



CARTOGRAPHIE DE 8 FAMILLES D'ACTEURS DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE AU SENEGAL : UN PANORAMA STATISTIQUE

Copyright © Organisation internationale du Travail 2020

Première publication 2020

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: rights@ilo.org. Ces demandes sont toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Cartographie de 8 familles d'acteurs de l'économie informelle au Sénégal : Un panorama statistique

Genève, Bureau international du Travail, 2020

ISBN 9789220318324 (web pdf)

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour plus d'informations sur les publications ou les produits numériques du BIT, consultez notre site Web www.ilo.org/publns.



Table des matières

Introduction	1
1. La situation des unités économiques informelles selon le recensement général des entreprises	5
1.1 Entre 85 et 97 pour cent d'unités économiques informelles selon la définition retenue	5
1.2 Caractéristiques personnelles des entrepreneurs.....	10
1.3 Selon les caractéristiques de l'entreprise.....	19
1.4 Contraintes perçues par les entrepreneurs informels.....	30
1.5 Financement.....	32
1.6 Affiliation aux organisations patronales ou professionnelles	36
2. Emploi informel et emploi dans le secteur informel	41
2.1 L'emploi informel et l'emploi dans le secteur informel.....	42
2.2 Caractéristiques des travailleurs du secteur informel (perspective emploi).....	46
2.3 Les conditions de travail dans le secteur informel	49
3. Résumé Les 8 familles en bref et en chiffres	59
Annexes.....	63
Annexe 1. Profils du Sénégal et des 8 familles : en chiffres et en bref	63
Annexe 2. Définition des 8 familles sur la base des données RGE 2016 et de l'enquête nationale sur l'emploi au Sénégal (ENES 2015)	105
Annexe 3. Annexe méthodologique : Définitions internationales et opérationnelles de l'emploi informel et de l'emploi dans le secteur informel	106
Annexe 4. Les formalités à remplir pour formaliser une entreprise	109
Annexe 5. Annexe Statistique : Tableaux complémentaires.....	113

Liste des tableaux

Table 1. Pourcentage d'unités économiques informelles (secteur informel) selon la définition utilisée au Sénégal et au sein de chacune des 8 familles (% unités économiques, RGE 2016).....	6
Table 2. Désir d'immatriculation au NINEA et sinon, principales raisons.....	7
Table 3. Pourcentage d'unités économiques selon le nombre de critères de formalité remplis (% , RGE 2016)	10

Liste des encadrés

Encadré 1.	La place des 8 familles dans l'ensemble des unités économiques couvertes par le RGE 2016	1
Encadré 2.	Sources de données utilisées	3
Encadré 3.	Les unités économiques non immatriculées au NINEA sont-elles prêtes à le faire et sinon, pour quelles raisons	7
Encadré 4.	Un guichet unique pour la création d'entreprises formelles	8
Encadré 5.	La dimension économique et le poids des unités de production informelles dans l'activité économique sénégalaise : premiers résultats de l'enquête ERI-ESI	25
Encadré 6.	Distribution de l'emploi dans le secteur informel et dans le secteur formel sur la base des données de l'ENES 2015	29
Encadré 7.	Etude qualitative auprès des organisations professionnelles représentatives des 8 familles	38
Encadré 8.	Quels types de mesures pour quelle(s) formes d'informalité de l'emploi et des entreprises	44
Encadré 9.	Absence de protection sociale parmi les salariés du secteur informel cumulée à l'absence d'autres prestations associées à l'emploi	50
Encadré 10.	Définitions internationales et opérationnelles de l'emploi informel et de l'emploi dans le secteur informel.....	106

Liste des figures

Figure 1.	Distribution des unités économiques informelles et formelles couvertes par le RGE 2016 et part des 8 familles retenues dans le cadre de ce diagnostic	2
Figure 2.	Pourcentage d'unités économiques selon le nombre de critères de formalité remplis (% , RGE 2016)	9
Figure 3.	Panel A. Pourcentage d'unités économiques informelles selon le sexe de l'entrepreneur et écart (femmes-hommes), % et % points pour l'écart, 2016.....	11
Figure 4.	Distribution des unités économiques informelles et formelles selon le sexe de l'entrepreneur (% , 2016)	12
Figure 5.	Pourcentage d'unités économiques informelles selon l'âge de l'entrepreneur et le statut dans l'emploi (% , 2016).....	13
Figure 6.	Pourcentage d'unités économiques informelles selon le niveau d'éducation le plus élevé de l'entrepreneur, %, 2016	14
Figure 7.	Distribution des unités économiques informelles et formelles selon le niveau d'éducation le plus élevé de l'entrepreneur (% , 2016)	14
Figure 8.	Pourcentage d'unités économiques informelles selon le niveau d'éducation le plus élevé de l'entrepreneur et le statut dans l'emploi (% , 2016)	16
Figure 9.	Distribution des unités économiques informelles et formelles selon le niveau d'éducation le plus élevé et le statut dans l'emploi (employeur ou travailleur à son propre compte) de l'entrepreneur, %, 2016).....	17
Figure 10.	Proportion d'unités économiques du secteur informel selon la région (% , 2016)	18
Figure 11.	Entreprises informelles et milieu urbain et rural (% , RGE 2016)	19
Figure 12.	Distribution des unités économiques informelles et formelles selon la taille de l'entreprise et le sexe de l'entrepreneur, %, 2016).....	21
Figure 13.	Proportion d'unités économiques informelles en fonction de la taille de l'entreprise.....	22

Figure 14.	Distribution des unités économiques informelles et formelles en fonction de l'ancienneté de l'activité (% , RGE 2016)	22
Figure 15.	Part des unités économiques informelles selon l'ancienneté de l'activité et le sexe de l'entrepreneur (% , 2016).....	23
Figure 16.	Distribution des unités économiques informelles et formelles en fonction de la composition de la main d'œuvre (permanente ou temporaire) ; % unités informelles, RGE 2016	24
Figure 17.	Proportion d'unités économiques informelles en fonction du capital social de l'entreprise	26
Figure 18.	Distribution des unités économiques informelles selon la valeur du capital social (% , 2016).....	27
Figure 19.	Pourcentage d'unités économiques informelles selon le type de local, %, 2016.....	28
Figure 20.	Distribution de l'emploi dans le secteur informel et dans le secteur formel sur la base des données de l'ENES 2015	29
Figure 21.	Distribution des unités économiques informelles et formelles selon le type de local (% , 2016)	30
Figure 22.	Pourcentage d'unités économiques informelles et informelles selon les principales contraintes rencontrées (toutes contraintes ; la principale) (% , 2016).....	31
Figure 23.	Pourcentage d'unités économiques (formelles et informelles) selon les besoins de financement (% , 2016)	33
Figure 24.	Pourcentage d'unités économiques (formelles et informelles) selon les sources de financement sollicitées (% , 2016).....	34
Figure 25.	Pourcentage d'unités économiques (formelles et informelles) selon les sources de financement utilisées ; réponses multiples (% , 2016)	35
Figure 26.	Proportion d'unités économiques informelles affiliées/ membres d'une organisation patronale ou professionnelle (% , 2016)	37
Figure 27.	Part des unités économiques informelles (et formelles) parmi les entreprises membres d'organisations professionnelles comparées aux entreprises non-membres (% , 2016).....	37
Figure 28.	Désir d'immatriculer l'unité informelle au NINEA parmi les unités affiliées comparées aux non-affiliées (% , 2016).....	39
Figure 29.	Raison de ne pas vouloir s'immatriculer au NINEA parmi les unités économiques informelles membres et non-membre d'organisations professionnelles (Principale raison, %, 2016).....	39
Figure 30.	Distribution des emplois dans le secteur formel et dans le secteur informel selon ENES 2015 et part des 8 familles retenues dans le cadre de ce diagnostic	41
Figure 31.	Pourcentage d'emploi informel dans l'emploi total et composition de l'emploi informel	43
Figure 32.	Pourcentage d'emploi dans le secteur informel, dans le secteur formel et dans les ménages (ENES 2015).....	44
Figure 33.	Une cartographie de l'emploi informel et des mesures associées aux différents groupes	44
Figure 34.	Une cartographie de l'emploi informel au Sénégal (y-compris l'agriculture)	45
Figure 35.	Distribution de l'emploi dans le secteur formel et dans le secteur informel par statut dans l'emploi, ENES 2015	47
Figure 36.	Pourcentage d'emploi dans le secteur informel et niveau d'éducation des travailleurs (ENES 2015)....	47
Figure 37.	Distribution des emplois dans le secteur informel et dans le secteur formel en fonction du niveau d'éducation des travailleurs (ENES 2015)	48
Figure 38.	Pourcentage d'emploi dans le secteur informel et âge des travailleurs selon le statut dans l'emploi (ENES 2015).....	49
Figure 39.	Avantages et prestations des salariés en emploi informel au Sénégal (ENES 2015)	50

Figure 40.	Distribution des emplois dans le secteur informel et dans le secteur formel en fonction du nombre d'heures de travail hebdomadaire (tous les emplois) (ENES 2015).....	51
Figure 41.	Distribution des emplois (travailleurs salariés et travailleurs familiaux) dans le secteur informel et dans le secteur formel en fonction du caractère permanent ou temporaire de l'emploi (ENES 2015).....	52
Figure 42.	Distribution des emplois salariés dans le secteur informel et dans le secteur formel en fonction de l'existence et du type de contrat de travail (ENES 2015).....	52
Figure 43.	Distribution des emplois salariés dans le secteur informel et dans le secteur formel en fonction de la tranche de salaire (ENES 2015).....	2
Figure 44.	Distribution des emplois des travailleurs indépendants dans le secteur informel et dans le secteur formel en fonction de la tranche de i) chiffres d'affaires ¹ et de ii) rémunération ² des travailleurs indépendants (ENES 2015).....	54
Figure 45.	Distribution des emplois salariés dans le secteur informel et dans le secteur formel en fonction de l'évaluation de leur situation (satisfaction) (ENES 2015).....	55
Figure 46.	Distribution des emplois salariés dans le secteur informel et dans le secteur formel en fonction des raisons de non affiliation à un syndicat (ENES 2015).....	57
Figure 47.	Distribution des travailleurs indépendants des secteurs informel et formel en fonction de leur affiliation à une association d'employeurs/producteurs et des raisons de non affiliation à une association (ENES 2015)	58
Figure 48.	Séquence des critères de la définition opérationnelle du secteur informel (emploi principal):.....	107
Figure 49.	Critères de la définition opérationnelle de l'emploi informel (emploi principal):	108
Figure 50.	Distribution des unités économiques informelles et formelles selon la taille de l'entreprise et le sexe de l'entrepreneur/se, %, 2016)	113
Figure 51.	Pourcentage d'unités économiques informelles et formelles selon les principales contraintes rencontrées (toutes contraintes ; la principale) (%, 2016).....	114

Introduction

En 2015, le Conférence Internationale du Travail a adopté la Recommandation n° 204 concernant la Transition de l'Économie Informelle vers l'Économie Formelle¹. Cette Recommandation guide les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs pour le développement, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies pour faciliter la transition vers l'économie formelle tout en respectant les droits fondamentaux des travailleurs et en offrant des possibilités de sécurité du revenu, de subsistance et d'entrepreneuriat. Cette Recommandation se décline en principes et mesures qui s'adressent à tous les travailleurs et les unités économiques incluant les entreprises, les entrepreneurs et les ménages issus de l'économie informelle.

Le Bureau du BIT du Sénégal a engagé un processus visant à sensibiliser, informer et renforcer les capacités des mandants pour le suivi de la Recommandation n° 204, avec un focus sur la formalisation des entreprises et de leurs employés. Dans ce cadre il apporte notamment son appui aux institutions tripartites nationales de dialogue social.

Le processus de renforcement de la base de connaissances sur l'économie informelle et plus particulièrement sur les micro- et petites entreprises du secteur informel est développé en collaboration et avec l'appui du Haut Conseil du Dialogue Social et

des structures nationales que sont les Ministères en charge de l'emploi, du travail, de la jeunesse, des Petites et Moyennes Entreprises ainsi que l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie.

L'objectif principal de cette étude est de proposer une cartographie des unités économiques informelles (entrepreneurs et leurs employés) de 8 familles d'acteurs de l'économie informelle. Deux objectifs spécifiques sont de sélectionner certaines de ces familles pour la réalisation de projets pilotes et de renforcer les capacités des organisations professionnelles en vue de la mise en place d'une offre de services et d'appui favorisant la transition de ces acteurs de l'économie informelle vers l'économie formelle.

Cette note présente la cartographie « quantitative » des unités du secteur informel et l'emploi dans le secteur informel au Sénégal avec une attention particulière portée sur les 8 familles retenues — Peaux, cuir et peaux; Mécanique automobile; Menuiserie bois; Transformation de produits alimentaires; Couture et confection; Commerce; Pêche (post capture) et Restauration. Des profils pour le Sénégal et pour chacune des 8 familles sont disponibles en [annexe 1](#). Les unités économiques de ces 8 familles représentent près de 80 pour cent des unités économiques informelles hors agriculture couvertes par le Recensement Général des Entreprises (RGE) au Sénégal (voir Encadré 1).

Encadré 1. La place des 8 familles dans l'ensemble des unités économiques couvertes par le RGE 2016

Le choix des 8 familles repose sur différents critères : le niveau d'organisation des acteurs tels que les secteurs mécanique automobile, couture confection, restauration ou pêche post capture), la diversité des activités au sein d'une chaîne de valeur ainsi que le potentiel de développement de modes de production plus respectueux de l'environnement (exemple : cuirs et peaux et transformation des produits alimentaires ou la forte représentation parmi l'emploi non agricole au sein du secteur informel (commerce).

En termes d'informalité des entreprises, la situation des 8 familles retenues est plus critique encore que la situation observée au niveau national : la proportion d'unités informelles y est plus élevée. Ces 8 familles représentent la majorité

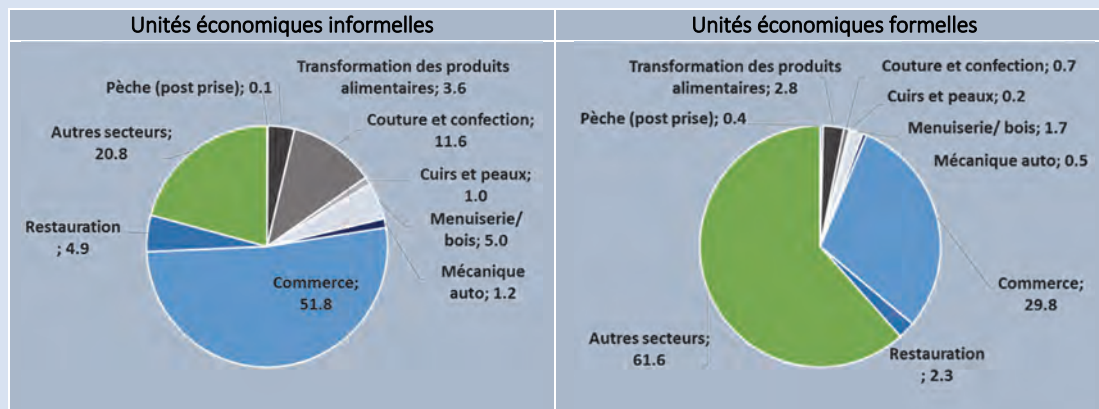
¹ Pour plus d'information consulter le texte de la Recommandation n° 204:

http://www.ilo.org/ilc/ReportsavailableinArabic/WCMS_377776/la-ng--fr/index.htm

des unités économiques informelles (hors agriculture) au Sénégal (79,2 pour cent) alors qu'elles ne représentent que 38,4 pour cent de l'ensemble des unités formelles non-agricoles (Figure 1).

En dehors de l'agriculture, le Commerce représente plus de la moitié des unités économiques informelles (51,8 pour cent) et influence les résultats présentés globalement pour les 8 familles. Les activités Couture et confection comptent 11,6 pour cent de l'ensemble des unités du secteur informel (tout au moins parmi les activités couvertes par le recensement). Les familles Menuiserie/ bois, Restauration et Transformation des produits alimentaires représentent entre 3.6 pour cent et 5,0 pour cent chacune des unités informelles non agricoles. Cuirs et peaux, Mécanique automobile et Pêche (post capture) sont les trois dernières familles en termes de poids de ces sous-secteurs au sein du secteur informel.

Figure 1. Distribution des unités économiques informelles et formelles couvertes par le RGE 2016 et part des 8 familles retenues dans le cadre de ce diagnostic



Source : Recensement Général des Entreprises (RGE), 2016

Ces éléments quantitatifs sont complémentaires et bénéficieront de l'analyse des études qualitatives menées par ailleurs : étude qualitative auprès des organisations professionnelles et cartographie des acteurs et des programmes dont les résultats sont présentés dans le rapport de synthèse : *Diagnostic de l'économie informelle au Sénégal*. L'approche méthodologique adoptée combine en effet deux modes d'intervention : une exploitation des données quantitatives disponibles au niveau de l'ANSD notamment les bases de données de l'enquête nationale sur l'Emploi 2015 (ENES 2015), de l'ENSIS 2010 et du RGE 2016 ainsi que les premiers résultats publiés de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI 2017) et une collecte de données qualitatives à travers un questionnaire auto administré auprès des organisations professionnelles des huit familles.

Ce diagnostic du secteur informel est une étape initiale apportant des éléments utiles à la discussion de mesures appropriées pour faciliter la transition vers l'économie formelle et l'amélioration des conditions de travail et de vie des acteurs du secteur informel. Cette étude vise à établir un diagnostic des facteurs sociaux, sociologiques et de la gouvernance administrative et économique favorisant ou contraignant l'expansion du secteur informel au

Sénégal. Ces éléments seront utilisés pour informer ces familles sur les moyens et la nécessité de s'organiser en structures de défense de leur corporation ; les sensibiliser sur les procédures de formalisation de leurs unités de production (ou de leur entreprises) et aux possibilités d'appui et de financements qui leur sont dédiés. Ces éléments contribueront également à identifier les besoins de renforcement des capacités des organisations professionnelles (OPs) et de leurs membres en termes d'organisation, de communication, de négociation et de formalisation de leurs activités ; proposer en particulier des orientations pour le déploiement d'initiatives et de services pouvant contribuer au renforcement de ces capacités ; et permettre au HCDS d'asseoir son plaidoyer en faveur de la formalisation de l'économie informelle sur une base de connaissances solide.

Cette note quantitative compte deux parties. La première partie porte sur les unités économiques comme unités de référence et se base sur les données du récent Recensement Général des Entreprises de 2016 (RGE 2016), seule source exhaustive permettant une analyse détaillée par famille. L'analyse compare la situation des 8 familles entre elles et par rapport au reste de l'économie sénégalaise. Elle cherche en particulier à apporter

des éléments concernant les caractéristiques sociales et démographiques des entrepreneurs (employeurs et travailleurs à leur propre compte), leur activité, les contraintes perçues, les besoins de financement et les sources de financement utilisées et enfin leur participation à des organisations professionnelles.

La seconde partie porte sur l'emploi informel et l'emploi dans le secteur informel calculé sur la base des données de l'Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal de 2015 (ENES 2015)². Contrairement aux données du RGE 2016, l'enquête emploi ne permet pas une analyse détaillée des huit familles mais permet de compléter l'analyse des unités économiques en apportant des éléments sur l'emploi dans l'économie informelle et sur l'emploi au sein du secteur informel (voir [Encadré 2](#)). Hormis un aperçu de l'emploi dans l'économie informelle, la seconde partie traite essentiellement de l'emploi dans le secteur informel et des conditions de travail dans ce secteur. Cette partie couvre non seulement les entrepreneurs mais également les travailleurs salariés et les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale au sein des unités économiques du secteur informel. Elle apporte des éléments sur les caractéristiques socio-démographiques des travailleurs qui peuvent représenter soit un atout, soit un frein à la formalisation. L'enquête ENES permet d'analyser les conditions de travail des travailleurs du secteur informel (temps de travail, rémunération, affiliation aux syndicats ou encore accès ou déficits d'accès à différentes prestations associées à l'emploi) mettant en évidence le risque plus important de déficits de travail décent auquel ils font face. Enfin, la question de l'emploi informel en dehors du secteur informel est également abordée. Cela concerne au Sénégal une proportion non négligeable de travailleurs salariés employés de manière informelle par des entreprises formelles ou, en tant que travailleurs domestiques, par les ménages. L'objectif est non seulement d'avoir une vision complète de l'emploi dans l'économie informelle au Sénégal mais aussi de réaliser pleinement la place prépondérante représentée par

les entreprises du secteur informel au sein de l'économie sénégalaise.

Encadré 2. Sources de données utilisées

Deux sources principales de données quantitatives sont utilisées pour l'analyse des huit familles retenues :

- ✕ Le recensement général des entreprises (RGE 2016)
- ✕ L'enquête nationale sur l'emploi au Sénégal (ENES 2015).

Le RGE a l'avantage d'être exhaustif pour les activités couvertes par ce recensement. C'est l'unique source permettant une analyse détaillée des 8 familles retenues. Il comporte néanmoins un certain nombre de limites associées à l'exclusion³ d'activités dont plusieurs particulièrement exposées à l'informalité. En effet, l'exclusion de l'agriculture familiale, de la pêche ; des commerçants ambulants et les tabliers ; et des entrepreneurs individuels travaillant au domicile de leurs clients a très certainement pour effet de sous-estimer le secteur informel au Sénégal et dans certaines des familles retenues. Cela a également pour effet d'exclure certains des groupes les plus vulnérables.

Cette limite sera compensée en partie par l'analyse des données de l'ENES, notamment pour l'analyse des activités de commerce et la prise en compte des activités ambulantes quelle que soit la famille considérée. Selon l'ENES 2015, le travail ambulant ou les tabliers (20,3 pour cent) et le travail à domicile (23,4 pour cent) concentrent près de 44 pour cent des travailleurs du secteur informel dans les 8 familles. Ce résultat amène à relativiser les résultats obtenus sur la base du RGE en gardant à l'esprit le champ des activités couvertes. L'ENES 2015 ne permet pas une analyse détaillée des différentes familles mais n'exclue aucune activité informelle, qu'elle soit ambulante, à domicile ou dans un local fixe. Ces données sont également utilisées pour :

- ✕ Un aperçu général de l'emploi dans l'économie informelle au Sénégal ;
- ✕ L'analyse de l'emploi informel que ce soit dans le secteur informel ou en dehors du secteur informel (i.e. dans le secteur formel ou dans les ménages) ;
- ✕ L'analyse des conditions de travail et de l'exposition des travailleurs de l'économie informelle à des déficits plus importants de travail décent

² Des données plus récentes sont sur le point d'être publiées pour 2017 et 2018 mais non encore disponibles sur une base annuelle.

³ Sont exclues du champ du RGE : l'agriculture familiale (agriculture et élevage) ; la pêche avec des pirogues non immatriculées ; les exploitations forestières sans permis ; les commerçants ambulants et les

tabliers ; les entrepreneurs individuels travaillant au domicile de leurs clients ; les établissements d'éducation et structures de santé publiques, les ministères et leurs directions ainsi que les collectivités locales ; les Etablissements publics à caractère administratif (EPA), et les agences d'exécution (Direction générale des impôts et des domaines).

1 La situation des unités économiques informelles selon le recensement général des entreprises

1.1 Entre 85 et 97 pour cent d'unités économiques informelles selon la définition retenue

97 pour cent des unités économiques non agricoles au Sénégal sont informelles selon le RGE. En effet, selon les données du RGE 2016 et le critère ou les critères utilisés pour définir le secteur informel, l'estimation de la proportion d'unités économiques informelles au Sénégal varie de 85,4 pour cent selon la définition du BIT basée sur une combinaison de critères (registre du commerce ou Ninea ou comptabilité formelle) à 97,0 pour cent selon le critère utilisé par l'ANSD (tenue d'une comptabilité formelle selon le Système comptable Ouest africain SYSCOA ou selon le Système de Comptabilité harmonisé autre que le SYSCOA). Quelle que soit la définition retenue, cette proportion varie sensiblement entre les 8 familles⁴ et se révèle le plus souvent supérieure à la moyenne nationale ([Tableau 1](#)).

Les unités économiques informelles présentent une diversité de situations que ce soit en termes de motivations, de caractéristiques économiques mais

aussi d'opportunités de développement et de formalisation. Il serait certainement plus adopté de parler de continuum de situations entre les unités économiques totalement informelles et les unités formelles. Si pour certaines d'entre elles la formalisation semble accessible à court terme, pour d'autres il s'agit davantage de créer les conditions favorables à une formalisation ultérieure, y-inclut des mesures favorables à la productivité, une sécurité du revenu et plus généralement une réduction des déficits de travail décent.

Cette diversité concerne également la situation des unités économiques par rapport au respect des procédures de formalisation. Si seules 3 pour cent des unités économiques tiennent une comptabilité selon le système SYSCOA, 12,2 pour cent tiennent une comptabilité non formelle, 12,7 pour cent sont immatriculées au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) et 8,9 pour cent ont un NINEA. Par contre seulement 2,6 pour cent sont inscrites à l'IPRES et 2,4 pour cent à la CSS. Ces dernières proportions sont faibles mais justifiées par le fait qu'une majorité des unités économiques sont des travailleurs à leur propre compte sans employés qui ne voient actuellement aucune incitation à s'inscrire.

L'affiliation au registre du commerce est la formalité remplie par la proportion la plus élevée d'entreprises que ce soit au niveau de l'ensemble des secteurs (12,7 pour cent) ou au sein des 8 familles (11,5 pour cent). Cette proportion varie de moins de 10 pour cent dans les familles *Restauration* (5,3 pour cent), *Couture et confection* (5,4 pour cent) et *Cuir et peaux* (6,2 pour cent) à 13,8 pour cent dans le *Commerce* et une proportion de plus de 20 pour cent à considérer avec beaucoup de précaution pour les quelques activités de la famille *Pêche (post capture)* couvertes par le RGE 2016.

⁴ Voir annexe 1 pour la définition des 8 familles sur la base des activités couvertes par le RGE 2016.

Table 1. Pourcentage d'unités économiques informelles (secteur informel) selon la définition utilisée au Sénégal et au sein de chacune des 8 familles (% unités économiques, RGE 2016)

	Pêche (post capture)*	Transformation des produits alimentaires	Couture et confection	Cuir et peaux	Menuiserie/ bois	Mécanique auto	Commerce	Restauration	Autre	Sénégal	Ensemble des 8 familles
Critère d'enregistrement ⁵											
Inscription au registre du commerce	21,1	8,9	5,4	6,2	10,5	10,9	13,8	5,3	17,2	12,7	11,5
Ninea ⁶	22,0	6,2	3,9	4,4	7,4	8,9	7,8	4,4	16,2	8,9	6,9
IPRES ⁷ ou CSS ⁸	10,1	2,5	0,2	0,7	1,1	1,4	1,5	1,2	7,0	2,6	1,3
Inscription IPRES	10,1	2,6	0,2	0,7	1,1	1,4	1,5	1,2	7,2	2,6	1,3
Inscription CSS	10,1	2,3	0,2	0,5	1,0	1,1	1,3	1,0	6,8	2,4	1,2
Tenue d'une comptabilité											
Tenue d'une comptabilité formelle ⁹	10,5	2,4	0,2	0,7	1,0	1,3	1,7	1,4	8,4	3,0	1,5
Tenue d'une comptabilité "non formelle"	8,3	11,0	8,1	7,5	9,7	7,5	13,8	7,9	12,5	12,2	12,1
Unités économiques informelles											
• Définition ANS D (tenue d'une comptabilité formelle)	89,5	97,6	99,8	99,3	99	98,7	98,3	98,6	91,6	97,0	98,5
• Définition BIT (registre ou Ninea ou comptabilité formelle)	73,9	90,1	94,5	93,5	89,3	88,5	85,3	93,6	77,0	85,4	87,8

Note : * Certaines des 8 familles retenues, et en particulier les activités de la Pêche (post capture), ne sont que très partiellement couvertes par le recensement. Les résultats obtenus pour cette famille sont à considérés avec prudence et en aucun cas comme représentatifs de la situation au niveau national.

Source : Recensement Général des Entreprises (RGE), 2016.

L'acquisition d'un NINEA¹⁰ suppose l'enregistrement au Registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) pour les personnes physiques (commerçants et professions libérales) et morales (GIE et sociétés commerciales). La seule exception concerne les associations et Organisations Non Gouvernementales (ONG) par ailleurs non couvertes par le RGE 2016 (plus d'informations sont disponibles dans l'[annexe 4](#) relative aux formalités requises pour la formalisation des entreprises). Au Sénégal, 8,9 pour cent des unités économiques disposent d'un NINEA et seulement 6,9 pour cent des unités des 8 familles mais une proportion non

négligeable d'unités de production informelles se déclarent prêtes à s'immatriculer (voir [Encadré 3](#)). Moins de 5 pour cent des unités économiques des familles *Couture et confection* (3,9 pour cent), *Cuir et peaux* et *Restauration* (4,4 pour cent) ont fait cette démarche. Ces proportions sont à peine plus élevées dans les autres familles mais n'atteignent pas 10 pour cent des entreprises (7,9 pour cent pour le *Commerce* et 8,9 pour cent pour la *Mécanique automobile*) et cela en dépit des dispositifs mis en place pour faciliter l'acquisition du NINEA (APIX et en particulier le Bureau d'Appui à la Création d'Entreprise (BCE), [Encadré 4](#)).

⁵ Pour plus d'information sur les procédures associées à la création d'entreprise au Sénégal, voir notamment le *Guide du Créateur d'Entreprise* de l'Apix (http://www.investinsenegal.com/IMG/pdf/guide_du_createur_d_entreprise_version_du_06-01-15_-3.pdf)

⁶ Le numéro d'identification national des entreprises et des associations (NINEA) est le numéro unique par lequel une organisation est enregistrée dans le répertoire des entreprises, des établissements et des associations lui fournissant une identification satisfaisante pour faciliter ses démarches administratives. Toute organisation exerçant au Sénégal doit y figurer.

⁷ Institution de prévoyance retraite du Sénégal (IPRES)

⁸ Caisse de Sécurité Sociale (CSS). <http://www.secusociale.sn/>

⁹ C'est-à-dire selon le Système comptable Ouest africain SYSCOA ou selon le Système de Comptabilité harmonisé autre que le SYSCOA.

¹⁰ Le numéro d'identification national des entreprises et des associations (NINEA) est le numéro unique par lequel une organisation est enregistrée dans le répertoire des entreprises, des établissements et des associations lui fournissant une identification satisfaisante pour faciliter ses démarches administratives. Toute organisation exerçant au Sénégal doit y figurer (DGID, 2017).

Encadré 3. Les unités économiques non immatriculées au NINEA sont-elles prêtes à le faire et sinon, pour quelles raisons

La plupart des unités économiques ne sont pas immatriculées au NINEA mais la majorité d'entre elles déclarent vouloir le faire. En effet, au Sénégal, comme dans les 8 familles, plus de 60 pour cent des unités non immatriculées au NINEA déclarent vouloir accomplir cette démarche (63,1 pour cent au Sénégal et 62,2 pour cent dans les 8 familles, [Tableau 2](#)). Ce désir d'immatriculation concerne tout particulièrement les familles *Mécanique automobile* (71,4 pour cent), *Menuiserie/ bois*, *Transformation des produits alimentaires* et *Pêche (post capture)* (environ 65 pour cent). Ces proportions sont systématiquement plus élevées parmi les employeurs (travailleurs indépendants avec employés) en comparaison des travailleurs à leur propre compte, signe d'une volonté d'expansion de l'activité.

Parmi les entrepreneurs n'exprimant pas le souhait de s'immatriculer, la principale raison citée est la méconnaissance du NINEA mentionnée tout particulièrement par les unités informelles des familles *Cuir et peaux* et *Restauration* (environ 85 pour cent). La lourdeur des procédures est citée par un peu plus de 12 pour cent des entrepreneurs informels au Sénégal comme dans les 8 familles. Enfin, la fiscalité est retenue par moins de 3 pour cent d'entre eux. Les résultats de l'ERI-ESI 2017 pour le Sénégal viennent confirmer l'absence d'information comme l'une des raisons principales d'absence d'enregistrement. En effet, selon ERI-ESI, la majorité des unités de production informelles (UPI), 47,9% estiment qu'elles n'ont pas l'information qu'il faut pour se faire déclarer (Ministère de l'économie, du plan et de la coopération, ANSD, 2019. *Principaux résultats de l'ERI-ESI 2017 au Sénégal*).

Table 2. Désir d'immatriculation au NINEA et sinon, principales raisons

	Pêche (post capture)	Transformation des produits alimentaires	Couture et confection	Cuir et peaux	Menuiserie/ bois	Mécanique auto	Autre commerce	Restauration	Autre	Sénégal	Ensemble des 8 familles
Immatriculé au NINEA	22,0	6,2	3,9	4,4	7,4	8,9	7,8	4,4	16,2	8,9	6,9
Non-immatriculé au NINEA	78,0	93,8	96,1	95,6	92,6	91,1	92,2	95,6	83,8	91,1	93,1
<i>Parmi les entreprises non immatriculées, désirez-vous être immatriculé ?</i>											
Oui	65,9	59,6	64,4	54,7	66,7	71,4	61,8	58,1	66,6	63,1	62,2
Auto-entrepreneur	63,8	57,3	62,5	52,4	65,4	70,5	58,8	56,0	65,7	60,6	59,4
Employeur	76,7	62,6	66,3	59,4	68,0	72,6	68,1	60,4	68,0	67,1	66,8
Non	34,1	40,4	35,6	45,3	33,3	28,6	38,2	41,9	33,4	36,9	37,8
<i>Si non, principales raisons</i>											
Méconnaissance du NINEA	93,4	81,9	82,0	85,5	78,1	75,3	80,6	84,3	79,7	80,8	81,0
Lourdeur des procédures	2,5	12,6	11,4	9,8	15,0	15,4	12,3	10,0	13,4	12,4	12,2
Fiscalité	0,0	2,9	2,6	2,2	2,6	3,3	2,7	2,3	2,5	2,6	2,7
Autre	4,1	2,6	4,1	2,5	4,3	6,0	4,3	3,4	4,4	4,2	4,1

Source : Recensement Général des Entreprises (RGE), 2016

Une minorité des unités économiques déclarent tenir une comptabilité formelle : 3 pour cent au Sénégal et 1,5 pour cent parmi les activités des 8 familles. C'est le cas de 1 pour cent ou moins des unités économiques dans les familles *Couture et confection* (0,2 pour cent), *Cuir et peaux* (0,7 pour cent) et *Menuiserie/ bois* (1 pour cent). Hormis la famille *Pêche (post capture)* pour laquelle les résultats sont soumis à caution en raison du faible nombre d'unités de cette famille couvertes par le RGE, les proportions les plus élevées concernent le *Commerce* (1,7 pour cent) et la *Transformation des produits alimentaires* (2,4 pour cent), toutes inférieures à la moyenne nationale. Il serait

important de savoir si ce système est connu et adapté aux besoins et capacités des entrepreneurs. Une proportion non négligeable d'entrepreneurs tient une comptabilité non formelle. C'est le cas de 12,2 pour cent des entreprises au Sénégal et 12,1 pour cent dans les 8 familles dans leur ensemble et notamment de 13,8 pour cent des activités du *Commerce* et 11,0 pour cent des activités de *Transformation de produits alimentaires*.

L'inscription à l'IPRES ou à la CSS concerne uniquement les entreprises avec des employés. L'immatriculation à l'IPRES requiert au préalable une immatriculation à la CSS. Sont donc exclus la majorité des unités informelles composées de

travailleurs à leur propre compte sans employés. En 2016, une minorité des unités économiques étaient immatriculées à l'IPRES ou à la CSS (2,6 pour cent pour le Sénégal et 1,3 pour cent en considérant uniquement les 8 familles). Les résultats observés sont très similaires en termes de proportions comparées selon les familles à ceux observés pour la tenue d'une comptabilité formelle.

En appliquant ces quatre critères aux données du RGE, l'estimation de la proportion d'unités économiques ne remplissant aucune de ces formalités (Registre du commerce, NINEA, comptabilité formelle et affiliation à la CSS ou à l'IPRES) est de 85,4 pour cent. C'est également la proportion obtenue lors de l'application de la définition opérationnelle de BIT sur le secteur informel.

La [figure 2](#) présente le degré d'informalité en fonction du nombre de formalités avec lesquelles les unités économiques sont en conformité. Cette « échelle de formalité » ou continuum de situations entre secteur totalement informel et secteur formel est une mesure cumulative construite sur la base des quatre critères mentionnés ci-dessus : i) être affilié au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) ; ii) avoir un NINEA ; iii) tenir une comptabilité selon le SYSCOA ou système harmonisé autre que le SYSCOA ; iv) être inscrit à l'IPRES ou à la CSS. Cette mesure permet d'identifier les formalités remplies en premier lieu et celles au contraire, plus difficiles à remplir. Elle permet également d'identifier des situations d'informalité « partielle ».

Ainsi, 14,6 pour cent des unités économiques au Sénégal remplissent au moins l'un des quatre critères considérés. Parmi les entreprises qui ne remplissent qu'un seul critère (5,0 pour cent de l'ensemble des entreprises au Sénégal), il s'agit pour la grande majorité d'entre elles de l'enregistrement au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) qui conditionne par ailleurs d'autres formalités. Lorsque deux critères sont considérés (6,6 pour cent de l'ensemble des unités économiques), il s'agit de l'enregistrement de

l'entreprise au registre du commerce et du NINEA (conditionné par l'enregistrement au RCCM). Les situations sont plus diversifiées parmi les entreprises remplissant trois critères. 60 pour cent de ces entreprises sont enregistrées au registre du commerce, disposent d'un NINEA et ont une comptabilité formelle et 34,7 pour cent d'entre elles combinent enregistrement au registre du commerce, NINEA et affiliation à la CSS ou à l'IPRES. Ces résultats suggèrent une possible séquence dans le processus de formalisation des entreprises.

Encadré 4. Un guichet unique pour la création d'entreprises formelles

Le [Bureau d'Appui à la Création d'Entreprise](#) (BCE) a permis de ramener le délai de création d'entreprise de 58 jours à 48 heures. Interlocuteur unique de l'entrepreneur, il centralise toutes les administrations qui interviennent dans les formalités juridiques et administratives associées à la création d'entreprises :

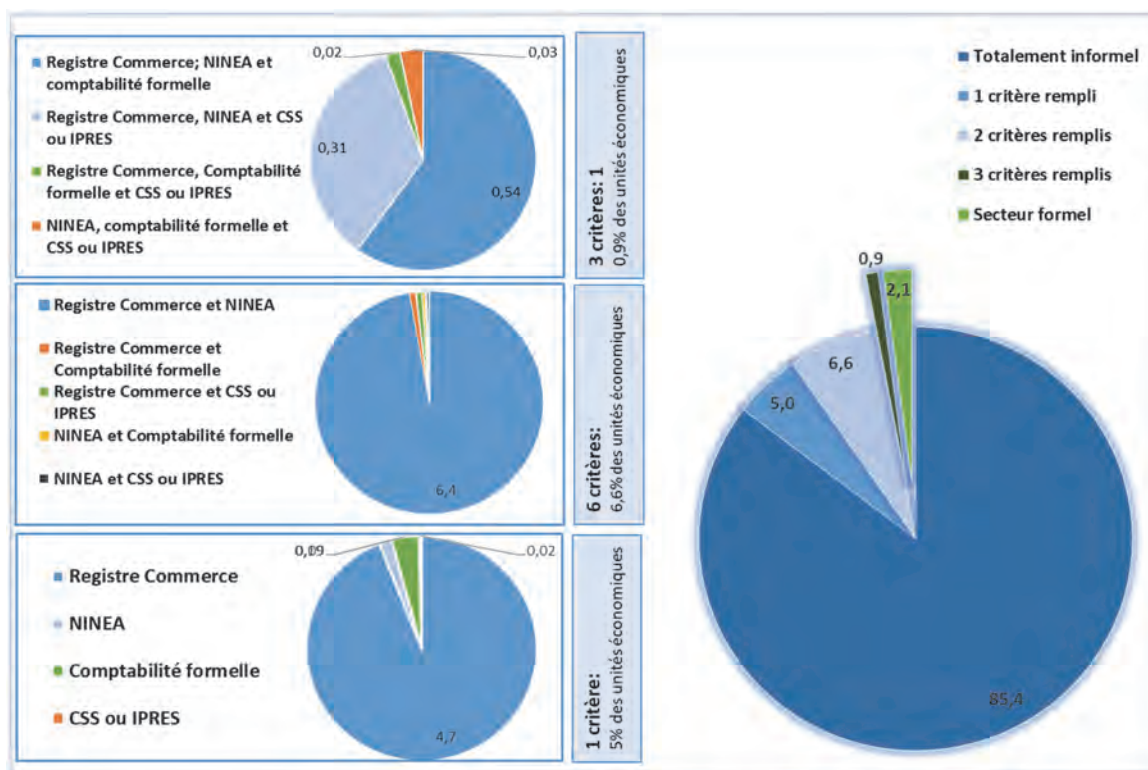
- ✕ La [Direction Générale des Impôts et des Domaines](#) représente les services fiscaux. Elle enregistre les statuts et encaisse les frais de greffe ;
- ✕ Le Greffe immatricule l'entreprise au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)
- ✕ L'[Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie](#) inscrit l'entreprise au Répertoire national des entreprises et lui attribue un NINEA
- ✕ L'Inspection du Travail émet la déclaration d'établissements

Le Bureau d'Appui à la Création d'Entreprise (BCE) propose un ensemble de services qui recouvre les différentes démarches nécessaires à la formalisation de l'entreprise :

- ✕ une information exhaustive et fiable sur le processus de création d'entreprise au Sénégal
- ✕ un rôle d'intermédiation et de facilitation entre les opérateurs économiques et les administrations tout au long de la démarche de création d'entreprise
- ✕ L'immatriculation de l'entreprise au RCCM
- ✕ L'immatriculation de l'entreprise au NINEA
- ✕ La déclaration d'établissements
- ✕ La publication au Journal d'annonces légales

Source : [APIX](#)

Figure 2. Pourcentage d'unités économiques selon le nombre de critères de formalité remplis (% , RGE 2016)



Source : Recensement Général des Entreprises (RGE), 2016

La situation dans les 8 familles est présentée dans le [tableau 3](#). La part des unités informelles est plus élevée mais les proportions relatives d'entrepreneurs en conformité avec les différentes formalités (registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) ; puis NINEA et enfin tenue d'une comptabilité formelle) restent sensiblement les mêmes à l'exception de la tenue d'une comptabilité

formelle qui semble encore absente pour certaines familles parmi la plupart des entreprises ayant à la fois un NINEA et immatriculées au registre du commerce. C'est le cas de plus de la moitié (voire plus de 60 pour cent) des unités économiques des familles *Transformation des produits alimentaires*, *Couture et confection*, *Cuir et peaux*, *Menuiserie/bois* et *Mécanique automobile*.

Table 3. Pourcentage d'unités économiques selon le nombre de critères de formalité remplis (% , RGE 2016)

	Pêche (post capture)*	Transformation des produits	Couture et confection	Cuir et peaux	Menuiserie/ bois	Mécanique auto	Commerce	Restauration	Sénégal	Ensemble des 8 familles
Echelle de formalité										
• Aucun critère rempli	73,9	90,1	94,5	93,4	89,2	88,5	85,3	93,6	85,4	87,8
• 1 critère rempli	3,9	3,3	1,7	2,1	3,0	2,6	6,5	1,8	5,0	5,0
• 2 critères remplis	11,6	3,8	3,6	3,7	6,5	7,2	6,4	3,0	6,6	5,7
• 3 critères remplis	0,4	1,1	0,2	0,5	0,6	1,1	0,6	0,7	0,9	0,6
• Secteur formel	10,1	1,8	0,1	0,4	0,7	0,7	1,2	0,9	2,1	1,0
Si un seul critère rempli										
• Registre Commerce	100,0	96,5	92,9	89,7	95,9	87,0	97,1	96,0	94,0	96,7
• NINEA	0,0	1,4	4,7	7,7	2,1	9,8	0,7	1,4	1,8	1,1
• Comptabilité formelle	0,0	1,9	1,7	1,3	1,2	2,4	2,1	2,5	3,8	2,0
• CSS ou IPRES	0,0	0,2	0,6	1,3	0,8	0,8	0,1	0,0	0,4	0,1
• Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Si 2 critères remplis										
• Registre Commerce et NINEA	100,0	96,5	99,1	98,6	97,8	99,4	98,1	97,3	97,1	98,1
• Registre Commerce et Comptabilité formelle	0,0	1,3	0,3	0,7	0,5	0,0	0,7	0,7	0,9	0,6
• Registre Commerce et CSS ou IPRES	0,0	1,6	0,5	0,7	1,1	0,6	1,0	1,2	0,9	1,0
• NINEA et Comptabilité formelle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,2	0,4	0,1
• NINEA et CSS ou IPRES	0,0	0,0	0,1	0,0	0,4	0,0	0,0	0,3	0,2	0,1
• Comptabilité formelle et CSS ou IPRES	0,0	0,5	0,0	0,0	0,1	0,0	0,2	0,3	0,4	0,1
• Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Si 3 critères remplis										
• Registre du commerce, NINEA et comptabilité formelle	100,0	38,2	33,3	44,4	44,7	44,0	59,8	62,1	59,9	55,4
• Registre du commerce, NINEA et CSS ou IPRES	0,0	59,9	66,7	50,0	53,7	54,0	36,7	35,9	34,7	41,6
• Registre du commerce, Comptabilité formelle et CSS ou IPRES	0,0	1,9	0,0	5,6	1,6	2,0	3,0	2,1	2,1	2,6
• NINEA, comptabilité formelle et CSS ou IPRES	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	3,3	0,4
• Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Recensement Général des Entreprises (RGE), 2016

1.2 Caractéristiques personnelles des entrepreneurs¹¹

L'analyse des unités économiques informelles selon les caractéristiques personnelles des entrepreneurs vise deux objectifs : i) identifier si certains groupes (les femmes, les jeunes, les travailleurs âgés, les travailleurs les moins instruits) sont plus exposés que les autres au fait d'opérer dans le secteur informel ; et ii) identifier les groupes les plus représentés parmi les unités informelles tout en comparant à la composition observée dans les unités formelles.

Principaux résultats

- ✗ Au Sénégal comme dans les 8 familles retenues, la proportion d'unités économiques informelles est plus élevée parmi les femmes entrepreneurs (Figure 3).
- ✗ La proportion d'unités économiques informelles décroît sensiblement avec l'augmentation de l'âge des employeurs, mais reste élevée et stable parmi les travailleurs à leur propre compte sans employés (Figure 4, panel A). Au niveau national, la proportion d'unités économiques informelles passe d'environ 95 pour cent parmi les entrepreneurs les plus jeunes (employeurs ou travailleurs à leur propre compte) à une proportion inférieure à 75 pour cent parmi les

¹¹ L'ensemble des résultats présentés ci-après suivent la définition du BIT du secteur informel.

employeurs âgés de 65 ans et plus et à 90 pour cent pour les travailleurs à leur propre compte de 35 ans et plus. L'analyse des familles révèle des situations contrastées avec des familles plus enclines à la formalisation des unités économiques avec l'augmentation de l'âge des entrepreneurs et parallèlement de l'ancienneté de l'activité (*Mécanique automobile, Menuiserie bois et Commerce*) (Figure 5)

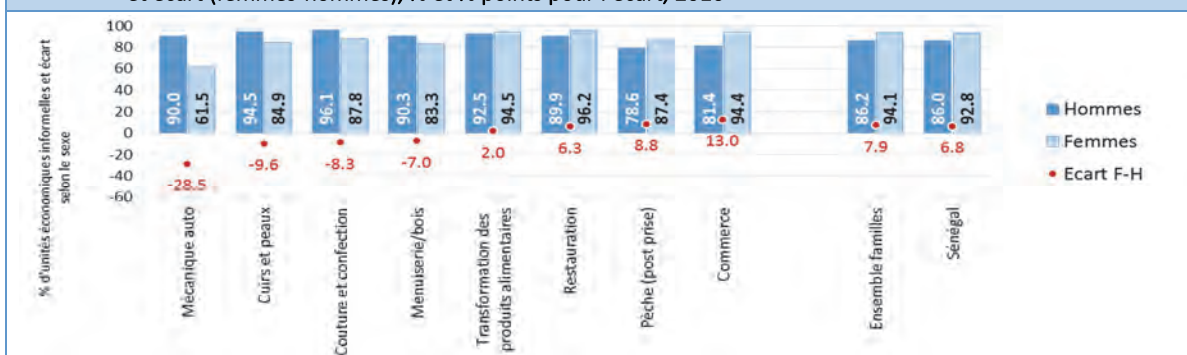
- ✗ Le niveau d'éducation (formel) n'est pas une garantie d'accès à un emploi dans le secteur formel, néanmoins le taux d'informalité des unités économiques tend à diminuer avec l'augmentation du niveau d'éducation de l'entrepreneur, en particulier parmi les employeurs. L'analyse de la distribution des unités économiques informelles selon le niveau d'éducation de leur propriétaire (Figure 6) montre qu'au Sénégal comme au sein des 8 familles considérées, le secteur informel a tendance à absorber une part importante de la main d'œuvre peu instruite et à fournir notamment une opportunité d'emploi indépendant à de nombreux travailleurs peu instruits ne trouvant pas d'emploi (salaire ou indépendant) dans le secteur formel. Plus de 60 pour cent des entrepreneurs du secteur informel n'ont pas atteint le niveau d'éducation primaire. Ces résultats ne couvrent pas malheureusement l'apprentissage.

- ✗ Les femmes entrepreneurs sont en moyenne plus exposées à l'informalité que les hommes

Au Sénégal et dans les 8 familles, la proportion d'unités économiques informelles est plus élevée parmi les femmes entrepreneurs. Au Sénégal, 94,1 pour cent des femmes entrepreneurs opèrent dans le secteur informel contre 86,0 pour cent des hommes. Ces proportions sont de 94,1 pour cent et 86,2 pour cent respectivement pour les femmes et les hommes au sein des 8 familles (Figure 3).

L'écart entre les taux d'informalité des entreprises selon le sexe de l'entrepreneur est le plus important dans les unités économiques du *Commerce* (+13 points de pourcentage au détriment des femmes), de la *Pêche post capture* (+8,8 points de pourcentage) et de la *Restauration* (+6,3 points de pourcentage). Ces deux dernières familles sont par ailleurs dominées par l'entreprenariat féminin. A l'inverse, la minorité des femmes entrepreneurs dans les secteurs majoritairement masculins (*Mécanique automobile, Menuiserie/ bois, Cuirs et peaux et Couture et confection*) présentent un risque d'informalité inférieur aux hommes dans ces familles (Figure 3).

Figure 3. Panel A. Pourcentage d'unités économiques informelles selon le sexe de l'entrepreneur et écart (femmes-hommes), % et % points pour l'écart, 2016



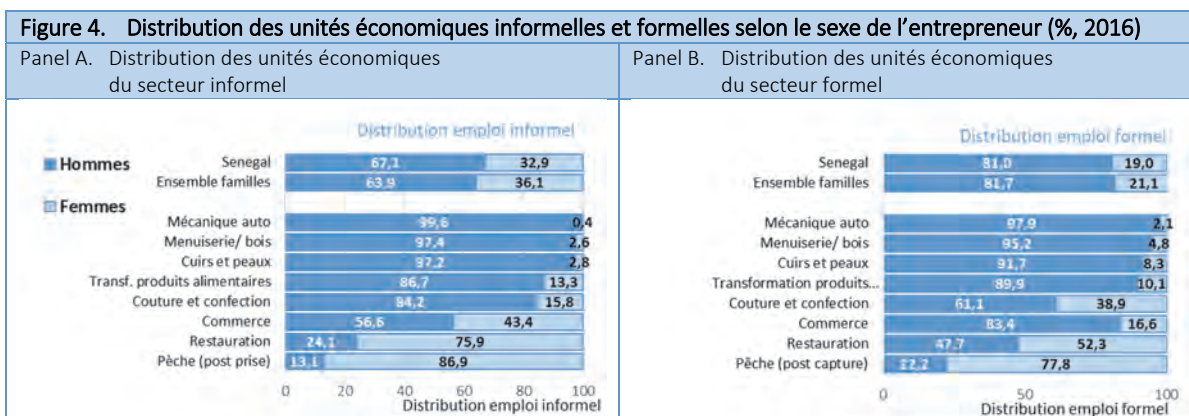
Source : Recensement Général des Entreprises (RGE), 2016

Lorsque l'on considère non pas les taux d'informalité mais la représentation des hommes et des femmes parmi les entrepreneurs du secteur informel, au niveau national, 67,1 pour cent des activités

informelles couvertes par le RGE sont dirigées par des hommes et 32,9 pour cent par des femmes (figure 4, panel A). Ces proportions sont assez similaires dans les unités économiques couvertes par

les 8 familles considérées globalement (63,9 pour d'hommes entrepreneurs contre 36,1 pour cent de femmes) mais varie considérablement d'une famille à l'autre. Ainsi, les femmes représentent plus de 75 pour cent des entrepreneurs dans les familles Pêche (post capture) et Restauration. A l'inverse, elles représentent moins de 5 pour cent des entrepreneurs dans les familles Mécanique auto, Menuiserie/ bois et Cuirs et Peaux et entre 10 et 15 pour cent parmi les activités Transformation des produits alimentaires et Couture et confection.

La distribution des unités du secteur formel selon le sexe de l'entrepreneur (Figure 4, panel B) met en évidence la prépondérance des hommes entrepreneurs formels. Au niveau national, 81 pour cent des unités formelles sont dirigées par des hommes. De plus, leur représentation au sein des unités formelles des 8 familles dépassent systématiquement leur représentation parmi les unités informelles.



Note : * Pêche (post capture) : activités partiellement couvertes par le Recensement Général des Entreprises. Résultats non représentatifs du secteur. L'écart selon le sexe est défini comme la différence entre la proportion de femmes entrepreneur d'unités économiques informelles (ou formelles) et la proportion correspondante parmi les hommes entrepreneur. Cet écart est exprimé en points de pourcentage.

Source : Recensement Général des Entreprises (RGE), 2016

✗ L'augmentation de l'âge de l'entrepreneur peut se traduire par une réduction des taux d'informalité des unités économiques

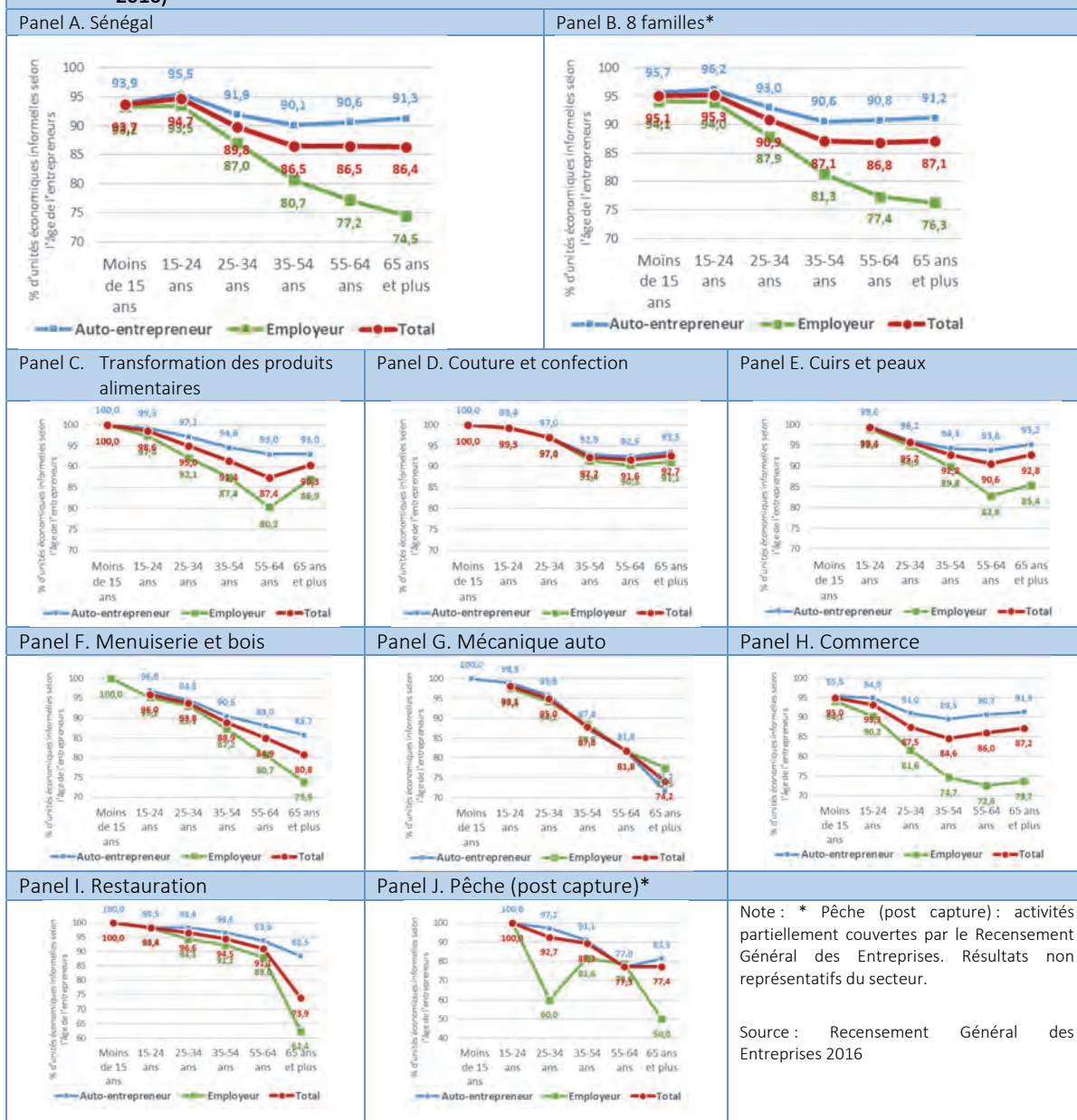
La proportion d'unités économiques informelles décroît avec l'augmentation de l'âge de l'entrepreneur (Figure 5). Cette tendance est marquée en particulier pour les employeurs et semblerait indiquer une formalisation au cours de la vie de l'employeur et de son activité économique lorsque cette activité perdure. Des résultats semblables sont observés lors de l'analyse de la proportion d'unités du secteur informel en fonction de l'ancienneté de l'entreprise. Les facteurs sont multiples : accumulation d'expérience, possible accès au capital, expansion de l'activité ou cessation d'activité non viables lors des premières années d'exercice. La situation au regard de la formalité de l'activité des travailleurs à leur propre compte reste

par contre quasiment inchangée quel que soit l'âge de l'entrepreneur.

Au niveau national, la proportion d'unités économiques informelles passe d'environ 95 pour cent parmi les entrepreneurs les plus jeunes (employeurs ou travailleurs à leur propre compte) à une proportion inférieure à 75 pour cent parmi les employeurs de 65 ans et plus et à 90 pour cent pour les travailleurs à leur propre compte de 35 ans et plus.

L'évolution du caractère formel ou informel des unités économiques en fonction de l'âge de l'entrepreneur est semblable à l'analyse de l'évolution de nature formelle ou informelle des emplois en considérant cette fois, non seulement la situation des entrepreneurs mais aussi celle des employés (voir partie 2.2.3: Formalité et informalité de l'emploi en fonction de l'âge des travailleurs, ENES 2015).

Figure 5. Pourcentage d'unités économiques informelles selon l'âge de l'entrepreneur et le statut dans l'emploi (% , 2016)



L'analyse des différentes familles révèle des situations contrastées :

Indépendamment de la situation dans l'emploi (employeur ou travailleur à son propre compte sans employés), l'effet de l'âge de l'entrepreneur sur la réduction de la proportion d'unités informelles est sensiblement plus marqué dans les familles *Menuiserie/ bois*, *Mécanique automobile* et *Commerce*. Dans ces familles, les proportions d'unités informelles passent de plus de 95 pour cent parmi les jeunes entrepreneurs à 80 pour cent ou

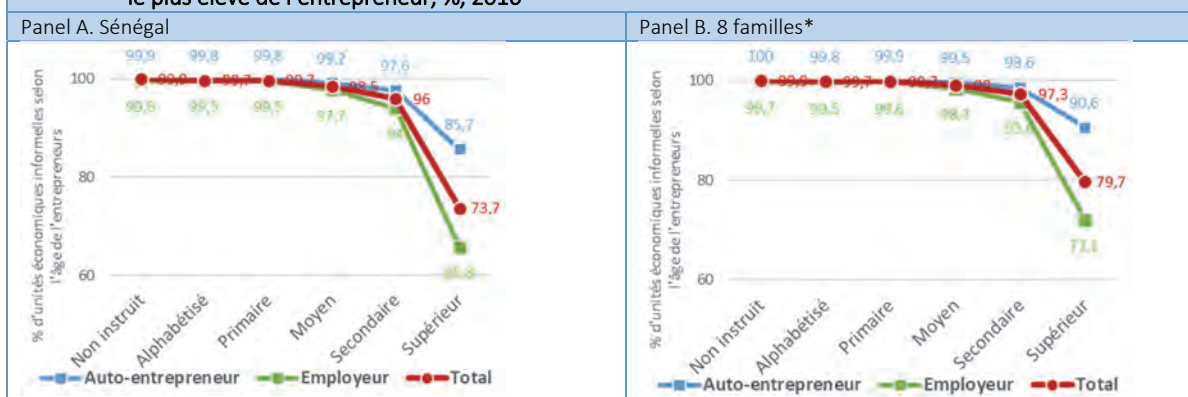
moins parmi les plus âgés. Dans d'autres familles telles que la *Transformation des produits alimentaires*, la *Couture et confection* ou les *Cuirs et peaux*, le secteur informel n'est jamais inférieur à 85 per cent, y-compris pour la classe d'âge 55-64 ans qui semble être l'âge associé aux plus faibles niveaux d'informalité.

✗ Le niveau d'éducation de l'entrepreneur est un atout pour la formalisation

Le niveau d'éducation des entrepreneurs n'est pas une garantie d'accès à un emploi formel ou à l'emploi dans le secteur formel mais représente néanmoins un important facteur d'accès à la formalité soit comme point d'entrée dans la vie active, soit via une plus forte probabilité de se formaliser après quelques années d'exercice de l'activité. Pour le Sénégal dans son ensemble comme pour chacune des 8 familles, le taux d'informalité des

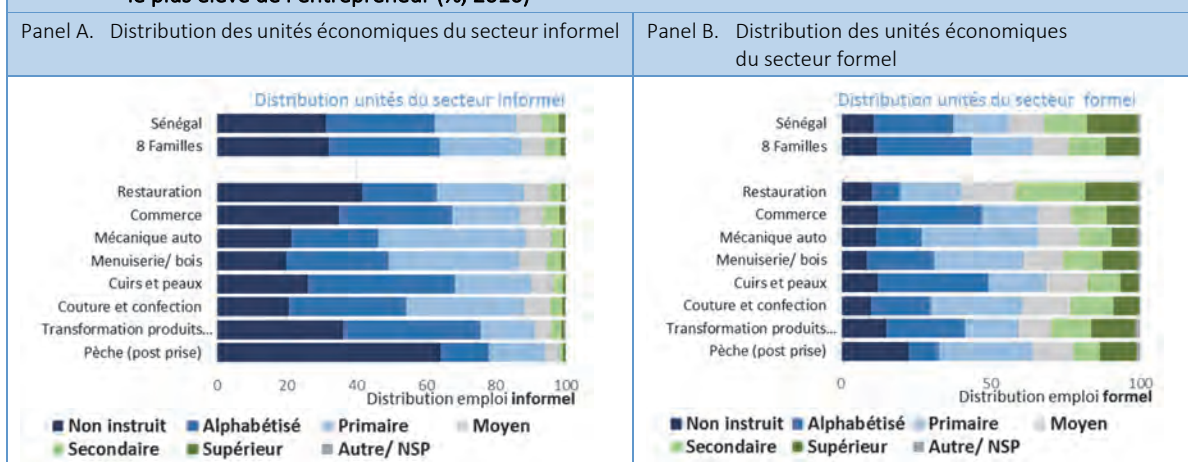
unités économiques diminue avec l'augmentation du niveau d'éducation des entrepreneurs (Figure 6). Alors que près de la totalité des entrepreneurs non instruits gèrent des unités économiques informelles, c'est le cas de moins de 3 sur 4 entrepreneurs disposant d'un niveau d'éducation supérieur. La proportion d'entreprises informelles reste néanmoins élevée, y-compris parmi les plus instruits. La relation positive entre niveau d'éducation et formalité de l'entreprise est plus marquée parmi les employeurs comparés aux travailleurs à leur propre compte.

Figure 6. Pourcentage d'unités économiques informelles selon le niveau d'éducation le plus élevé de l'entrepreneur, %, 2016



Source : Recensement Général des Entreprises (RGE), 2016

Figure 7. Distribution des unités économiques informelles et formelles selon le niveau d'éducation le plus élevé de l'entrepreneur (% , 2016)



Note : * Pêche (post capture) : activités partiellement couvertes par le Recensement Général des Entreprises. Résultats non représentatifs du secteur. L'écart selon le sexe est défini comme la différence entre la proportion de femmes entrepreneur d'unités économiques informelles (ou formelles) et la proportion correspondante parmi les hommes entrepreneur. Cet écart est exprimé en points de pourcentage.

Source : Recensement Général des Entreprises (RGE), 2016

L'analyse de la distribution des unités économiques informelles selon le niveau d'éducation de leur

propriétaire (Figure 7) montre qu'au Sénégal, 62,4 pour cent des entrepreneurs du secteur informel

n'ont pas atteint le niveau d'éducation primaire (au sein du système éducatif formel). Ce n'est pas sans conséquence sur la productivité de ces activités et la probabilité de formaliser les activités. Cette proportion est bien moindre lorsque l'on considère les entrepreneurs du secteur formel (37,5 pour cent). Les proportions correspondantes au sein des 8 familles sont de 63,9 pour cent et 43,6 pour cent respectivement. A l'inverse, dans les unités informelles, moins de 5 pour cent des entrepreneurs ont un niveau d'éducation secondaire et moins de 2 pour cent sont diplômés de l'enseignement supérieur (au Sénégal et dans les huit familles). Les entrepreneurs disposant de niveaux d'éducation secondaire ou supérieur sont surreprésentés dans le secteur formel. Au Sénégal 10,8 pour cent des entrepreneurs du secteur formel ont un niveau secondaire et 17,0 pour cent un niveau supérieur. Ces proportions sont respectivement de 12,7 pour cent et 14,4 pour cent pour les entrepreneurs des 8 familles.

Au sein des 8 familles

L'analyse de l'effet du niveau d'éducation sur la formalité des unités de production au sein des 8 familles confirme, pour toutes les familles, la relation négative entre niveau d'éducation et proportion d'unités économiques du secteur informel (Figure 8). Cette relation est néanmoins beaucoup plus faible dans les familles *Couture et confection* et *Cuir et peaux*. L'informalité des d'unités économiques demeure extrêmement élevée, y-compris parmi les entrepreneurs les plus instruits.

Pour chacune des familles, l'effet de niveaux d'éducation plus élevés est plus marqué parmi les employeurs que pour les travailleurs à leur propre compte. Ces résultats obtenus sur la base des données du recensement et portant sur les unités économiques confirment ceux portant sur l'emploi menés à partir des données de l'ENES 2015 (voir [partie 2 : informalité de l'emploi dans le secteur informel et niveau d'éducation](#)). Ils sont également conformes aux résultats obtenus au niveau régional et mondial¹².

L'analyse de la composition du secteur informel et du secteur formel selon le niveau d'éducation des

employeurs et des travailleurs à leur propre compte pour chacune des 8 familles (Figure 9) amène plusieurs constats.

Quel que soit le statut dans l'emploi, le niveau d'éducation dans les unités du secteur informel est faible et peut représenter un frein à la productivité de ces unités économiques majoritairement de taille réduite (voir section [1.3,1 Secteur informel et taille de l'entreprise](#)), à leur expansion et leur formalisation. La situation est particulièrement critique dans les deux familles dont les unités économiques sont dirigées en majorité par des femmes : la *Restauration* (Figure 9, panel I) et *Pêche (post capture)* (panel J). Dans la *Restauration*, près de 40 pour cent des entrepreneurs (avec ou sans employés) n'ont aucun niveau d'éducation et ne sont pas alphabétisés ; cette proportion est de 64 pour cent parmi les entrepreneurs informels de la *Pêche (post capture)*. Des proportions similaires sont observées dans la famille *Transformation des produits alimentaires* où 38,8 pour cent des travailleurs à leur propre compte et 32,9 pour cent des employeurs ne sont ni instruits, ni alphabétisés (Figure 9, panel C). A l'inverse, c'est dans la famille *Commerce* (panel H) que la proportion d'entrepreneurs informels ayant un niveau secondaire ou supérieur est la plus élevée (5,3 pour cent des travailleurs à leur propre compte et 8,9 pour cent des employeurs).

Le niveau d'éducation est relativement plus élevé parmi les employeurs d'unités informelles comparé aux travailleurs informels à leur propre compte mais reste néanmoins assez faible. Le niveau d'éducation est par contre bien plus élevé dans les unités économiques formelles, notamment parmi les employeurs. C'est le cas en particulier de certaines familles dont la *Restauration* (42,7 pour cent des employeurs et 36,1 pour cent des travailleurs à leur propre compte du secteur formel ont un niveau d'éducation secondaire ou supérieur) ; de la *Transformation des produits alimentaires* (un tiers des employeurs formels ont au moins un niveau d'éducation secondaire) ou encore de la *Pêche (post capture)* avec 44,1 pour cent d'employeurs formels diplômés du niveau secondaire ou supérieur. Quelle

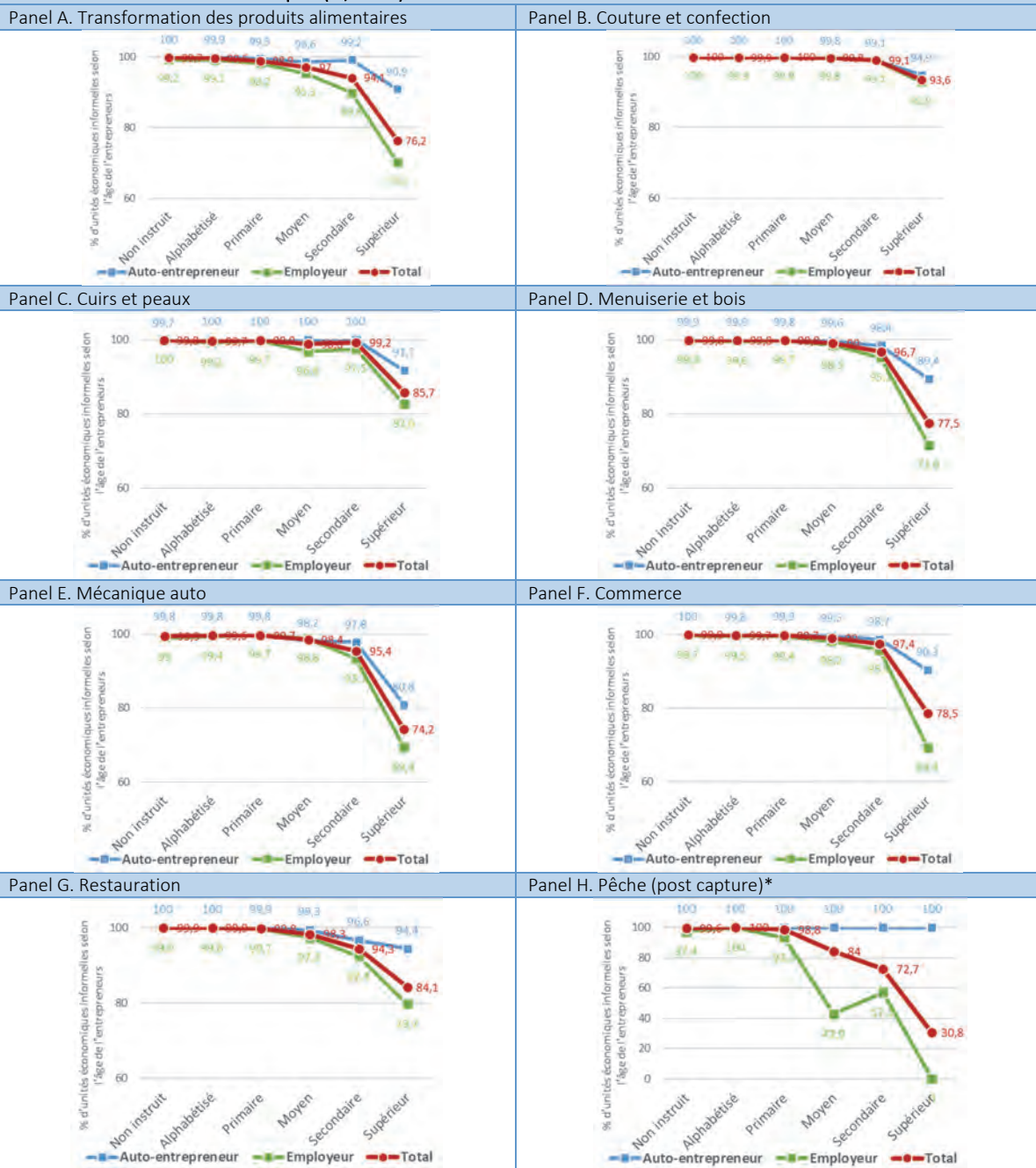
¹² BIT, 2019. Femmes et hommes dans l'économie informelle: Un panorama statistique (troisième édition)

https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_734075.pdf

que soit la famille considérée, plus d'un quart des employeurs d'unités formelles ont un niveau secondaire ou supérieur et 10 pour au plus ne sont ni instruits ni alphabétisés. La situation des travailleurs à leur propre compte montre également

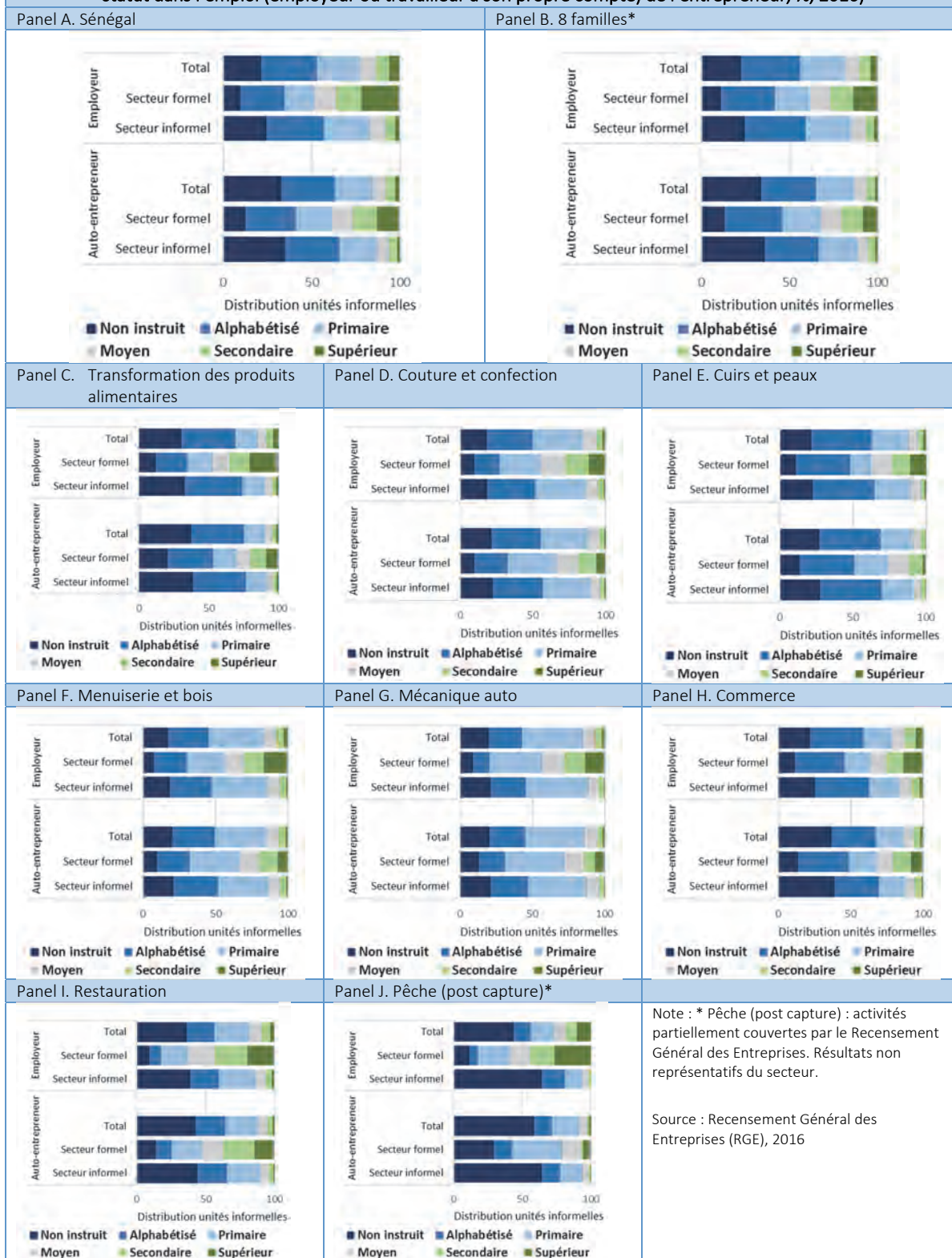
des niveaux d'éducation supérieurs parmi les unités formelles mais avec un écart moindre.

Figure 8. Pourcentage d'unités économiques informelles selon le niveau d'éducation le plus élevé de l'entrepreneur et le statut dans l'emploi (% , 2016)



Note : * Pêche (post capture) : activités partiellement couvertes par le Recensement Général des Entreprises. Résultats non représentatifs du secteur.
Source : Recensement Général des Entreprises (RGE), 2016

Figure 9. Distribution des unités économiques informelles et formelles selon le niveau d'éducation le plus élevé et le statut dans l'emploi (employeur ou travailleur à son propre compte) de l'entrepreneur, %, 2016)

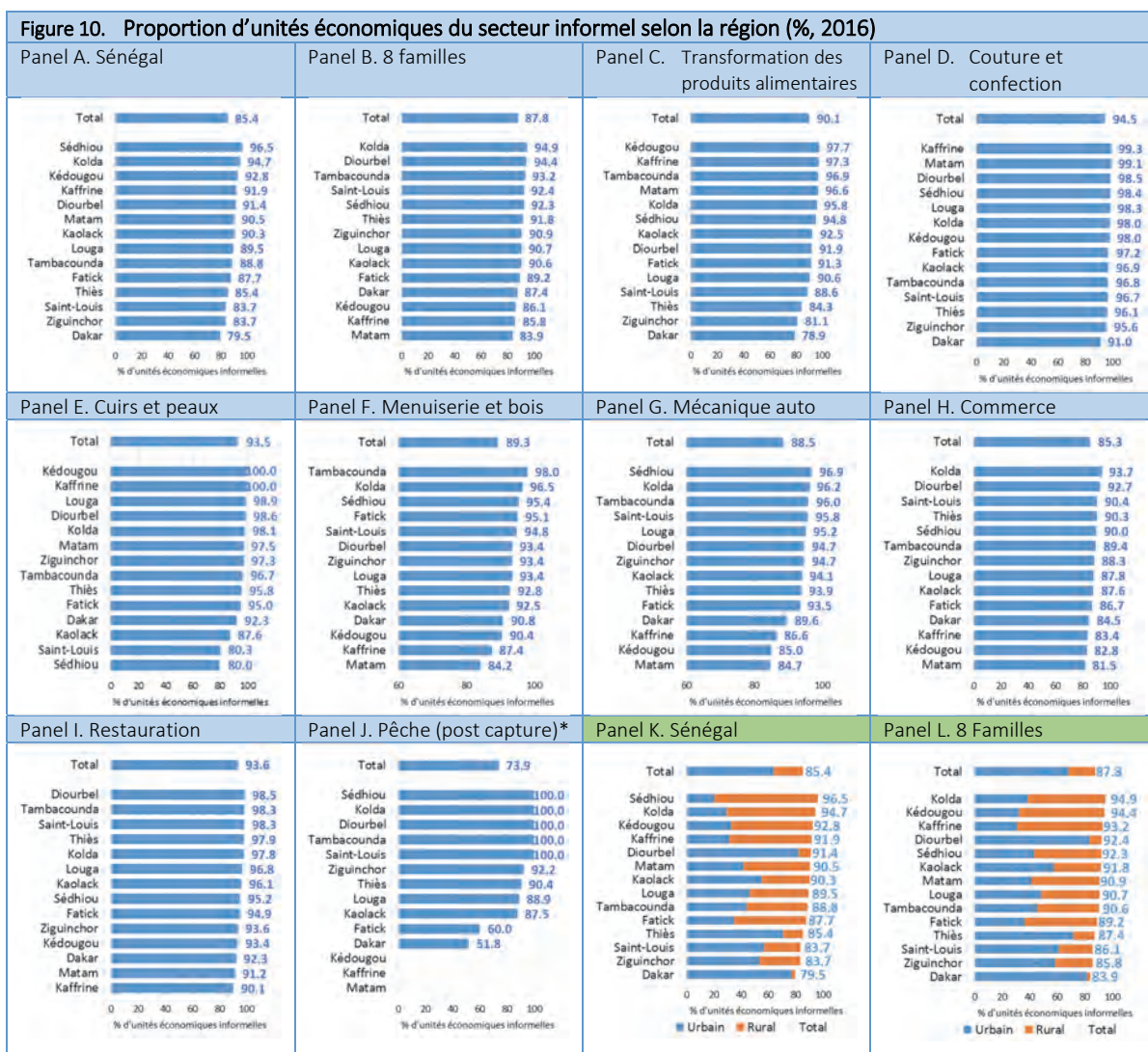


✗ La dimension géographique de l'informalité

La proportion d'unités économiques informelles est de moins de 80 pour cent à Dakar et à près de 95 pour cent ou plus à Kolda et Sédhiou (Figure 10, panel A). L'informalité tend à être plus élevée dans les régions essentiellement rurales telles que Kaffrine, Kédougou, Kolda ou Sédhiou (Figure 10, panels K et L). Près de 83 pour cent des unités économiques sont dans le secteur informel en milieu urbain contre 93 pour cent en milieu rural. Les taux d'informalité sont plus élevés en milieu rural pour

l'ensemble des 8 familles (à l'exception de *cuirs et peaux*, Figure 11, panel A).

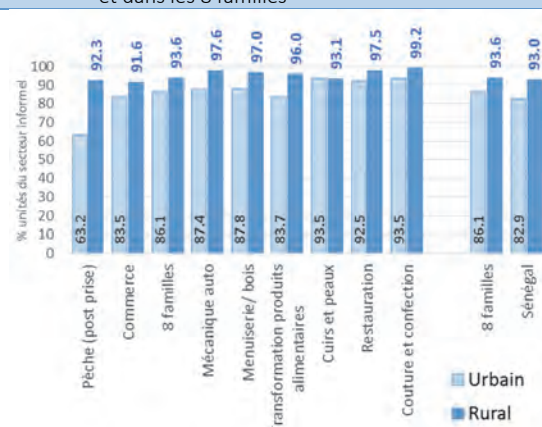
Enfin, en termes de distribution des entreprises informelles parmi les activités couvertes par le RGE (c'est-à-dire notamment hors agriculture), le milieu urbain domine largement. En effet, plus de 75 pour cent des entreprises du secteur informel (hors agriculture) sont en milieu urbain dans 8 des 10 familles retenues. Seules les familles Pêche (post capture) et transformation des produits alimentaires ont plus de 45 pour cent des entreprises informelles situées en milieu rural (Figure 11, panel B).



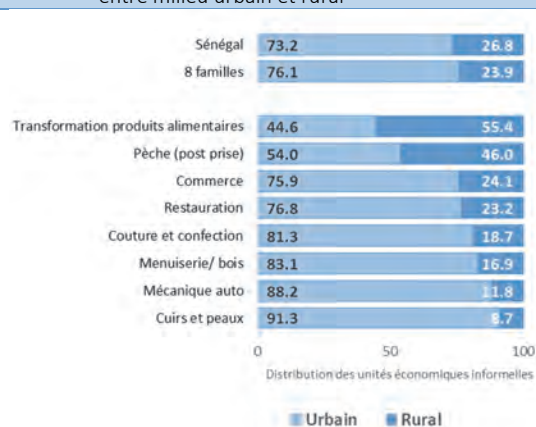
Source : Recensement Général des Entreprises (RGE), 2016

Figure 11. Entreprises informelles et milieu urbain et rural (% RGE 2016)

Panel A. Proportion d'entreprises informelles au Sénégal et dans les 8 familles



Panel B. Distribution des entreprises informelles entre milieu urbain et rural



Source : Recensement Général des Entreprises (RGE), 2016

1.3 Selon les caractéristiques de l'entreprise¹³

Principaux résultats

- ✖ Dans les 8 familles, 64,2 pour cent des entrepreneurs informels sont des travailleurs à leur propre compte sans employés, 97,2 pour cent sont des unités de moins de 5 personnes et 99,6 pour cent compte moins de 10 personnes (Figure 12). Sans surprise, la part des unités informelles décroît avec l'augmentation de la taille de l'entreprise (Figure 13).
- ✖ Plus surprenant par contre sont les résultats concernant la nature temporaire ou permanente de la main d'œuvre au sein des unités informelles, comparée à la situation observée dans les unités formelles : l'utilisation du travail temporaire semble concerner une proportion limitée d'entreprises au Sénégal et semble davantage utilisée par les unités du secteur formel. L'un des facteurs à prendre en compte est le fait que la majorité des unités informelles ne comptent que l'entrepreneur (travailleur à son propre compte sans employés) (Figure 16).
- ✖ Au Sénégal comme dans les 8 familles, près d'un quart des unités informelles ont moins de 2 ans. Avec l'augmentation de l'ancienneté de l'activité on note une proportion sensiblement plus élevée d'entreprises formelles avec néanmoins des variations significatives selon les familles. L'effet

de l'ancienneté sur la formalisation ou ce qui peut être aussi une durée de vie plus longue parmi les unités formelles est visible en particulier dans la famille *Mécanique automobile*, le *Commerce* et la *Pêche (post capture)* (Figure 15, panels G, H, J). En termes d'ancienneté, un cap important se situe entre les activités de moins de 2 ans et celles de 2 à 5 ans. Temps de la formalisation et mortalité élevée des activités informelles peuvent compter parmi les raisons. La part des unités économiques de moins de 2 ans est plus élevée dans le Commerce et la Restauration, activités semble-t-il plus exposées à des fermetures précoces d'activités que les activités de fabrication telles que la Couture et confection, Mécanique automobile et Menuiserie bois.

- ✖ Les unités économiques informelles des 8 familles exercent dans des locaux typiquement « plus informels » : 18,6 pour cent travaillent sur des étals et 25,9 pour cent dans des ateliers. Quasiment aucune des unités informelles des 8 familles n'exerce dans un bureau ou une usine. A l'inverse, seules 15,8 pour cent des unités du secteur formel sont dans l'un de ces deux types de locaux (Figure 18).
- ✖ Sous réserve de la validité des données sur le capital social, on observe une diminution de la part des unités informelles avec la croissance du capital social, une diminution néanmoins étonnamment modérée (Figure 17).

¹³ L'ensemble des résultats présentés ci-après suivent la définition du BIT du secteur informel.

Faute de données disponibles sur le chiffre d'affaires et la démographie des entreprises, ces résultats restent partiels. Néanmoins cette section couvre plusieurs dimensions relatives aux caractéristiques des entreprises telles que disponibles dans le RGE : la taille de l'entreprise, son ancienneté, le capital social et la structure de la main d'œuvre (temporaire ou permanente). Néanmoins des résultats portant sur le capital, l'investissement, le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée et la productivité des facteurs parmi les unités de production informelle au Sénégal (hors agriculture) sont maintenant disponibles à partir de l'enquête ERI-ESI réalisée en 2017. Ces premiers résultats sont repris à la fin de cette session.

✖ Secteur informel et taille de l'entreprise

La composition du tissu des entreprises informelles couvertes par le RGE révèle l'omniprésence des micro entreprises ([Figure 12](#)). Selon les données du RGE, 63,8 pour cent des unités économiques informelles au Sénégal sont composées d'une seule personne et plus de 99 pour cent ont moins de 10 personnes. Dans les 8 familles ([Figure 12, panel B](#)), 64,2 pour cent des entrepreneurs informels sont des travailleurs à leur propre compte sans employés, 97,2 pour cent sont des unités de moins de 5 personnes et 99,6 pour cent compte moins de 10 personnes. La situation est très différente dans les unités économiques du secteur formel. Parmi l'ensemble des unités formelles couvertes par le RGE, 43,7 pour cent sont des autoentrepreneurs, ce qui signifie que plus de 55 pour cent des unités formelles ont au moins un employé (ces proportions sont respectivement de 44,4 et 65,6 pour cent lorsque l'on se concentre sur les 8 familles).

La proportion d'unités informelles sans employés varie d'un peu plus de 50 pour cent dans les familles *Menuiserie et bois* (51,5 pour cent, [Figure 12, panel](#)

[F](#)) et *Couture et confection* (51,5 pour cent, [panel D](#)) à plus de 65 pour cent dans le *Commerce* (70,2 pour cent, [panel H](#)), les *Cuirs et peaux* (68,8 pour cent [panel E](#)) et *Pêche* (post capture) (83,3 pour cent, [panel J](#)). Dans chacune des 8 familles, la situation est sensiblement différente dans le secteur formel. Certaines familles se caractérisent en particulier par une proportion non négligeable de grandes entreprises formelles. Tel est le cas des familles de la *Transformation des produits alimentaires* ([panel C](#)), de la *Restauration* ([panel I](#)) et des *Cuirs et peaux* ([panel E](#)). Chacune compte plus de 5 voire 10 pour cent d'entreprises formelles composées de plus de 20 personnes.

On compte plus de travailleurs à leur propre compte parmi les femmes entrepreneurs. Au sein des 8 familles, 73,8 pour cent de l'entrepreneuriat informel féminin est composée d'autoentrepreneurs contre 58,9 pour cent des unités dont le propriétaire est un homme (voir [Annexe 5](#)).

En considérant non pas la *distribution* des unités du secteur informel selon la taille mais la *part des unités opérant dans le secteur informel* selon la taille de l'entreprise, la relation entre la taille et le caractère formel de l'entreprise est, comme attendue, positive. Ce qui est par contre surprenant est la proportion d'unités de plus de 50 ou 100 personnes opérant apparemment sur une base informelle. Au Sénégal, alors que 90 pour cent des autoentrepreneurs opèrent de manière informelle, un quart des entreprises de 50-99 personnes sont dans le secteur informel et 5,4 pour cent des entreprises de 250 personnes et plus. La tendance est peu différente au sein des 8 familles avec néanmoins des proportions légèrement supérieures d'entreprises informelles dans les entreprises de 20 personnes et plus ([Figure 13](#)).

Figure 12. Distribution des unités économiques informelles et formelles selon la taille de l'entreprise et le sexe de l'entrepreneur, %, 2016)

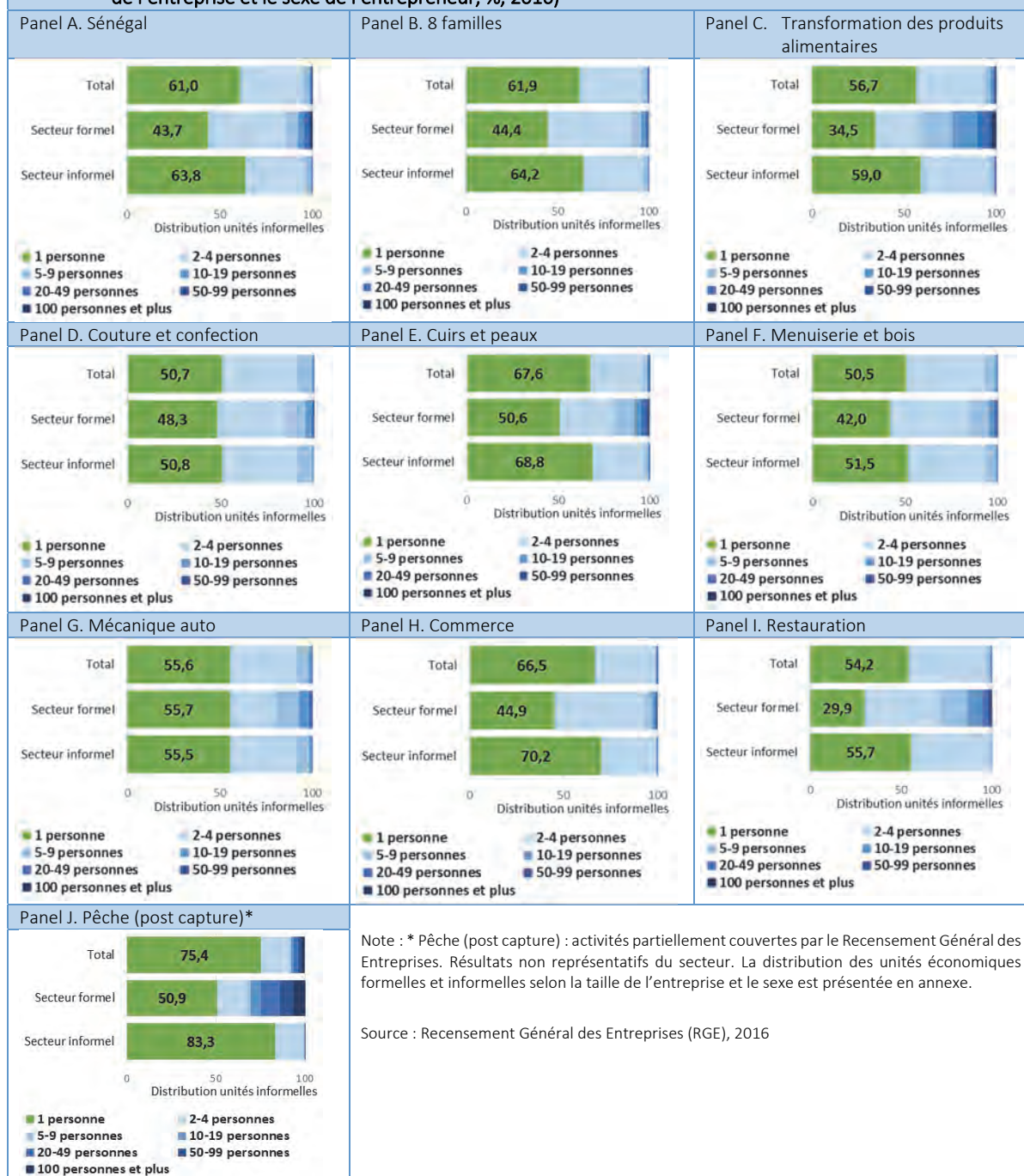
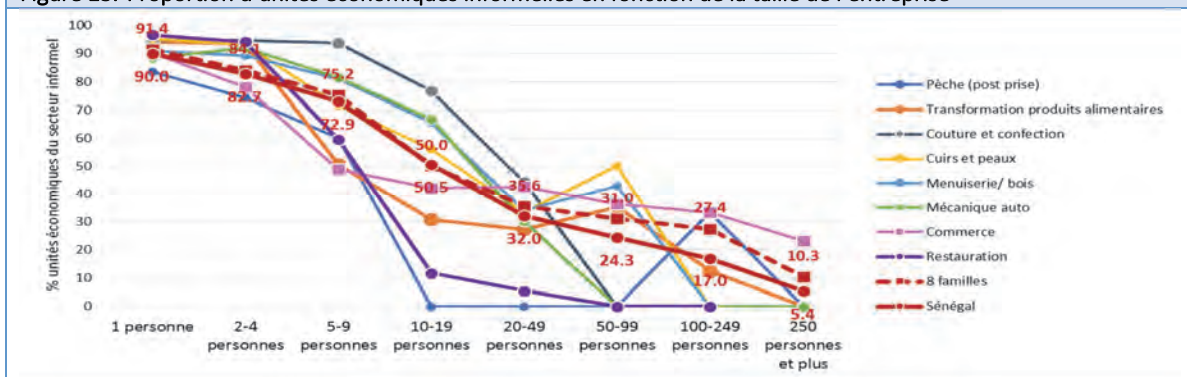


Figure 13. Proportion d'unités économiques informelles en fonction de la taille de l'entreprise



Note : * Pêche (post capture) : activités partiellement couvertes par le Recensement Général des Entreprises. Résultats non représentatifs du secteur.

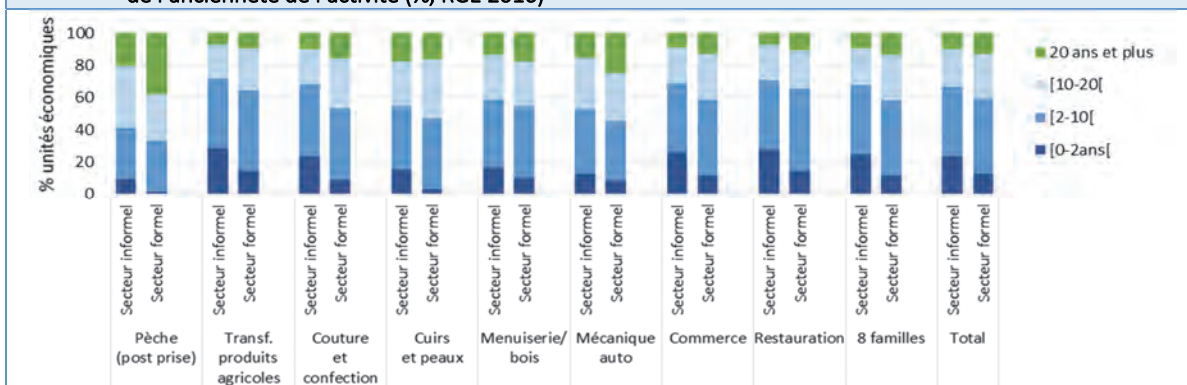
Source : Recensement Général des Entreprises (RGE), 2016

✗ Formalité et nombre d'années d'exploitation de l'activité

L'analyse de la composition des unités économiques informelles en fonction du nombre d'années d'exploitation et la comparaison avec l'ancienneté des unités formelles tend à confirmer une mortalité des activités plus importante au cours des premières années parmi les activités informelles ou alors, une formalisation de certaines d'entre elles avec le

temps (Figure 14). Au Sénégal, 23,7 pour cent des activités informelles ont moins de deux ans (près d'un quart) contre une proportion de 12,7 pour cent dans le secteur formel. La majorité des activités (tant formelles qu'informelles) ont entre 2 et 5 ans (43,0 pour cent dans secteur informel et 46,6 pour cent dans le secteur formel). Enfin alors que 13,3 pour cent des entreprises formelles au Sénégal ont démarré il y 20 ans ou plus, 10 pour des unités informelles sont dans ce cas.

Figure 14. Distribution des unités économiques informelles et formelles en fonction de l'ancienneté de l'activité (% RGE 2016)



Source : Recensement Général des Entreprises (RGE), 2016

Le profil observé au sein des 8 familles est similaire. La *Restauration* (Figure 15) se distingue néanmoins par une proportion encore plus élevée d'unités informelles récentes (près des deux tiers ont moins de 5 ans). A l'inverse, les activités de fabrication telles que la *Couture et confection*, *Mécanique automobile* et *Menuiserie bois* de caractérisent par une ancienneté des unités informelles plus élevées.

Le côté positif est la pérennité de ces activités qui se caractérisent par ailleurs par un capital social ou nombre de travailleurs par unité légèrement supérieur aux autres familles. Une autre manière d'interpréter ce résultat est de considérer qu'une faible proportion de ces activités se formalisent avec le temps.

Figure 15. Part des unités économiques informelles selon l'ancienneté de l'activité et le sexe de l'entrepreneur (% , 2016)



En supposant que les années permettent l'expansion de l'activité et en considérant que la formalisation est un processus qui peut prendre du temps, nous pourrions supposer qu'avec l'ancienneté des entreprises, la part des unités informelles diminue. C'est effectivement le cas mais avec des variations selon les familles (Figure 15). L'effet de l'ancienneté sur la formalisation ou ce peut-être aussi une durée de vie plus longue parmi les unités formelles est visible en particulier dans la *Mécanique automobile*

(Figure 15, panel G), le *Commerce* (panel H) et la *Pêche (post capture ; panel J)*. Un cap important pour observer une diminution tangible de part des unités informelles est le passage entre les unités de moins de deux ans et celles de 2 à 5 ans. Temps de formalisation et mortalité élevée des activités informelles peuvent compter parmi les raisons.

La figure 15 présente les proportions d'unités informelles selon l'ancienneté de l'activité et le sexe de l'entrepreneur. L'effet de l'ancienneté de

l'activité sur la réduction de l'informalité est visible et significatif parmi les hommes entrepreneurs, beaucoup moins parmi les femmes entrepreneurs. Les taux d'informalité des hommes entrepreneurs diminuent de 91,6 pour cent parmi les activités de moins de deux ans d'ancienneté à 83,1 pour cent parmi celles de 20 ans ou plus. Les proportions correspondantes pour les femmes entrepreneurs sont de 94,6 pour cent et 93,0 pour cent (Figure 15, panel A). La situation au Sénégal et plus encore dans le groupe des 8 familles est largement influencée par la situation observée dans le Commerce (Panel H) qui se caractérise par une baisse avec l'ancienneté de l'activité de la part des entreprises informelles parmi les hommes entrepreneurs alors que la part des entreprises informelles reste quasiment inchangée pour les femmes. Enfin, la situation observée pour la minorité d'hommes entrepreneurs parmi les activités dominées par l'entrepreneuriat féminin (Restauration et Pêche post capture) ; ou celle de la minorité de femmes entrepreneurs dans les familles à dominante masculine (Mécanique automobile ou Menuiserie/ bois), présentent des profils atypiques et pas nécessairement représentatifs de la réalité compte tenu du faible nombre d'unités concernées.

✗ La structure du personnel

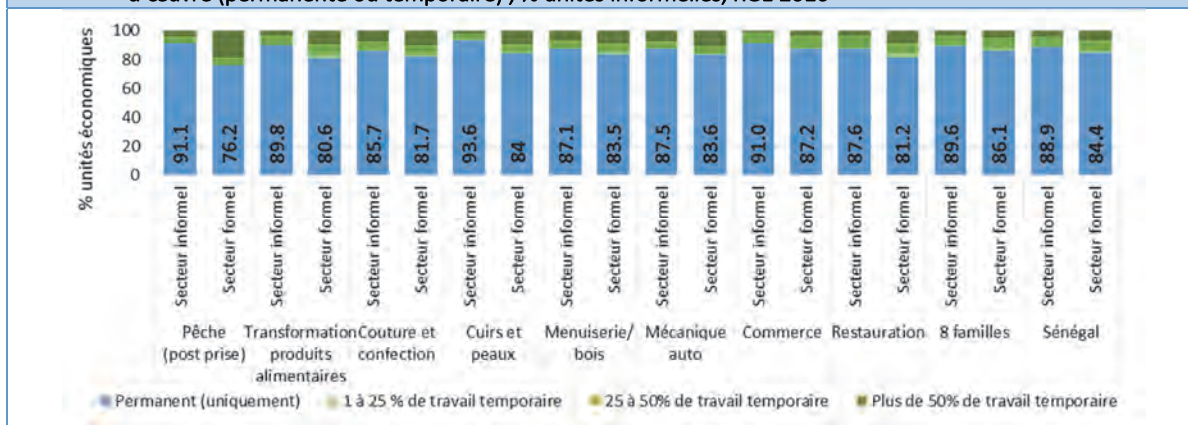
L'analyse de la structure de l'emploi dans le secteur informel sera complétée par l'analyse des données de l'Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES 2015). Le RGE 2016 fait la distinction entre

personnel (y-compris le responsable) permanent et temporaire, en plus de la distinction selon le sexe.

Sur la base des données RGE et en tenant compte d'une proportion non négligeable de valeurs manquantes on peut retenir les résultats suivants (Figure 16):

- ✗ Les unités économiques informelles font sensiblement moins appel à du personnel temporaire que les unités du secteur formel. La taille limitée de ces unités et en particulier le fait que la majorité des unités économiques informelles n'ait pas de personnel en plus de l'entrepreneur (travailleur à son propre compte), influencent très certainement ce résultat.
- ✗ Au Sénégal, 15,6 pour cent des unités économiques formelles font appel à de la main d'œuvre temporaire contre 11,1 pour cent des unités économiques informelles. Dans les 8 familles, 13,8 pour cent des unités économiques formelles font appel à du personnel temporaire contre 10,4 pour cent dans le secteur informel.
- ✗ Plus de 18 pour cent des unités formelles des familles *Couture et confection*, *Restauration*, *Transformation des produits alimentaires* et *Pêche (post capture)* comptent en partie sur de la main d'œuvre temporaire. Les proportions correspondantes dans le secteur informel pour ces mêmes familles varient de 8,9 à 14,4 pour cent.

Figure 16. Distribution des unités économiques informelles et formelles en fonction de la composition de la main d'œuvre (permanente ou temporaire) ; % unités informelles, RGE 2016



Source : Recensement Général des Entreprises (RGE), 2016

✖ Secteur informel et caractéristiques économiques : capital social, investissement et valeur ajoutée

Compte tenu de la disponibilité des données du RGE partagées pour une analyse détaillée par famille, seul une analyse du capital social est possible et

présentée ci-après. Toutefois, les premiers résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel pour le Sénégal viennent compléter cette analyse partielle en apportant des éléments portant sur l'investissement, le capital, la valeur ajoutée pour le Sénégal hors agriculture (voir encadré 5).

Encadré 5. La dimension économique et le poids des unités de production informelles dans l'activité économique sénégalaise : premiers résultats de l'enquête ERI-ESI

L'Enquête régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) est une opération statistique d'envergure nationale et couvre principalement deux volets : le premier volet collecte des données sur les caractéristiques sociodémographiques et sur l'emploi de la population et le second volet est relatif à la collecte des données auprès des unités de production informelles non agricoles identifiées lors du premier volet. En outre il est aussi greffé au volet emploi, un module complémentaire sur la gouvernance, la paix et la sécurité. L'ERI-ESI entre dans la mise en œuvre du Programme Statistique Régionale (PSR) de l'UEMOA.

Cette enquête vient apporter des récentes sur la contribution des unités du secteur informel à l'économie du Sénégal. Les principaux résultats concernant le capital, l'investissement, la production des UPI et la valeur ajoutée tels que publiés par l'ANSD sont repris ci-dessous. Les analyses à venir à partir de ces données viendront enrichir ce diagnostic.

- ✖ **Capital.** Le montant actuel du capital des unités de production informelles (UPI) s'élève à 350,0 milliards de FCFA, investi à 53,8 pour cent dans l'industrie, 25,3 pour cent dans le commerce et 20,4 pour cent dans le secteur des services.
- ✖ **Investissement.** En 2017, les unités de production du secteur informel ont fait un investissement à hauteur de 49,2 milliards de FCFA. Plus de 40% de ces dépenses d'investissement sont destinées à l'achat de local contre environ 10 pour cent pour l'achat des machines et quasiment 13 pour cent pour des véhicules professionnels. Ce résultat confirme un résultat mis en évidence par le RGE concernant la question du lieu de travail : l'inadaptation du local et les besoins de financement pour l'améliorer.
- ✖ **La production du secteur informel.** La production (hors agriculture) du secteur informel est faite principalement par les unités de production évoluant dans les différents milieux urbains. La production annuelle, estimée à 4 728,5 milliards de FCFA. Les deux tiers, 66,8% de celle-ci, sont réalisés par les unités de production se situant en milieu urbain : Dakar urbain (32,6 pour cent) et les autres milieux urbains (34,2 pour cent). En termes de secteur d'activité, 44 pour cent de la production des UPI provient du secondaire, 30,9 pour cent du commerce et 24,4 pour cent des services.
- ✖ **Valeur ajoutée et productivité des facteurs.** La valeur ajoutée annuelle des UPI, s'élève à 3 749,4 milliards de FCFA provenant à 40,8 pour cent du secteur secondaire, 34,4 pour cent du commerce et 24,8 pour cent du secteur des services. Selon le milieu de résidence, cette valeur ajoutée provient à 32,0 pour cent de Dakar urbain, 34,4 pour cent d'autres urbains et 24,8 pour cent du milieu rural. Les résultats concernant la valeur ajoutée mettent par ailleurs en évidence des inégalités dans le secteur informel. Selon l'ERI-ESI en 2017, 20 pour cent des UPI les plus riches détiennent 80 pour cent des valeurs ajoutées annuelles contre 20 pour cent de valeurs ajoutées annuelles pour les 80% des autres UPI. Enfin, en termes de productivité des facteurs, la productivité du facteur capital, estimée par le rapport entre la valeur ajoutée et le coût du capital, est en moyenne 772 FCFA. La valeur ajoutée moyenne par heure de travail est 668,8 FCFA.

Source : Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération, ANSD : Premiers résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel — ERI-ESI 2017 au Sénégal.

Sur la base des données du RGE et sous réserve de la validité des données sur le capital social, on observe une diminution de la part des unités informelles avec la croissance du capital social. Cette tendance prévaut pour l'ensemble des 8 familles (Figure 17). Plus intéressant est la distribution des unités économiques informelles selon la valeur du capital social (Figure 18).

Au Sénégal, 21,7 pour cent des entrepreneurs informels ont un capital social inférieur à 50,000 FCFA et 44,7% un capital social inférieur à 200,000 FCFA. La valeur du capital social est le plus souvent inférieure dans les unités économiques dirigées par des femmes. Près de 40 pour cent des femmes entrepreneurs informelles ont un capital social de moins de 50,000 FCFA contre 14 pour cent des hommes opérant dans le secteur informel. Enfin,

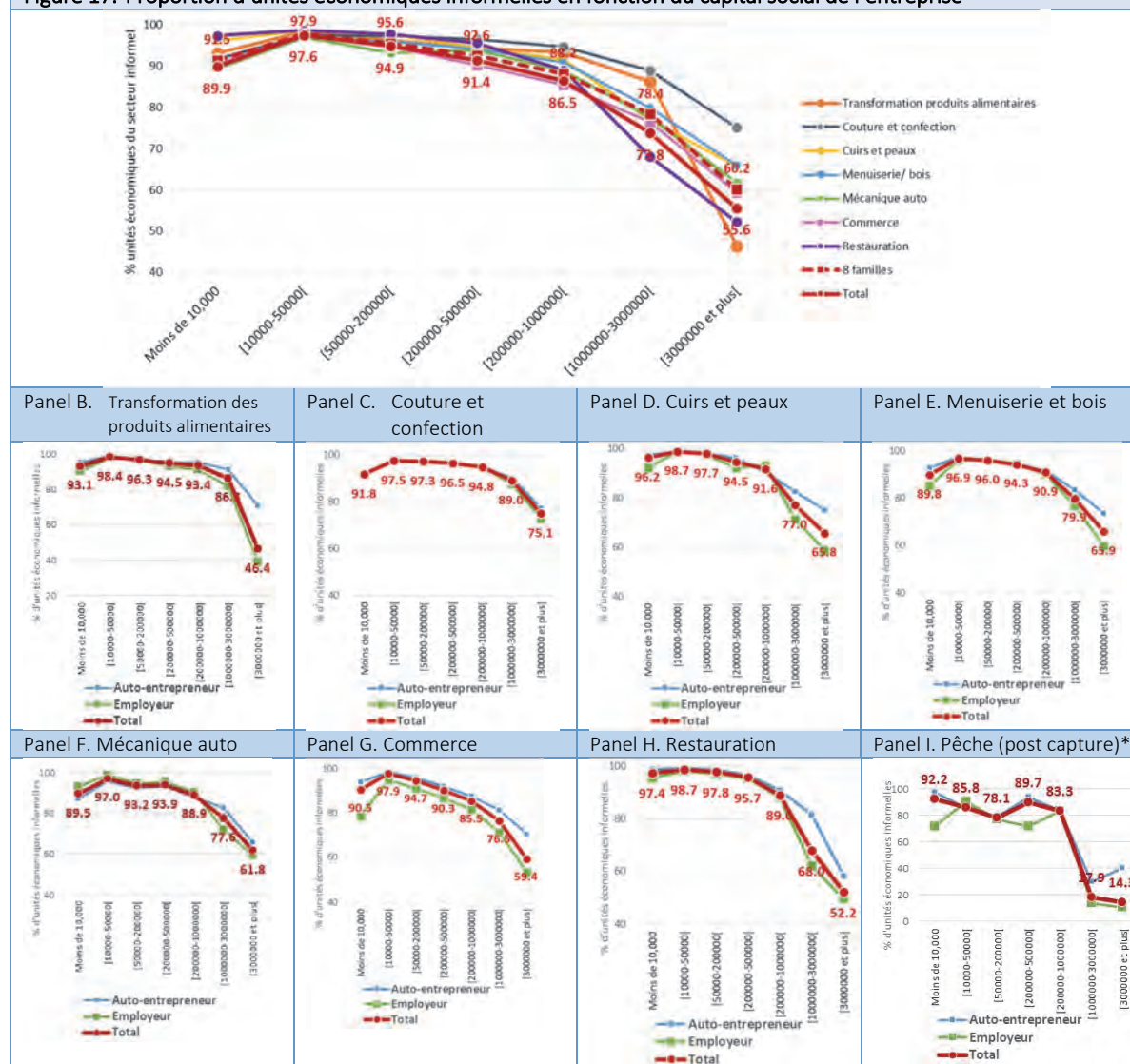
18,2 pour cent des entrepreneurs informels ont un capital social supérieur à 1 million (8,8% des femmes et 22,9% des hommes) contre près de la moitié (49,4%) parmi les entrepreneurs formels. La situation dans les 8 familles considérées dans leur ensemble est sensiblement similaire. Les principales différences se situent entre les différentes familles.

Certaines familles telles que la *Restauration* (panel I), la *Transformation des produits alimentaires* (panel C) et *Cuir et peaux* (panel E) se caractérisent par de plus fortes proportions d'entrepreneurs dont le capital social est parmi les classes les plus basses (inférieur à 50,000 et 50,000 à 200,000 FCFA), tout particulièrement parmi les femmes entrepreneurs. A l'inverse, les familles *Mécanique automobile* (panel

G), *Menuiserie bois* (panel F) et *Couture confection* (panel D) semble dotées d'un capital social supérieure aux autres familles et supérieure à la moyenne nationale. Ces trois familles sont également les familles qui montrent une ancienneté plus grande et une proportion moindre d'autoentrepreneurs au profit d'unités avec entre 2 et 4 travailleurs.

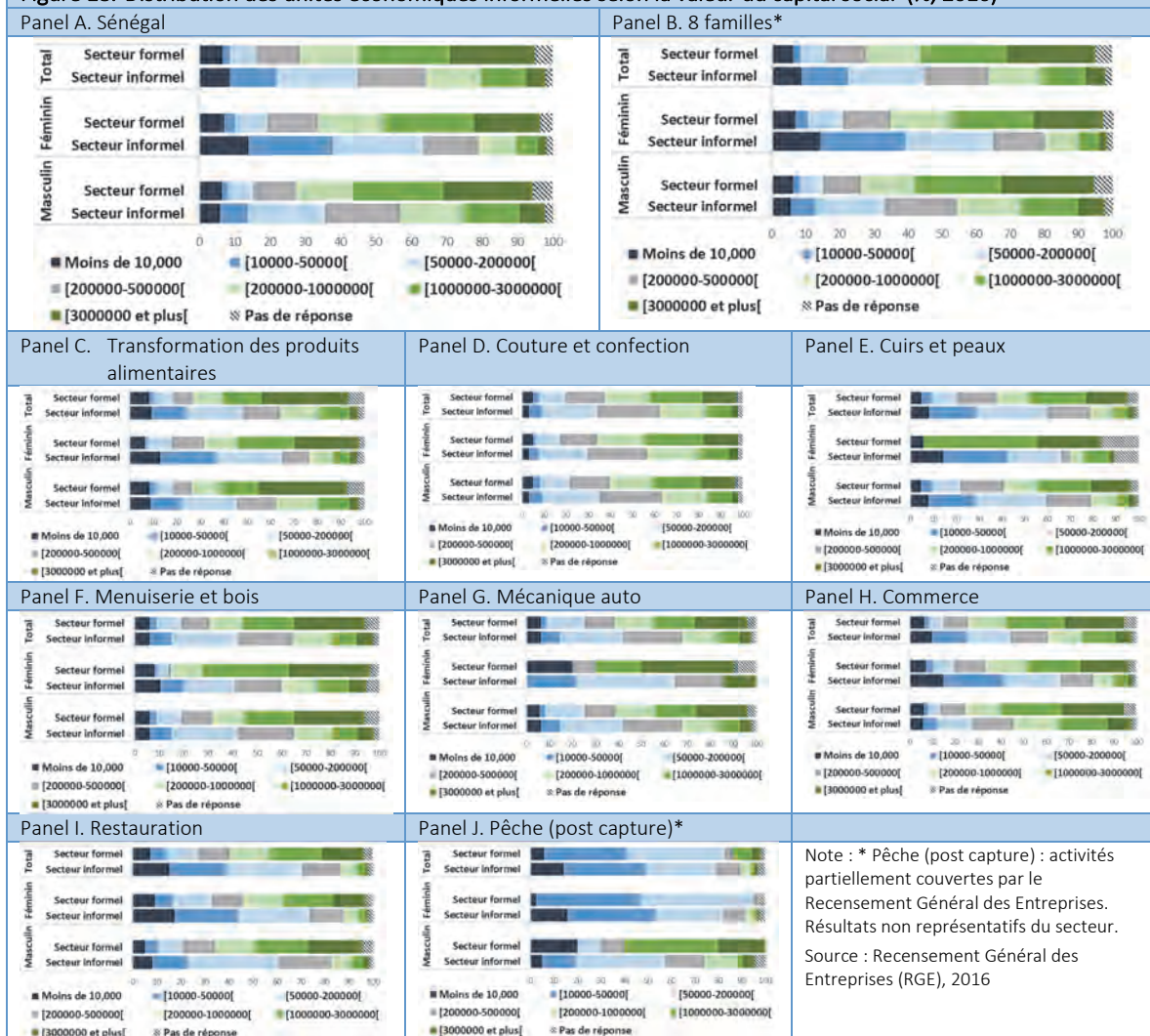
Enfin, dans le cas du *Commerce* (panel H), des situations extrêmes sont observées avec une surreprésentation dans cette famille, d'un capital social parmi les faibles mais aussi parmi les classes les plus élevées, soit la cohabitation de petits et de gros informels.

Figure 17. Proportion d'unités économiques informelles en fonction du capital social de l'entreprise



Source : Recensement Général des Entreprises (RGE), 2016

Figure 18. Distribution des unités économiques informelles selon la valeur du capital social (% , 2016)

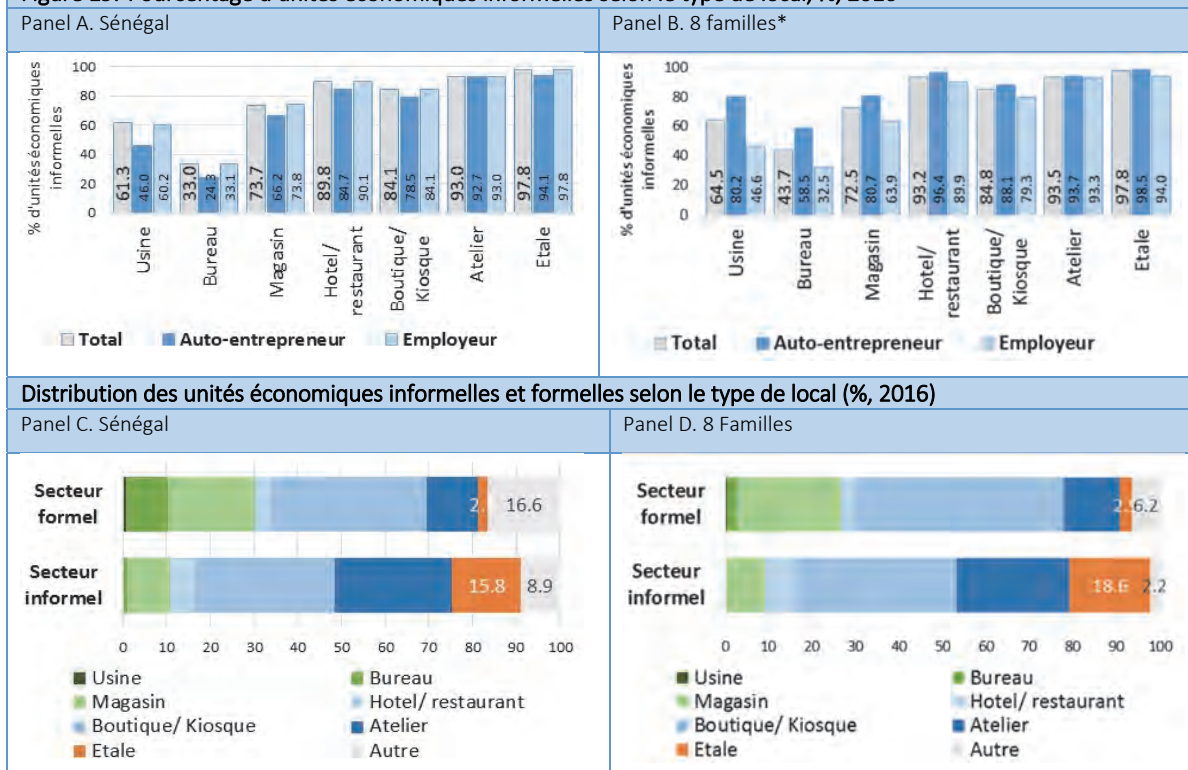


✗ Dans quel type de local travaillent les entrepreneurs du secteur informel et leurs salariés ?

A la question « dans quel type de local, les unités économiques sont les plus informelles », sans surprise, parmi les unités couvertes par le RGE, il s'agit des étals (97,8 pour cent) et des ateliers (93,0

pour cent) mais aussi des boutiques et kiosques (84,1 pour cent) et les hôtels/ restaurants (89,8 pour cent). A l'inverse, seules 33 pour cent des unités économiques disposant de bureaux sont dans le secteur informel. Au sein des 8 familles, la proportion d'unités du secteur informel est plus élevée quel que soit le type de local (Figure 18, Panel A et B).

Figure 19. Pourcentage d'unités économiques informelles selon le type de local, %, 2016



Note : * Pêche (post capture) : activités partiellement couvertes par le Recensement Général des Entreprises. Résultats non représentatifs du secteur. Les dispositifs les plus informels ne sont que partiellement couverts par le RGE qui ne considère que les structures visibles.

Source : Recensement Général des Entreprises (RGE), 2016

La seconde question porte sur la distribution des unités économiques dans le secteur informel comparée à la distribution dans le secteur formel (Figure 19, panels C et D). Au niveau national, seulement 1 pour cent des unités informelles sont dans des locaux que l'on pourrait considérer comme typiquement «formels» — bureaux et usines. Cette proportion est 10 fois plus élevée dans le secteur formel. A l'inverse, le secteur informel (couvert par le RGE), se caractérise par une proportion significative de structures plus éphémères (étals : 15,8 pour cent des unités informelles contre 2,1 pour cent dans le secteur formel) ou « moins visibles parmi les visibles » (ateliers : 26,7 pour cent des unités informelles contre 11,6 pour cent des unités formelles). La situation parmi les 8 familles est peu différente avec une surreprésentation des unités

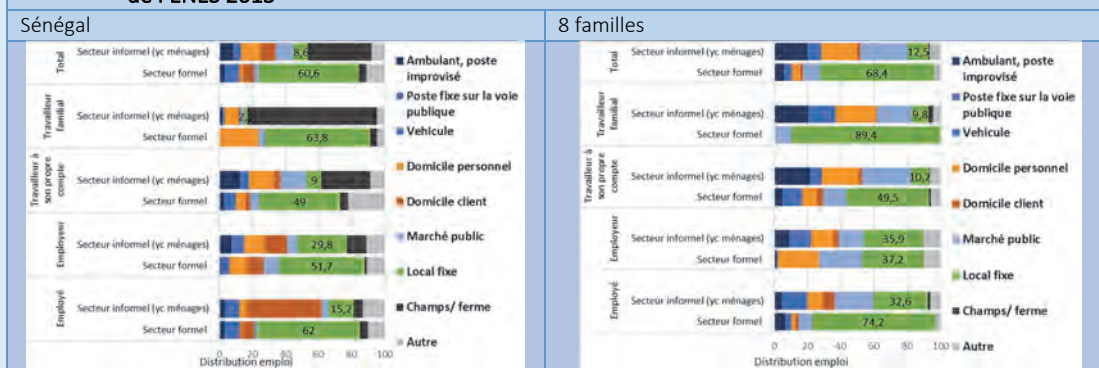
économiques informelles dans des locaux typiquement plus informels (18,6 pour cent travaillent sur des étals et 25,9 pour cent dans des ateliers ; seules 15,8 pour cent des unités du secteur formel sont dans l'un de ces deux types de locaux). Quasiment aucune des unités informelles des 8 familles n'exerce dans un bureau ou une usine. Le RGE couvre uniquement les structures visibles et exclut les travailleurs à domicile (domicile personnel ou des clients), les commerçants ambulants et les tabliers. Ces travailleurs représentent une proportion significative des travailleurs du secteur informel. L'encadré 6 présente les résultats sur la distribution des emplois (indépendants et salariés) par type de local pour le Sénégal et pour les 8 familles sur la base de l'enquête ENES 2015 qui couvre l'ensemble des emplois.

Encadré 6. Distribution de l'emploi dans le secteur informel et dans le secteur formel sur la base des données de l'ENES 2015

Les résultats de l'enquête ENES 2015 portent les emplois et non sur les unités économiques. L'observation de la distribution des emplois dans les secteurs formels et informels selon le lieu de travail révèle que (Figure 20) :

- o La distribution au Sénégal est significativement différente de celle des 8 familles du fait de la prise en compte de l'agriculture. Ainsi, 38,3 pour cent des travailleurs du secteur informel (78,5 des travailleurs familiaux), travaillent dans les champs ou à la ferme (panel A).
- o La différence la plus importante entre travailleurs des secteurs formel et informel réside dans la proportion de travailleurs du secteur formel exerçant leur activité dans un local fixe de type bureau ou usine (local que l'on qualifie de 'formel'). Cela concerne la plus grande proportion de l'emploi total dans le secteur formel (60,6 pour cent) mais tout particulièrement les employés (62 pour cent). Seuls 8,6 pour cent des travailleurs du secteur informel travaillent dans des locaux fixes (29,8 pour cent des employeurs, 15,2 pour cent des employés) (panel A).
- o Les travailleurs à domicile (21 pour cent) et les travailleurs ambulants et tabliers (10,3 pour cent) représentent plus de 30 pour cent de l'emploi dans le secteur informel au Sénégal et plus d'un tiers des travailleurs à leur propre compte (panel A). Dans les 8 familles, le travail ambulant ou les tabliers (20,3 pour cent) et le travail à domicile (23,4 pour cent) concentrent près de 44 pour cent des travailleurs du secteur informel (panel B). Ce résultat amène à relativiser les résultats obtenus sur la base du RGE en tenant compte de son champ de couverture.
- o Dans les 8 familles, les marchés publics représentent un lieu important de travail qui concerne 28,5 pour cent de l'ensemble des travailleurs du secteur informel (panel B).
- o Dans les 8 familles, les locaux fixes sont réservés en premier lieux aux travailleurs du secteur formel (comme c'est le cas au niveau national). Seuls 12,5 pour cent des travailleurs de 8 familles du secteur informel travaillent dans des locaux fixes contre 68,4 pour cent des travailleurs du secteur formel (et 74,2 deux des employés/ salariés du secteur formel) (panel B).

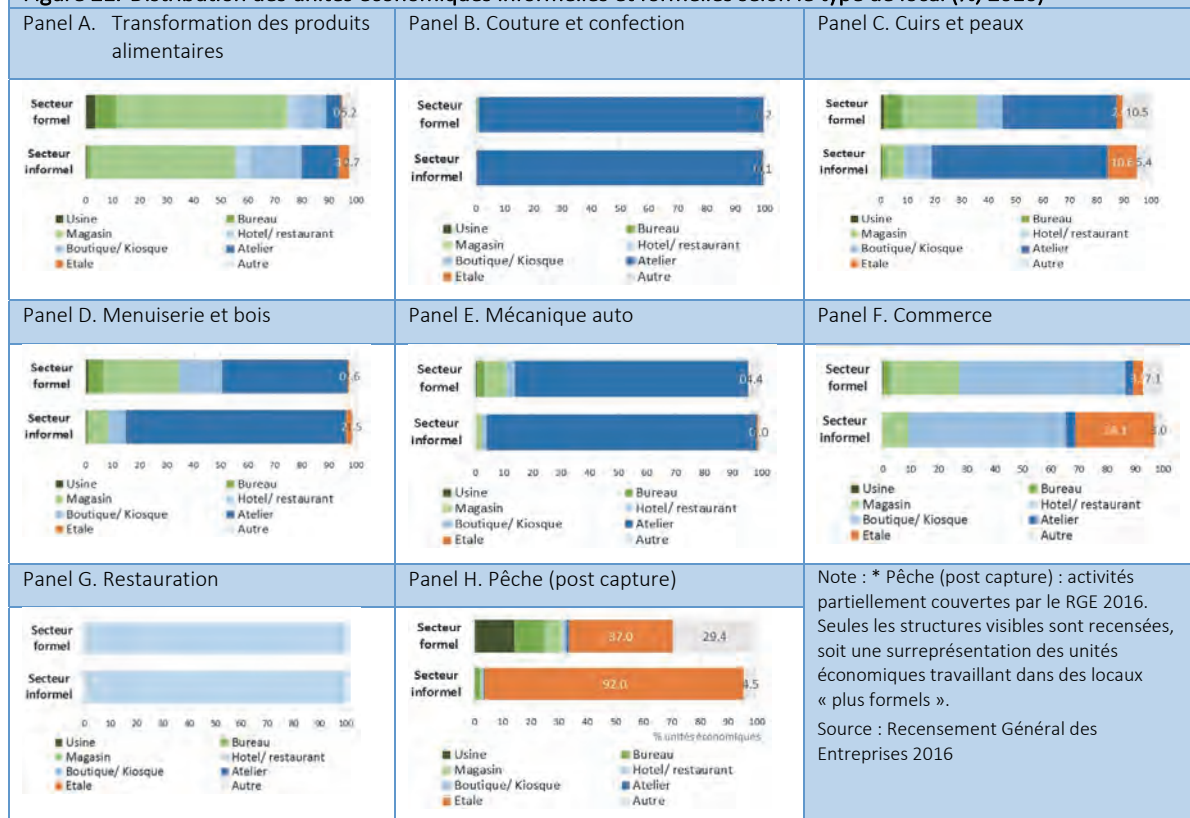
Figure 20. Distribution de l'emploi dans le secteur informel et dans le secteur formel sur la base des données de l'ENES 2015



La distribution (sur la base des données RGE) par type de local parmi les 8 familles (Figure 21) est influencée par la nature des activités menées par chacune des familles. C'est le cas de la famille *Confection/ couture* (panel B) dont la quasi-totalité des unités œuvrent dans des ateliers, indépendamment du caractère formel ou informel de l'activité ou de la famille *Restauration* (panel G) avec les hôtels/ restaurants. Hormis ces deux familles, l'ensemble des 6 autres familles montrent une différence notable dans le type de local utilisé

entre entrepreneurs des secteurs formel et informel. Les unités informelles de la famille *Menuiserie / bois* par exemple opèrent essentiellement dans des ateliers alors qu'une proportion conséquente d'unités formelles de cette même famille pratiquent dans des magasins (panel D). La disponibilité et la nature du local représentent apparemment une contrainte importante parmi les unités du secteur informel et l'amélioration des locaux le principal besoin de financement mentionné par plusieurs des familles (voir ci-dessous).

Figure 21. Distribution des unités économiques informelles et formelles selon le type de local (% , 2016)



1.4 Contraintes perçues par les entrepreneurs informels

Les contraintes perçues : Principaux résultats

- ✗ Parmi les 8 familles, les contraintes les plus citées par les entrepreneurs du secteur informel sont les difficultés d'écoulement de la production et le manque de local adapté. Les difficultés d'écoulement de la production sont citées comme la contrainte principale par près d'un entrepreneur sur quatre, que ce soit dans le secteur formel ou informel.
- ✗ Près d'un quart des entrepreneurs formels mentionnent les taxes et impôts (23,4 pour cent) et 15,1 pour cent des entrepreneurs informels mentionnent quant à eux le manque de local adapté (15,1 pour cent) avant de citer les impôts et taxes (12,4 pour cent) (Figure 22, panel B/ principale contrainte).

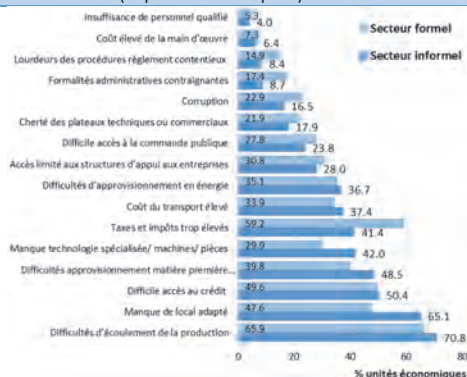
Le recensement général des entreprises compte quelques questions sur les contraintes perçues par les entrepreneurs : l'ensemble des contraintes (réponse multiple, indiquées en bleu dans la Figure 22) et un classement de ces contraintes permettant d'identifier la contrainte principale (en vert dans la Figure 22).

En considérant la possibilité de réponses multiples, les contraintes les plus citées sont les *difficultés d'écoulement de la production* — citées à la fois par les entrepreneurs du secteur informel (72,4 pour cent pour les 8 familles et 70,8 pour cent pour le Sénégal) et du secteur formel (70,4 pour cent au sein des 8 familles et 65,9 pour cent pour l'ensemble des activités au Sénégal) — et le manque de local adapté. Cette deuxième contrainte concerne principalement les opérateurs informels et est mentionnée par 64,9 pour cent des unités informelles des 8 familles.

Figure 22. Pourcentage d'unités économiques informelles et informelles selon les principales contraintes rencontrées (toutes contraintes ; la principale) (% , 2016)

Panel A. Sénégal

Contraintes (réponses multiples)



Principale contrainte (une réponse)

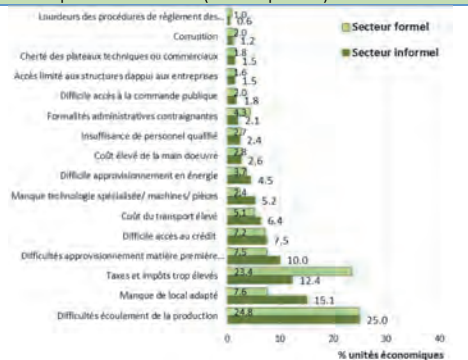


Panel B. 8 Familles

Contraintes (réponses multiples)



Principale contrainte (une réponse)



Les figures en bleu présentent les proportions d'unités économiques concernées par tout type de contraintes, quelle qu'elles soient, chaque unité pouvant faire face à de multiples contraintes. Les figures vertes présentent la principale contrainte perçue par les entrepreneurs.

Source : Recensement Général des Entreprises (RGE), 2016

En considérant les 8 familles (Figure 22, Panel B *réponses multiples*), le manque de local adapté et le manque de technologie, de machines ou de pièces détachées (mentionné par 36,6 pour cent des unités informelles contre 24,4 pour cent des unités formelles) sont des contraintes perçues en particulier par les unités du secteur informel. A l'inverse, les taxes et impôts élevés sont cités davantage par les unités du secteur formel (mentionnés par 63,0 pour cent des unités formelles contre 44,5 pour cent des unités informelles). Hormis ces quelques exceptions et avant de considérer uniquement la principale contrainte, la hiérarchie des contraintes perçues est sensiblement similaire entre entrepreneurs du secteur formel ou informel. Ainsi, la difficulté d'accès au crédit (comprenant les banques et les systèmes financiers décentralisés) est citée par 50,4 pour cent des entrepreneurs informels et 48,0 pour cent des entrepreneurs formels. De même, le difficile approvisionnement en matières premières (à la fois

en quantité et en qualité) préoccupe également les entrepreneurs informels (49,0 pour cent) et formels (42,1 pour cent).

Certains aspects relatifs à la main d'œuvre ou à la lourdeur des procédures administratives sont relativement peu mentionnés. Ainsi, l'insuffisance de personnel qualifié est citée par moins de 5 pour cent des unités formelles et informelles ; le coût élevé de la main d'œuvre par 5,8 pour cent des entrepreneurs informels et 7,0 pour cent des formels. Plus surprenant est la faible proportion d'entrepreneurs informels retenant parmi toutes les contraintes possibles les formalités administratives jugées contraignantes. La dimension administrative est mentionnée en particulier par les entrepreneurs du secteur formel. Les formalités sont jugées contraignantes par 17,4 pour cent des entrepreneurs formels contre 8,7 pour cent des entrepreneurs du secteur informel ; et enfin 14,3 pour cent des entrepreneurs formels estiment que les procédures

de règlement des contentieux sont trop lourdes contre 8,4 pour cent des entrepreneurs informels.

En ne retenant que la principale contrainte et le cas des 8 familles ([Figure 22, panel B - droite](#)), les difficultés d'écoulement de la production demeurent la principale contrainte pour près d'un entrepreneur sur quatre, que ce soit dans le secteur formel ou informel. Un tel résultat laisse supposer une concurrence importante entre un trop grand nombre d'opérateurs offrant des produits similaires. Ensuite, près d'un quart des entrepreneurs formels mentionnent les taxes et impôts (23,4 pour cent) et 15,1 pour cent des entrepreneurs informels mentionnent quant à eux le manque de local adapté avant de citer les impôts et taxes (12,4 pour cent). Lorsqu'il convient de citer la principale contrainte, les lourdeurs administratives, la corruption, la cherté des plateaux techniques ou commerciaux, le difficile accès à l'appui technique, à la commande publique ou les questions associées au personnel sont retenus par moins de 5 pour cent des entrepreneurs (formels ou informels).

Quelques différences ressortent de l'analyse par famille, en particulier lors de l'analyse de la contrainte perçue comme contrainte principale ([Annexe 5, Figure 51 /vert](#)). Ainsi, les difficultés d'écoulement de la production représentent la principale contrainte pour la majorité des entreprises de 6 des 8 familles retenues. Selon les familles entre 17,4 pour cent des entrepreneurs informels de la famille *Transformation des produits alimentaires* ([panel A](#)) à 31,5 pour cent des entreprises informelles de la *Restauration* ([panel G](#)) la mentionnent comme principale contrainte. Deux familles se distinguent avec une majorité d'entreprises informelles citant le manque de local adapté (cité par 34,8 pour cent des entrepreneurs informels de la famille *Mécanique automobile* ([panel E](#)) et par 25,9 pour cent des unités informelles dans la famille *Pêche (post capture)*, [panel H](#)). Le difficile accès à la technologie et aux pièces détachées sont, sans surprise, essentiellement mentionnées par les activités de fabrication telles que *Menuiserie bois*, *Mécanique automobile* et *Couture confection*.

A noter que les récents résultats sur la base de l'enquête ERI-ESI du Sénégal révèle qu'au niveau du Sénégal, les trois principales difficultés mentionnées par les unités de production informelles sont les

difficultés liées à la technique de fabrication (39,3 pour cent), suivi du manque de machines (34,5 pour cent) et de l'approvisionnement en matières premières (22,2 pour cent). Face à ces difficultés et en termes d'appuis souhaités, les entrepreneurs du secteur informel mentionnent l'accès à de grosses commandes (63,2 pour cent des entrepreneurs informels), et l'aide pour l'accès au crédit (53,4 pour cent)¹⁴.

1.5 Financement

Les besoins et les sources de financement : Principaux résultats

- ✗ Au Sénégal comme dans les 8 familles retenues, l'amélioration du local et l'extension de l'activité sont les besoins financiers mentionnés par le plus grand nombre d'entrepreneurs du secteur informel (69,7 pour cent et 68,0 pour cent respectivement ce qui en accord avec les contraintes mentionnées dans la section précédente ([Figure 23](#)).
- ✗ Un tiers des entrepreneurs informels, que ce soit pour l'ensemble des unités informelles ou pour les 8 familles, sollicitent la famille ou les amis en cas de besoin de financement ; et un quart des entrepreneurs des 8 familles ont demandé un microcrédit, un autre quart ont utilisé les tontines. Moins de 10 pour cent ont fait appel aux banques. Les banques et les microcrédits sont des sources de financement principalement sollicitées par les entrepreneurs du secteur formel ([Figure 24](#)).
- ✗ L'autofinancement est de loin la source utilisée par la majorité des entrepreneurs, plus de la moitié, qu'ils soient dans le secteur formel ou informel ([Figure 25](#)). Le cumul de l'autofinancement et de la famille et des amis représentent les sources de financement utilisées par près des trois quarts des entrepreneurs informels des 8 familles. Les tontines sont utilisées par un entrepreneur informel sur cinq et le microcrédit par 17,8 pour cent des entrepreneurs. De faibles proportions d'entrepreneurs des 8 familles ont accédé effectivement aux banques (5,3 pour cent) ; à des fonds propres externes (5,2 pour cent) ; aux fonds d'appui (2,2 pour cent) ou bénéficié d'un héritage (1 pour cent).
- ✗ A noter que les résultats récents obtenus sur la base de l'enquête ERI-ESI viennent confirmer l'utilisation principalement des ressources personnelles et de la famille pour le financement du démarrage de l'activité.

¹⁴ Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération, ANSD : Premiers résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel — ERI-ESI 2017 au Sénégal.

Concernant le financement, le RGE a posé une série de trois questions portant sur i) les besoins, ii) les sources de financement sollicitées ; et iii) les sources finalement utilisées.

✗ Besoins de financement

Les deux principaux besoins de financement cités au Sénégal comme dans chacune des 8 familles sont pour i) l'amélioration du local ; et ii) le développement / l'expansion de l'activité.

En effet, au Sénégal comme dans les 8 familles retenues, l'amélioration du local et l'extension de l'activité sont les besoins financiers mentionnés par le plus grand nombre d'entrepreneurs du secteur informel (69,7 pour cent et 68,0 pour cent

respectivement, [Figure 23, panels A et B](#)). Dans le secteur informel, le besoin de financement pour l'extension de l'activité est le besoin le plus mentionné dans les secteurs *Cuir et peaux* (71,9 pour cent ; [panel E](#)), *Commerce* (67,2 pour cent ; [panel H](#)) et *Pêche post-capture* (77,1 pour cent ; [panel J](#)). A noter que ce besoin est également le plus cité dans les entreprises du secteur formel. L'amélioration du local est le besoin le plus cité par plus de 70 pour cent des entrepreneurs des familles *Transformation des produits alimentaires* (panel C), *Couture et confection* (panel D), *Menuiserie bois* (panel F) et par plus de 75 pour cent des entrepreneurs des familles *Mécanique automobile* (panel G) et *Restauration* (panel I).

Figure 23. Pourcentage d'unités économiques (formelles et informelles) selon les besoins de financement (% , 2016)



Note : * Pêche (post capture) : activités partiellement couvertes par le Recensement Général des Entreprises. Résultats non représentatifs du secteur. Réponses multiples : la somme des proportions est supérieure à 100 pour cent.

Source : Recensement Général des Entreprises (RGE), 2016

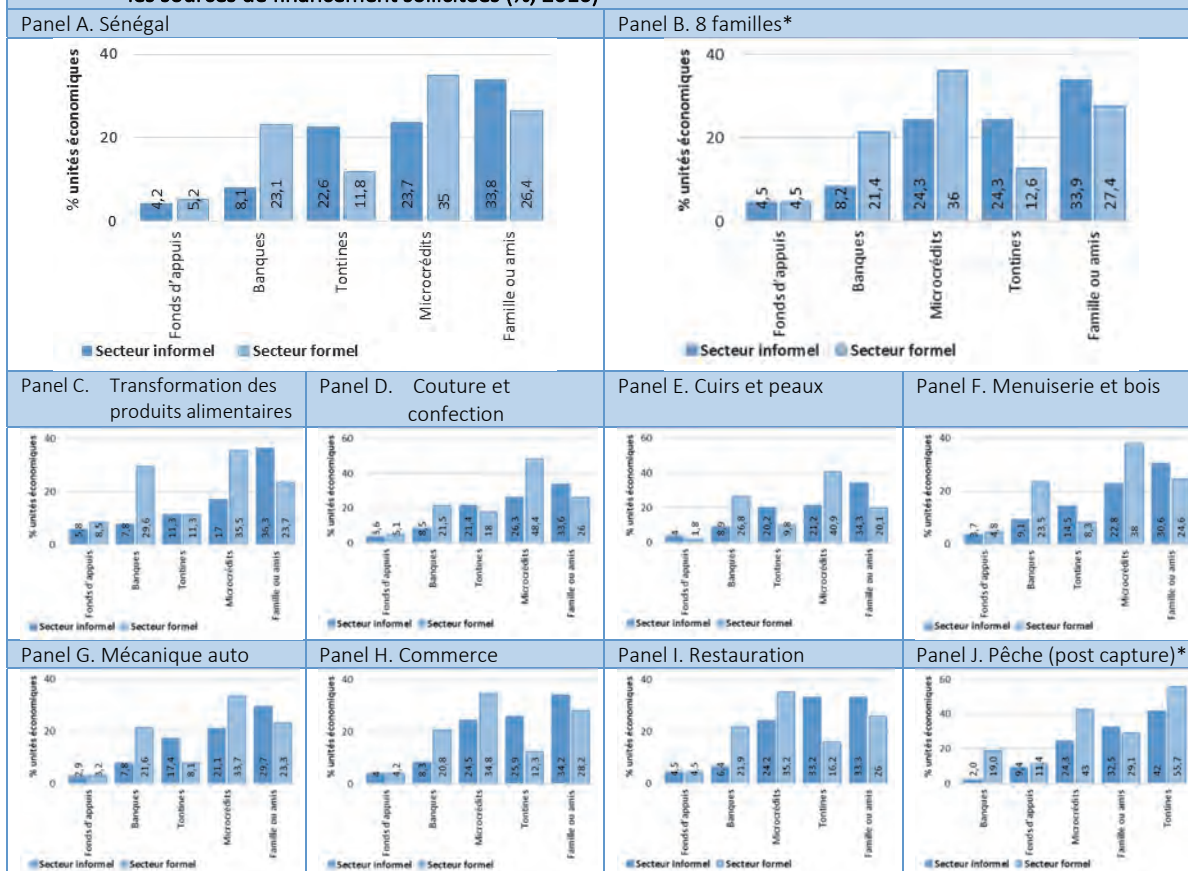
✗ Sources de financement : sources sollicitées et sources effectivement utilisées

S'agissant des sources de financement, les sources sollicitées (Figure 24) par les unités du secteur informel ne sont pas forcément les principales sources auxquelles elles ont finalement accès (Figure 25). La famille et les amis représentent de loin les sources sollicitées par le plus grand nombre d'entrepreneurs du secteur informel (un tiers des entrepreneurs informels que ce soit pour l'ensemble des unités informelles au Sénégal ou pour les 8 familles). Le microcrédit est la seconde source la plus sollicitée par les entrepreneurs du secteur informels au Sénégal (par un quart des entrepreneurs), avant

les tontines (sollicitées par 22,6 pour cent des informels) et avant les banques (8,2 pour cent) et les fonds d'appui (4,2 pour cent). Moins de 10 pour cent des entrepreneurs du secteur informel ont fait appel aux banques et c'est le cas également pour chacune des 8 familles. Les banques et les microcrédits sont des sources de financement principalement sollicitées par les entrepreneurs du secteur formel.

Les 8 familles se distinguent par une proportion plus élevée de sollicitation des tontines (un quart des entrepreneurs informels des 8 familles, dont un tiers des entrepreneurs informels de la *Restauration*). Dans la restauration, cette proportion est identique à la proportion d'entrepreneurs informels faisant appel à la famille ou aux amis.

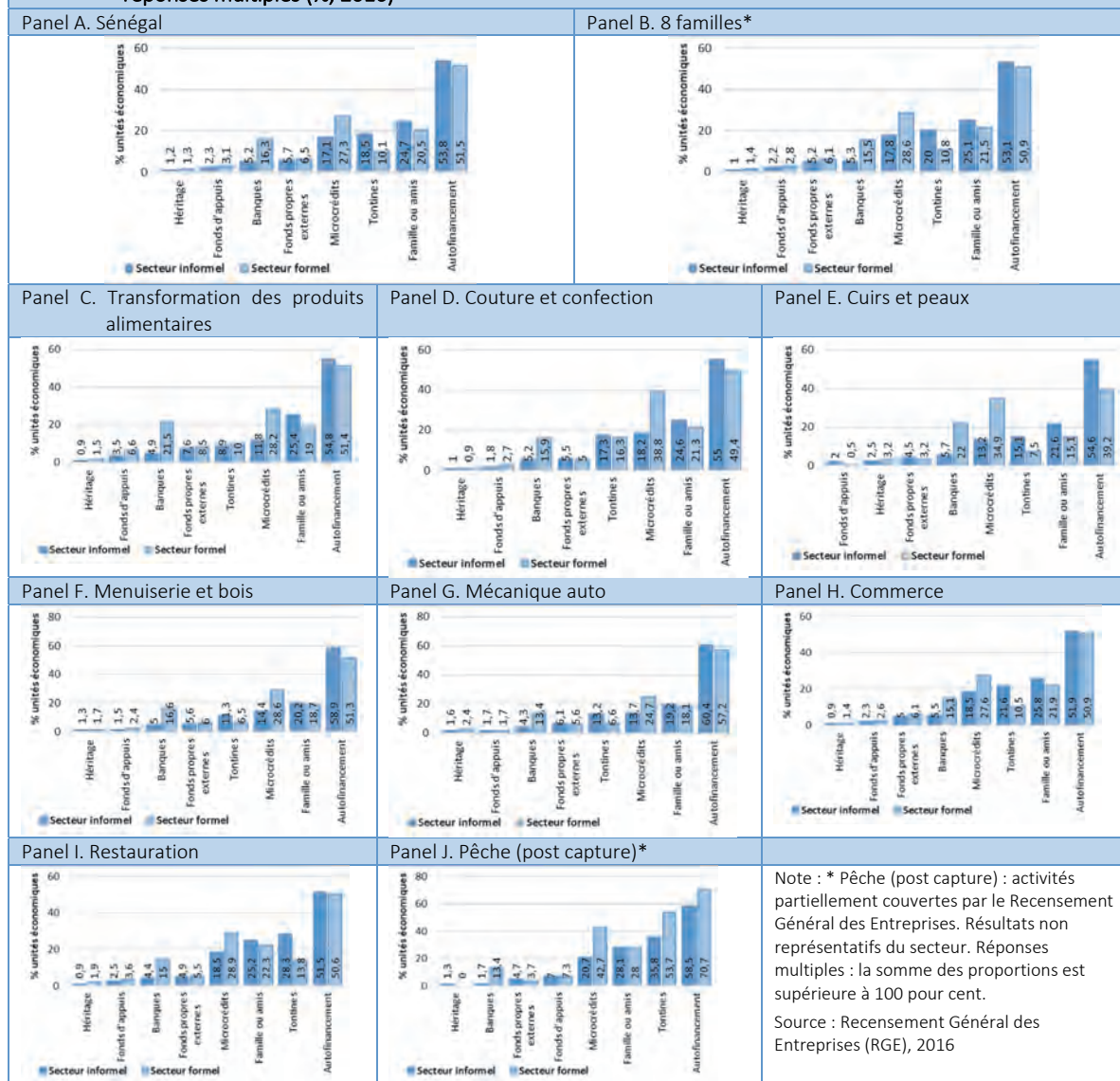
Figure 24. Pourcentage d'unités économiques (formelles et informelles) selon les sources de financement sollicitées (% , 2016)



Note : * Pêche (post capture) : activités partiellement couvertes par le Recensement Général des Entreprises. Résultats non représentatifs du secteur. Réponses multiples : la somme des proportions est supérieure à 100 pour cent.

Source : Recensement Général des Entreprises (RGE), 2016

Figure 25. Pourcentage d'unités économiques (formelles et informelles) selon les sources de financement utilisées ; réponses multiples (% , 2016)



S'agissant des sources de financement utilisées (Figure 25), l'autofinancement est de loin la source la plus utilisée par la majorité des entrepreneurs, plus de la moitié, qu'ils soient dans le secteur formel ou informel. Dans le secteur informel, les amis et la famille concernent un quart des entrepreneurs avant les tontines (un entrepreneur sur cinq) et le microcrédit (17,8 pour cent). Le cumul de l'autofinancement et de la famille et amis représentent les sources de financement utilisées par les trois quarts des entrepreneurs informels des 8 familles (Figure 25, panel B). 5,3 pour cent des entrepreneurs informels des 8 familles ont accédé à un prêt bancaire. Tel est le cas de 5,7 pour cent des

unités informelles de la famille *Cuirs et Peaux*, 5,5 pour cent du *Commerce* et 5,2 pour cent pour les unités informelles *Couture et confection*. Ces proportions sont inférieures à 5 pour cent dans les autres familles.

A noter que les résultats récents obtenus sur la base de l'enquête ERI-ESI viennent confirmer l'utilisation principalement des ressources personnelles et de la famille pour le financement du démarrage de l'activité. En effet 57,6 pour cent des entrepreneurs mentionnent l'épargne personnelle et les tontines pour le financement du démarrage de l'activité et 20 pour cent citent l'usage de prêts informels auprès d'amis et de parents.

1.6 Affiliation aux organisations patronales ou professionnelles

Affiliation aux organisations patronales ou professionnelles : Principaux résultats

- ✖ Les taux d'affiliation aux organisations patronales ou professionnelles sont généralement faibles et inférieurs parmi les 8 familles retenues par rapport au reste de l'économie sénégalaise et supérieur dans le secteur formel comparé au secteur informel (Figure 26). Ce résultats contredit l'impression générale de dynamisme des organisations patronales ou professionnelles mais confirme des résultats obtenus dans le cadre d'autres enquêtes et notamment une enquête réalisée en 2019 par FES (Friedrich-Ebert-Stiftung Foundation) sur les modes d'organisation des travailleurs du secteur informel au Sénégal, au Bénin et au Kenya.
- ✖ L'analyse de la proportion d'unités informelles parmi les personnes affiliées comparées aux non-affiliées révèle une surreprésentation des unités économiques formelles parmi les entreprises affiliées pour le Sénégal et également au sein des 8 familles (Figure 27). Certaines familles se distinguent néanmoins par une meilleure représentation du secteur informel: les familles *Mécanique automobile* et *Couture et confection*.
- ✖ La proportion d'entrepreneurs informels déclarant souhaiter s'immatriculer au NINEA est systématiquement supérieure parmi les membres d'organisations patronales ou professionnelles (OPs). Au sein des 8 familles 78,8 pour cent des unités informelles membres d'OPs souhaitent s'immatriculer au NINEA contre 61,2 pour cent parmi les unités non-membres d'organisations patronales ou professionnelles (Figure 28)
- ✖ Cette section basée sur les résultats du RGE (sur les unités économique) est complétée, dans la deuxième section de ce rapport, par une analyse des résultats obtenus sur la base de l'enquête ENES 2015.

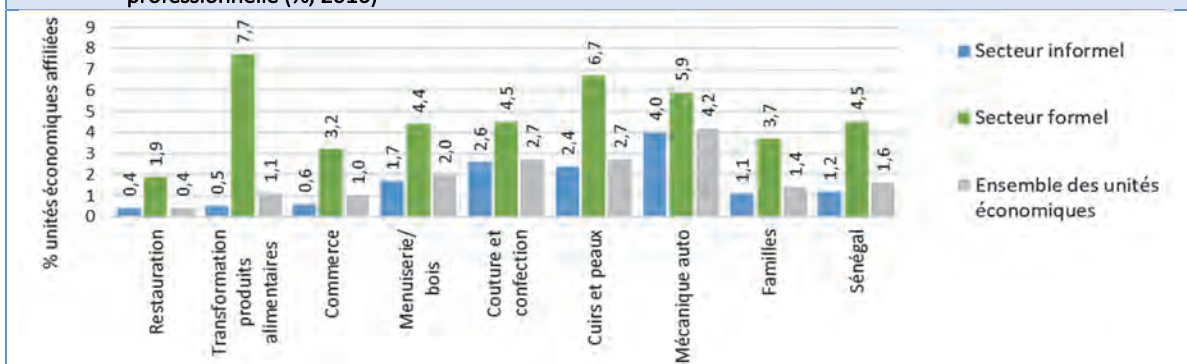
L'analyse des données du RGE présentées ci-dessous vise à répondre à deux questions :

- ✖ Quelle est la participation des entrepreneurs du secteur informel aux organisations patronales ou professionnelles ?
- ✖ L'affiliation aux organisations patronales ou professionnelles parmi les entrepreneurs informels se traduit-elle par un meilleur accès aux services, y-compris à certaines sources de financement et éventuellement à un appui pour la formalisation?

Selon les résultats du RGE, les taux d'affiliation aux organisations patronales ou professionnelles sont généralement faibles: moins de 2 pour cent des unités économiques au Sénégal (1,6 pour cent) ou dans les 8 familles (1,2 pour cent) (tableau 23). L'affiliation aux organisations patronales ou professionnelles est inférieure dans les unités économiques informelles par rapport aux unités du secteur formel. Dans les 8 familles, alors que seulement 1,3 pour cent des employeurs et 0,9 pour cent des travailleurs à leur propre compte du secteur informel sont affiliés, 4,3 pour cent des employeurs et 2,9 pour cent des auto-entrepreneurs du secteur formel le sont. Ces proportions restent néanmoins assez faibles. Enfin, que ce soit dans les unités économiques informelles ou formelles, la proportion d'entreprises affiliées ne varie pas avec l'augmentation du niveau d'éducation ou l'âge de l'entrepreneur, deux facteurs pourtant déterminants sur nombre de dimensions.

Parmi les 8 familles, c'est dans la *Mécanique automobile* que les taux d'affiliation parmi les entrepreneurs informels sont les plus élevés (4 pour cent) suivi des familles *Couture et confection* et *Cuirs et peaux* avec des taux d'affiliation d'environ 2,5 pour cent.

Figure 26. Proportion d'unités économiques informelles affiliées/ membres d'une organisation patronale ou professionnelle (% , 2016)



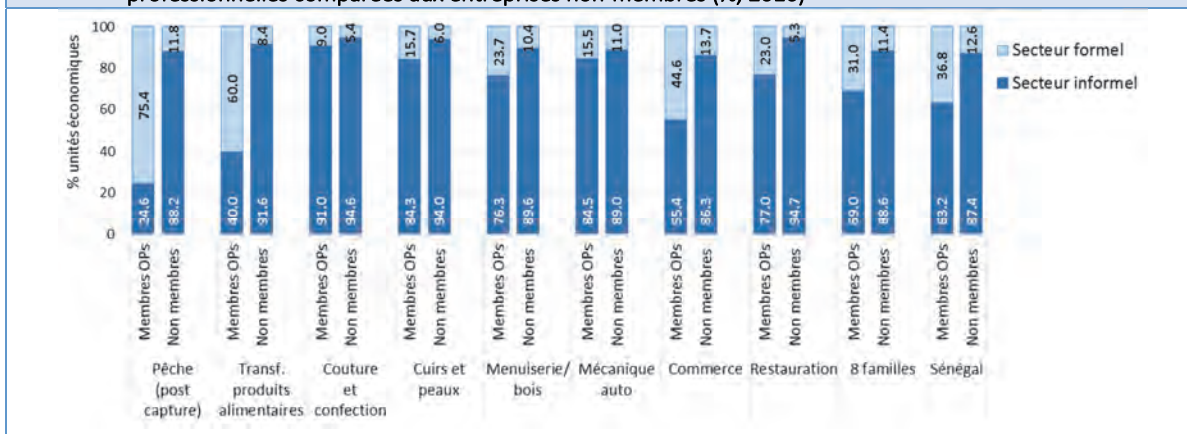
Note : * Pêche (post capture): non représenté dans cette figure

Source : Recensement Général des Entreprises (RGE), 2016

L'analyse de la proportion d'unités informelles parmi les personnes affiliées comparées aux non-affiliées révèle une surreprésentation des unités économiques formelles parmi les entreprises affiliées pour le Sénégal et également au sein des 8 familles (Figure 27). En effet, parmi les 8 familles, 31 pour cent des membres affiliés sont des entreprises du secteur formel contre 11,4 pour cent au sein des entreprises non affiliées. Cette situation est influencée en grande partie par les entreprises du

Commerce, secteur qui compte une proportion bien supérieure à la moyenne d'entreprises formelles au sein des entreprises affiliées (44,6 pour cent comparé à 13,7 pour cent par les entreprises non affiliées). A l'inverse d'autres familles se caractérisent par une bonne représentation du secteur informel parmi les membres d'organisations professionnelles. C'est le cas des familles *Mécanique automobile* et *Couture et confection*.

Figure 27. Part des unités économiques informelles (et formelles) parmi les entreprises membres d'organisations professionnelles comparées aux entreprises non-membres (% , 2016)



Source : Recensement Général des Entreprises (RGE), 2016

Ces résultats quantitatifs sont complétés par une étude plus qualitative qui a été menée auprès de

certaines organisations professionnelles des 8 familles¹⁵ (voir Encadré 7).

¹⁵ Ahmed Sadj, 2018. Non publié. Transition de l'économie informelle vers l'économie formelle : Enquêtes sur huit familles d'acteurs de l'informel à travers leurs organisations professionnelles

Encadré 7. Etude qualitative auprès des organisations professionnelles représentatives des 8 familles

Les familles d'acteurs de l'informel étudiées à partir de leurs différentes organisations professionnelles sont, comme pour le reste de ce diagnostic: la couture confection, la transformation de produits agricoles, la menuiserie ébénisterie, la cordonnerie maroquinerie, le commerce, la petite restauration, la mécanique automobile, la pêche et la transformation de produits halieutiques. Sur les 8 organisations professionnelles ayant participé à l'enquête 5 sont du type association professionnelles, 1 syndicat de travailleurs et 2 Fédérations.

En effet, selon cette étude limitée à Dakar parmi les organisations professionnelles ayant répondu, au moins 96% des membres opèrent dans le secteur informel. Elles comptent au total environ 252,000 membres, essentiellement des agents informels installés dans les 14 régions du Sénégal. Le maillage du territoire par ces OP est de l'ordre de 13/14 régions. La préoccupation à la formalisation est réelle et unanime au sein de l'ensemble des OP mais l'essentiel des craintes se situent au niveau du paiement des taxes et la perte de temps à travers des procédures administratives.

Activités menées pour les membres

La formation, notamment les sessions de renforcement technique constituent l'essentiel des activités proposées à leurs membres par les organisations professionnelles. La constitution de fonds de solidarité pour secourir les membres également une pratique présente pour 5 des 8 organisations professionnelles retenues. Les autres activités d'importance en termes de besoins mais aussi d'impacts sont la création de mutuelles de santé, la mise en place de mutuelles de financement, la création de coopératives d'habitat. La mécanique auto a par ailleurs développé des actions pour la mise à disposition de sites de recasement.

De façon générale, les organisations professionnelles souhaiteraient fournir davantage de services à leurs membres dans les domaines suivants: l'assurance vieillesse, l'octroi de crédit, l'élargissement du paquet de prestations de couverture santé, la modernisation des environnements de travail.

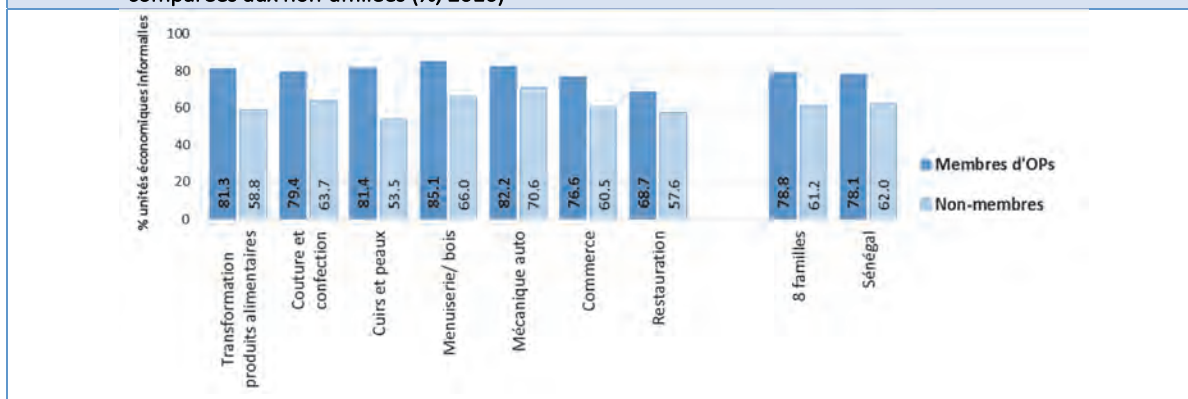
Partenariats et appuis institutionnels reçus par les organisations professionnelles

La quasi-totalité des 8 organisations a eu à collaborer avec une institution étatique et a bénéficié au moins une fois d'une subvention, le plus souvent en nature, de la part de l'Etat du Sénégal par l'intermédiaire d'une Direction technique ou d'une institution spécialisée. Par contre l'implication effective dans les concertations en vue de la définition de politique est semble-t'il assez limitée et ne concerne généralement que l'UNACOIS et la FENAPH. L'Etat semble plus réceptif aux grandes organisations patronales comme le CNP et la CNES.

Source : Ahmed Sadj, 2018. Non publié. Transition de l'économie informelle vers l'économie formelle : Enquêtes sur huit familles d'acteurs de l'informel à travers leurs organisations professionnelles

Concernant l'accompagnement des membres des organisations vers la formalisation, l'analyse du désir d'immatriculer l'unité informelle au NINEA parmi les unités affiliées comparées aux non-affiliées est un indicateur de l'incitation éventuelle à la formalisation apportée par les organisations. Les proportions d'affiliés sont faibles ce qui limite une analyse détaillée. Néanmoins, les résultats observés pour l'ensemble des unités informelles ou pour les 8 familles sont intéressants (Figure 28). La proportion d'entrepreneurs informels déclarant souhaiter s'immatriculer au NINEA est systématiquement supérieure parmi les membres d'organisations professionnelles. Au sein des 8 familles 78,8 pour cent des unités informelles membres d'OPs souhaitent s'immatriculer au NINEA contre 61,2 pour cent parmi les unités non membres d'OPs. Aucune des 8 familles ne déroge à ce constat. La différence la plus significative quant au désir de s'immatriculer entre membres et non-membres concerne les familles des *Cuirs et peaux* (parmi les membres d'OPs, 81,4 pour cent souhaitent s'immatriculer contre 53,5 pour cent parmi les non-membres) et de la *Transformation des produits alimentaires* (81,3 pour cent parmi les membres contre 58,8 pour cent parmi les non-membres).

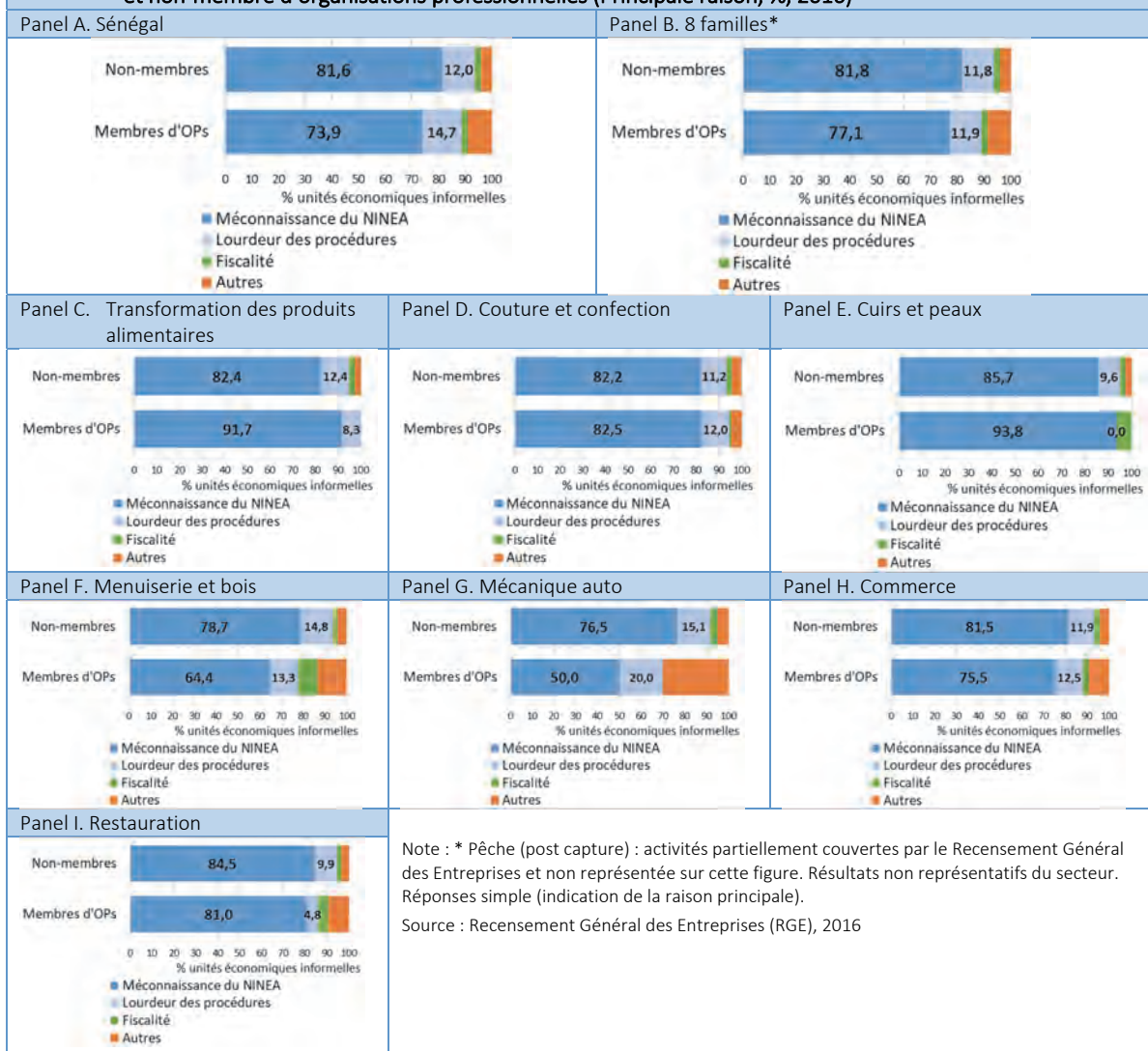
Figure 28. Désir d'immatriculer l'unité informelle au NINEA parmi les unités affiliées comparées aux non-affiliées (% , 2016)



Note : * Pêche (post capture): non représenté dans cette figure en raison du faible nombre d'unités concernées.

Source : Recensement Général des Entreprises (RGE), 2016

Figure 29. Raison de ne pas vouloir s'immatriculer au NINEA parmi les unités économiques informelles membres et non-membre d'organisations professionnelles (Principale raison, %, 2016)



Au sein des 8 familles, parmi les raisons évoquées parmi les entrepreneurs ne souhaitant pas s'immatriculer, la méconnaissance du NINEA demeure la raison la plus citée (ce que confirment les résultats récents de l'enquête ERI-ESI), mais néanmoins un peu moins parmi les unités informelles membres d'OPs (77,1 pour cent mentionnent la méconnaissance parmi les membres contre 81,8 parmi les non-membres ; [Figure 29](#)). Cela signifie-t-il que des campagnes de

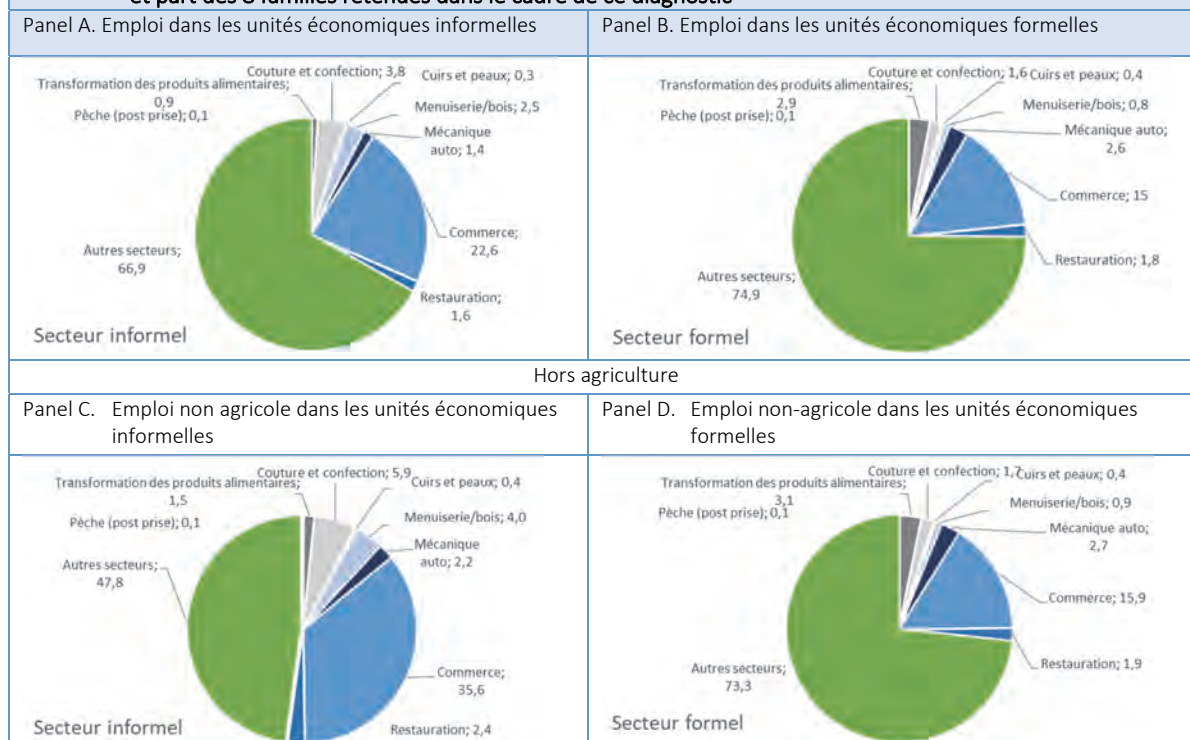
sensibilisation doivent être menées au sein des OPs ? Ou que les moyens de diffusion de l'information puissent être repensés ? Les résultats obtenus pour les unités de la famille *Mécanique automobile* semblent indiquer que certaines organisations professionnelles aient d'ores et déjà réalisé un travail d'information auprès des membres. Dans cette famille, 50 pour cent des membres d'OPs retiennent la méconnaissance comme principale raison contre 76,5 pour cent des unités non-membres.

2 Emploi informel et emploi dans le secteur informel

Comme mentionné auparavant, l'enquête Emploi ne permet pas une analyse détaillée par famille en

raison de la taille de l'échantillon, excepté pour le *Commerce*. Toutefois elle permet de combler certaines des limites associées au RGE en couvrant l'ensemble des activités informelles, y-compris les activités les moins visibles. Cette enquête représente par ailleurs la source la plus appropriée pour une analyse d'ensemble à la fois de l'emploi dans le secteur informel et de l'emploi informel (y-compris en dehors des unités économiques informelles).

Figure 30. Distribution des emplois dans le secteur formel et dans le secteur informel selon ENES 2015 et part des 8 familles retenues dans le cadre de ce diagnostic



Source : Enquête Nationale sur l'emploi au Sénégal (ENES), 2015

Selon les données de l'ENES 2015, les 8 familles représentent un quart (25,6 pour cent) de l'emploi total au Sénégal y-compris l'agriculture et 38,7 pour cent de l'emploi non-agricole. La représentation des 8 familles est plus élevée en proportion de l'emploi dans le secteur informel. L'emploi dans les unités informelles des 8 familles représentent 33 pour cent de l'emploi dans le secteur informel total au niveau national et 52 pour cent de l'emploi non agricole dans le secteur informel. A l'inverse, l'emploi dans le secteur formel est sous-représenté au sein des 8 familles : les unités formelles des 8 familles concentrent seulement 25,1 pour cent de l'emploi au

sein du secteur formel au Sénégal (26,7 pour cent en excluant l'agriculture) (Figure 30).

En ne considérant que les 8 familles, les unités du secteur informel du *Commerce* concentrent 68,2 pour cent de l'emploi dans le secteur informel (parmi les 8 familles). Les seconde et troisième familles les plus représentées en termes d'emploi dans le secteur informel sont les familles *Couture/ confection* (11,4 pour cent de l'emploi dans le secteur informel au sein des 8 familles) et *Menuiserie bois* (7,4 pour cent). La *Restauration* représente 4,7 pour cent et les familles *Mécanique automobile* et *Transformation des*

produits alimentaires respectivement 4,3 et 2,8 pour cent. Enfin la *Pêche (post capture)* et *Cuir et peaux* concentrent moins de 1 pour cent de l'emploi dans le secteur informel au sein des 8 familles retenues (et bien moins encore lorsque l'on considère l'ensemble de l'emploi dans le secteur informel au Sénégal).

D'un point de vue statistique ces résultats indiquent qu'il serait imprudent d'analyser des résultats détaillés par famille. L'analyse présentée ci-après sur l'emploi informel et surtout sur l'emploi dans le secteur informel, les caractéristiques des travailleurs et les conditions de travail portera donc uniquement sur le Sénégal et les 8 familles considérées comme un seul groupe.

2.1 L'emploi informel et l'emploi dans le secteur informel

L'emploi informel et l'emploi dans le secteur informel: Principaux résultats

- ✖ Selon l'Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES), au Sénégal en 2015, 3,26 millions de travailleurs âgés de 15 ans et plus sont en emploi informel, soit 90,0 pour cent de l'emploi total. La proportion d'emploi informel dans l'emploi est de 92,7 pour cent parmi les femmes en emploi contre 88,2 pour cent des hommes¹⁶. La majorité, près de 70 pour cent des travailleurs en emploi informel, opèrent dans des entreprises du secteur informel. Hors agriculture, l'emploi informel représente 85,8 pour cent de l'emploi non-agricole: 90,1 pour cent des femmes en emploi non-agricole et 83,0 pour cent des hommes de 15 ans et plus (ODD 8.3.1 Proportion de l'emploi informel hors-agriculture par sexe). (Figure 31, panel A). Dans le cas des 8 familles (Figure 31, panel B), la proportion d'emplois informels est supérieure à la situation nationale : 90,8 pour cent des travailleurs sont en emploi informel.
- ✖ Au niveau national, 62,2 pour cent des personnes en emploi travaillent dans des unités économiques du secteur informel, 18,5 pour cent dans les ménages et 19,3 pour cent dans des unités du secteur formel (Figure 32, panel A). La proportion d'emploi dans le secteur informel est similaire au sein des 8 familles (Figure 32, panel B, 60,0 pour cent). L'emploi dans les unités informelles des 8 familles représente 33 pour cent de l'emploi dans le secteur informel total au niveau national et 52 pour cent de l'emploi non agricole dans le secteur informel.

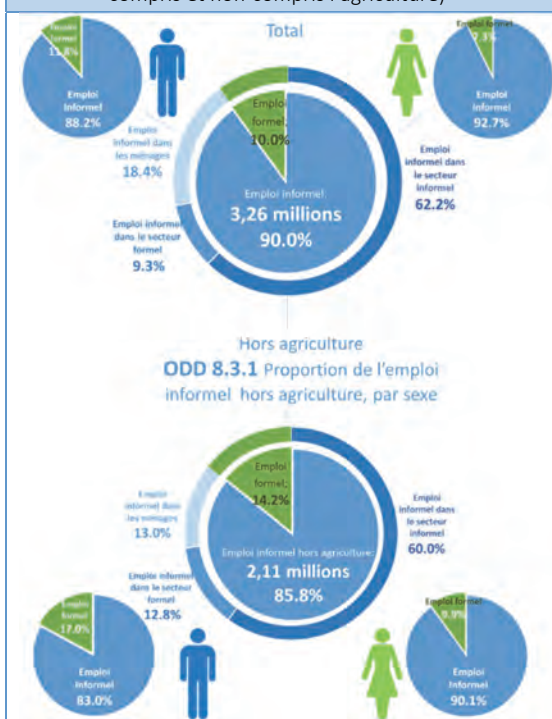
Selon l'Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES), au Sénégal en 2015, 3,26 millions de travailleurs âgés de 15 ans et plus sont en emploi informel, soit 90,0 pour cent de l'emploi total. La proportion d'emploi informel dans l'emploi est de 92,7 pour cent parmi les femmes en emploi contre 88,2 pour cent des hommes. La majorité, près de 70 pour cent des travailleurs en emploi informel, opèrent dans des entreprises du secteur informel. Hors agriculture, l'emploi informel représente 85,8 pour cent de l'emploi non-agricole: 90,1 pour cent des femmes en emploi non-agricole et 83,0 pour cent des hommes de 15 ans et plus (ODD 8.3.1 Proportion de l'emploi informel hors-agriculture par sexe) (Figure 31, panel A). Les proportions d'emplois informels sont inférieures parmi les employés (81,0 pour cent lorsque l'agriculture est incluse et 79,9 pour cent en excluant l'agriculture). Au Sénégal, hors agriculture, un tiers des employés en emploi informel travaillent dans des entreprises formelles. En d'autres termes, bien que travaillant dans une entreprise enregistrée, légalement reconnue, ils ne bénéficient pas de protection sociale ou de protection de l'emploi. Ces salariés employés informellement dans des entreprises formelles ne sont pas couverts par le champ de ce diagnostic qui porte sur les entreprises du secteur informel mais leur situation est toute aussi vulnérable. Hors agriculture, un peu moins d'un employé en emploi informel sur deux travaille dans une entreprise informelle (48,2 pour cent) et un employé sur cinq travaille dans un ménage en tant que travailleur domestique (19,7 pour cent). A ces différents groupes de salariés sont associées différentes politiques ou ensemble de mesures (voir Encadré 8).

¹⁶ Ces résultats correspondent à l'application de la définition harmonisée du BIT de l'emploi informel. Dès que l'adoption de la définition nationale au Sénégal, ces résultats seront mis à jour pour

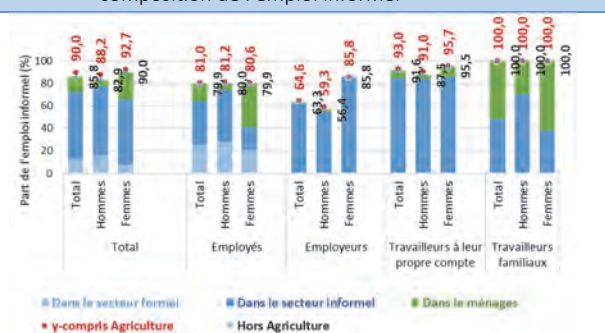
se conformer à la définition nationale de l'emploi informel telle qu'adoptée par l'ANSD et pour prendre en compte les dernières données disponibles pour les années 2017 et 2018.

Figure 31. Pourcentage d'emploi informel dans l'emploi total et composition de l'emploi informel

Panel A. Proportion et composition de l'emploi informel (y-compris et non-compris l'agriculture)



Panel B. Part de l'emploi informel total et hors agriculture et composition de l'emploi informel



Panels C. Proportion et composition de l'emploi informel dans les 8 familles



Note : Application de la définition opérationnelle du BIT pour déterminer l'emploi dans le secteur informel

et l'emploi informel tel que présenté en annexe 3

Source : ENES 2015

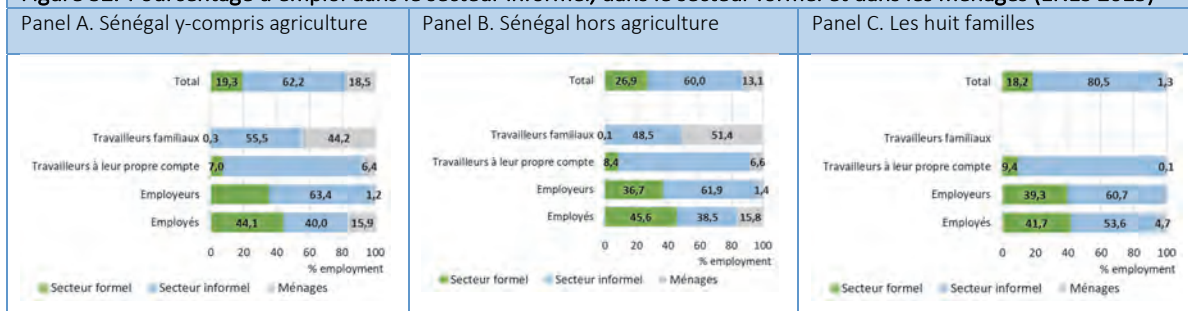
Dans le cas des 8 familles (Figure 31, panel B), la proportion d'emplois informels est supérieure à la situation nationale : 90,8 pour cent des travailleurs sont en emploi informel. C'est le cas de 92,6 pour cent des employés, de 60,7 pour cent des employeurs et de 90,6 pour cent des travailleurs à leur propre compte. Ce dernier groupe, majoritaire parmi les travailleurs en emploi informel, influence la situation générale. Comme au niveau national, un peu plus d'un tiers des employés en emploi informel sont des employés d'entreprises formelles (37 pour cent), 58 pour cent sont en emploi informel dans le secteur informel et 5 pour cent dans les ménages. Dans les 8 familles, les femmes sont plus affectées que les hommes : 95,1 pour cent des femmes sont en emploi informel contre 86,6 pour cent des hommes.

Au niveau national, 62,2 pour cent des personnes en emploi travaillent dans des unités économiques du secteur informel, 18,5 pour cent dans les ménages et

19,3 pour cent dans des unités du secteur formel (Figure 32, panel A). La proportion d'emploi dans le secteur informel est peu différente au sein des 8 familles (Figure 32, panel B : 60,0 pour cent). La grande majorité des travailleurs à leur propre compte des 8 familles (90,5 pour cent) sont dans le secteur informel et 60,7 pour cent des employeurs.

Une approximation (imparfaite) du nombre d'unités économiques basée sur la somme des employeurs et travailleurs à leur propre compte dans le secteur informel permet d'évaluer à 86,1 pour cent la proportion d'unités économiques du secteur informel au Sénégal (84,1 pour cent hors agriculture) et à 90,1 pour cent au sein des 8 familles sur la base de l'enquête ENES 2015. Ces estimations sont peu différentes du résultat obtenu sur la base du RGE lors de l'application de la définition harmonisée du BIT et cela malgré la portée différente de ces deux instruments de collecte.

Figure 32. Pourcentage d'emploi dans le secteur informel, dans le secteur formel et dans les ménages (ENES 2015)



Source : ENES 2015

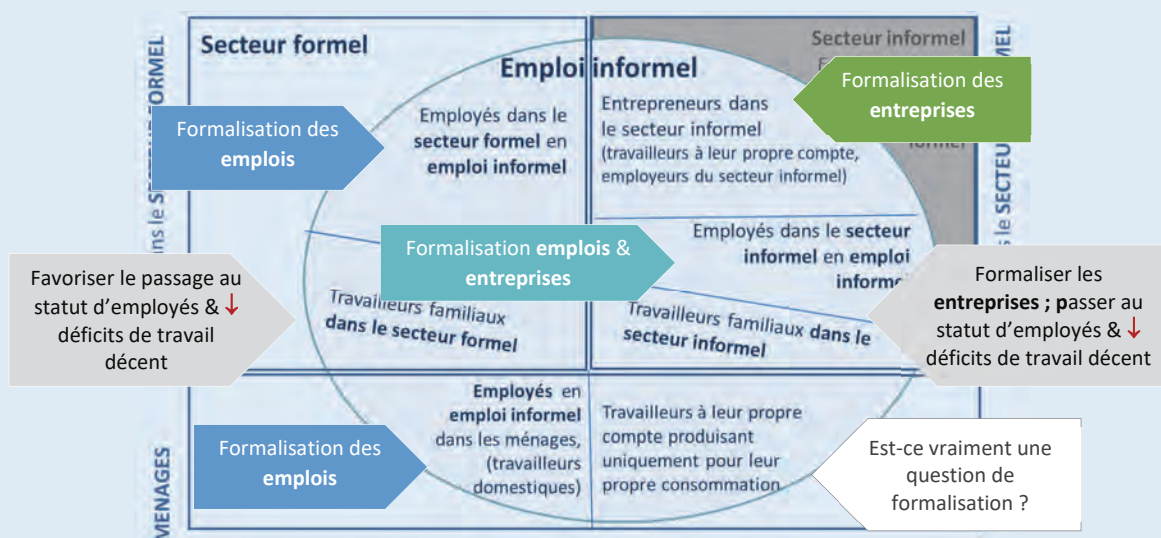
Encadré 8. Quels types de mesures pour quelle(s) formes d'informalité de l'emploi et des entreprises

Éléments de définition et exemples de politiques et mesures :

- Pour un employé, être en emploi informel signifie ne pas être couvert, selon la loi et surtout en pratique, par la sécurité sociale (contributive et acquise via la relation d'emploi) et un ensemble de prestations liées à l'emploi (voir Annexe 3 pour les définitions internationales et opérationnelles).
- Pour un entrepreneur, c'est-à-dire un employeur ou un travailleur à son propre compte sans employés, être en emploi informel signifie que son entreprise appartient au secteur informel. En d'autres termes, elle n'est pas enregistrée, n'a pas de reconnaissance légale permettant de distinguer l'activité économique et son propriétaire. Cela signifie également que les entrepreneurs concernés peuvent rencontrer de sérieuses difficultés pour s'engager dans des contrats commerciaux, pour accéder aux sources de financement formelles mais aussi pour accéder à la propriété voire à un lieu de travail sécurisé, stable et fixe.
- Par ailleurs, les travailleurs familiaux sont considérés comme étant en emploi informel par définition. Ils peuvent par contre travailler, de manière informelle, dans une entreprise du secteur formel ou informel.

Ainsi, il est possible de tracer une première cartographie générique de l'emploi informel présentant différentes formes d'emploi informel (selon le statut dans l'emploi) et de mesures associées.

Figure 33. Une cartographie de l'emploi informel et des mesures associées aux différents groupes



Avant même de parler de différences en termes de caractéristiques personnelles des travailleurs (âge, sexe, niveau d'éducation, groupe ethnique ou religion) et de caractéristiques différenciées des entreprises, il est important de comprendre ce que peuvent recouvrir les *politiques de formalisation des entreprises* et les *politiques de formalisation des emplois*.

Formalisation des entreprises

- Les politiques et mesures de formalisation des entreprises visent à réduire le coût de devenir et de demeurer formel et à accroître les avantages/ bénéfices associés au fait d'être formel et/ ou à accroître le coût d'être et de rester informel. Cela comprend donc une série d'incitations (simplification de l'enregistrement, accès à la sécurité sociale, accès aux marchés, y-compris marchés publics, accès aux ressources financières) et de sanctions accompagnées de mesures complémentaires.
- Un ensemble de mesures complémentaires sont nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes de l'informalité. Il s'agit notamment de mesures visant à améliorer la productivité et à assurer une stabilité du revenu (le socle de protection sociale par exemple ne va pas avoir un effet direct sur la formalisation mais va créer des conditions plus favorables à la formalisation en assurant un certain degré de sécurité du revenu en termes de stabilité et de prévisibilité).

Formalisation des emplois

- Il est question de reconnaissance de la relation de travail et d'accès aux prestations sociales et protections de l'emploi associées à cette relation de travail. La formalisation de l'emploi est principalement une question de protections associées à l'emploi: i.e. accès effectif à la sécurité sociale et à d'autres prestations associées à l'emploi.
- Avoir un contrat, être déclaré est nécessaire mais pas toujours suffisant

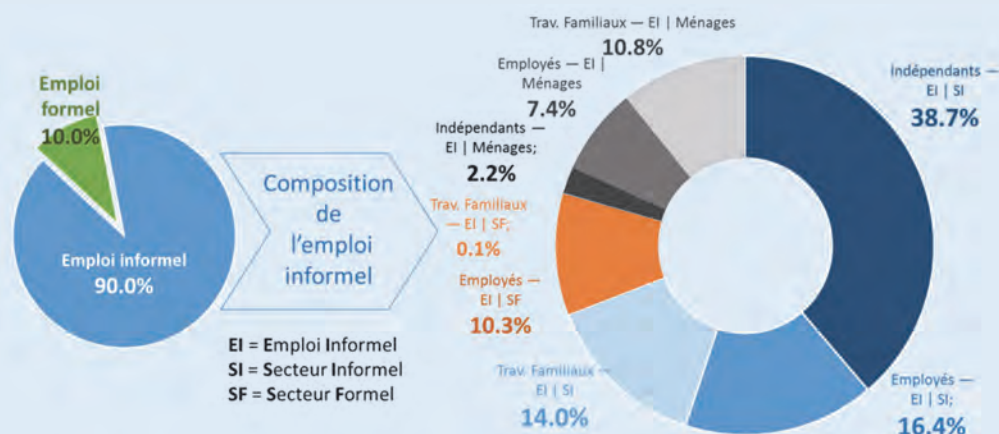
Ainsi, s'agissant des salariés *en emploi informel dans les entreprises formelles*, il s'agit essentiellement de formalisation de leur emploi, c'est-à-dire de s'assurer qu'ils accèdent effectivement à des prestations de sécurité sociale (par le biais de leur emploi) et à un ensemble d'autres protections associées à l'emploi telles que les congés maladie, les congés annuels, les indemnités de licenciement). Selon les cas, cela signifie, une extension de la couverture légale puis son application effective. Dans d'autres cas, ce qui arrive le plus fréquemment, une application effective de la loi qui signifie souvent la reconnaissance de la relation de travail et un contrat de travail associé à des prestations effectives.

Par contre, pour les salariés *en emploi informel dans les entreprises du secteur informel*, la formalisation préalable ou concomitante de l'entreprise est une condition nécessaire à la formalisation des emplois. En effet, comment un entrepreneur peut-il déclarer ses salariés à l'IPRES ou la CSS si son entreprise n'est pas elle-même légalement reconnue ?

En ce qui concerne les *entrepreneurs*, la formalisation de leur emploi est liée à la formalisation de leur entreprise. L'extension de la sécurité sociale en tant que telle n'est pas une mesure de formalisation pour les entrepreneurs mais peut représenter par contre une incitation importante pour la formalisation de leur activité et représente en toutes circonstances un objectif en soi, indépendamment de la formalisation.

Cette décomposition de l'emploi informel selon le statut dans l'emploi et la nature formelle ou informelle des unités économiques se présente comme suit :

Figure 34. Une cartographie de l'emploi informel au Sénégal (y-compris l'agriculture)



Source : ENES 2015

2.2 Caractéristiques des travailleurs du secteur informel (perspective emploi)

Caractéristiques de travailleurs du secteur informel (perspective emploi):

Principaux résultats

- ✖ Les travailleurs indépendants et plus précisément les travailleurs à leur propre compte représentent la plus large proportion de l'emploi dans le secteur informel (43,5 pour cent au Sénégal y-compris agriculture et 54,9 pour cent hors agriculture) et 79,2 pour cent au sein des 8 familles, indication d'un niveau plus important de vulnérabilité (Figure 34).
- ✖ Au Sénégal, 93,0 pour cent des travailleurs sans éducation sont dans le secteur informel, contre 11,2 pour cent parmi les travailleurs diplômés de l'enseignement supérieur (Figure 36, panel A). Dans les 8 familles la part de l'emploi dans le secteur informel décroît de 89,5 pour cent à 32,7 pour cent entre les travailleurs sans éducation et ceux diplômés de l'enseignement supérieur (Figure 36, panel C). C'est parmi les employeurs et les salariés que l'effet du niveau d'éducation sur la décroissance de la part de l'emploi dans le secteur informel est le plus marqué.
- ✖ En considérant les niveaux d'éducation des travailleurs du secteur informel, 70,9 pour cent des travailleurs sénégalais du secteur informel n'ont pas d'éducation formelle et au total 89,6 pour cent ont au plus un niveau d'éducation primaire (Figure 37, panel A). Le niveau d'éducation est légèrement plus bas au sein des 8 familles comparé au niveau national (dans le secteur informel comme dans le secteur formel, pour l'emploi total comme pour les différents statuts dans l'emploi). Au sein des 8 familles, 90,4 pour cent des travailleurs du secteur informel ont au plus un niveau d'éducation primaire et, plus étonnant, il semblerait que ce soit encore le cas de 69,7 pour cent des travailleurs opérant dans le secteur formel (Figure 37, panel B).
- ✖ L'évolution de la proportion d'emploi dans le secteur informel avec l'âge met clairement en évidence pour l'emploi total et certains statuts, une courbe en U (Figure 38). Cela signifie que l'informalité décroît avec l'âge jusqu'à l'âge légal de la retraite avec, pour ceux qui poursuivent une activité économique, par choix ou par nécessité, une situation généralisée d'informalité.

✖ Les travailleurs à leur propre compte représentent la grande majorité des travailleurs du secteur informel

La structure de l'emploi par statut dans l'emploi dans le secteur informel révèle une proportion élevée de travailleurs à leur propre compte (sans employés). En effet, alors que les employés représentent la majorité des emplois dans le secteur formel (84,0 pour cent au Sénégal, 60,4 pour cent au sein des 8 familles et 45,5 pour cent dans le *Commerce*), les travailleurs indépendants et plus précisément les travailleurs à leur propre compte représentent la plus large proportion de l'emploi dans le secteur informel : 43,5 pour cent au Sénégal et 54,9 pour cent hors agriculture et près de 8 travailleurs sur 10 au sein des 8 familles (79,2 pour cent) du fait de l'influence du secteur Commerce. Dans le *Commerce*, 90,7 des travailleurs du secteur informel sont des travailleurs à leur propre compte (sans employés). Enfin, les travailleurs familiaux représentent 30,5 pour cent de l'emploi dans le secteur informel au Sénégal (Figure 35). La taille des unités informelles est réduite mais l'emploi dans le secteur informel compte néanmoins 25,3 pour cent de travailleurs salariés qui appellent à la fois des politiques de formalisation des entreprises (enregistrement, reconnaissance légale et mesures d'accompagnement pour accéder aux finances, aux marchés et pour accroître la productivité) et de formalisation de leur emploi (accès la protection sociale via un enregistrement à IPRES et à la CSS par leur employeur et accès à des prestations associées à l'emploi tels que les congés annuels et maladie rémunérés et plus largement la couverture par les dispositions prévues dans le code du travail). Au sein des 8 familles, la proportion d'employés dans le secteur informel est de 20 pour cent.

Figure 35. Distribution de l'emploi dans le secteur formel et dans le secteur informel par statut dans l'emploi, ENES 2015



Source : ENES 2015

✗ Emploi dans le secteur informel et niveau d'éducation : un bon niveau d'éducation est un atout pour accéder à un emploi dans le secteur formel

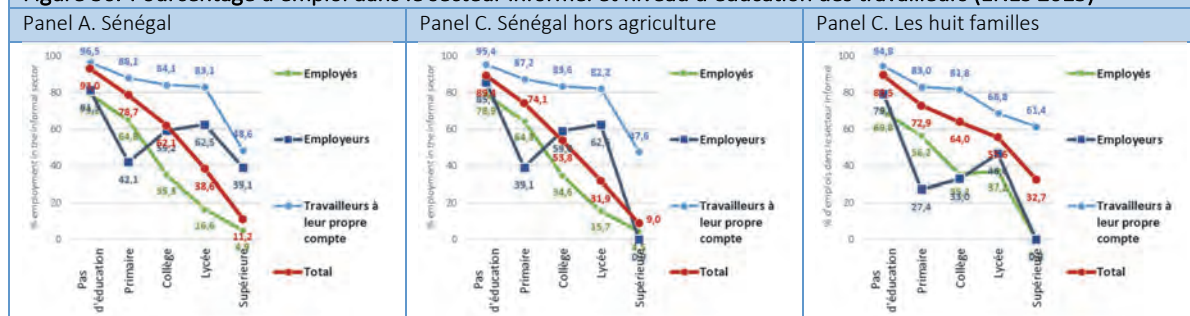
Dans la première partie, le niveau d'éducation apparaissait comme un atout pour les entrepreneurs avec une relation positive entre le niveau d'éducation de l'entrepreneur et le fait pour l'entreprise d'être formelle. Dans cette seconde partie, la question porte sur l'emploi pour l'ensemble des travailleurs dans le secteur informel (indépendants et salariés) et le niveau d'éducation.

La première question porte sur l'effet du niveau d'éducation sur l'accès à un emploi dans le secteur formel pour l'emploi dans son ensemble et pour les différents statuts dans l'emploi (Figure 36). Au Sénégal, 93,0 pour cent des travailleurs sans éducation sont dans le secteur informel, contre 11,2 pour cent parmi les travailleurs avec un niveau d'éducation supérieur. L'effet du niveau d'éducation sur le fait de travailler dans le secteur formel plutôt que dans le secteur informel est visible quel que soit le statut dans l'emploi avec néanmoins un effet plus

marqué parmi les salariés et les employeurs (Figure 36, panel A). Dans le cas des 8 familles l'effet du niveau d'éducation sur l'accès à un emploi dans le secteur formel est visible mais moindre car influencé, plus que dans les autres secteurs/ familles, par la situation des travailleurs à leur propre compte.

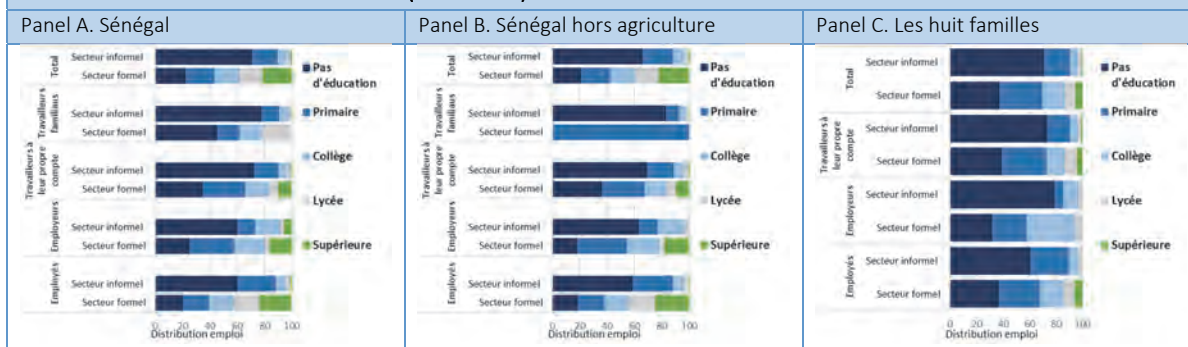
Dans les 8 familles la part de l'emploi dans le secteur informel décroît de 89,5 pour cent à 32,7 pour cent entre les travailleurs sans éducation et les travailleurs diplômés de l'enseignement supérieur. C'est parmi les travailleurs à leur propre compte que l'effet du niveau d'éducation sur la proportion d'emploi dans le secteur informel est le moins marqué (de 94,8 pour cent à 61,4 pour cent d'emploi dans des unités économiques informelles entre les travailleurs les moins instruits et les plus instruits). L'effet positif du niveau d'éducation est par contre sans conteste parmi les employeurs des 8 familles (Figure 36, panel C), influencé par la situation des employeurs dans la famille *Commerce*. En effet, dans cette famille, aucun des employeurs avec un niveau lycée ou supérieur ne travaille dans le secteur informel.

Figure 36. Pourcentage d'emploi dans le secteur informel et niveau d'éducation des travailleurs (ENES 2015)



Source: ENES 2015. Note: Définition harmonisée du BIT

Figure 37. Distribution des emplois dans le secteur informel et dans le secteur formel en fonction du niveau d'éducation des travailleurs (ENES 2015)



Source : ENES 2015

La seconde question porte sur la composition de l'emploi dans le secteur informel en termes de niveau d'éducation des travailleurs ou dans quelle mesure le secteur informel tend à absorber la main d'œuvre peu instruite. Au Sénégal, 70,9 pour cent des travailleurs du secteur informel n'ont pas d'éducation formelle et au total 89,6 pour cent ont au plus un niveau d'éducation primaire (Figure 37, panel A). Les proportions correspondantes sont bien moindres parmi les travailleurs du secteur formel (22,4 pour cent et 43,5 pour cent respectivement). Les 8 familles présentent une situation comparable avec un déficit de travailleurs avec un niveau d'éducation secondaire ou supérieur parmi les travailleurs du secteur informel. Au sein des 8 familles, 90,4 pour cent des travailleurs du secteur informel ont au plus un niveau d'éducation primaire. C'est également le cas de 69,7 pour cent des travailleurs opérant dans le secteur formel qui ont au mieux un niveau d'éducation primaire (Figure 37, panel C). On observe un niveau d'éducation globalement plus élevé parmi les employés du secteur formel mais le niveau d'éducation semble généralement plus bas au sein des 8 familles comparé au niveau national.

Les entreprises du secteur informel sont principalement des unités de moins de 10 travailleurs. Les travailleurs indépendants sans employés représentent la majorité de l'emploi informel et à fortiori de l'emploi dans le secteur informel. Ces petites entreprises informelles ont tendance à être moins productives. Le faible niveau d'éducation des travailleurs (à la fois propriétaires d'entreprises et des employés) dans les entreprises du secteur informel est certainement un facteur important. Parmi les autres facteurs figurent le manque d'accès au crédit, qui entraîne des contraintes de capital et des opérations en deçà du

niveau de production efficient des entreprises informelles et encourage le recours à la main-d'œuvre peu qualifiée comme substitut ; et le manque d'accès aux marchés et aux biens et services publics. À cet égard, les inégalités peuvent être constatées dans le cadre plus large d'un environnement politique et réglementaire qui exclut ou pénalise les travailleurs indépendants informels et leurs activités génératrices de revenus. En effet, de nombreux travailleurs indépendants informels travaillent dans un espace public ou chez des particuliers sans régime d'occupation sécurisé, sans infrastructure de base ni services de transport.

✗ Emploi dans le secteur informel et âge des travailleurs

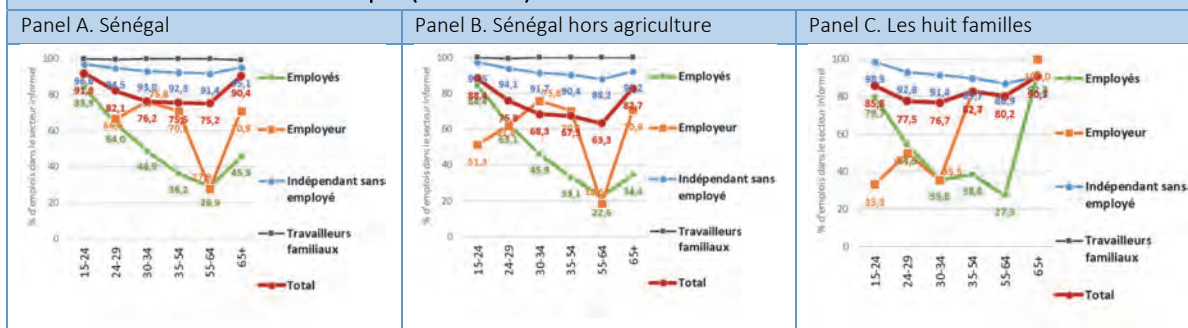
Cette section porte sur la part de l'emploi dans le secteur informel en fonction de l'âge et complète le point 1.2.2 relatif à l'âge de l'entrepreneur et le caractère formel ou informel de son activité. L'évolution de la proportion d'emploi dans le secteur informel avec l'âge met clairement en évidence pour l'emploi total et certains statuts, une courbe en U (Figure 38). Cela signifie que l'informalité décroît avec l'âge jusqu'à l'âge légal de la retraite avec, pour ceux qui poursuivent une activité économique, par choix ou par nécessité, une situation généralisée d'informalité. En effet, parmi les travailleurs âgés, à l'exception des employeurs, demeurent ceux qui n'ont jamais formalisé leur activité et poursuivent cette activité faute de pension de retraite, et sans doute quelques anciens salariés formels qui poursuivent une activité (informelle) en complément de leur pension de retraite.

Au Sénégal, l'effet de l'âge sur l'accès à l'emploi dans le secteur formel est évident parmi les employés. Alors que 83,9 pour cent des employés de 15-24 ans travaillent dans le secteur informel, seuls 28,9 pour

cent des 55-64 pour cent sont en emploi salariés informel. Il semblerait que l'emploi salarié informel soit une passerelle vers un emploi salarié formel après quelques années. La tendance est moins marquée parmi les travailleurs à leur propre compte dont pas moins de 92 pour cent sont dans le secteur

informel quel que soit leur âge (Figure 38, panel A). La situation des 8 familles (Figure 38, panel C) montre également un profil en U et malgré des différences conserve les différentes trajectoires en fonction des statuts dans l'emploi.

Figure 38. Pourcentage d'emploi dans le secteur informel et âge des travailleurs selon le statut dans l'emploi (ENES 2015)



Note : Les travailleurs sont par définition tous en emploi informel mais peuvent par contre travailler dans le secteur informel ou dans le secteur formel. Source : ENES 2015

2.3 Les conditions de travail dans le secteur informel

Les conditions de travail dans le secteur informel : Principaux résultats

- ✗ Selon les données de l'ENES 2015, on observe des proportions élevées de travailleurs effectuant des heures excessives de travail que ce soit dans le secteur informel ou dans le secteur formel. Le secteur informel non-agricole en particulier compte 55 pour cent de travailleurs effectuant plus de 48h de travail par semaine. De manière générale au Sénégal, les salariés du secteur informel sont relativement plus exposés aux heures excessives (36,4 pour cent déclarent travailler plus de 60 heures par semaine contre 20,1 pour cent parmi les salariés du secteur formel). Ils sont de fait plus exposés aux risques de santé et sécurité au travail et de déséquilibre entre vie professionnelle et personnelle (Figure 40, panel A).
- ✗ A l'inverse, les travailleurs à leur propre compte du secteur informel et les femmes du secteur informel, sont surreprésentés parmi ceux travaillant moins de 35 heures par semaine avec les risques associés de pauvreté au travail. Près de 30 pour cent des femmes du secteur informel travaillent moins de 35 heures par semaine contre moins de 7 pour cent de leurs homologues masculins, et 10 pour cent des femmes du secteur formel).
- ✗ La grande majorité des salariés du secteur informel n'ont pas de contrat qu'il soit écrit ou verbal, à durée déterminée ou indéterminée (Figure 42). Les proportions de salariés sans contrat sont de 73,1 pour cent au Sénégal (74,6 pour en excluant l'agriculture) et

de 82,0 pour cent au sein des 8 familles. Ce taux reste élevé y-compris dans le secteur formel pour les 8 familles (49,1 pour cent et 57,7 pour cent parmi les femmes salariées du secteur formel des 8 familles).

- ✗ En considérant les 8 familles, parmi la minorité de salariés ayant indiqué le montant du salaire, 52,6 pour cent des salariés du secteur informel gagnent moins de 37,000 FCFA par mois et 29,8 pour cent entre 37,000 et 74,000 FCFA). La grande majorité des femmes salariées au sein des 8 familles (93,2 pour cent) semblent gagner moins de 37,000 FCFA (Figure 43, panel C).
- ✗ En termes de chiffre d'affaires, la proportion de travailleurs indépendants du secteur informel des 8 familles se situant dans la tranche de chiffre d'affaires la plus basse est supérieure à la situation observée au niveau national (78,5 pour cent). Les femmes entrepreneurs des 8 familles du secteur informel présentent la situation la plus défavorable, par rapport aux hommes mais aussi par rapport aux femmes entrepreneurs du secteur formel (Figure 44, panel A-C). Concernant la rémunération des indépendants, de nouveau, plus de la moitié d'entre eux se situe dans la tranche la plus basse (moins de 37 000 FCFA par mois). Tel est le cas au Sénégal comme dans les 8 familles. Enfin, plus de 2 femmes entrepreneurs du secteur informel sur 3 retirent une rémunération mensuelle inférieure à 37 000 FCFA au Sénégal et dans les 8 familles (Figure 44, panels D-F).
- ✗ Les taux de syndicalisation sont particulièrement faibles parmi les salariés du secteur informel : 2,5 pour cent au Sénégal (1,5 pour cent parmi les femmes salariées et 2,9 pour cent parmi les hommes) et 1,6 pour cent parmi les travailleurs salariés du secteur informel au sein de 8 familles.

✗ Les travailleurs du secteur informel et temps de travail

Les travailleurs du secteur informel travaillent de nombreuses heures, le plus souvent au-delà de 40 heures de travail hebdomadaires, en particulier au sein des 8 familles. Selon les données de l'ENES 2015, on observe des proportions élevées de travailleurs effectuant des heures excessives de travail que ce soit dans le secteur informel ou dans le secteur formel. Le secteur informel non-agricole en particulier compte 55 pour cent de travailleurs effectuant plus de 48h de travail par semaine. Aux longues heures de travail sont associés les risques de santé et sécurité au travail avec des conséquences plus désastreuses pour les travailleurs du secteur informel, le plus souvent sans protection que ce soit préventive ou curative (voir les déficits de protection sociale en cas d'accidents du travail, [Encadré 9](#)).

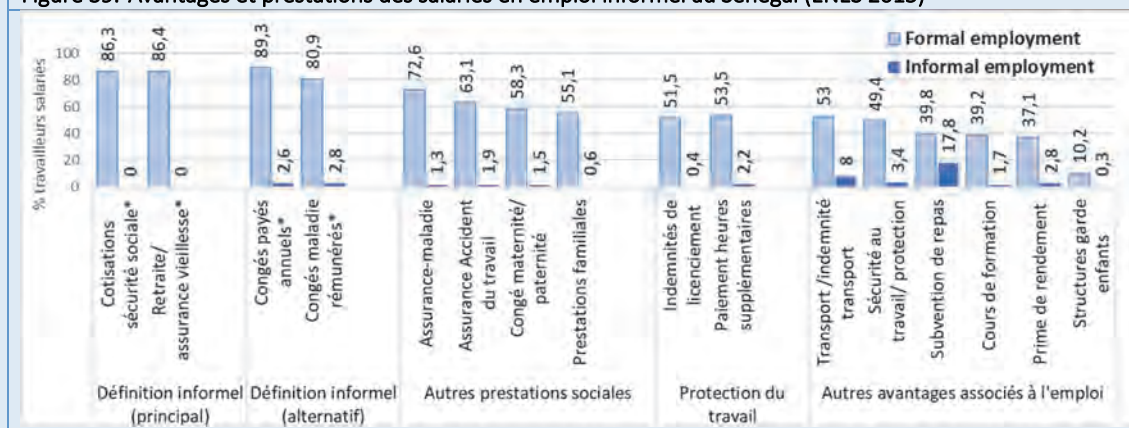
Au Sénégal, les travailleurs salariés du secteur informel sont les plus exposés aux heures excessives de travail. En effet 64,3 pour cent déclarent travailler plus de 48 heures par semaine et 36,4 pour cent travaillent plus de 60 heures par semaine contre respectivement 41,7 pour cent et 20,1 pour cent parmi les salariés du secteur formel. A l'inverse, les travailleurs à leur propre compte du secteur informel

sont relativement moins nombreux à travailler plus de 60 heures (28,8 pour cent) que leurs homologues du secteur formel (51,2 pour cent). Ils sont par contre plus nombreux à indiquer de faibles heures de travail. En effet, 21,9 pour cent des travailleurs à leur propre compte du secteur informel travaillent moins de 35 heures par semaine contre 7,2 pour cent dans le secteur formel. Les problèmes d'écoulement de la production, d'accès aux matières premières mentionnés parmi les contraintes¹⁷ peuvent expliquer un nombre d'heures de travail inférieur. Les femmes sont particulièrement concernées. Elles cumulent les raisons économiques (manque de capital et d'investissement contraignant l'expansion possible de leur activité) aux raisons familiales et les heures passées aux tâches domestiques sans rémunération. Au sein des 8 familles, près de 30 pour cent des femmes travaillant dans le secteur informel travaillent moins de 35 heures par semaine contre une proportion de 10,5 pour cent parmi les femmes du secteur formel et une proportion de 6,8 pour cent en moyenne parmi les hommes du secteur informel. Le risque dans ce cas est le risque de pauvreté des travailleurs résultant des faibles revenus dégagés de leur activité ([Figure 40](#)).

Encadré 9. Absence de protection sociale parmi les salariés du secteur informel cumulée à l'absence d'autres prestations associées à l'emploi

Certaines prestations sociales comme les cotisations à la sécurité sociale et la retraite et l'assurance vieillesse ont été retenues comme critères principaux pour définir la nature informelle de l'emploi salarié. Par définition aucun travailleur salarié informel n'est couvert par ces prestations.

Figure 39. Avantages et prestations des salariés en emploi informel au Sénégal (ENES 2015)



Source : ENES 2015

¹⁷ Voir section 1.4. Contraintes perçues par les entrepreneurs informels

D'autres prestations sociales et avantages associés à l'emploi peuvent éventuellement bénéficier aux salariés en emploi informel ou aux salariés du secteur informel: c'est le cas notamment de la protection du travail (rémunération des heures supplémentaires), d'avantages en nature (transport, nourriture, garde d'enfants) ou même de l'assurance maladie ou du congé maternité non retenus dans le cas présent comme critères de définition de l'emploi informel parmi les salariés.

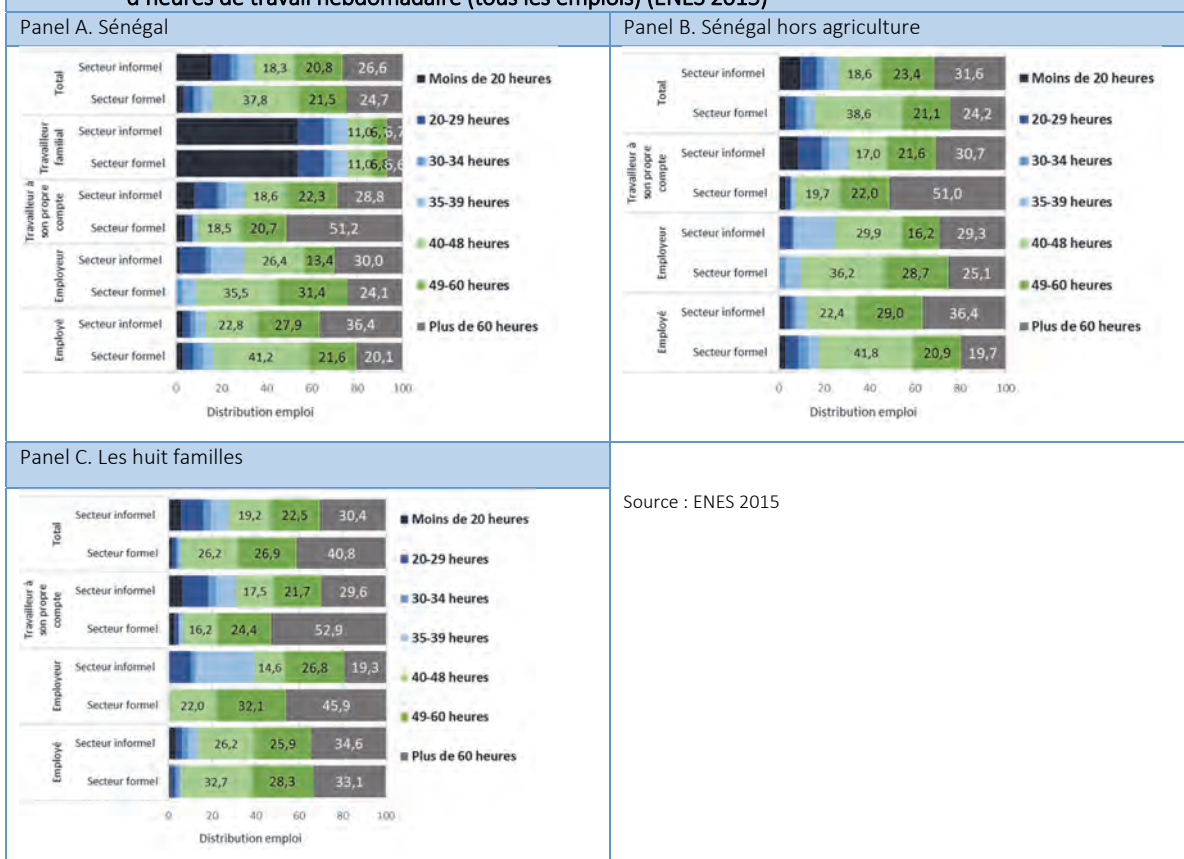
Les déficits de protection parmi les salariés en emploi informel apparaissent très clairement, y-compris en termes d'accès aux avantages en nature fournis directement par l'employeur. Les seuls avantages dont semblent bénéficier les salariés en emploi informel sont la subvention des repas (17,8 pour cent des informels contre 39,8 pour cent des salariés formels), et le transport ou subvention de transport (80 pour cent des informels contre 53,0 pour cent des employés en emploi formel).

La sécurité au travail est minimale pour les salariés en emploi informel : 1,9 pour cent sont couverts par une assurance en cas d'accidents du travail (contre 63,1 pour cent des salariés formels) et seulement 3,4 pour cent des salariés informels disposent d'équipements/ de vêtements de protection contre 49,4 pour cent des salariés en emploi formel.

Une minorité de salariés en emploi informel ont accès à la formation (1,7 pour cent) ce qui est regrettable compte tenu d'un niveau d'éducation initial le plus souvent inférieur à celui des salariés en emploi formel.

Enfin, on note également un déficit quant à l'application du code du travail en termes de paiement des heures supplémentaires dont seuls 2,2 pour cent des salariés en emploi informel semblent bénéficier contre 53,5 pour cent des salariés en emploi formel.

Figure 40. Distribution des emplois dans le secteur informel et dans le secteur formel en fonction du nombre d'heures de travail hebdomadaire (tous les emplois) (ENES 2015)



✗ La nature permanente ou temporaire de l'emploi (salariés et travailleurs familiaux)

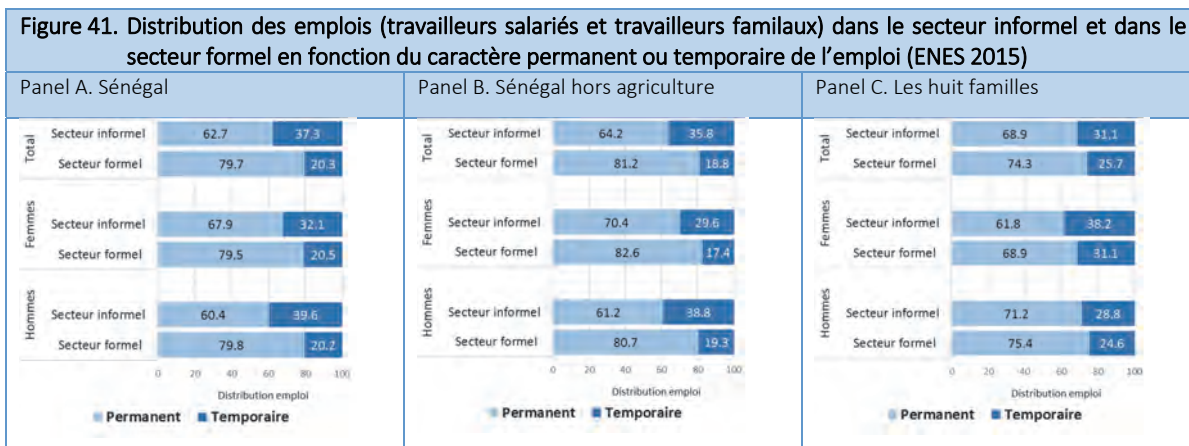
Dans l'enquête nationale sur l'emploi de 2015, la question sur la nature permanente ou temporaire de

l'emploi est posée aux travailleurs salariés et aux travailleurs familiaux. Cette question ne porte pas sur l'existence d'un contrat de travail. Au Sénégal, 62,7 pour cent des salariés et des travailleurs familiaux du secteur informel travaillent sur une base

permanente contre 79,7 pour des cent dans le secteur formel (Figure 41, panel A), sans grande différence entre hommes et femmes.

Au sein des 8 familles, la différence entre travailleurs salariés et travailleurs familiaux des secteurs formel

et informel est moins marquée : la nature permanente de l'emploi concerne la majorité quelle que soit la nature formelle ou informelle des unités économiques (panel B) avec néanmoins une légère surreprésentation des travailleurs temporaires dans le secteur informel et parmi les femmes.

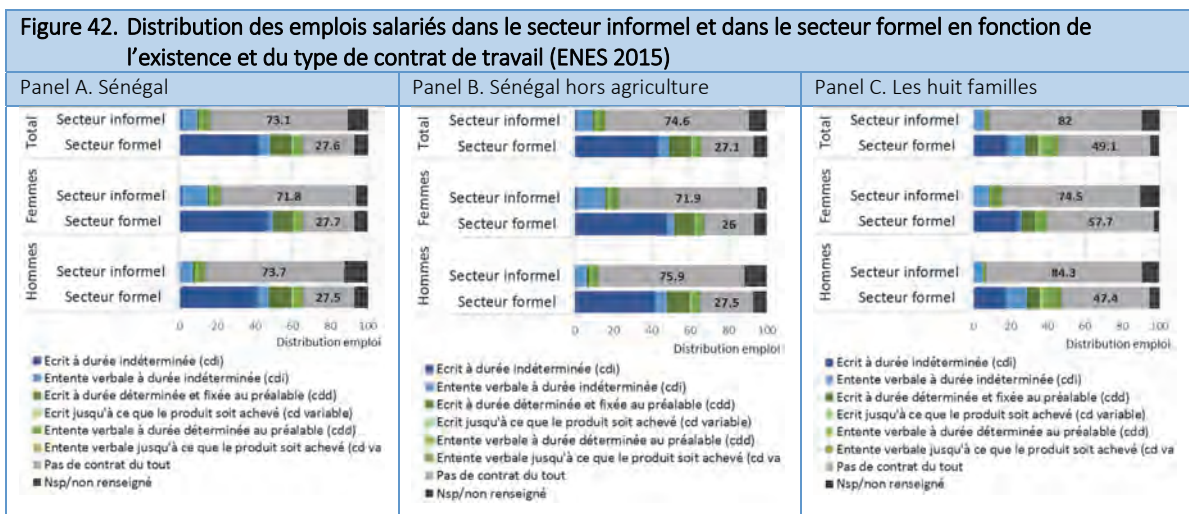


Source : ENES 2015

La question sur l'existence et le type de contrat est posée aux salariés uniquement (Figure 42). Au Sénégal, 73,1 pour cent des salariés du secteur informel n'ont pas de contrat de travail contre une proportion de 27,6 pour cent parmi les salariés du secteur formel (Figure 42, panel A) avec peu de différence selon le sexe.

Au sein des 8 familles (Figure 42, panel C), les proportions de salariés sans contrat sont supérieures que ce soit dans le secteur informel (82,0 pour cent)

ou formel (49,1 pour cent) aux proportions observées au niveau national. La proportion de femmes salariées sans contrat de travail est inférieure à celle des hommes dans le secteur informel (74,5 pour cent des femmes sont sans contrat contre 84,3 pour cent des hommes). On observe par contre la situation inverse dans le secteur formel (57,7 pour cent des femmes salariées sont sans contrat contre 47,4 pour des hommes en emploi salarié).



Source : ENES 2015

✗ Rémunération du travail inférieurs dans le secteur informel

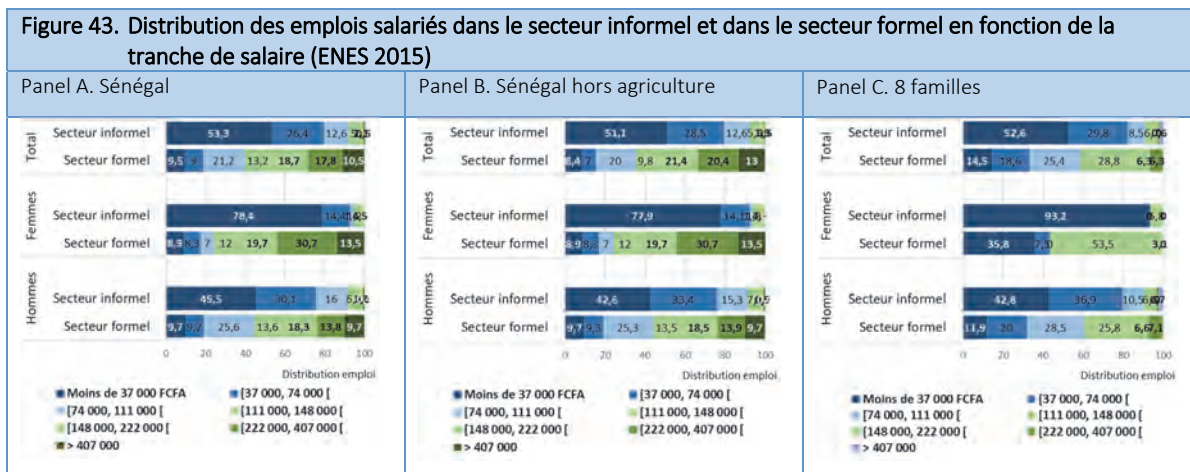
Que ce soit pour les salaires parmi les salariés ou l'indication du chiffre d'affaires et de la rémunération retirée de l'activité parmi les travailleurs indépendants, une forte proportion de non-réponse est observée dans les données de l'ENES 2015. Les résultats présentés ci-dessous considèrent uniquement les individus ayant fourni une réponse à ces questions, avec les distorsions possibles dans les distributions des salaires pour les salariés, chiffre d'affaires et rémunération pour les indépendants. Néanmoins que ce soit pour les salariés ou les travailleurs indépendants, salaires et rémunération du travail semblent nettement inférieurs dans le secteur informel par rapport au secteur formel. Il s'agit toutefois des salaires fournis par les personnes interviewées et une sous-estimation de ces rémunérations peut éventuellement accentuer cette différence.

Parmi les travailleurs salariés

Au Sénégal, plus de 60 pour des salariés n'ont pas répondu à cette question (57 pour cent dans le secteur formel et 71 pour cent dans le secteur informel). Parmi les réponses, plus de la moitié des salariés du secteur informel (53,3 pour cent) gagnent

moins de 37 000 FCFA par mois contre une proportion de 9,5 pour cent parmi les salariés du secteur formel. La situation est particulièrement critique parmi les femmes salariées du secteur informel : plus des trois quarts des femmes salariées dans le secteur informel au Sénégal gagnent moins de 37 000 FCFA par mois contre 45,5 pour cent des hommes salariés dans le secteur informel (Figure 43, panel A). Seuls 7,9 pour cent des salariés du secteur informel ont un salaire mensuel supérieur à 110 000 FCFA (8,5 pour cent des hommes et 5,7 pour cent des femmes). La proportion correspondante est de 60,2 pour cent dans le secteur formel.

Au sein des 8 familles, la majorité des salariés n'ont pas répondu ce qui rend les résultats sujets à caution (49,9 pour cent des salariés du secteur formel et 84,2 pour cent du secteur informel n'ont pas souhaité ou n'ont pas été en mesure de répondre). Parmi la minorité ayant indiqué le montant du salaire, 52,6 pour cent des salariés du secteur informel gagnent moins de 37,000 FCFA par mois et 29,8 pour cent entre 37,000 et 74,000 FCFA). Les proportions correspondantes sont de 14,5 pour cent et 18,6 pour cent parmi les salariés du secteur formel. La grande majorité des femmes salariées au sein des 8 familles (93,2 pour cent) semblent gagner moins de 37,000 FCFA (Figure 43, panel B).



Source : ENES 2015

Chiffre d'affaires et rémunération parmi les travailleurs indépendants

S'agissant du chiffre d'affaires et de la rémunération que retirent les travailleurs indépendants, les taux de non-réponse sont étonnement moins élevés que parmi les salariés. Au niveau national, 26,1 des

travailleurs indépendants du secteur formel et 35,4 pour cent du secteur informel n'ont pas fourni d'information concernant le chiffre d'affaires. Les proportions correspondantes de non-réponses sont de 26,3 pour cent (formel) et 36,6 pour cent (informel) pour la rémunération retirée de leur

activité pour eux même le mois précédent. Au sein des 8 familles, ces taux de non-réponse sont quasiment identiques.

Au Sénégal, selon les tranches de chiffre d'affaires proposées dans l'ENES 2015, la majorité des entrepreneurs déclarent avoir un chiffre d'affaires inférieur à 100,000 FCFA par mois que ce soit dans le secteur informel (71,2 pour cent) ou dans le secteur formel (41,3 pour cent). Le chiffre d'affaires dégagé par les femmes entrepreneurs est généralement inférieur. En effet, 85,7 pour cent des femmes entrepreneurs du secteur informel et 62,6 pour cent des femmes entrepreneurs du secteur formel déclarent dégager un chiffre d'affaires mensuel inférieur à 100,000 FCFA. Les proportions

correspondantes parmi les hommes entrepreneurs sont de 58,8 pour cent dans le secteur informel et de 35,3 pour cent dans le secteur formel (Figure 44, panels A-C). Globalement le chiffre d'affaires est inférieur dans le secteur informel mais les différences parmi les entrepreneurs ne semblent pas si marquées que s'agissant des salaires des employés.

Concernant la rémunération dégagée le mois dernier par les indépendants du secteur informel, plus de 70 pour cent ont une rémunération mensuelle de moins de 37 000 FCFA (c'est le cas de plus de 85 pour cent des femmes). La situation des 8 familles est très similaire à la situation nationale hors agriculture (Figure 44, panels D-F).

Figure 44. Distribution des emplois des travailleurs indépendants dans le secteur informel et dans le secteur formel en fonction de la tranche de i) chiffres d'affaires¹ et de ii) rémunération² des travailleurs indépendants (ENES 2015)



Notes : ¹ Question posée : Dans quelle tranche de revenu se trouve votre chiffre d'affaires mensuel ?

² Question posée : Dans quelle tranche de revenu se trouve votre rémunération mensuelle dans le cadre de votre entreprise/activité économique ?

Source : ENES 2015.

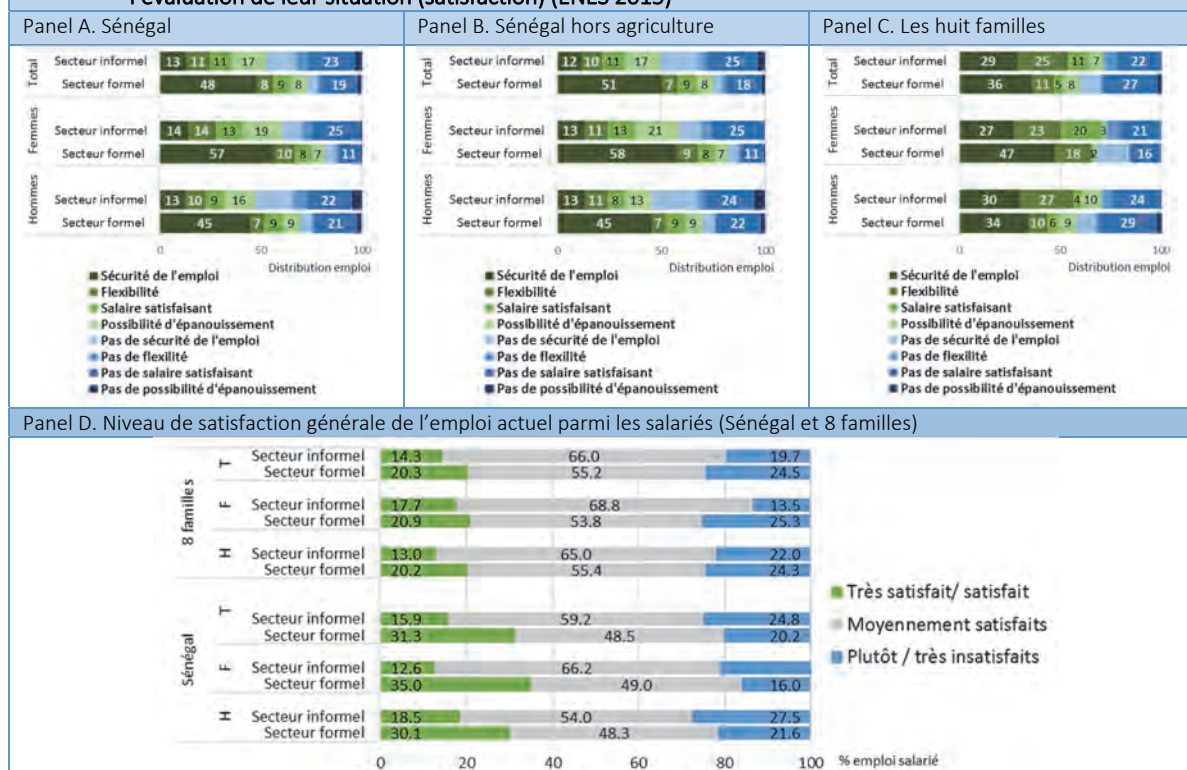
Au sein des 8 familles, les femmes du secteur informel présentent la situation la plus défavorable, par rapport aux hommes mais aussi par rapport aux femmes entrepreneurs du secteur formel. Les différences de distribution par tranches de rémunération parmi les hommes entrepreneurs est assez peu différentes entre opérateurs masculins des secteurs informel et formels (Figure 44, panel D-F).

✖ Evaluation (perception) des salariés quant à leur situation dans l'emploi

Parmi les travailleurs salariés au Sénégal, l'évaluation de leur situation (perception) révèle une évaluation plus critique parmi les salariés du secteur informel par rapport aux salariés du secteur formel. En effet 67,5 pour cent des salariés du secteur formel

expriment un sentiment positif par rapport au salaire, à la flexibilité ou la sécurité de l'emploi ou à la possibilité d'épanouissement contre 46,8 pour cent des salariés du secteur informel (Figure 45, panel A). Au sein des 8 familles (Figure 45, panel B), la situation est inversée, en particulier parmi les femmes. Ce qui fait la différence parmi les salariés du secteur informel est la sécurité de l'emploi tout en ayant une certaine flexibilité. En effet, 35,6 pour cent des travailleurs du secteur informel mentionnent la sécurité de l'emploi (contre seulement 15,5 pour cent au niveau national). Par contre, la faiblesse des salaires est de loin le principal aspect négatif cité par les travailleurs du secteur informel (30,6 pour cent) mais aussi du secteur formel (25,4 pour cent). La question du salaire est retenue en particulier par les hommes.

Figure 45. Distribution des emplois salariés dans le secteur informel et dans le secteur formel en fonction de l'évaluation de leur situation (satisfaction) (ENES 2015)



Source : ENES 2015

A la question posée aux salariés quant à leur niveau de satisfaction de leur emploi actuel, les résultats diffèrent entre hommes et femmes et entre la situation nationale et la situation des 8 familles (Figure 45, Panel D), concernant les proportions de salariés mécontents de leur situation actuelle. Au

Sénégal, plus que dans les 8 familles, les salariés du secteur formel semblent plus satisfaits de leur emploi actuel. Ce constat s'applique aux hommes comme aux femmes. Par contre la proportion de salariés mécontents est plus faible parmi les salariés du secteur informel des 8 familles (en comparaison

de leurs homologues du secteur formel) et cela semble être le cas tout particulièrement pour les femmes. Cela signifie-t-il que la flexibilité l'emporte sur la sécurité de l'emploi et l'inquiétude plus présente pourtant de ne pas conserver son emploi au cours des 12 prochains mois ?

Un peu plus de moitié des salariés au Sénégal (52 pour cent) sont certains de conserver leur emploi pour l'année à venir, 26 pour cent sont moyennement sûrs et 22 pour cent ne savent pas. La proportion de personnes confiantes dans le fait de conserver leur emploi est inférieure parmi les salariés du secteur informel (43 pour cent), tout particulièrement pour les femmes (37 pour cent). Dans les 8 familles, 32 pour cent des salariés dans le secteur informel ou dans les ménages déclarent ne pas savoir s'ils vont conserver leur emploi pour les 12 prochains mois (un tiers des hommes et un quart des femmes en emploi dans le secteur informel ou un ménage).

✗ **Emploi dans le secteur informel, syndicalisation des salariés et organisation des travailleurs**

Cette dernière partie basée sur les résultats de l'enquête ENES 2015 vient compléter le point 1,6 sur l'Affiliation aux organisations professionnelles analysé auparavant à partir des données du RGE. Les organisations professionnelles semblent jouer un rôle important de structuration des différentes familles et de défense de leurs intérêts¹⁸ mais leur place n'est pas nécessairement capturée par le biais des enquêtes traditionnelles. Les organisations professionnelles, de type organisations patronales pour les employeurs, syndicales et corporations de métiers pour les travailleurs des différentes branches d'activités, et/ou de chambres consulaires fédératrices de plusieurs domaines d'activités, ont un rôle principal et important à jouer dans la formalisation du secteur dit de l'informel. Leur contribution dans l'amélioration des conditions de travail et de vie voire la formalisation se matérialise par des actions directes au bénéfice de leurs membres souvent sans concertation avec la partie gouvernementale. Il s'agit essentiellement d'activités très larges et variées suivant les organisations. On peut en noter : la sensibilisation

sur des normes et pratiques techniques d'une profession donnée, la formation technique, le financement des membres, la santé des travailleurs, les logements sociaux et parfois la mise en place d'Initiatives spécifiques ayant un fort impact dans la formalisation à travers un volet bien déterminé¹⁹.

Au Sénégal comme dans nombre d'autres pays, la principale question posée sur la représentation des travailleurs dans les enquêtes sur la main d'œuvre concerne l'affiliation des salariés à un syndicat. Le questionnaire compte néanmoins une autre question qui s'adresse aux indépendants (avec ou sans employés) : « Êtes-vous membre d'une autre association d'employeurs/producteurs ». Cette dernière question amène toutefois des résultats montrant des taux de participation relativement faibles.

Les travailleurs salariés et leur participation à un syndicat

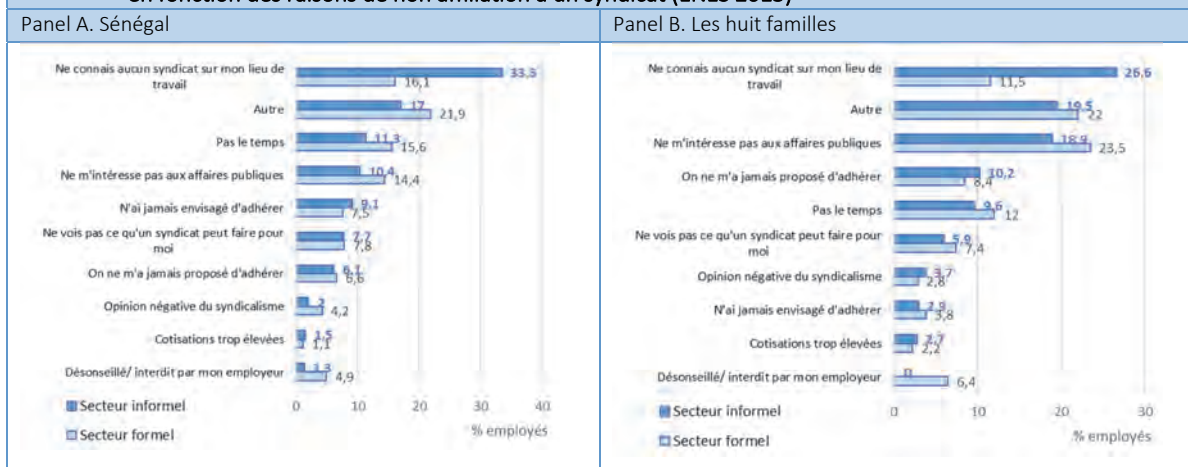
Au Sénégal, la proportion d'employés affiliés à un syndicat ou une association de travailleurs est de 15,1 pour cent. Cette proportion est 10 fois plus élevée parmi les employés en emploi formel (59,1 pour cent) ; seuls 4,5 pour cent des salariés en emploi informel (que ce soit dans le secteur formel ou informel) sont affiliés. Lorsque l'on considère uniquement les salariés en emploi informel dans le secteur informel, le taux de syndicalisation est seulement de 2,5 pour cent au Sénégal (1,5 pour cent parmi les femmes salariées et 2,9 pour cent parmi les hommes) et de 1,6 pour cent parmi les travailleurs salariés du secteur informel au sein de 8 familles.

L'analyse des raisons pour lesquelles les salariés ne sont pas affiliés révèlent en premier lieu la méconnaissance des syndicats tout particulièrement parmi les travailleurs salariés du secteur informel (33,5 pour cent au Sénégal et 26,6 pour cent dans les 8 familles, Figure 46) ou de ce qu'un syndicat peut faire pour eux. L'absence de temps, une opinion négative vis-à-vis des syndicats ou encore le désintérêt pour les affaires publiques sont mentionnés en particulier par les salariés du secteur formel.

¹⁸ ILO, 2017. Bonnes pratiques des organisations professionnelles favorisant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle (non publié, à vérifier).

¹⁹ Ibid.

Figure 46. Distribution des emplois salariés dans le secteur informel et dans le secteur formel en fonction des raisons de non affiliation à un syndicat (ENES 2015)



Source : ENES, 2015

Les travailleurs indépendants et leur participation à une association d'employeurs/producteurs

Parmi les travailleurs indépendants du secteur informel au Sénégal, à la question êtes-vous membre d'une organisation/ association de producteurs, 6,9 pour cent des travailleurs à leur propre compte et 9,8 pour cent des employeurs du secteur informel répondent par l'affirmative (Figure 47, panel A). Ces proportions sont plus élevées dans le secteur formel (13,4 pour cent des travailleurs à leur propre compte et 30,6 pour cent des employeurs du secteur formel sont membres d'organisations professionnelles). Elles sont également légèrement plus élevées parmi les hommes entrepreneurs que parmi les femmes que ce soit dans le secteur formel ou informel. Au sein des 8 familles, la participation à des associations ou organisations de producteurs est sensiblement inférieure.

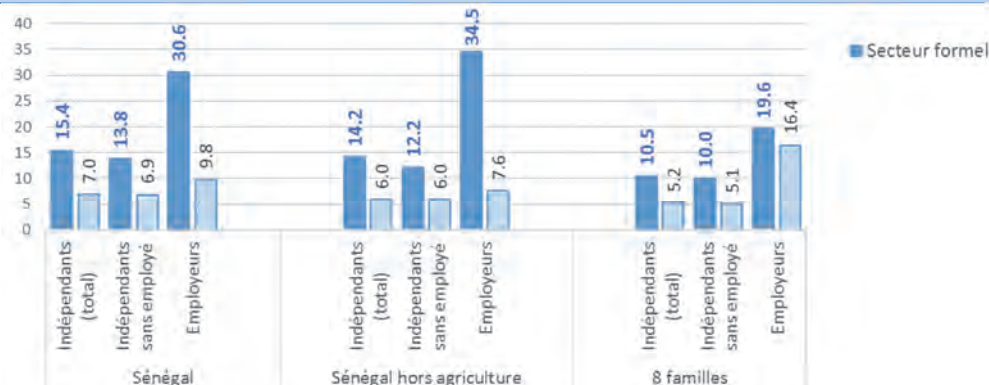
Tout comme pour les salariés, la principale raison de non-affiliation mentionnée par les travailleurs indépendants du secteur informel est la

méconnaissance des associations existantes (citée par environ un quart des entrepreneurs informels au Sénégal ou dans les 8 familles, Figure 47, Panels B et C). Le désintérêt (pas d'intérêt dans les affaires publiques ou pas le temps) est essentiellement évoqué par les entrepreneurs du secteur formel.

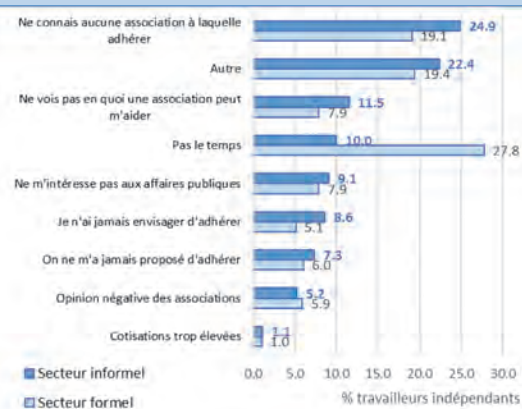
Enfin, un résultat intéressant et positif de l'enquête emploi est qu'à la question posée aux indépendants sur le fait que l'entreprise/ l'activité est bénéficiaire, déficitaire ou à l'équilibre, les réponses apportées sont très similaires entre les entrepreneurs du secteur informel et du secteur formel. La majorité (plus de 55 pour le Sénégal et plus de 65 pour cent pour les 8 familles) déclare que l'entreprise est bénéficiaire. Un peu plus de 10 pour cent des entrepreneurs sénégalais (formels comme informels) déclarent que l'entreprise est déficitaire. C'est le cas de 6 pour cent des entrepreneurs des 8 familles. Les autres entrepreneurs considèrent leur activité comme étant à l'équilibre.

Figure 47. Distribution des travailleurs indépendants des secteurs informel et formel en fonction de leur affiliation à une association d'employeurs/producteurs et des raisons de non affiliation à une association (ENES 2015)

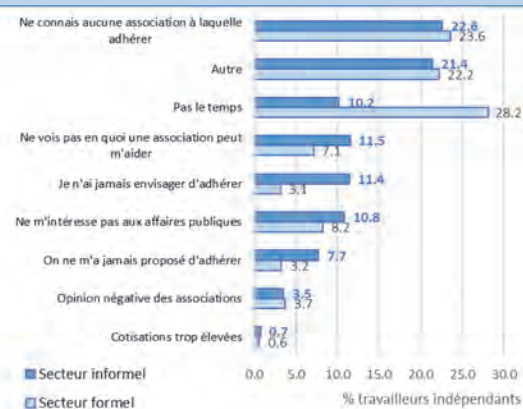
Panel A. Affiliation à une association d'employeurs/producteurs dans le secteur formel et informel (% indépendants)



Panel B. Sénégal



Panel C. Les huit familles



Source : ENES 2015.

3

Résumé | Les 8 familles en bref et en chiffres

- ✖ Ce diagnostic porte sur les unités du secteur informel hors agriculture et l'emploi dans ces unités. Ce panorama statistique couvre le Sénégal et une analyse plus détaillée de 8 sous-secteurs : les « 8 familles » avec pour objectif de sélectionner certaines de ces familles pour le développement de projets pilotes visant à faciliter la transition vers l'économie formelle.
- ✖ Selon la définition harmonisée du BIT, l'emploi informel représente pas moins de 9 travailleurs sur 10 au Sénégal (y-compris agriculture) et 85,8 pour cent hors agriculture. En termes d'unités économiques, 97,0 pour des unités économiques non agricoles ne tiennent pas de comptabilité selon le SYSCOA, et sont ainsi considérées comme opérant dans le secteur informel selon la définition nationale de l'ANSD (RGE 2016). Selon la définition du BIT, 85,4 pour cent des unités économiques non agricoles sont informelles. La définition est plus souple et considère comme formelle toute unité économique qui dispose d'un NINEA ou est immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou tient une comptabilité selon le SYSCOA
- ✖ Les unités économiques informelles des 8 familles représentent 79,2 pour cent des unités économiques informelles hors agriculture. Le commerce concentre 51,8 pour cent de ces unités économiques informelles (UPI) non agricoles et influence les résultats présentés globalement pour les 8 familles. Couture et confection rassemble 11,6 pour cent des UPI, Menuiserie/ bois, Restauration et Transformation des produits alimentaires représentent entre 3,6 pour cent et 5 pour cent suivis des activités Mécanique automobile (1

pour cent), Cuir et peaux (1,2 pour cent) et Pêche post-capture (0,1 pour cent).

- ✖ **La dimension institutionnelle** ou les niveaux de formalité des entreprises en fonction de la conformité des entreprises à la législation.
 - ✖ L'acquisition d'un NINEA suppose au préalable l'enregistrement au Registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM). NINEA et RCCM sont les deux formalités les plus remplies par les entrepreneurs : au niveau national, 12,7 pour cent sont enregistrés au RCCM et 8,9 pour cent ont un NINEA. Ces proportions sont légèrement inférieures dans les 8 familles.
 - ✖ Un peu plus de 2 pour cent des entreprises sont affiliées à l'IPRES (2,6 pour cent), à la CSS (2,4 pour cent) ou tiennent une comptabilité formelle (système SYSCOA, 3,0 pour cent). Par contre, 12,2 pour cent tiennent une comptabilité non formelle (carnets). Encore une fois, ces proportions sont moindres dans les 8 familles.
- ✖ **La dimension de genre.** Une entreprise informelle sur 3 est dirigée par une femme (contre 19 pour cent des unités formelles). Faisant figure d'exception, la restauration et pêche (post capture) sont deux familles dominées par l'entrepreneuriat féminin. En effet, plus de 75 pour cent des chefs d'entreprises sont des femmes.
- ✖ **La dimension productivité** ou les caractéristiques des entreprises & des entrepreneurs pouvant constituer un frein à la productivité ou au développement de l'activité.
- ✖ **Le secteur informel absorbe une main d'œuvre peu qualifiée, y-compris parmi les entrepreneurs.** Au Sénégal, plus de 60 pour cent des entrepreneurs du secteur informel sont sans éducation ou seulement alphabétisés. Cette proportion est de 65 pour cent parmi les entrepreneurs des 8 familles. Le faible niveau d'éducation concerne tout particulièrement les familles Restauration, Pêche (post capture) et Transformation des produits alimentaires. A l'inverse, les familles Menuiserie/bois et Mécanique automobile

comptent des proportions moindres d'entrepreneurs non-instruits (inférieures à 50 pour cent) et supérieures d'entrepreneurs ayant un niveau secondaire ou supérieur. Enfin, en raisonnant en termes d'emploi plutôt que d'unités économiques, plus des deux tiers des travailleurs dans le secteur informel au Sénégal (hors agriculture) n'ont pas d'éducation et près de 90 pour cent ont au mieux un niveau d'éducation primaire.

X Ancienneté de l'activité : cessation fréquente d'activité. L'ancienneté de l'activité est moindre parmi les unités informelles par rapport aux unités formelles. Au Sénégal comme dans les 8 familles, près d'une unité informelle sur 4 a moins de 2 ans contre un peu plus d'une unité sur 10 dans le formel. Deux unités informelles sur 3 ont moins de 10 ans. L'ancienneté des UPI est la plus réduite dans les familles Restauration, Commerce et Transformation des produits alimentaires (entre 25 pour cent et 30 pour cent des unités ont moins de 2 ans ; plus de 70 pour cent ont moins de 10 ans) ce qui est symptomatique de cessation rapide plus que de formalisation. On observe des activités plus ancrées ou plus durables dans l'informel au sein des familles Mécanique automobile, Menuiserie bois, Cuirs et Peaux et Pêche post capture.

X Des entreprises de petite taille. La grande majorité des entreprises informelles n'ont pas d'employés : au Sénégal (63,8 pour cent) comme dans les 8 familles (64,2 pour cent). Cela signifie toutefois que pour plus d'un tiers des entreprises il est question de formalisation des entreprises mais aussi d'extension des protections pour l'entrepreneur et pour les travailleurs. Environ une entreprise informelle sur 3 compte entre 2 et 4 personnes (1 à 3 employés) ; plus de 95 pour cent des entreprises informelles comptent moins de 5 personnes et 99% comptent moins de 10 personnes. Le Commerce et Cuirs et Peaux (environ 70 pour cent des UPI) et Pêche post capture (83 pour cent) présentent les plus fortes proportions d'autoentrepreneurs sans employés et une différence marquée entre entreprises formelles et informelles. A l'inverse, 45-50 pour cent des unités informelles des familles Couture et Confection, Mécanique

automobile et Menuiserie bois ont des employés.

X Un capital social souvent limité. Au Sénégal et dans les 8 familles, un peu plus d'un entrepreneur informel sur cinq a un capital social inférieur à 50 000 FCFA et 45 pour cent un capital social inférieur à 200 000 FCFA. Près de 40 pour cent des femmes entrepreneurs informelles ont un capital social de moins de 50 000 FCFA contre 13-14 pour cent des hommes. Enfin, moins de 20 pour cent ont un capital social supérieur à 1 million contre plus de la moitié des entrepreneurs formels. Les familles Restauration et Pêche post capture ont le capital social le plus faible : 40 – 50 pour cent disposent d'un capital social inférieur à 50 000 FCFA. A l'inverse, les UPI des familles Couture & confection, Mécanique automobile et Menuiserie bois disposent d'un capital social supérieur aux autres UPIs (mais inférieur au formel). Les UPI de la famille Commerce présentent les situations les plus contrastées : 25 pour cent des unités informelles ont un capital inférieur à 50 000 FCFA et plus de 20 pour cent un capital social supérieur à 1 million.

X Un chiffre d'affaires et une rémunération limités pour la majorité des entrepreneurs et des exceptions notables. Au Sénégal, plus de 70 pour cent des entrepreneurs déclarent avoir un chiffre d'affaires mensuel inférieur à 100 000 FCFA (plus de 85 pour cent parmi les femmes). Plus de 99 pour cent des entrepreneurs informels sont, selon le niveau de leur chiffre d'affaires annuel, dans le cadre du Système minimal de trésorerie. Au sein des 8 familles, près de 80 pour cent des entrepreneurs déclarent avoir un chiffre d'affaires mensuel inférieur à 100,000 FCFA. Concernant la rémunération des indépendants, 1 entrepreneur sur 2 au Sénégal et dans les 8 familles a une rémunération mensuelle de moins de 37,000 FCFA.

X Faible accès au financement en dehors de l'épargne personnelle, la famille et les amis. L'autofinancement est de loin la source utilisée par plus de la moitié des entrepreneurs. Le cumul de l'auto-financement et de la famille et amis représente les trois quarts des entrepreneurs

informels des 8 familles. Un entrepreneur sur 5 recourt aux tontines (essentiellement Commerce et Pêche post capture). Seuls 5,3 pour cent des entrepreneurs informels des 8 familles ont accédé à un prêt bancaire (en particulier Cuirs et Peaux et Commerce).

X Une méconnaissance des systèmes d'appui aux entreprises. A l'exception des services proposés par les chambres de commerce ou de métiers, 10 pour cent et moins des entrepreneurs du secteur informel ont connaissance des structures d'appui. Ils sont plus de 20 pour cent dans les familles Menuiserie bois Mécanique automobile et Cuirs & peaux. Le plus faible niveau de connaissance des services d'appui existants concerne les familles Transformation des produits alimentaires, Restauration et Pêche post capture.

X Les contraintes. Les difficultés d'écoulement de la production sont citées comme principale contrainte par un entrepreneur informel sur quatre. Il s'agit de la principale contrainte pour la majorité des entreprises de 6 des 8 familles et tout particulièrement pour la Restauration (31,5 pour cent). Le manque de local adapté est une contrainte plus spécifique aux unités de production informelles (15,1 pour cent contre seuls 7 pour cent des formels). Deux familles se distinguent avec une majorité d'entreprises informelles citant le manque de local adapté comme principale contrainte : Mécanique automobile (34,8 pour cent) et Pêche (post capture) (25,9 pour cent). Les Impôts et taxes sont mentionnés en particulier par les unités formelles (23,4 pour cent) et le difficile accès au crédit concerne les unités informelles et formelles. Enfin, quelques contraintes sont plus spécifiques à certaines familles. Tel est le cas du manque de technologie spécialisée/ machines et pièces: peu citée mais spécifiques aux familles: Couture/ confection, Menuiserie/ bois et Mécanique automobile. Enfin, le difficile accès aux matières premières concerne tout particulièrement Cuirs et peaux, Menuiserie/ bois et transformation des produits alimentaires.

X Dimension Conditions de travail : des déficits de travail décents plus prononcés dans le secteur informel.

X Au Sénégal, la moitié des salariés du secteur informel gagnent moins que le salaire minimum (37 0000 FCFA) et plus de 75 pour cent des femmes. Au sein des 8 familles, 53 pour cent des salariés des entreprises informelles gagnent moins de 37000 FCFA par mois 93 pour cent des femmes salariées du secteur informel contre 20 pour cent des hommes.

X Des emplois précaires : trois employés sur quatre du secteur informel (hors agriculture) n'ont pas de contrat de travail; 82 pour cent au sein des 8 familles.

X Un déficit de représentation pour les employés. 2,5 pour cent des salariés du secteur informel sont membres d'un syndicat au Sénégal; moins de 2 pour cent au sein des 8 familles. Cette proportion est supérieure à 50 pour cent parmi les salariés en emploi formel. Parmi les entrepreneurs informels, un peu plus de 1 pour cent des unités économiques informelles au Sénégal et dans les 8 familles selon le RGE et 5-6 pour cent selon les données l'Enquête emploi sont affiliés à une organisation professionnelle. Le taux d'affiliation est plus élevé dans les familles Mécanique automobile, Couture et confection et Cuirs et peaux. La principale raison de ne pas adhérer est la méconnaissance i) des organisations auxquelles adhérer (1 entrepreneur informel sur 4) et ii) de ce qu'elles peuvent apporter (11 pour cent) sans différence entre le Sénégal et les 8 familles.

X La présentation des 8 familles vise essentiellement à fournir des éléments permettant de guider le choix de deux familles pour le développement de projets pilotes. Le choix doit être confirmé sur la base de critères permettant d'identifier des familles présentant à fois un faible degré de formalisation actuel mais un potentiel à se formaliser en raison de réelles opportunités de développement (niveau d'organisation du secteur et une certaine stabilité).

Sur la base de critères quantitatifs:

- ✖ Les familles mécanique-automobile, couture et confection, menuiserie bois et dans une moindre mesure Cuirs et peaux présentent un ensemble de points commun : un très faible degré de formalisation (avec les proportions les plus élevées d'entreprises n'ayant rempli aucune des formalités) et à la fois un potentiel de développement. Ce potentiel de développement recouvre une certaine stabilité des activités (ancienneté supérieure à la moyenne), un capital et un nombre de travailleurs peu élevé mais supérieur à la moyenne des unités de production informelles des autres familles, un capital humain (alphabétisation) et social (organisation) également plus élevés que dans les autres familles retenues.
- ✖ A l'inverse les familles restauration et transformation des produits alimentaires (tout comme certaines activités du commerce) se caractérisent par un niveau de vulnérabilité plus important : proportion importante d'unités de moins de 2 ans caractéristique de cessations fréquentes et précoces d'activité, capital extrêmement faible (tout particulièrement dans la Restauration dominée par l'entrepreneuriat féminin) et majorité d'entrepreneurs peu ou pas instruits.
- ✖ Parmi les 8 familles retenues, le commerce, qui représente plus de 50 pour cent des unités économiques informelles hors agriculture, présente des situations très contrastées appelant des interventions différentes. Ce secteur combine des activités fortement vulnérables (faible durée de vie des activités, capital extrêmement limité et très faible niveau d'instruction) à d'autres clairement plus établies et rémunératrices.
- ✖ Enfin, les résultats concernant les activités pêche (post capture) sont à considérer avec prudence car très partiellement couvertes par le RGE 2016. Cette famille, fortement dominée par l'entrepreneuriat féminin, montre une combinaison d'un fort niveau d'organisation, d'engagement dans un processus de formalisation tout en se caractérisant par un niveau de capital investi et de capital humain extrêmement faible.
- ✖ Les fiches ci-après fournissent un aperçu quantifié de l'informalité des entreprises au Sénégal et dans chacune des 8 familles.

A

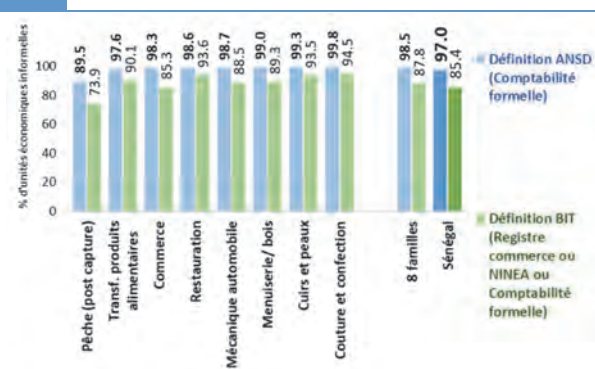
nnexes



- ✖ 97,0% des unités économiques non agricoles au Sénégal sont dans le secteur informel. *

* Proportion selon la définition de l'ANSD. Les graphiques suivants présentés au cours de ces 4 pages suivent la définition du BIT à partir des données du Recensement Général des Entreprises (RGE) réalisé par l'ANSD en 2016. L'analyse porte sur les entreprises (et les entrepreneurs) et non l'emploi.

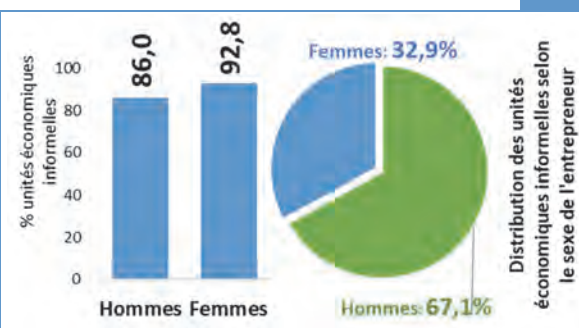
G1 Pourcentage d'unités informelles



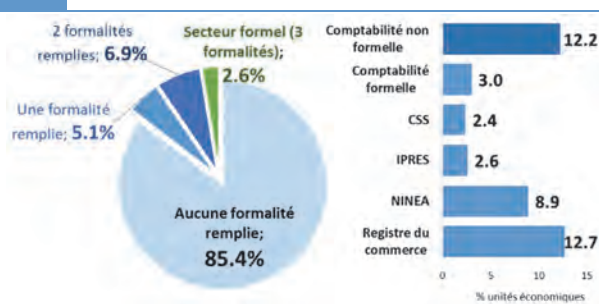
- ✖ Les unités économiques informelles non agricoles représentent 75% de l'ensemble des unités informelles au niveau national (Source : ENES 2015, estimation en considérant uniquement le nombre de travailleurs d'indépendants avec ou sans employés).
- ✖ 67,1% des entrepreneurs sont des hommes, 32,9% des femmes [G2].
- ✖ Les femmes entrepreneurs (hors agriculture) sont plus exposées au risque d'informalité (92,8%) que les hommes (86,0%) [G2].

Entrepreneurs du secteur informel et dimension de genre

G2



G3 Degré d'informalité

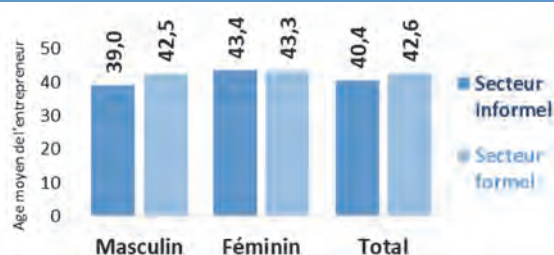


- ✖ L'acquisition d'un NINEA suppose au préalable l'enregistrement au Registre du commerce (RCCM). NINEA et RCCM sont les deux formalités les plus remplies par les entrepreneurs : 12,7% sont enregistrés au RCCM et 8,9% ont un NINEA.
- ✖ Un peu plus de 2% des entreprises sont affiliées à l'IPRES (2,6%), à la CSS (2,4%) ou tiennent une comptabilité formelle (système SYSCOA, 3,0%). Par contre, 12,2% tiennent une comptabilité non formelle (carnets) [G3].

- ✕ L'âge moyen des entrepreneurs informels au Sénégal (hors agriculture) est de 40,4 ans contre 42,6 ans pour les entrepreneurs du secteur formel [G4].

Age moyen des entrepreneurs

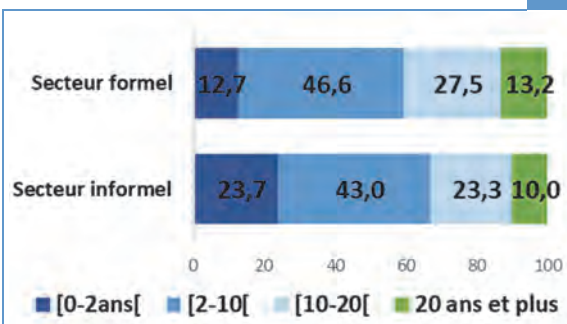
G4



- ✕ L'ancienneté de l'activité est plus élevée parmi les unités du secteur formel (40,7% des unités formelles ont plus de 10 ans contre 33,3% des unités économiques informelles).
- ✕ Dans le secteur informel, près d'un quart des unités économiques ont moins de 2 ans contre 12,7% dans le secteur formel [G5].

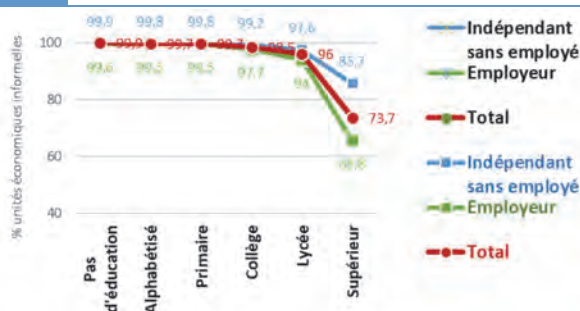
... et ancienneté des unités informelles

G5



G6

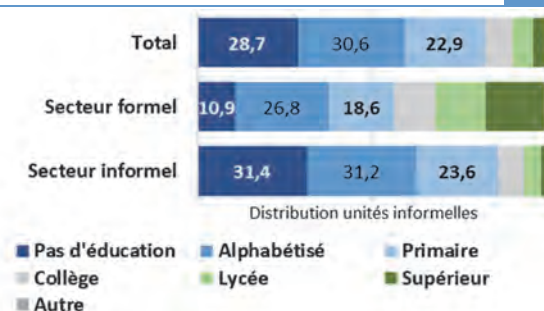
Proportion d'unités économiques informelles selon le niveau d'éducation de l'entrepreneur



- ✕ Plus le niveau d'éducation de l'entrepreneur est élevé, moindre est le risque d'œuvrer dans le secteur informel : 99,9% des entrepreneurs sans éducation sont dans le secteur informel contre 73,7% des entrepreneurs diplômés du supérieur. Le niveau d'informalité reste néanmoins élevé quel que soit le niveau d'éducation [G6].
- ✕ L'effet positif du niveau d'éducation sur l'accès au secteur formel est plus marqué parmi les employeurs par rapport aux travailleurs indépendants sans employés [G6].

Profil éducationnel des entrepreneurs formels et informels

G7

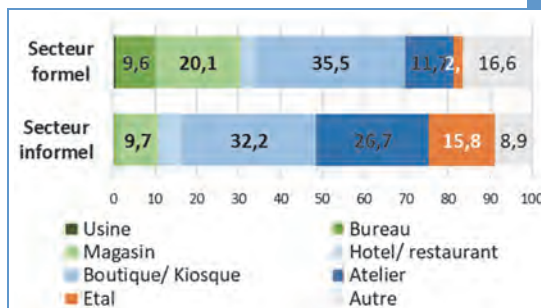


- ✕ Le secteur informel absorbe une proportion importante d'entrepreneurs peu ou pas instruits [G7].
- ✕ 62,6% des entrepreneurs du secteur informel sont sans éducation ou alphabétisés contre 37,7% des entrepreneurs du secteur formel.
- ✕ Seuls 1,6% des entrepreneurs informels sont diplômés de l'enseignement supérieur contre 16,9% des entrepreneurs formels [G7].

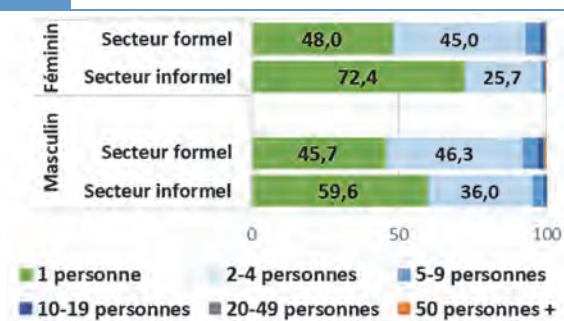
- ✕ Précarité du lieu de travail parmi les entrepreneurs informels: 1% des unités informelles sont dans des locaux typiquement « formels » — bureaux et usines. Cette proportion est 10 fois plus élevée dans le secteur formel.
- ✕ A l'inverse, le secteur informel se caractérise par des structures plus éphémères (étals : 15,8% des unités informelles contre 2,1% dans le secteur formel) ou « moins visibles parmi les visibles » (ateliers : 26,7% des unités informelles contre 11,6% des unités formelles). [G8].

Lieu de travail

G8



G9 Taille des unités économiques informelles

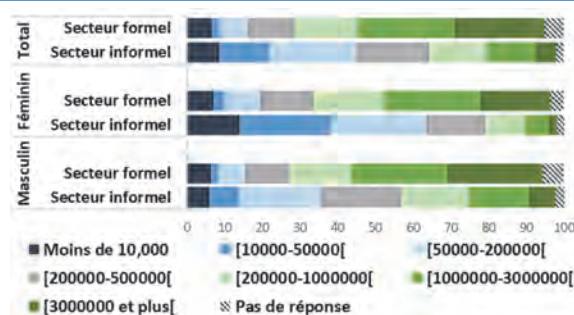


- ✗ Au Sénégal, sous réserve de la validité des données sur le capital social, 21,7% des entrepreneurs informels ont un capital social inférieur à 50 000 FCFA et 44,7% un capital social inférieur à 200 000 FCFA.
- ✗ Près de 40% des femmes entrepreneurs informelles ont un capital social de moins de 50 000 FCFA contre 14% des hommes opérant dans le secteur informel.
- ✗ Enfin, 18,2% des entrepreneurs informels au Sénégal ont un capital social supérieur à 1 million (8,8% des femmes et 22,9% des hommes) contre près de la moitié (49,4%) des entrepreneurs formels [G10].

- ✗ 72,4% des femmes entrepreneurs du secteur informel et 59,6% des hommes travaillent seuls, sans l'aide d'employés [G9].
- ✗ La grande majorité des unités de production informelles (96,4%) ont moins de 5 personnes [G9].

Capital social pour les unités formelles et informelles selon le sexe de l'entrepreneur

G10



G11 Contraintes (toutes | Réponses multiples)



- ✗ Les contraintes les plus citées par les entrepreneurs informels au Sénégal sont les difficultés d'écoulement de la production (70,8%), le manque de local adapté (65,1%) et le difficile accès au crédit (50,4%) [G11].
- ✗ Ce qui distingue en particulier les entrepreneurs formels et informels sont les impôts élevés mentionnés par près de 60% des entrepreneurs formels contre 41% des informels [G11].

- ✗ Considérant uniquement la principale contrainte, les difficultés d'écoulement de la production citées par près d'un quart des entrepreneurs informels (23,7%) devançant largement les autres contraintes perçues.
- ✗ Le manque de local adapté est mentionné par 15,8% des informels et seulement 8,1% des entrepreneurs formels [G12].
- ✗ Les impôts élevés sont retenus comme principale contrainte par 21,5% des entrepreneurs formels (contre 11,3% des informels), au coude à coude pour les entrepreneurs formels avec le problème d'écoulement de la production [G12].

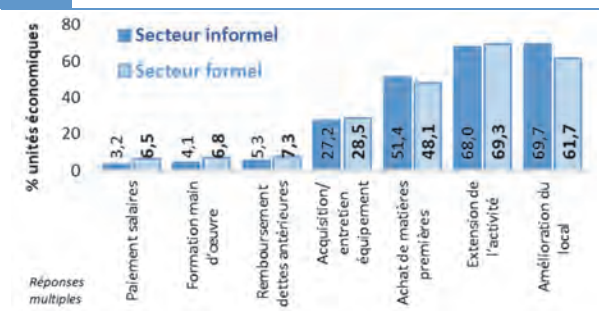
Contraintes (principale)

G12



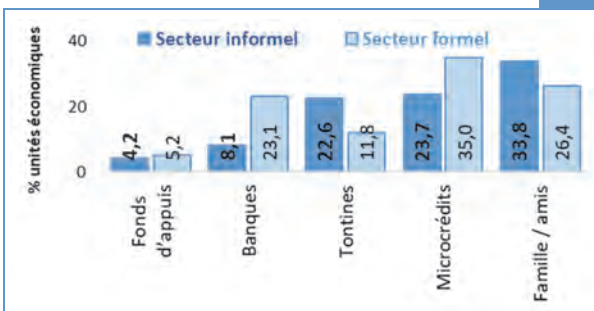
G13

Financement : besoins des entrepreneurs informels et formels



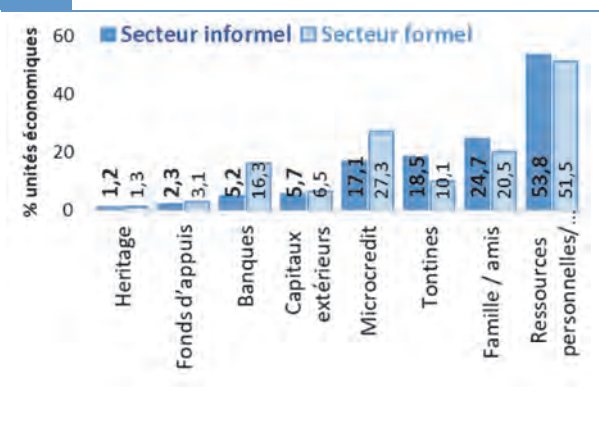
Financement : Sources sollicitées par les entrepreneurs informels et formels

G14



G15

Financement : Sources utilisées

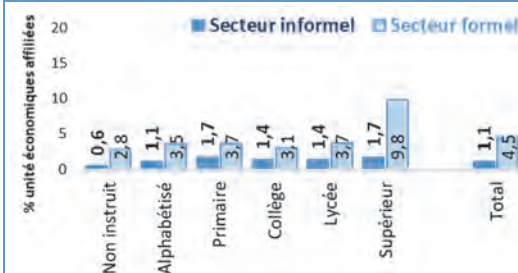


- ✗ Les principaux besoins de financement portent sur l'amélioration du local (69,7% des entrepreneurs informels), l'extension de l'activité (68,0%) et l'achat de matières premières (51,4%). A noter que ces besoins de financement concernent également les entrepreneurs formels dans des proportions comparables [G13].
- ✗ La famille et les amis (33,8%), le microcrédit (23,7%) et les tontines (22,6%) sont les principales sources de financement sollicitées par les entrepreneurs informels. Les banques et le microcrédit sont davantage sollicités par les entrepreneurs formels [G14].
- ✗ Les ressources personnelles (53,8%) et la famille et les amis (24,7%) sont les principales sources de financement utilisées [G15].

Affiliation à une organisation patronale ou professionnelle & éducation des entrepreneurs

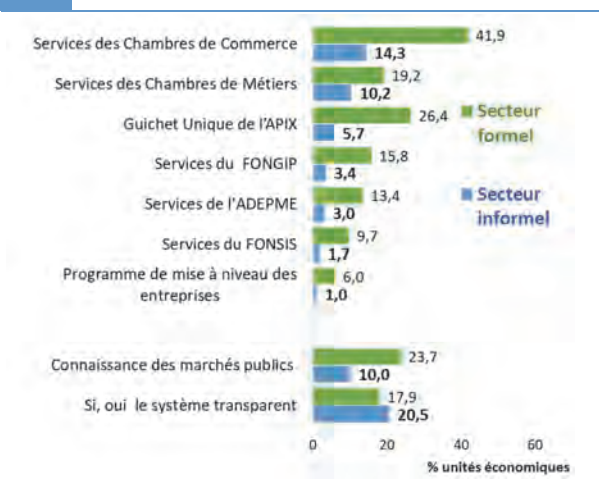
G16

- ✗ 1,1% des entrepreneurs informels déclarent être affiliés à une organisation patronale ou professionnelle contre 4,5% des entrepreneurs du secteur formel [G16].
- ✗ Ce taux d'affiliation passe à 1,7% des entrepreneurs informels et 9,8% des formels parmi les diplômés de l'enseignement supérieur.



G17

Connaissance des dispositifs d'aide ou de conseil aux entreprises



- ✗ Les entrepreneurs du secteur informel ont une connaissance limitée des services d'appui aux entreprises : 14,3% connaissent les chambres de commerce et 10,2% les chambres de métiers. La connaissance des dispositifs d'appui est plus élevée parmi les entrepreneurs formels.
- ✗ Moins de 6% des entrepreneurs informels ont connaissance du guichet unique de l'APIX ; moins de 4% des services du FONGIP ou de l'ADEPME et moins de 2% du service du Fonds Souverain d'Investissement du Sénégal (FONSIS) ou du programme de mise à niveau des entreprises.
- ✗ 10% déclarent connaître l'existence de marchés publics. Parmi eux, un sur cinq estime que le système de passation des marchés est transparent [G17].

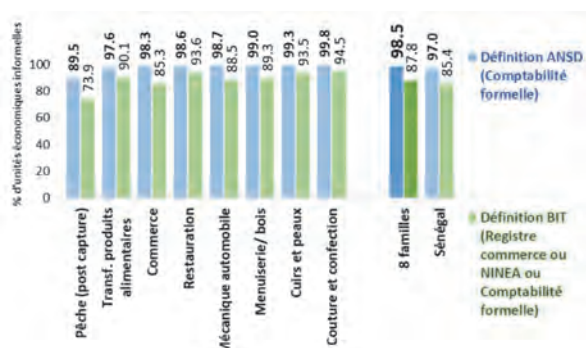


Les 8 familles

- ✖ 98,5% des unités économiques des 8 familles sont dans le secteur informel, une proportion supérieure à la moyenne nationale. La situation des 8 familles est influencée par les activités du commerce, largement majoritaires. *

* Proportion selon la définition de l'ANSD. Les graphiques suivants présentés au cours de ces 4 pages suivent la définition du BIT à partir des données du Recensement Général des Entreprises (RGE) réalisé par l'ANSD en 2016. L'analyse porte sur les entreprises (et les entrepreneurs) et non l'emploi.

G1 Pourcentage d'unités informelles

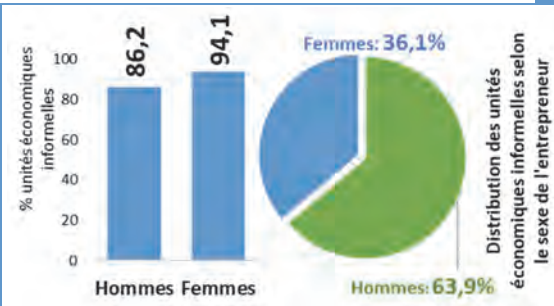


- ✖ Les unités économiques informelles des 8 familles représentent 79,2% de l'ensemble des entreprises informelles non agricoles au Sénégal.
- ✖ 63,9% des entrepreneurs sont des hommes, 36,1% des femmes [G2].
- ✖ Les femmes entrepreneurs au sein des 8 familles sont plus exposées au risque d'informalité (94,1%) que les hommes (86,2%) [G2].

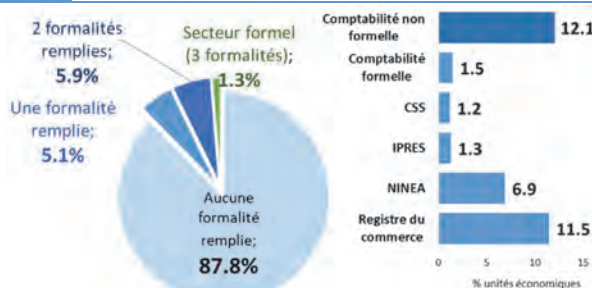
- ✖ Selon la définition de l'ANSD, (tenue d'une comptabilité selon le SYSCOA), 98,5% des unités économiques des 8 familles sont dans le secteur informel.
- ✖ Selon la définition du BIT, 87,8% des unités économiques sont informelles. La définition est plus souple et considère comme formelle toute unité économique qui dispose d'un NINEA ou est immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou tient une comptabilité selon le SYSCOA [G1].

Entrepreneurs du secteur informel et dimension de genre

G2



G3 Degré d'informalité

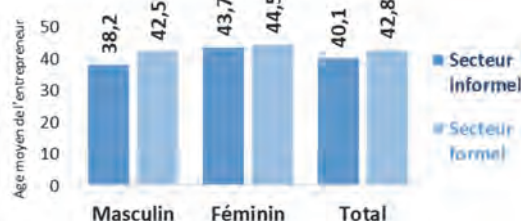


- ✖ L'acquisition d'un NINEA suppose au préalable l'enregistrement au Registre du commerce (RCCM). NINEA et RCCM sont les deux formalités les plus remplies par les entrepreneurs : 11,5% sont enregistrés au RCCM et 6,9% ont un NINEA. Des proportions légèrement inférieures à la moyenne nationale.
- ✖ Un peu plus de 1,0% des entreprises sont affiliées à l'IPRES, à la CSS ou tiennent une comptabilité formelle (système SYSCOA). Enfin, 12,1% tiennent une comptabilité non formelle [G3].

- ✗ L'âge moyen des entrepreneurs informels au sein des 8 familles est de 40 ans contre 43 ans pour les entrepreneurs du secteur formel [G4].

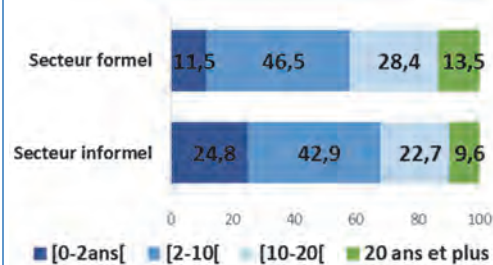
Age moyen des entrepreneurs

G4



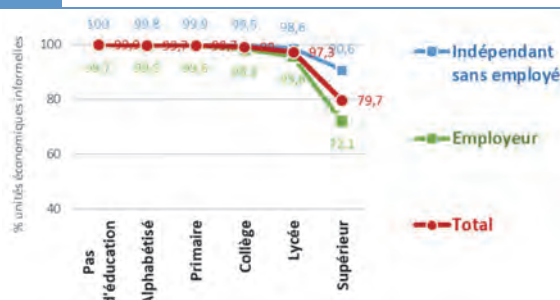
... et ancienneté des unités informelles

G5



G6

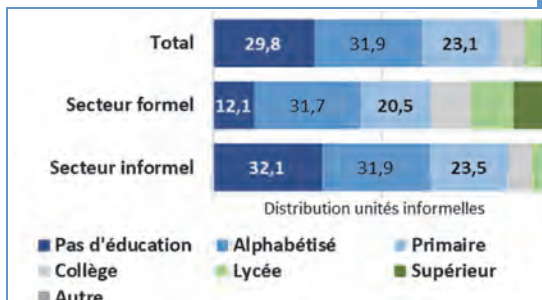
Proportion d'unités économiques informelles selon le niveau d'éducation de l'entrepreneur



- ✗ Plus le niveau d'éducation de l'entrepreneur est élevé, moindre est le risque d'œuvrer dans le secteur informel : 99,9% des entrepreneurs sans éducation sont dans le secteur informel contre 79,7% des entrepreneurs diplômés du supérieur. Néanmoins le niveau d'informalité reste élevé [G6].
- ✗ L'effet positif du niveau d'éducation sur l'accès au secteur formel est plus marqué parmi les employeurs par rapport aux travailleurs indépendants sans employés [G6].

Profil éducationnel des entrepreneurs formels et informels

G7



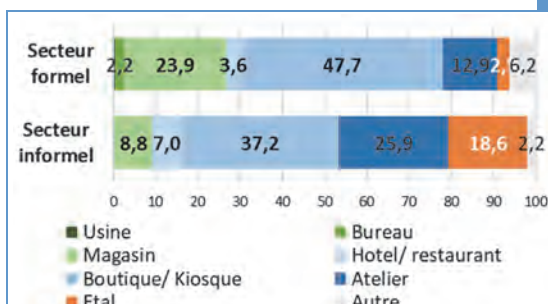
- ✗ Le secteur informel absorbe une proportion importante d'entrepreneurs peu ou pas instruits [G7].
- ✗ Près de 2 entrepreneurs sur 3 du secteur informel sont sans éducation ou, au mieux, sont alphabétisés contre 43,8% des entrepreneurs du secteur formel [G7].
- ✗ 5,5% des entrepreneurs ont un niveau secondaire ou supérieur contre 23,4% des entrepreneurs du secteur formel [G7].

- ✗ Précarité du lieu de travail parmi les entrepreneurs informels : les unités économiques des 8 familles sont surreprésentées dans des locaux « typiquement informels » (18,6% travaillent sur des étals et 25,9% dans des ateliers alors que seules 15,8% des unités du secteur formel sont dans l'un de ces deux types de locaux).
- ✗ Quasiment aucune des unités informelles des 8 familles n'exerce dans un bureau ou une usine.

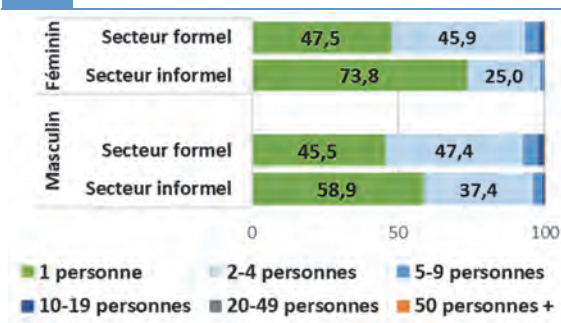
* A noter que le RGE exclut les travailleurs à domicile, les commerçants ambulants et les tabliers. Ces travailleurs représentent une proportion significative des travailleurs du secteur informel, notamment dans les 8 familles.

Lieu de travail

G8



G9 Taille des unités économiques informelles

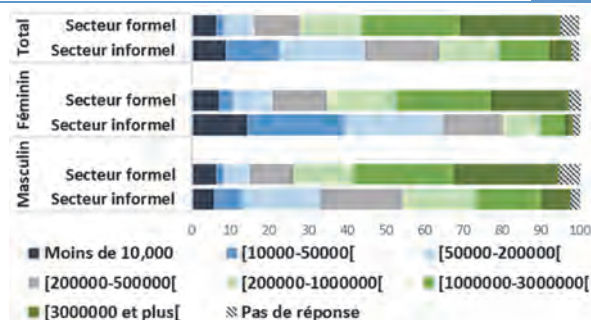


- ✗ Sous réserve de la validité des données sur le capital social, 22,3% des entrepreneurs informels ont un capital social inférieur à 50 000 FCFA et 44,7% un capital social inférieur à 200 000 FCFA.
- ✗ Près de 40% des femmes entrepreneurs informelles ont un capital social de moins de 50 000 FCFA contre 13% des hommes opérant dans le secteur informel.
- ✗ Enfin, 18,5% des entrepreneurs informels des 8 familles ont un capital social supérieur à 1 million (8,3% des femmes et 24,4% des hommes) contre plus de la moitié (51%) parmi les entrepreneurs formels [G10].

- ✗ 73,8% des femmes entrepreneurs du secteur informel et 58,9% des hommes travaillent seuls en tant qu'autoentrepreneurs sans l'aide d'employés [G9].
- ✗ La grande majorité des unités de production informelles des 8 familles (97,2%) ont moins de 5 personnes et 99,6%, moins de 10 personnes [G9].

Capital social pour les unités formelles et informelles selon le sexe de l'entrepreneur

G10



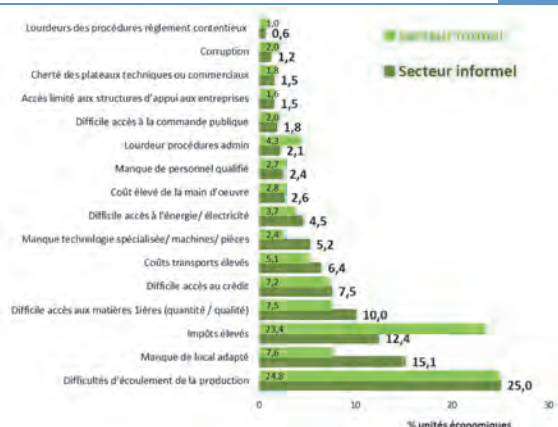
G11 Contraintes (toutes | Réponses multiples)



- ✗ Les contraintes les plus citées par les entrepreneurs informels des 8 familles sont les difficultés d'écoulement de la production (72,4%) et le manque de local adapté (64,9%), cette dernière contrainte étant plus spécifique aux informels qu'aux formels.
- ✗ Les impôts élevés concernent en premier lieu les entrepreneurs du secteur formel : 63,0% d'entre eux les retiennent parmi les principales contraintes contre 44,5% des entrepreneurs informels [G11].

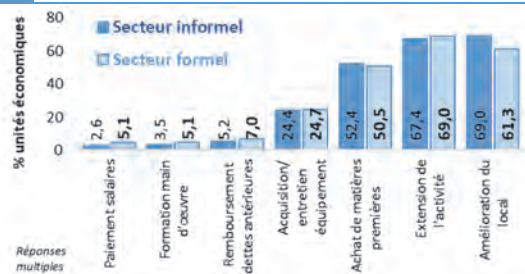
Contraintes (principale)

G12

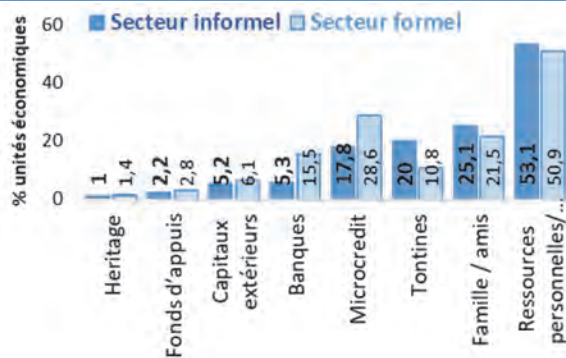


- ✗ Considérant uniquement la principale contrainte, les difficultés d'écoulement de la production citées par un quart des entrepreneurs informels (25,0%) devancent largement les autres problèmes.
- ✗ Le manque de local adapté est mentionné par 15,1% des informels contre seulement 8,8% des entrepreneurs formels [G12].
- ✗ Les impôts élevés sont retenus comme principale contrainte par 23,4% des entrepreneurs formels (contre 12,4% des informels), au coude à coude parmi les entrepreneurs formels avec le problème d'écoulement de la production [G12].

G13 Financement : besoins des entrepreneurs informels et formels

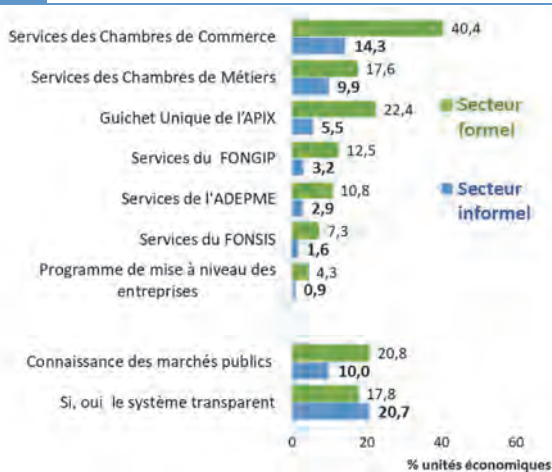


G15 Financement : Sources utilisées

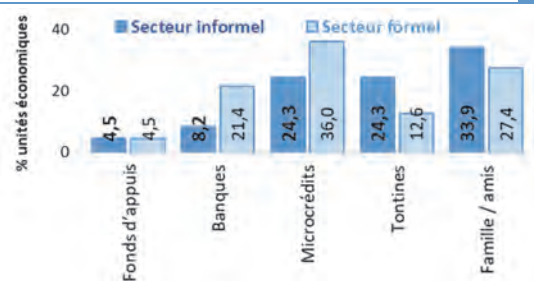


- ✗ 1,1% des entrepreneurs informels déclarent être affiliés à une organisation patronale ou professionnelle contre 3,6% des entrepreneurs du secteur formel [G16].
- ✗ Ce taux d'affiliation change peu en fonction du niveau d'éducation des entrepreneurs informels mais passe à 9,3% des entrepreneurs formels parmi les diplômés de l'enseignement supérieur.

G17 Connaissance des dispositifs d'aide ou de conseil aux entreprises

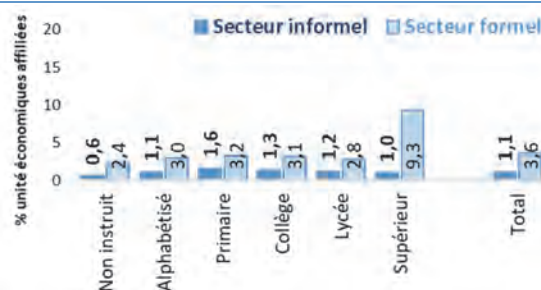


G14 Financement : Sources sollicitées par les entrepreneurs informels et formels



- ✗ Les principaux besoins de financement portent sur l'amélioration du local (69,0% des entrepreneurs informels), l'extension de l'activité (67,4%) et l'achat de matières premières (52,4%). Ce sont également les principaux besoins exprimés par les entrepreneurs du secteur formel [G13].
- ✗ La famille et les amis (33,9%), les tontines et le microcrédit (24,3% respectivement) sont les principales sources de financement sollicitées par les entrepreneurs informels. Les banques et le microcrédit sont davantage sollicités par les entrepreneurs formels (21,4% et 36,0% respectivement) [G14].
- ✗ Les ressources personnelles (53,1%) et la famille et les amis (25,1%) et les tontines (20,0%) sont les principales sources de financement utilisées [G15].

Affiliation à une organisation patronale ou professionnelle & éducation des entrepreneurs



- ✗ Au sein des 8 familles, les entrepreneurs du secteur informel ont une connaissance limitée des services d'appui aux entreprises : 14,3% connaissent les chambres de commerce (contre 40,4% des entrepreneurs formels) et 9,9% connaissent les services des chambres de métiers. La connaissance des dispositifs d'appui est plus élevée parmi les entrepreneurs formels.
- ✗ 5,5% des entrepreneurs informels ont connaissance du guichet unique de l'APIX et environ 3% des services du FONGIP et de l'ADEPME. Le FONSIS et le programme de mise à niveau des entreprises sont connus par moins de 2% des unités informelles.
- ✗ 10,0% des entrepreneurs informels déclarent connaître l'existence de marchés publics. Parmi eux, un sur 5 estime que le système de passation des marchés est transparent [G17].

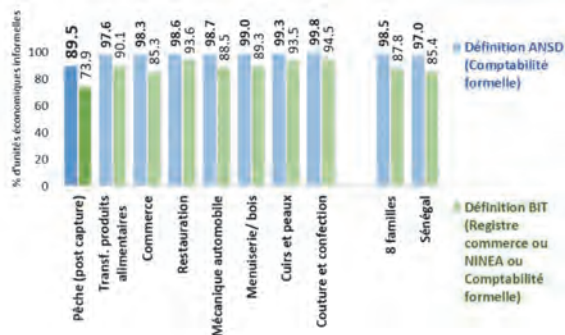


Pêche (post capture)

- ✖ 89,5% des unités économiques, majoritairement des femmes entrepreneurs, sont dans le secteur informel*

* Proportion selon la définition de l'ANS. Les graphiques suivants présentés au cours de ces 4 pages suivent la définition du BIT à partir des données du Recensement Général des Entreprises (RGE) réalisé par l'ANS en 2016. L'analyse porte sur les entreprises (et les entrepreneurs) et non l'emploi.

G1 Pourcentage d'unités informelles

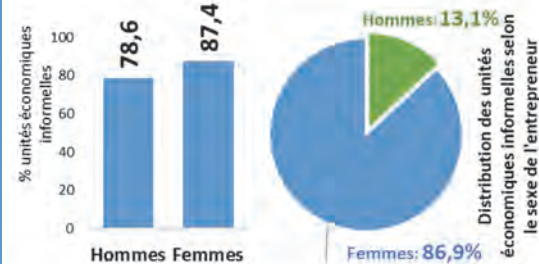


- ✖ Selon la définition de l'ANS, (tenue d'une comptabilité selon le SYSCOA), 89,5% des unités économiques de la famille pêche (post capture) sont dans le secteur informel.
- ✖ Selon la définition du BIT, 73,9% des unités économiques sont informelles. La définition est plus souple et considère comme formelle toute unité économique qui dispose d'un NINEA ou est immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou tient une comptabilité selon le SYSCOA [G1].
- ✖ Parmi les 8 familles, la famille pêche (post capture) présente la proportion la plus basse d'unités économiques informelles. Néanmoins, la couverture de cette famille par le RGE est limitée et les résultats sont à considérer avec prudence.

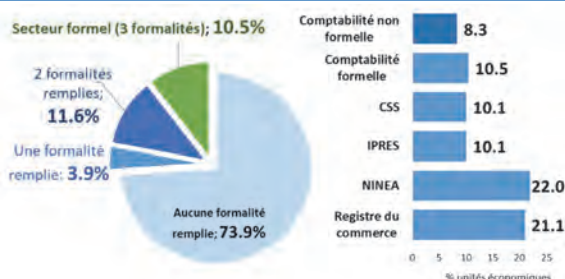
Entrepreneurs du secteur informel et dimension de genre

G2

- ✖ Les unités économiques informelles de la famille pêche (post capture) représentent 0,1% de l'ensemble des entreprises informelles non agricoles au Sénégal.
- ✖ 86,9% des entrepreneurs sont des femmes. C'est le secteur le plus féminisé des 8 familles [G2].
- ✖ La minorité d'hommes entrepreneurs dans cette famille est par ailleurs moins exposée au risque d'informalité (78,6%) que les femmes (87,4%) [G2].



G3 Degré d'informalité

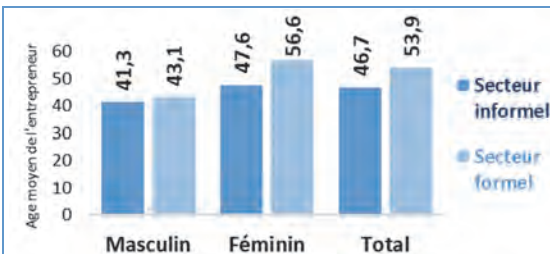


- ✖ L'acquisition d'un NINEA suppose (normalement) l'enregistrement au Registre du commerce (RCCM). NINEA et RCCM sont les deux formalités remplies par la plus grande proportion d'entrepreneurs : 22% ont un NINEA et 21,1% sont enregistrés au RCCM.
- ✖ Une proportion deux fois moins élevée (10%) des entreprises sont affiliées à l'IPRES, à la CSS ou tiennent une comptabilité formelle (système SYSCOA) [G3].

- ✗ L'âge moyen des entrepreneurs informels de la famille pêche (post capture) est de 46/47 ans contre près de 54 ans dans le secteur formel [G4].

Age moyen des entrepreneurs

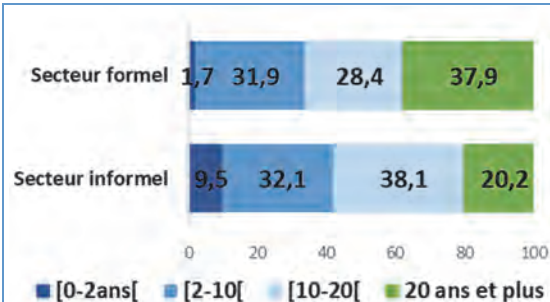
G4



- ✗ L'ancienneté de l'activité est également plus élevée parmi les unités du secteur formel (plus de 2 unités formelles sur 3 ont plus de 10 ans).
- ✗ Dans le secteur informel, près de 10% des unités économiques ont moins de 2 ans et plus de 40%, moins de 10 ans [G5].

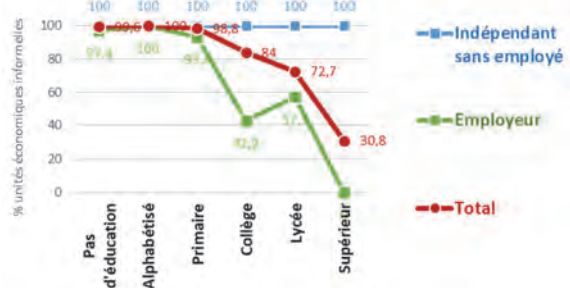
... et ancienneté des unités informelles

G5



G6

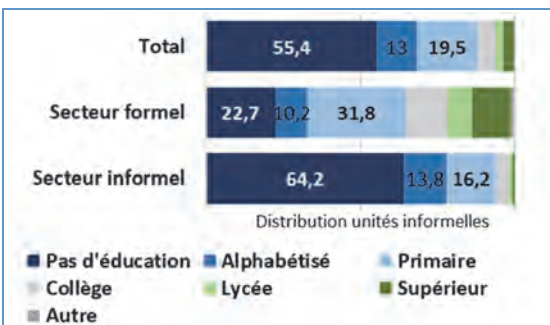
Proportion d'unités informelles selon le niveau d'éducation de l'entrepreneur



- ✗ Plus le niveau d'éducation de l'entrepreneur est élevé, moindre est le risque d'être dans le secteur informel : 99,6% des entrepreneurs sans éducation sont dans le secteur informel contre 30,8% des entrepreneurs diplômés du supérieur [G6].
- ✗ L'effet positif du niveau d'éducation sur l'accès au secteur formel est vrai en particulier pour les employeurs, moindre pour les travailleurs indépendants sans employés [G6].

Profil éducationnel des entrepreneurs formels et informels

G7



- ✗ Le secteur informel absorbe une proportion importante d'entrepreneurs peu ou pas instruits [G7].
- ✗ Près de 2 entrepreneurs sur 3 du secteur informel sont sans éducation contre moins de 23% des entrepreneurs du secteur formel [G7].
- ✗ A l'inverse, 1,8% des entrepreneurs informels ont une éducation secondaire ou supérieure contre plus de 20% des entrepreneurs du secteur formel [G7].

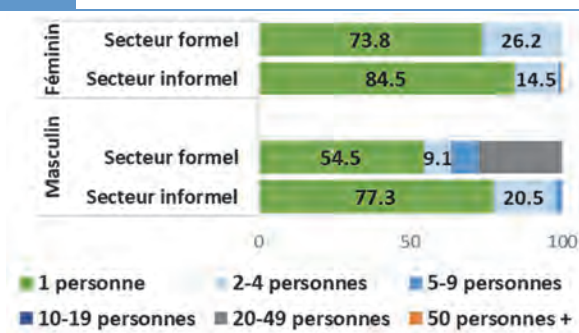
- ✗ Précarité du lieu de travail parmi les entrepreneurs informels : 92% des entrepreneurs exercent leur activité sur des étals contre 37% parmi les entrepreneurs formels [G8].
- ✗ Le lieu de travail est évidemment influencé par la nature des activités menées avec néanmoins d'importantes différences entre activités du secteur formel et informel et une plus grande précarité parmi les informels.

Lieu de travail

G8



G9 Taille des unités économiques informelles

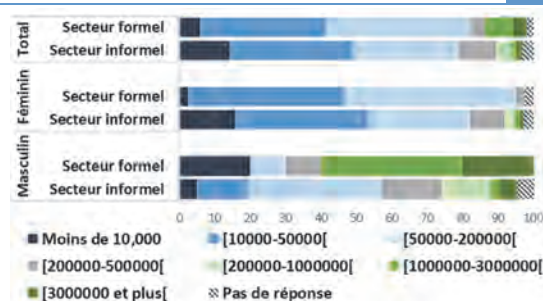


- ✗ 85% des femmes entrepreneurs du secteur informel et 77% des hommes travaillent seuls sans l'aide d'employés [G9].
- ✗ La grande majorité des unités de production informelles de la famille pêche (post capture) (98,8%) ont moins de 5 personnes et 99,7%, moins de 10 personnes [G9].

Capital social pour les unités formelles et informelles selon le sexe de l'entrepreneur

G10

- ✗ Sous réserve de la validité des données sur le capital social, près d'un entrepreneur informel sur deux a un capital social de moins de 50 000 FCFA [G10].
- ✗ Près de 80% des entrepreneurs informels (57,2% des hommes et 82,0% des femmes) disposent d'un capital social inférieur à 200 000 FCFA [G10].
- ✗ 11,7% des entrepreneurs formels dispose d'un capital social supérieur à 1 million FCFA contre 3,0% des entrepreneurs informels [G10].



G11 Contraintes (toutes | Réponses multiples)

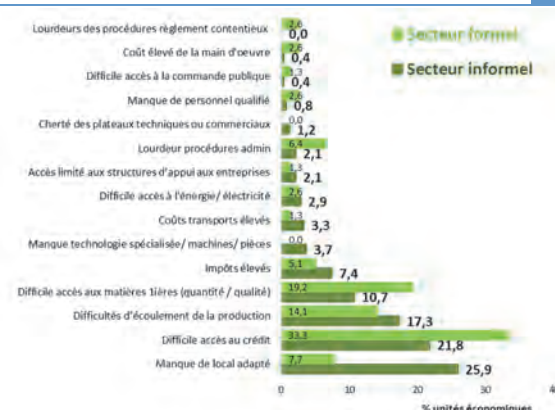


- ✗ Les contraintes les plus citées par les entrepreneurs informels du secteur pêche (post capture) sont le manque de local adapté (69,5%), les difficultés d'écoulement de la production (61,3%) et le difficile accès au crédit (51,6%) [G11].

Contraintes (principale)

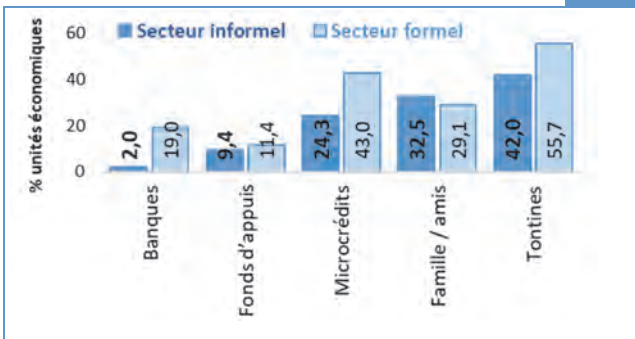
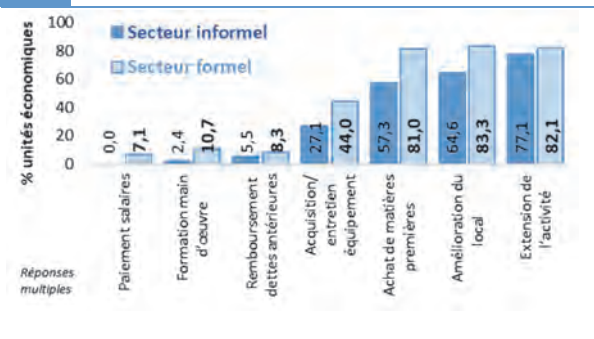
G12

- ✗ Considérant uniquement la principale contrainte, le manque de local adapté (25,9%) est cité par la plus large proportion d'entrepreneurs informels. Seuls 7,7% des entrepreneurs du secteur formel mentionnent un local inadapté comme principale contrainte [G12].
- ✗ Vient ensuite le difficile accès au crédit cité comme principale contrainte par 21,8% des entrepreneurs informels mais également par un tiers des entrepreneurs formels. [G12]

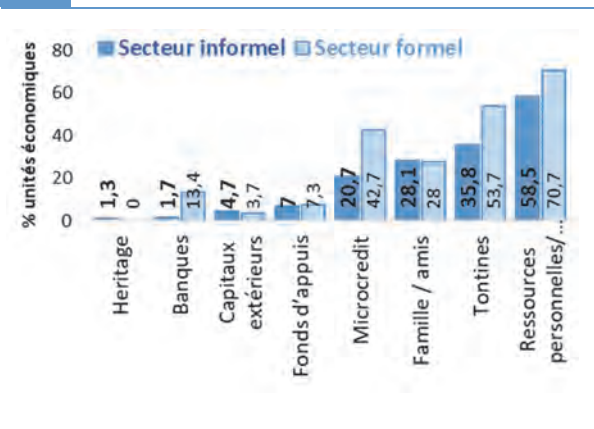


G13 **Financement : besoins des entrepreneurs informels et formels**

G14 **Financement : Sources sollicitées par les entrepreneurs informels et formels**



G15 **Financement : Sources utilisées**

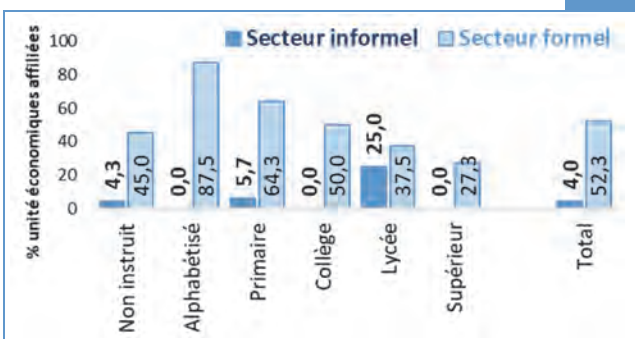


- ✖ Les principaux besoins de financement portent sur l’extension de l’activité (77,1% des entrepreneurs informels), l’amélioration du local (64,6%) et l’achat de matières premières (57,3%). A noter que ces besoins de financement concernent des proportions encore plus élevées d’entrepreneurs formels [G13].
- ✖ Les tontines (42%), la famille et les amis (32,5%) sont les principales sources de financement sollicitées par les entrepreneurs informels. Les banques et le microcrédit sont davantage sollicités par les entrepreneurs formels [G14].
- ✖ Enfin, les ressources personnelles (58,5%), les tontines (35,8%), la famille et les amis (28,1%) sont les principales sources de financement utilisées [G15].

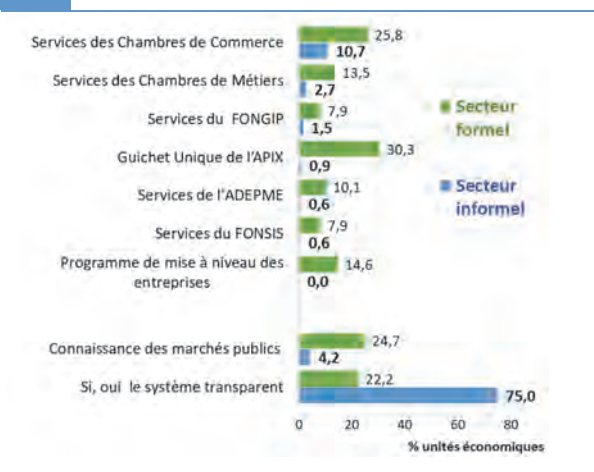
- ✖ Seuls 4% des entrepreneurs informels déclarent être affiliés à une organisation patronale ou professionnelle contre 52,3% des entrepreneurs du secteur formel [G16].
- ✖ Ce taux d’affiliation passe à 25% parmi des entrepreneurs informels diplômés de l’enseignement supérieur.

Affiliation à une organisation patronale ou professionnelle & éducation des entrepreneurs

G16



G17 **Connaissance des dispositifs d’aide ou de conseil aux entreprises**



- ✖ Les entrepreneurs informels ont une connaissance limitée des services d’appui aux entreprises. Au mieux, 10,7% connaissent les chambres des métiers. Les entrepreneurs du secteur formel sont plus informés (excepté pour le FONGIP).
- ✖ Moins de 1% des entrepreneurs informels du secteur pêche post capture ont connaissance du guichet unique de l’APIX, des services de l’ADEPME et du service du Fonds Souverain d’Investissement du Sénégal (FONSIS).
- ✖ 4,2% déclarent connaître l’existence des marchés publics. Parmi eux, plus des trois quarts estiment que le système de passation des marchés est transparent (contre moins d’un quart parmi les entrepreneurs du secteur formel) [G17].

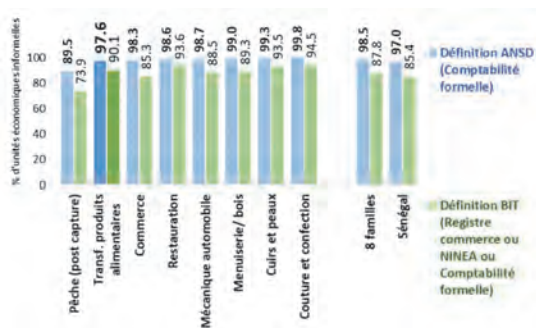


Transformation des produits alimentaires

- ✕ 97,6% des unités économiques, majoritairement des hommes entrepreneurs, sont dans le secteur informel*

* Proportion selon la définition de l'ANSD. Dans la suite de ces 4 pages, les résultats relatifs aux unités économiques informelles suivent la définition du BIT à partir des données du Recensement Général des Entreprises (RGE) réalisé par l'ANSD en 2016. L'analyse porte sur les entreprises (et les entrepreneurs) et non l'emploi.

G1 Pourcentage d'unités informelles

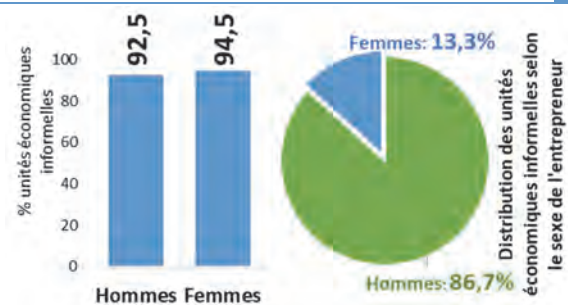


- ✕ Les unités économiques informelles de la famille transformation des produits alimentaires représentent 3,6% de l'ensemble des entreprises informelles non agricoles au Sénégal.
- ✕ 86,7% des entrepreneurs sont des hommes, 13,3% des femmes [G2].
- ✕ Les femmes entrepreneurs des métiers de la transformation des produits alimentaires sont plus exposées au risque d'informalité (94,5%) que les hommes (92,5%) [G2].

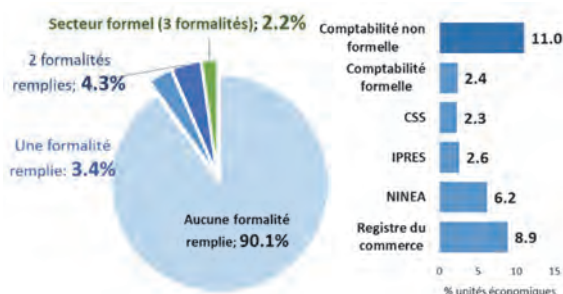
- ✕ Selon la définition de l'ANSD (tenue d'une comptabilité selon le SYSCOA), 97,6% des unités économiques de la famille transformation des produits alimentaires sont dans le secteur informel.
- ✕ Selon la définition du BIT, 90,1% des unités économiques sont informelles. La définition est plus souple et considère comme formelle toute unité économique qui dispose d'un NINEA ou est immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou tient une comptabilité selon le SYSCOA [G1].

Entrepreneurs du secteur informel et dimension de genre

G2



G3 Degré d'informalité

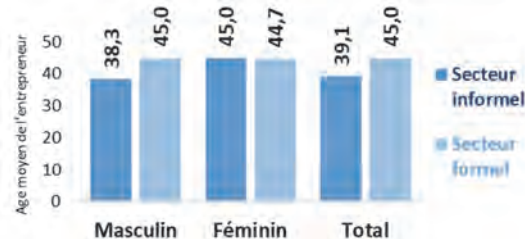


- ✕ L'acquisition d'un NINEA suppose au préalable l'enregistrement au Registre du commerce (RCCM). NINEA et RCCM sont les deux formalités les plus remplies par les entrepreneurs : 6,2% ont un NINEA et 8,9% sont enregistrés au RCCM.
- ✕ Moins de 3% des entreprises sont affiliées à l'IPRES (2,6%), à la CSS (2,3%) ou tiennent une comptabilité formelle (système SYSCOA, 2,4%). Par contre 11,0% tiennent une comptabilité non formelle [G3].

- ✖ L'âge moyen des entrepreneurs informels de la famille transformation des produits alimentaires est de 39 ans contre 45 ans pour les entrepreneurs du secteur formel [G4].

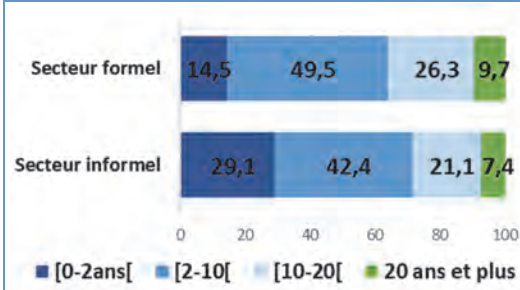
Age moyen des entrepreneurs

G4



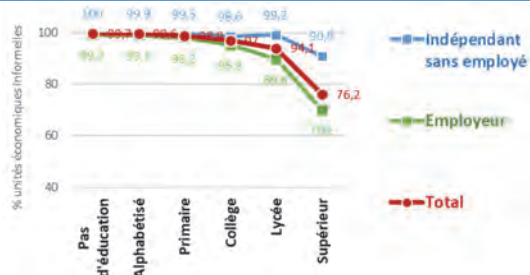
... et ancienneté des unités informelles

G5



G6

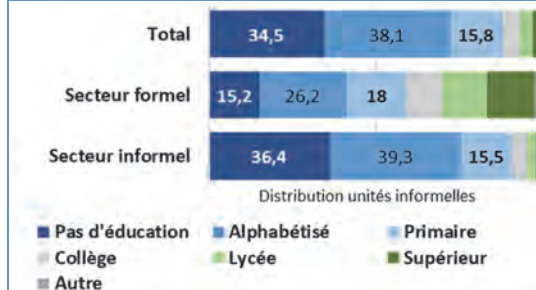
Proportion d'unités économiques informelles selon le niveau d'éducation de l'entrepreneur



- ✖ Plus le niveau d'éducation de l'entrepreneur est élevé, moindre est le risque d'œuvrer dans le secteur informel : 99,7% des entrepreneurs sans éducation sont dans le secteur informel contre 76,2% des entrepreneurs diplômés du supérieur. Néanmoins, quel que soit le niveau d'éducation, l'informalité reste élevée [G6].
- ✖ L'effet positif du niveau d'éducation sur l'accès au secteur formel est plus marqué parmi les employeurs par rapport aux travailleurs indépendants sans employés [G6].

Profil éducationnel des entrepreneurs formels et informels

G7

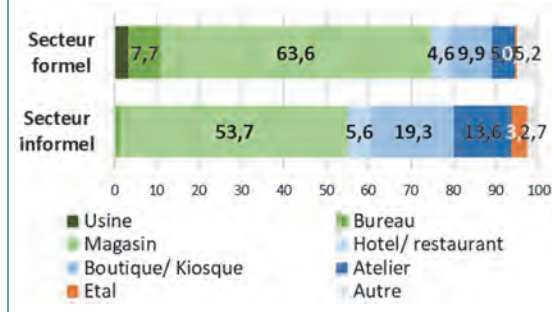


- ✖ Le secteur informel absorbe une proportion importante d'entrepreneurs peu ou pas instruits [G7].
- ✖ Près de 2 entrepreneurs sur 3 du secteur informel sont sans éducation ou alphabétisés contre 41% des entrepreneurs du secteur formel [G7].
- ✖ A l'inverse, 3,8% des entrepreneurs informels ont une éducation secondaire ou supérieure contre plus de 28% des entrepreneurs du secteur formel [G7].

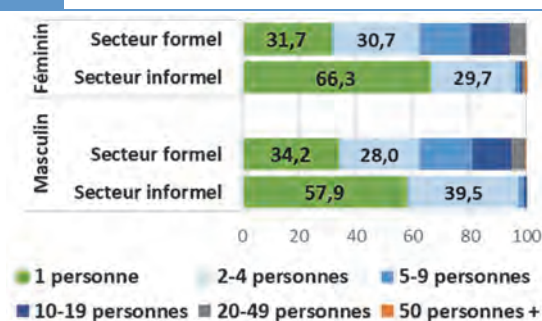
- ✖ Précarité du lieu de travail parmi les entrepreneurs informels : les entrepreneurs des métiers de la transformation des produits alimentaires exercent en majorité dans des magasins (53,7% des informels et 63,6% des formels). [G8].
- ✖ Ce qui distingue les entrepreneurs du secteur informel est la proportion plus élevée qui exercent sur des étals ou dans des kiosques (plus d'un entrepreneur informel sur 5 contre moins de 5% parmi les entrepreneurs formels) [G8].

Lieu de travail

G8

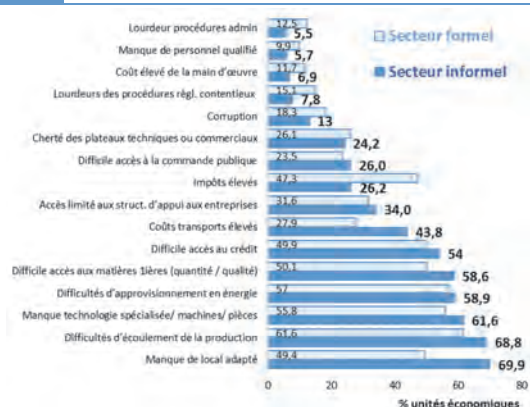


G9 Taille des unités économiques informelles



- ✗ Sous réserve de la validité des données sur le capital social, plus d'un entrepreneur informel sur 4 a un capital social de moins de 50 000 FCFA contre 1 sur 10 parmi les entrepreneurs formels [G10].
- ✗ Près de la moitié des entrepreneurs informels dispose d'un capital social inférieur à 200 000 FCFA contre 18% des entrepreneurs formels [G10].
- ✗ Plus de la moitié (53,8%) des entrepreneurs formels dispose d'un capital social supérieur à 1 million FCFA contre 16,1% des entrepreneurs informels [G10].

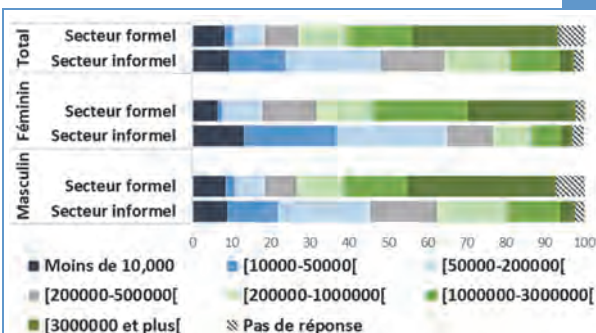
G11 Contraintes (toutes | Réponses multiples)



- ✗ Considérant uniquement la principale contrainte, les difficultés d'écoulement de la production (17,4%) sont citées par la plus large proportion d'entrepreneurs informels. Le manque de local adapté vient ensuite (mentionné par 14,3% des entrepreneurs informels contre seulement 6,9% des entrepreneurs formels) [G12].
- ✗ Les impôts élevés sont considérés comme principale contrainte par les entrepreneurs formels (14,5%) plus que par les informels (6,2%). [G12]

- ✗ 6 entrepreneurs sur 10 de la famille transformation des produits alimentaires travaille seul sans employés. C'est en particulier le cas de 2 femmes entrepreneurs du secteur informel sur 3 [G9].
- ✗ La grande majorité des entrepreneurs exercent leur activité informelle dans des unités de moins de 5 personnes (97,4% des hommes entrepreneurs informels et 96,0% des femmes). Enfin, 99,1% des unités de production informelles comptent moins de 10 personnes [G9].

Capital social pour les unités formelles et informelles selon le sexe de l'entrepreneur



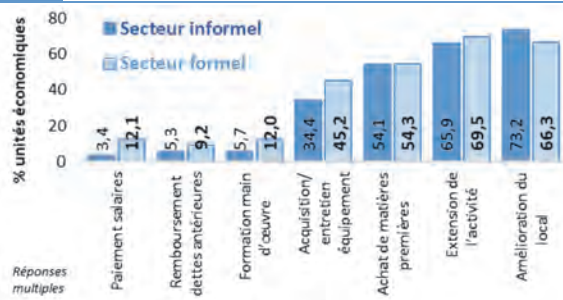
- ✗ Les contraintes les plus citées par les entrepreneurs informels de la famille transformation des produits alimentaires sont le manque de local adapté (69,9%) et les difficultés d'écoulement de la production (68,8%) [G11].
- ✗ Ces deux contraintes sont davantage citées par les informels, tout particulièrement concernant l'inadaptation du local.
- ✗ Ce qui distingue les entrepreneurs formels et informels sont les impôts élevés mentionnés par près de 50% des entrepreneurs formels contre 26% des informels.

Contraintes (principale)



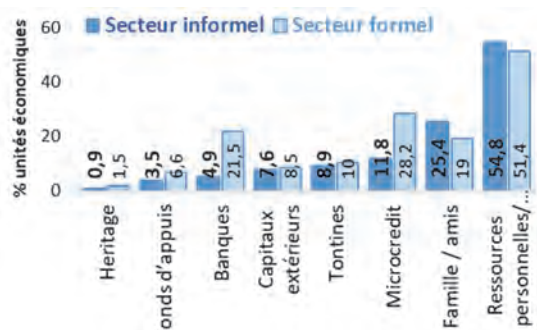
G13

Financement : besoins des entrepreneurs informels et formels



G15

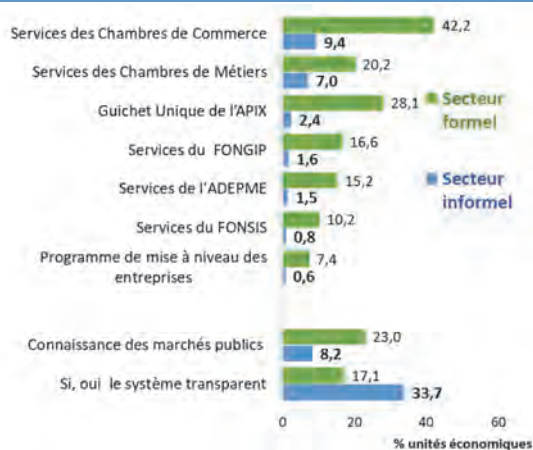
Financement : Sources utilisées



- ✗ Moins de 1% des entrepreneurs informels déclarent être affiliés à une organisation patronale ou professionnelle contre 7,7% des entrepreneurs du secteur formel [G16].
- ✗ Ce taux d'affiliation passe à 11,8% des entrepreneurs informels parmi les diplômés de l'enseignement supérieur.

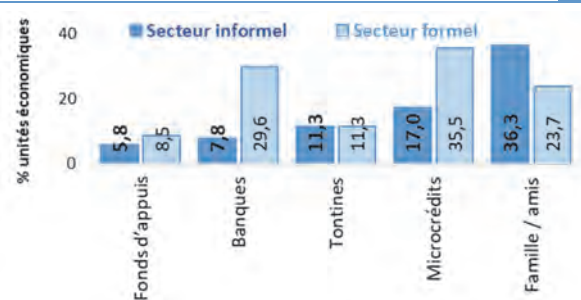
G17

Connaissance des dispositifs d'aide ou de conseil aux entreprises



Financement : Sources sollicitées par les entrepreneurs informels et formels

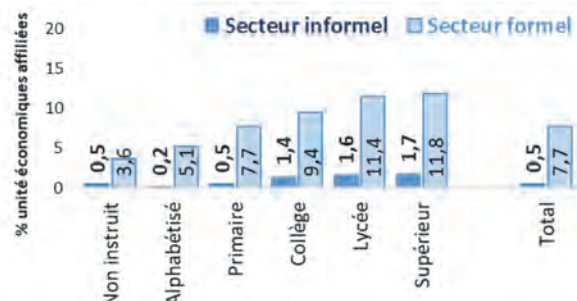
G14



- ✗ Les principaux besoins de financement portent sur l'amélioration du local (73,2% des entrepreneurs informels), l'extension de l'activité (65,9%) et l'achat de matières premières (54,1%). A noter qu'à l'exception du local, ces besoins de financement concernent des proportions encore plus élevées d'entrepreneurs formels [G13].
- ✗ La famille et les amis (36,3%), le microcrédit (17,0%) et les tontines (11,3%) sont les principales sources de financement sollicitées par les entrepreneurs informels. Les banques et le microcrédit sont davantage sollicités par les entrepreneurs formels [G14].
- ✗ Les ressources personnelles (54,8%) et la famille et les amis (25,4%) sont les principales sources de financement utilisées [G15].

Affiliation à une organisation patronale ou professionnelle & éducation des entrepreneurs

G16



- ✗ Les entrepreneurs du secteur informel ont une connaissance limitée des services d'appui aux entreprises : 9,4% connaissent les chambres de commerce contre 42,2% des entrepreneurs formels. La connaissance des dispositifs d'appui est systématiquement plus élevée parmi les entrepreneurs formels.
- ✗ Moins de 2,5% des entrepreneurs informels des métiers de la transformation des produits alimentaires ont connaissance du guichet unique de l'APIX, des services du FONGIP ou de l'ADEPME.
- ✗ Moins de 1% répondent par l'affirmative pour le Fonds Souverain d'Investissement du Sénégal (FONSIS) ou du programme de mise à niveau des entreprises.
- ✗ 8,2% déclarent connaître l'existence de marchés publics. Parmi eux, un tiers estime que le système de passation des marchés est transparent [G17].

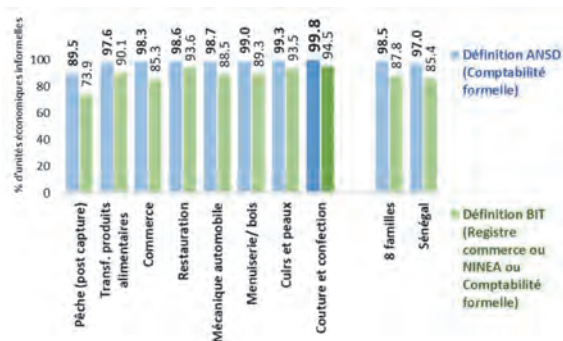


Couture et confection

- ✖ **99,8%** des unités économiques, majoritairement des hommes entrepreneurs, sont dans le secteur informel*

* Proportion selon la définition de l'ANSD. Les graphiques suivants présentés au cours de ces 4 pages suivent la définition du BIT à partir des données du Recensement Général des Entreprises (RGE) réalisé par l'ANSD en 2016. L'analyse porte sur les entreprises (et les entrepreneurs) et non l'emploi.

G1 Pourcentage d'unités informelles

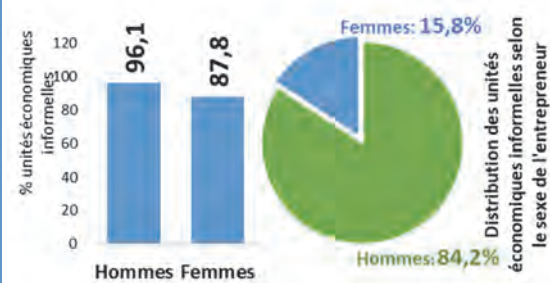


- ✖ Les unités économiques informelles de la famille couture et confection représentent 11,6% de l'ensemble des entreprises informelles non agricoles au Sénégal.
- ✖ 84,2% des entrepreneurs sont des hommes, 15,8% des femmes [G2].
- ✖ Les femmes entrepreneurs des métiers de la couture et confection (minoritaires dans ces métiers) sont en général moins exposées au risque d'informalité (87,8%) que les hommes (96,1%) [G2].

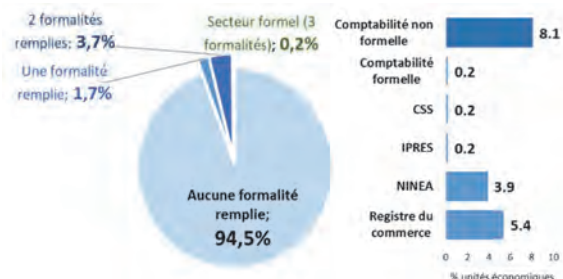
- ✖ Selon la définition de l'ANSD, (tenue d'une comptabilité selon le SYSCOA), 99,8% des unités économiques de la famille couture et confection sont dans le secteur informel.
- ✖ Selon la définition du BIT, 94,5% des unités économiques sont informelles. La définition est plus souple et considère comme formelle toute unité économique qui dispose d'un NINEA ou est immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou tient une comptabilité selon le SYSCOA [G1].
- ✖ Au sein des 8 familles, la famille couture et confection présente la proportion la plus élevée d'unités économiques informelles.

Entrepreneurs du secteur informel et dimension de genre

G2



G3 Degré d'informalité



- ✖ L'acquisition d'un NINEA suppose au préalable l'enregistrement au Registre du commerce (RCCM). NINEA et RCCM sont les deux formalités les plus remplies par entrepreneurs : 5,4% sont enregistrés au RCCM et 3,9% ont un NINEA. Des proportions plus faibles que la moyenne nationale.
- ✖ Seules 0,2% des entreprises sont affiliées à l'IPRES, à la CSS ou tiennent une comptabilité formelle (système SYSCOA). Par contre 8,1% tiennent une comptabilité non formelle [G3].

- ✕ L'âge moyen des entrepreneurs informels de la famille couture et confection est de 37 ans contre 43 ans pour les entrepreneurs du secteur formel [G4].

Age moyen des entrepreneurs

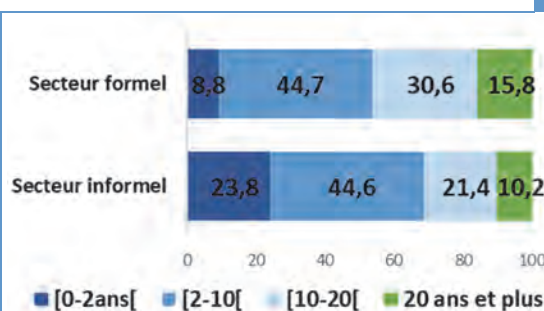
G4



- ✕ L'ancienneté de l'activité est également plus élevée parmi les unités du secteur formel (46,4% des unités formelles ont plus de 10 ans contre 31,6% des unités économiques informelles).
- ✕ Dans le secteur informel, près d'un quart des unités économiques ont moins de 2 ans contre moins de 10% des unités économiques formelles [G5].

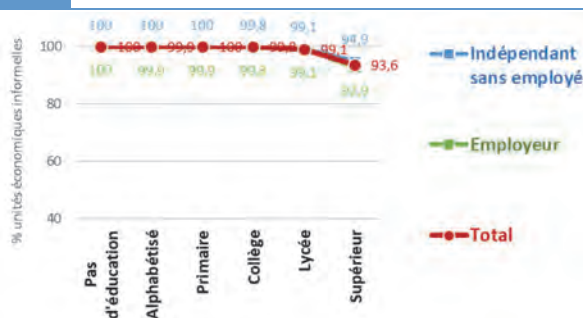
... et ancienneté des unités informelles

G5



G6

Proportion d'unités économiques informelles selon le niveau d'éducation de l'entrepreneur



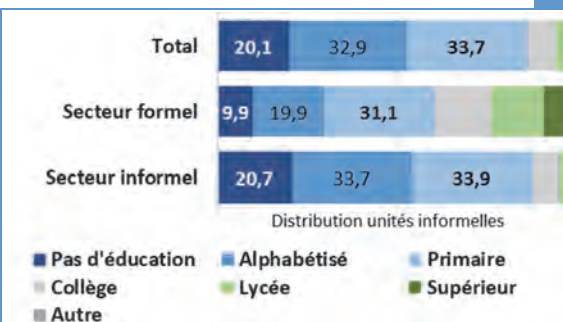
- ✕ Plus le niveau d'éducation de l'entrepreneur est élevé, moindre est le risque d'œuvrer dans le secteur informel : la totalité des entrepreneurs sans éducation sont dans le secteur informel contre 93,6% des entrepreneurs diplômés du supérieur. L'informalité baisse avec l'augmentation du niveau d'éducation mais demeure extrêmement élevée [G6].

✕

- ✕ Dans la famille couture et confection, en raison de la nature de l'activité, la quasi-totalité (plus de 99%) des entrepreneurs travaillent dans des ateliers, qu'ils opèrent dans le secteur formel ou informel. [G8].

Profil éducationnel des entrepreneurs formels et informels

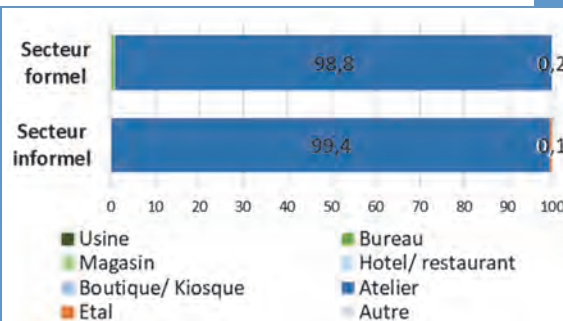
G7



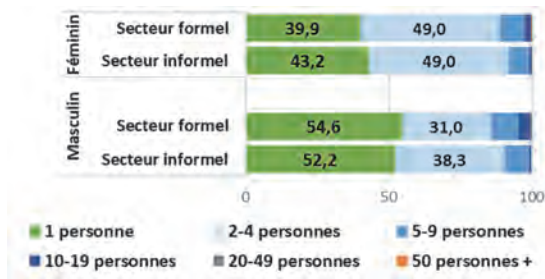
- ✕ Le secteur informel absorbe une proportion importante d'entrepreneurs peu ou pas instruits [G7].
- ✕ Près d'un entrepreneur sur 2 du secteur informel est sans éducation ou au mieux est alphabétisé contre moins de 30% des entrepreneurs du secteur formel [G7].
- ✕ 4,0% des entrepreneurs ont un niveau secondaire (lycée) ou supérieur contre 23,1% des entrepreneurs du secteur formel [G7].

Lieu de travail

G8



G9 Taille des unités économiques informelles

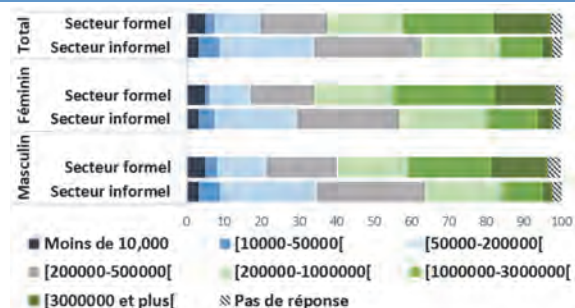


- ✗ 43,2% des femmes entrepreneurs du secteur informel et 52,2% des hommes travaillent seuls. Ces proportions sont significativement plus faibles que la moyenne nationale.
- ✗ Contrairement aux autres familles, près de la moitié des entrepreneurs de la couture et confection travaille dans des unités de 2 à 4 personnes [G9].
- ✗ Toutefois, comme dans les autres familles, la majorité des unités de production informelles ont moins de 5 personnes : 90% des entrepreneurs sans grandes différences entre hommes et femmes ou entre unités formelles et informelles. Plus de 99% des unités informelles comptent moins de 10 personnes [G9].

Capital social pour les unités formelles et informelles selon le sexe de l'entrepreneur

G10

- ✗ Sous réserve de la validité des données sur le capital social, le capital social dans la famille couture et confection est sensiblement supérieur que dans les autres familles.
- ✗ Moins de 10% des entrepreneurs informels ont un capital social de moins de 50 000 FCFA, un tiers un capital social de moins de 200 000 FCFA.
- ✗ Près de la moitié des entrepreneurs ont un capital social compris entre 200 000 et 1 million de FCFA [G10].



G11 Contraintes (toutes | Réponses multiples)



- ✗ Les contraintes les plus citées par les entrepreneurs informels du secteur couture et confection sont les difficultés d'écoulement de la production (68,5%) et le manque de local adapté (63,9%).
- ✗ Plus spécifiquement à ce métier, plus de 60% des entrepreneurs informels mentionnent également le difficile accès à la technologie, aux machines et aux pièces détachées (62,4%) et la difficulté d'approvisionnement en énergie (61,2%) [G11].

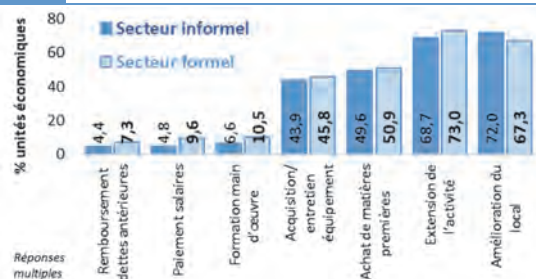
Contraintes (principale)

G12

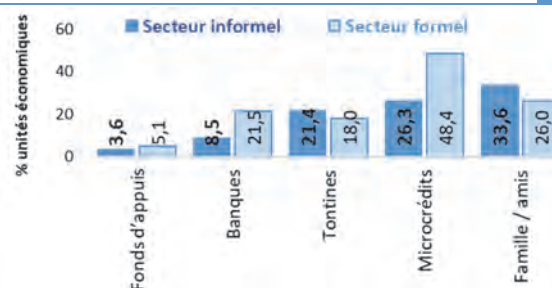
- ✗ Considérant uniquement la principale contrainte, les difficultés d'écoulement de la production sont mentionnées par un entrepreneur informel sur 5.
- ✗ Un entrepreneur informel sur 6 mentionne le difficile accès à la technologie, aux machines et aux pièces détachées (14,4%) contre 5,4% des formels.
- ✗ Les impôts élevés sont mentionnés comme principale contrainte par 16,9% des entrepreneurs du secteur informel contre 12,0% des entrepreneurs formels.
- ✗ Le manque d'accès au crédit arrive en 6^e position, cité comme contrainte principale par 6,3% des entrepreneurs informels et 9,0% des entrepreneurs formels. [G12].



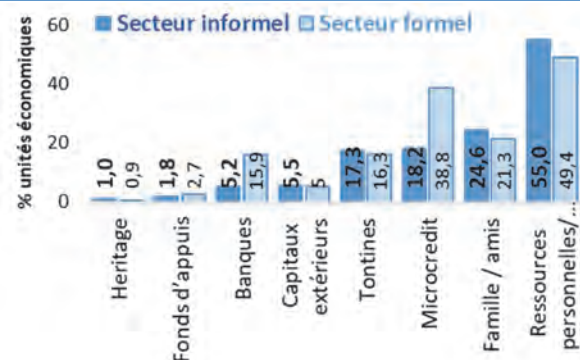
G13 Financement : besoins des entrepreneurs informels et formels



G14 Financement : Sources sollicitées par les entrepreneurs informels et formels

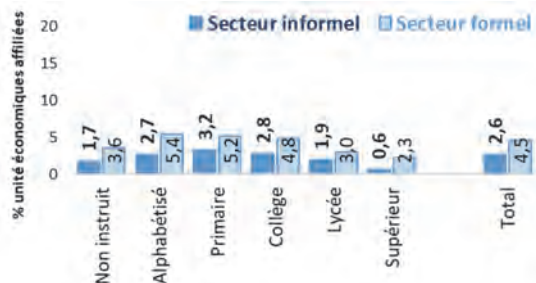


G15 Financement : Sources utilisées



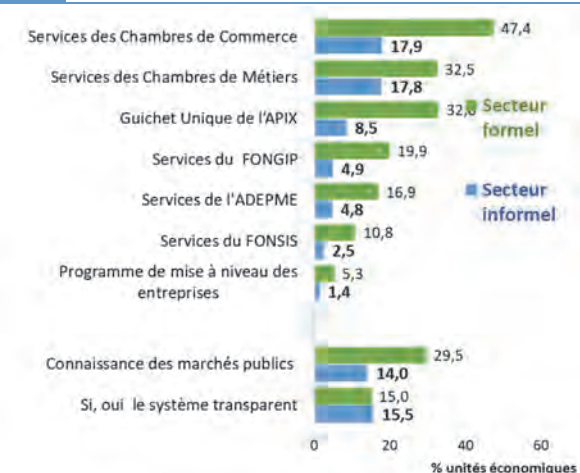
- ✗ Les principaux besoins de financement portent sur l'amélioration du local (72,0%) des entrepreneurs informels, l'extension de l'activité (68,7%) et l'achat de matières premières (49,6%). A noter que ces besoins de financement sont également mentionnés par les entrepreneurs formels [G13].
- ✗ La famille et les amis (33,6%), le microcrédit (26,3%) et les tontines (21,4%) sont les principales sources de financement sollicitées par les entrepreneurs informels. Les banques et le microcrédit sont davantage sollicités par les entrepreneurs formels [G14].
- ✗ Les ressources personnelles (55,0%) et la famille et les amis (24,6%) sont les principales sources de financement utilisées [G15].

G16 Affiliation à une organisation patronale ou professionnelle & éducation des entrepreneurs



- ✗ 2,6% des entrepreneurs informels déclarent être affiliés à une organisation patronale ou professionnelle contre 4,5% des entrepreneurs du secteur formel [G16].
- ✗ Ce taux d'affiliation reste quasiment inchangé quel que soit le niveau d'éducation des entrepreneurs au sein de la famille couture et confection mais est plus élevé que la moyenne nationale.

G17 Connaissance des dispositifs d'aide ou de conseil aux entreprises



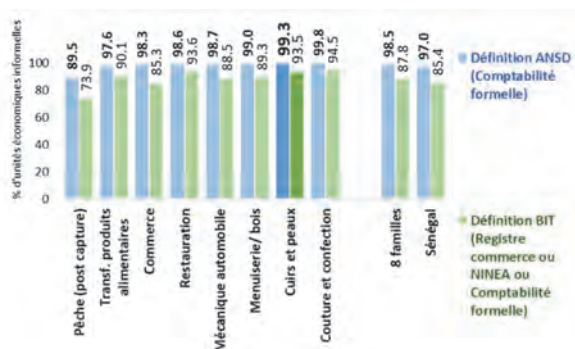
- ✗ Les entrepreneurs informels ont en général une connaissance limitée des services d'appui aux entreprises. Toutefois, les entrepreneurs informels de la famille couture et confection sont sensiblement plus informés : près de 18% ont connaissance des services fournis par les chambres de commerce et de métiers.
- ✗ 8,5% ont connaissance des services de l'APIX. Moins de 5% des entrepreneurs informels ont connaissance des services de l'ADEPME ou du FONGIP et moins de 2% du service du Fonds Souverain d'Investissement du Sénégal (FONSIS) ou du programme de mise à niveau des entreprises.
- ✗ 14,0% déclarent connaître l'existence de marchés publics. Parmi eux, 15,5% estiment que le système de passation des marchés est transparent [G17].



- ✖ 99,3% des unités économiques, majoritairement des hommes entrepreneurs, sont dans le secteur informel*

* Proportion selon la définition de l'ANSD. Les graphiques suivants présentés au cours de ces 4 pages suivent la définition du BIT à partir des données du Recensement Général des Entreprises (RGE) réalisé par l'ANSD en 2016. L'analyse porte sur les entreprises (et les entrepreneurs) et non l'emploi.

G1 Pourcentage d'unités informelles

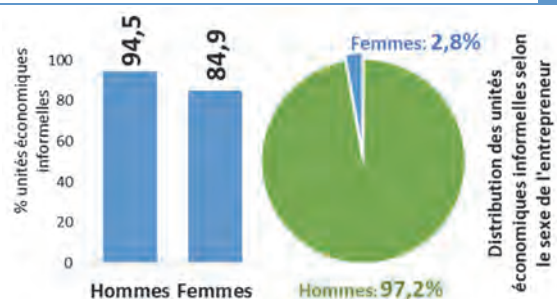


- ✖ Les unités économiques informelles de la famille cuir et peaux représentent 1,0% de l'ensemble des entreprises informelles non agricoles au Sénégal.
- ✖ La grande majorité, 97,2% des entrepreneurs sont des hommes, 2,8% des femmes [G2].
- ✖ Les femmes entrepreneurs de la famille cuir et peaux sont sensiblement moins exposées au risque d'informalité (84,9%) que les hommes (94,5%) [G2].

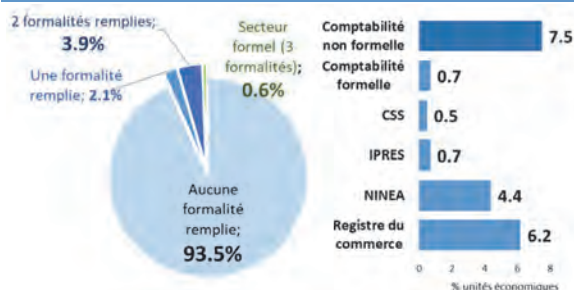
- ✖ Selon la définition de l'ANSD, (tenue d'une comptabilité selon le SYSCOA), 99,3% des unités économiques de la famille cuir et peaux sont dans le secteur informel.
- ✖ Selon la définition du BIT, 93,5% des unités économiques sont informelles. La définition est plus souple et considère comme formelle toute unité économique qui dispose d'un NINEA ou est immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou tient une comptabilité selon le SYSCOA.
- ✖ Cette proportion d'unités économiques informelles est parmi les plus élevées au sein des 8 familles [G1].

Entrepreneurs du secteur informel et dimension de genre

G2



G3 Degré d'informalité

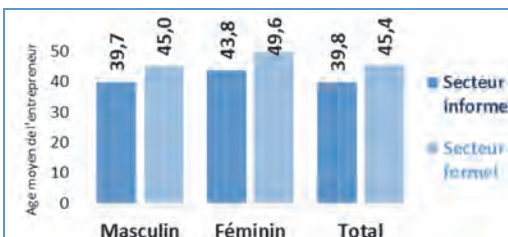


- ✖ L'acquisition d'un NINEA suppose au préalable l'enregistrement au Registre du commerce (RCCM). NINEA et RCCM sont les deux formalités les plus remplies par les entrepreneurs : 6,2% sont enregistrés au RCCM et 4,4% ont un NINEA. Des proportions inférieures à la moyenne nationale.
- ✖ Moins de 1,0% des entreprises sont affiliées à l'IPRES, à la CSS ou tiennent une comptabilité formelle (système SYSCOA). Par contre, 7,5% tiennent une comptabilité non formelle [G3].

- ✖ L'âge moyen des entrepreneurs informels de la famille cuirs et peaux est de près de 40 ans contre un peu plus de 45 ans pour les entrepreneurs du secteur formel [G4].

Age moyen des entrepreneurs

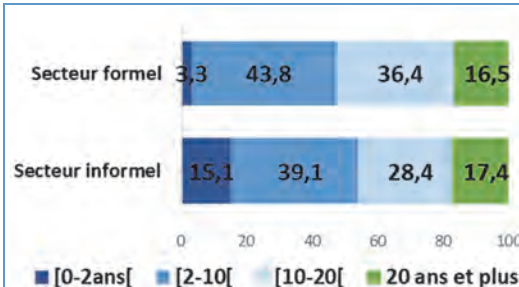
G4



- ✖ **15,1%** des unités économiques informelles ont moins de 2 ans contre **3,3%** des unités formelles.
- ✖ A l'inverse 52,9% des unités formelles ont plus de 10 ans contre 45,8% des unités économiques informelles de la famille cuirs et peaux.
- ✖ L'ancienneté des unités économiques de la famille cuirs et peaux est supérieure à la moyenne nationale et à la moyenne des 8 familles (influencée par la situation dans le commerce) [G5].

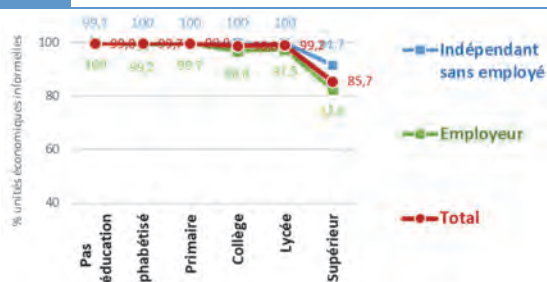
... et ancienneté des unités informelles

G5



G6

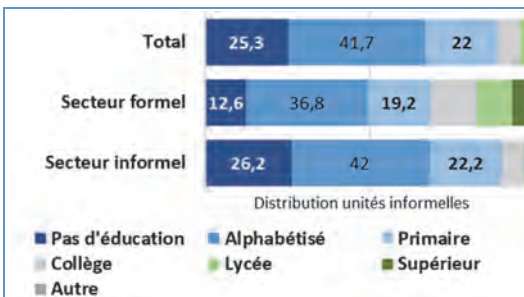
Proportion d'unités économiques informelles selon le niveau d'éducation de l'entrepreneur



- ✖ Plus le niveau d'éducation de l'entrepreneur est élevé, moindre est le risque d'œuvrer dans le secteur informel : 99,8% des entrepreneurs sans éducation sont dans le secteur informel contre 85,7% des entrepreneurs diplômés du supérieur [G6].
- ✖ L'effet positif du niveau d'éducation sur l'accès au secteur formel est légèrement plus marqué parmi les employeurs par rapport aux travailleurs indépendants sans employés [G6].

Profil éducationnel des entrepreneurs formels et informels

G7

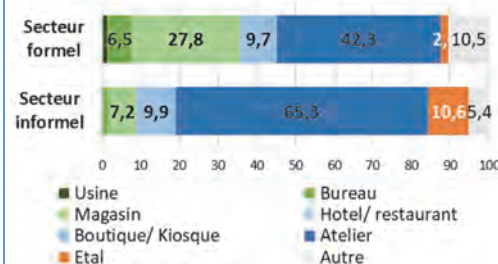


- ✖ Le secteur informel absorbe une proportion importante d'entrepreneurs peu ou pas instruits [G7].
- ✖ Plus d'un quart des entrepreneurs informels sont analphabètes et 42% sont alphabétisés mais sans avoir atteint le niveau d'éducation primaire.
- ✖ Plus de 90% des entrepreneurs informels ont au mieux atteint le niveau d'éducation primaire.
- ✖ 3,3% des entrepreneurs ont un niveau secondaire (lycée) ou supérieur contre 17,2% des entrepreneurs du secteur formel.

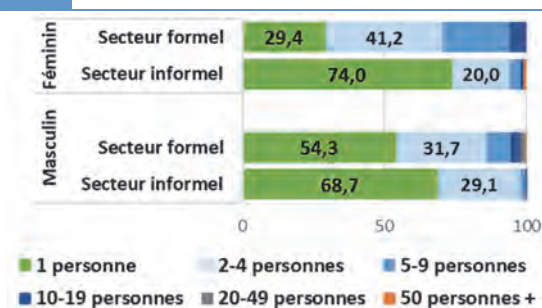
- ✖ Précarité du lieu de travail parmi les entrepreneurs informels : les entrepreneurs informels exercent en majorité dans des ateliers (65,3% des entrepreneurs informels contre 42,3% des formels). [G8].
- ✖ Ce qui distingue les entrepreneurs du secteur informel est la proportion plus élevée d'entrepreneurs qui exercent sur des étals (10,6%) et les proportions moindres exerçant à l'usine ou dans des magasins [G8].

Lieu de travail

G8



G9 Taille des unités économiques informelles

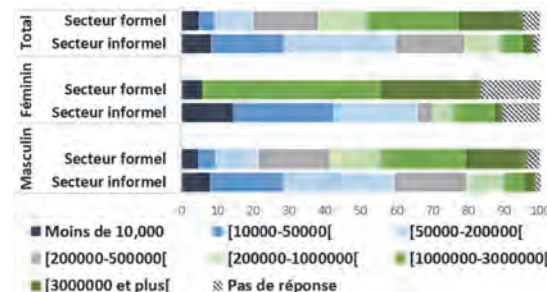


- ✗ Sous réserve de la validité des données sur le capital social, près de 30% des entrepreneurs informels mais surtout 42,2% des femmes entrepreneurs informels ont un capital social de moins de 200 000 FCFA.
- ✗ Près d'une femme entrepreneur informel sur 6 à un capital social de moins de 50 000 FCFA (contre 7,9% des hommes).
- ✗ 8,7% des entrepreneurs du secteur informel ont un capital social supérieur à 1 million FCFA contre 43,4% des entrepreneurs du secteur formel [G10].

- ✗ 74,0% des femmes entrepreneurs du secteur informel et 68,7% des hommes travaillent seuls, sans l'aide d'employés [G9].
- ✗ La grande majorité des unités de production informelles de la famille cuirs et peaux (97,6%) ont moins de 5 personnes et 99,4%, moins de 10 personnes [G9].

Capital social pour les unités formelles et informelles selon le sexe de l'entrepreneur

G10



G11 Contraintes (toutes | Réponses multiples)



- ✗ Les contraintes les plus citées par les entrepreneurs informels de la famille cuirs et peaux sont les difficultés d'écoulement de la production (77,9%), le manque de local adapté (72,3%), et le difficile accès aux matières premières (quantité et qualité) (70,7%) [G11].

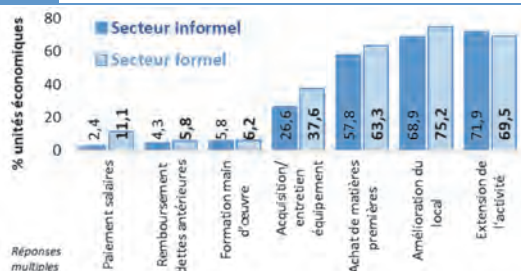
Contraintes (principale)

G12



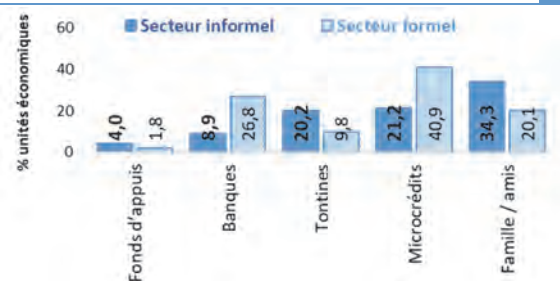
- ✗ Considérant uniquement la principale contrainte, les difficultés d'écoulement de la production (22,4%) sont citées par la plus large proportion d'entrepreneurs informels. Les entrepreneurs formels sont encore plus nombreux à mentionner ces difficultés comme principale contrainte.
- ✗ Un entrepreneur informel sur 5 retient comme principale contrainte le difficile accès aux matières premières. Cette contrainte semble affecter tout particulièrement les entrepreneurs informels de la famille cuirs et peaux plus que les autres familles [G12].
- ✗ Vient ensuite le difficile accès au crédit cité comme principale contrainte par 21,8% des entrepreneurs informels mais également par un tiers des entrepreneurs formels. [G12]

G13 Financement : besoins des entrepreneurs informels et formels

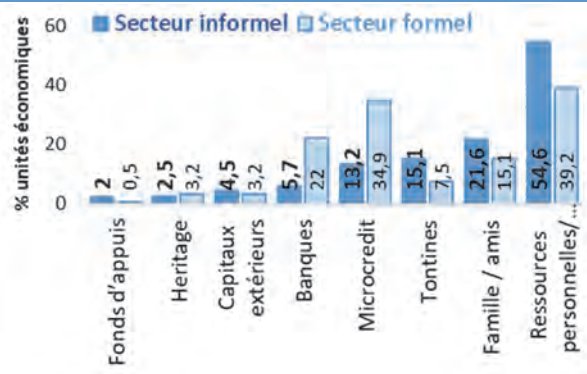


G14 Financement : Sources sollicitées par les entrepreneurs informels et formels

G14



G15 Financement : Sources utilisées

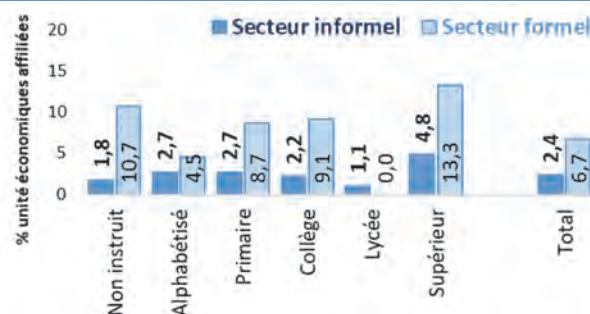


- ✖ Les principaux besoins de financement portent sur l'extension de l'activité (71,9% des entrepreneurs informels), l'amélioration du local (68,9%) et l'achat de matières premières (57,8%). Les entrepreneurs formels citent également ces 3 besoins comme les principaux besoins de financement [G13].
- ✖ La famille et les amis (34,3%), le microcrédit (21,2%) et les tontines (20,2%) sont les principales sources de financement sollicitées par les entrepreneurs informels. Les banques et le microcrédit sont davantage sollicités par les entrepreneurs formels [G14].
- ✖ Les ressources personnelles (54,6%) et la famille et les amis (21,6%) sont les principales sources de financement utilisées [G15].

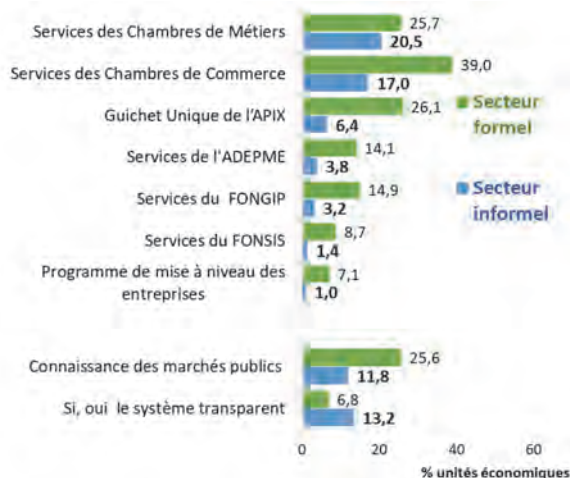
G16 Affiliation à une organisation patronale ou professionnelle & éducation des entrepreneurs

G16

- ✖ 2,4% des entrepreneurs informels déclarent être affiliés à une organisation patronale ou professionnelle contre 6,7% des entrepreneurs du secteur formel [G16].
- ✖ Ce taux d'affiliation passe à 4,8% des entrepreneurs informels parmi les diplômés de l'enseignement supérieur.



G17 Connaissance des dispositifs d'aide ou de conseil aux entreprises



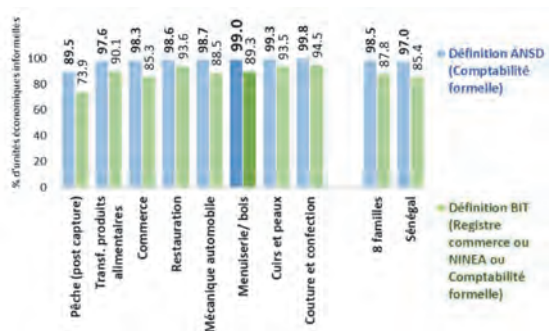
- ✖ Un entrepreneur informel sur 5 déclare connaître les services des chambres des métiers et 17% ceux des chambres de commerce. Ces proportions sont relativement élevées par rapport aux autres familles et supérieures à la moyenne nationale.
- ✖ 6,4% ont connaissance des services de l'APIX et moins de 4% connaissent les services de l'ADEPME ou du FONGIP. Enfin, moins de 2% mentionnent le FONSIS ou le programme de mise à niveau des entreprises.
- ✖ 11,8% déclarent connaître l'existence de marchés publics. Parmi eux, 13% estiment que le système de passation des marchés est transparent (contre moins de 7% parmi les entrepreneurs du secteur formel) [G17].



- ✕ 99,0% des unités économiques, dominées par les hommes entrepreneurs, sont dans le secteur informel*

* Proportion selon la définition de l'ANSD. Les graphiques suivants présentés au cours de ces 4 pages suivent la définition du BIT à partir des données du Recensement Général des Entreprises (RGE) réalisé par l'ANSD en 2016. L'analyse porte sur les entreprises (et les entrepreneurs) et non l'emploi.

G1 Pourcentage d'unités informelles

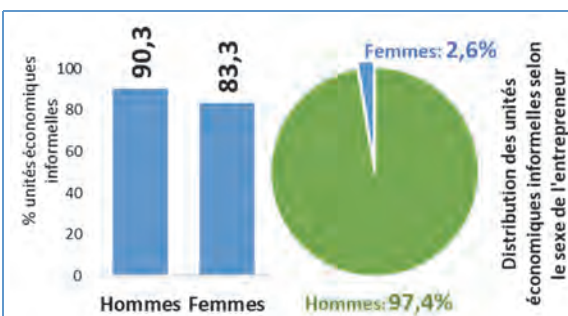


- ✕ Les unités économiques informelles de la famille menuiserie bois représentent 5,0% de l'ensemble des entreprises informelles non agricoles au Sénégal.
- ✕ 97,4% des entrepreneurs sont des hommes, une infime minorité, 2,6% des femmes [G2].
- ✕ La minorité de femmes entrepreneurs des métiers de la menuiserie bois sont sensiblement moins exposées au risque d'informalité (83,3%) que les hommes (90,3%) [G2].

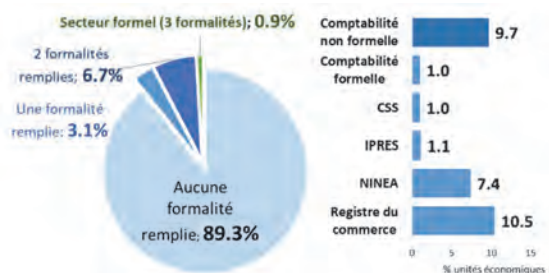
- ✕ Selon la définition de l'ANSD, (tenue d'une comptabilité selon le SYSCOA), 99,0% des unités économiques de la famille menuiserie bois sont dans le secteur informel.
- ✕ Selon la définition du BIT, 89,3% des unités économiques sont informelles. La définition est plus souple et considère comme formelle toute unité économique qui dispose d'un NINEA ou est immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou tient une comptabilité selon le SYSCOA [G1].

Entrepreneurs du secteur informel et dimension de genre

G2



G3 Degré d'informalité

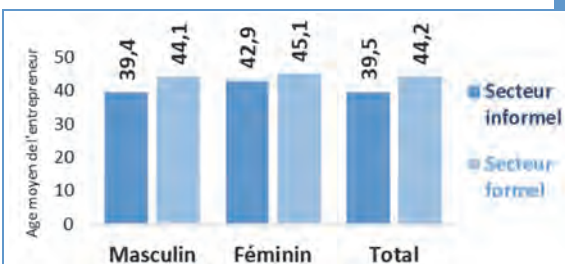


- ✕ L'acquisition d'un NINEA suppose au préalable l'enregistrement au Registre du commerce (RCCM). NINEA et RCCM sont les deux formalités les plus remplies par les entrepreneurs : 10,5% sont enregistrés au RCCM et 7,4% ont un NINEA. Des proportions légèrement inférieures à la moyenne nationale.
- ✕ Environ 1,0% des entreprises sont affiliées à l'IPRES, à la CSS ou tiennent une comptabilité formelle (système SYSCOA). Par contre, 9,7% tiennent une comptabilité non formelle [G3].

- ✗ L'âge moyen des entrepreneurs informels de la famille menuiserie bois est 39/40 ans contre près de 45 ans pour les entrepreneurs du secteur formel [G4].

Age moyen des entrepreneurs

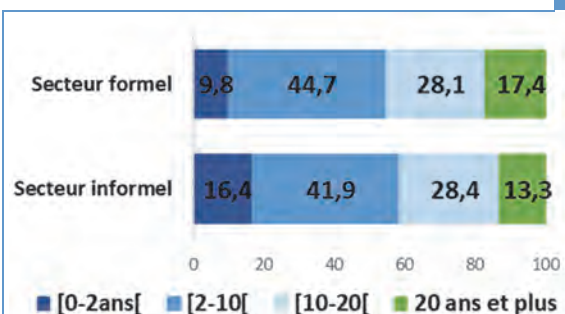
G4



- ✗ 16,4% des unités économiques informelles ont moins de 2 ans contre 9,8% des unités économiques du secteur formel.
- ✗ 41,7% ont plus de 10 ans sans grande différence avec les unités économiques formelles [G5].
- ✗ Tout comme dans le cas de la famille cuirs et peaux, l'ancienneté des unités économiques de la famille menuiserie bois est supérieure à la moyenne nationale et à la moyenne des 8 familles [G5].

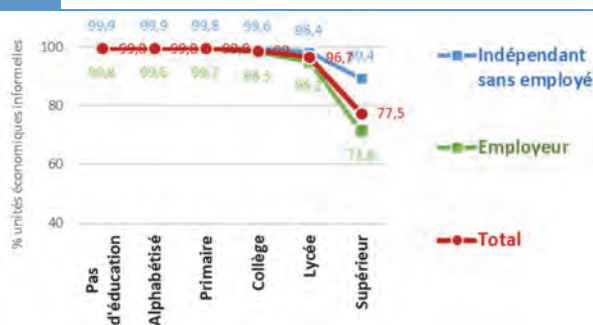
... et ancienneté des unités informelles

G5



G6

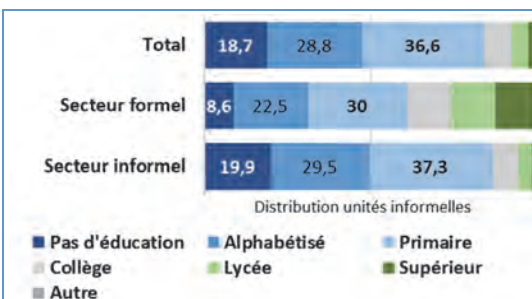
Proportion d'unités économiques informelles selon le niveau d'éducation de l'entrepreneur



- ✗ Plus le niveau d'éducation de l'entrepreneur est élevé, moindre est le risque d'œuvrer dans le secteur informel : 99,8% des entrepreneurs sans éducation sont dans le secteur informel contre 75,5% des entrepreneurs diplômés du supérieur [G6].
- ✗ L'effet positif du niveau d'éducation sur l'accès au secteur formel est plus marqué parmi les employeurs par rapport aux travailleurs indépendants sans employés [G6].

Profil éducationnel des entrepreneurs formels et informels

G7

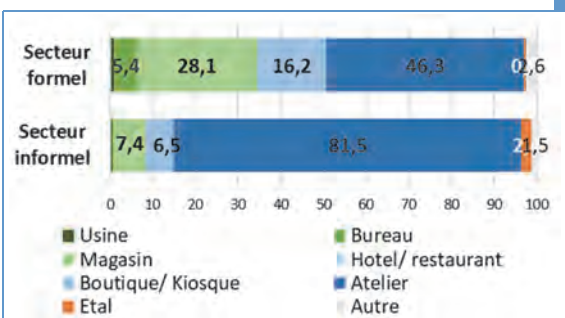


- ✗ Le secteur informel absorbe une proportion importante d'entrepreneurs peu ou pas instruits [G7].
- ✗ Près d'un entrepreneur sur 2 du secteur informel est sans éducation ou alphabétisé contre 31,4% parmi les entrepreneurs du secteur formel [G7].
- ✗ 5,2% des entrepreneurs ont un niveau secondaire (lycée) ou supérieur contre 25,0% des entrepreneurs du secteur formel [G7].

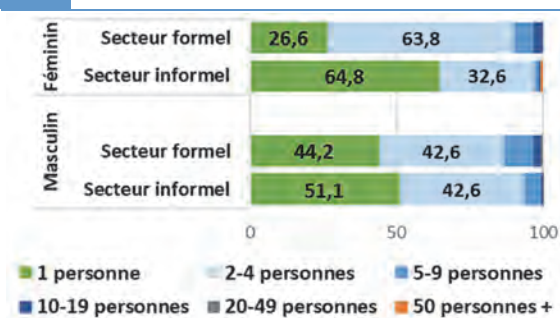
- ✗ Précarité du lieu de travail parmi les entrepreneurs informels : les entrepreneurs informels des métiers de la menuiserie bois exercent en majorité dans des ateliers (81,5% des informels et 46,3% des formels). [G8].
- ✗ Ce qui distingue les entrepreneurs du secteur informel est l'absence d'entrepreneurs informels exerçant dans des locaux « typiquement formels » (i.e. usine) et la faible proportion exerçant dans des magasins ou des boutiques par rapport aux entrepreneurs du secteur formel [G8].

Lieu de travail

G8



G9 Taille des unités économiques informelles

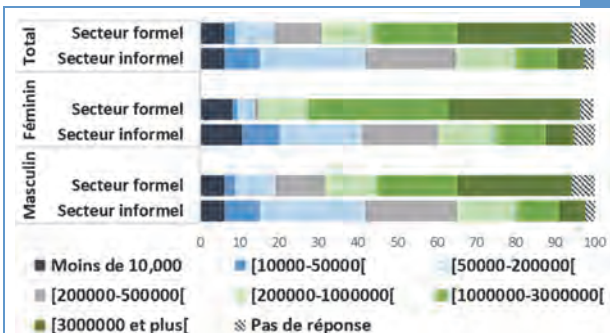


- ✗ Sous réserve de la validité des données sur le capital social, 15,0% des entrepreneurs informels ont un capital de moins de 50 000 FCFA. Près de 42% ont un capital social de moins de 200 000 FCFA et 17,4% un capital social supérieur à 1 million FCFA [G10].
- ✗ Le capital social dans la famille menuiserie bois est supérieur à la moyenne nationale [G10].
- ✗ Comme dans les autres familles, le capital social est inférieur parmi les unités dirigées par les femmes (20% des femmes entrepreneurs ont un capital social inférieur à 50 000 FCFA contre 15% des hommes) et inférieur par rapport aux unités formelles.

- ✗ 64,8% des femmes entrepreneurs du secteur informel et 51,1% des hommes travaillent seuls, sans l'aide d'employés. Ces proportions d'autoentrepreneurs sont plus faibles que la moyenne nationale. Une proportion non négligeable d'activités dans la famille menuiserie bois compte entre 2 et 4 employés [G9].
- ✗ La grande majorité des unités de production informelles de la famille menuiserie bois (93,8%) ont moins de 5 personnes et 99,2%, moins de 10 personnes [G9].

Capital social pour les unités formelles et informelles selon le sexe de l'entrepreneur

G10



G11 Contraintes (toutes | Réponses multiples)



- ✗ Les contraintes les plus citées par les entrepreneurs informels de la famille menuiserie bois sont les difficultés d'écoulement de la production (69,9%) et le manque de local adapté (68,9%).
- ✗ Tout comme dans la famille couture et confection, plus de 60% des entrepreneurs informels de la famille menuiserie bois mentionnent le difficile accès à la technologie, aux machines et aux pièces détachées (67,8%) et enfin l'accès difficile aux matières premières (63,7%) [G11].

Contraintes (principale)

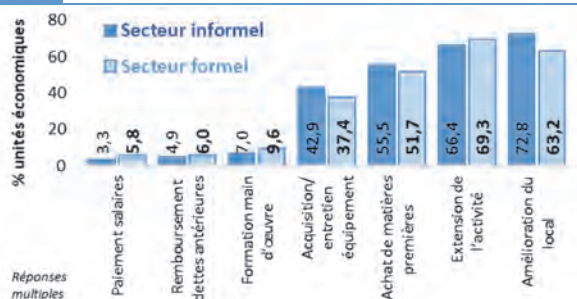
G12

- ✗ Considérant uniquement la principale contrainte, les difficultés d'écoulement de la production sont mentionnées par près d'un entrepreneur sur 5 (18%).
- ✗ Un entrepreneur sur 6 mentionne le difficile accès à la technologie, aux machines et aux pièces détachées (15,1%) contre 6,2% des entrepreneurs formels. Une proportion à peine inférieure d'informels mentionne le difficile accès aux matières premières et le manque de local adapté [G12].
- ✗ Le manque d'accès au crédit arrive en 6^e position, cité comme contrainte principale par 5,8% des informels ... et 7,4% des entrepreneurs formels. [G12]



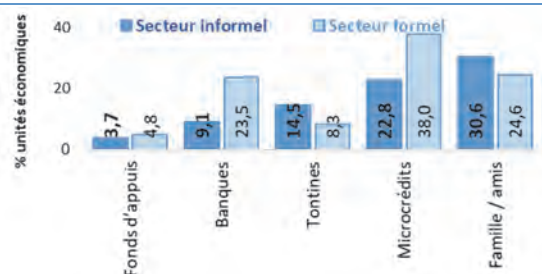
G13

Financement : besoins des entrepreneurs informels et formels



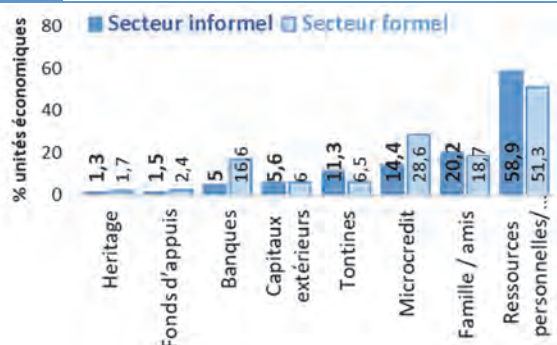
Financement : Sources sollicitées par les entrepreneurs informels et formels

G14



G15

Financement : Sources utilisées

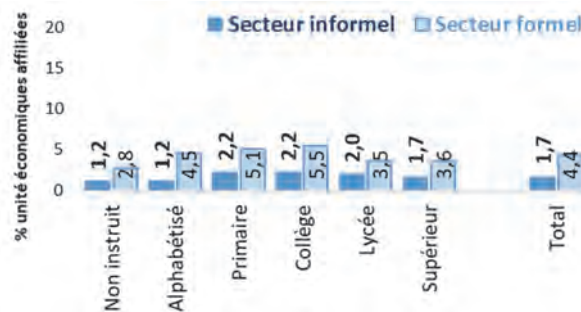


- Les principaux besoins de financement portent sur l'amélioration du local (72,8% des entrepreneurs informels), l'extension de l'activité (66,4%) et l'achat de matières premières (55,5%). Ces trois besoins sont semblables à ceux exprimés par les entrepreneurs du secteur formel [G13].
- La famille et les amis (30,6%), le microcrédit (22,8%) et les tontines (14,5%) sont les principales sources de financement sollicitées par les entrepreneurs informels. Les banques (23,5%) et le microcrédit (38,0%) sont davantage sollicités par les entrepreneurs formels [G14].
- Les ressources personnelles (58,9%) et la famille et les amis (20,2%) sont les principales sources de financement utilisées [G15].

- 1,7% des entrepreneurs informels déclarent être affiliés à une organisation patronale ou professionnelle contre 4,4% des entrepreneurs du secteur formel. Ces taux sont légèrement supérieurs à la moyenne nationale et à la situation dans les 8 familles [G16].
- Ce taux d'affiliation reste quasiment inchangé quel que soit le niveau d'éducation des entrepreneurs [G16].

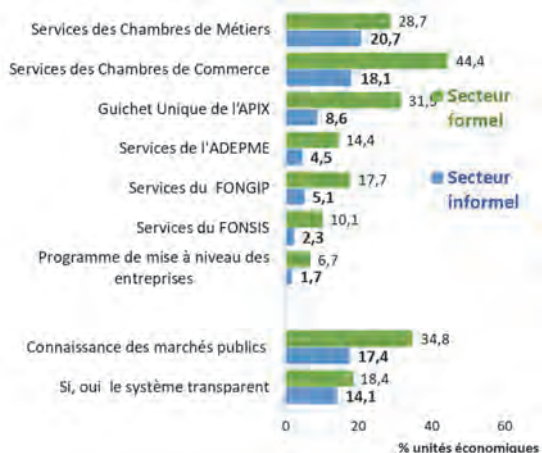
Affiliation à une organisation patronale ou professionnelle & éducation des entrepreneurs

G16



G17

Connaissance des dispositifs d'aide ou de conseil aux entreprises



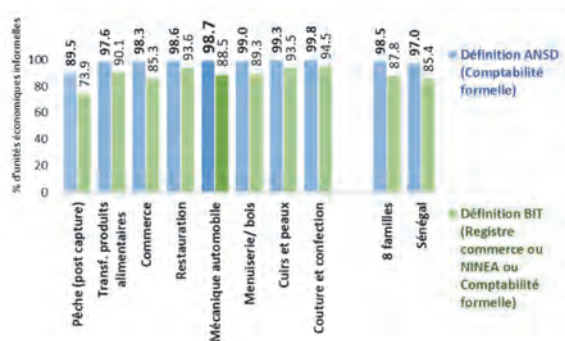
- Les entrepreneurs du secteur informel ont une connaissance limitée des services d'appui aux entreprises. Toutefois, un entrepreneur sur 5 de la famille menuiserie bois — plus que la moyenne nationale — connaît les services des chambres de commerce (20,7%) et une proportion à peine inférieure (18,1%), ceux des chambres de métiers.
- Un peu moins de 9% ont connaissance du guichet unique de l'APIX.
- Moins de 5% déclarent connaître les services de l'ADEPME et du FONGIP et environ 2% le service du FONSIS ou du programme de mise à niveau des entreprises.
- 17,4% connaissent l'existence de marchés publics. Parmi eux, 14% estiment que le système de passation des marchés est transparent (contre 18,4% parmi les entrepreneurs du secteur formel) [G17].



- ✖ 98,7% des unités économiques, essentiellement des hommes entrepreneurs, sont dans le secteur informel*

* Proportion selon la définition de l'ANSD. Les graphiques suivants présentés au cours de ces 4 pages suivent la définition du BIT à partir des données du Recensement Général des Entreprises (RGE) réalisé par l'ANSD en 2016. L'analyse porte sur les entreprises (et les entrepreneurs) et non l'emploi.

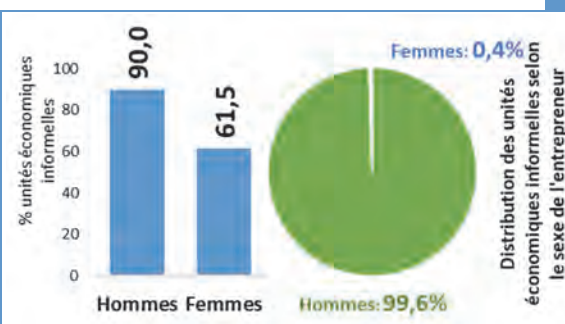
G1 Pourcentage d'unités informelles



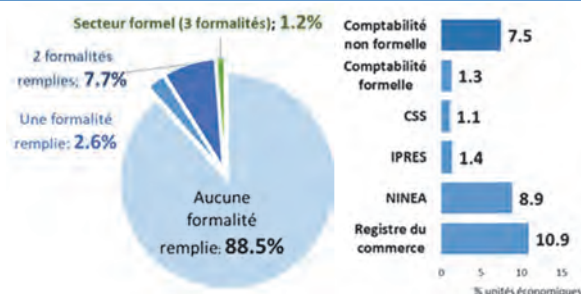
- ✖ Les unités économiques informelles de la famille mécanique automobile représentent 1,2% de l'ensemble des entreprises informelles non agricoles au Sénégal.
- ✖ 99,6% des entrepreneurs sont des hommes, une infime minorité (0,4%) sont des femmes [G2].
- ✖ La minorité de femmes entrepreneurs des métiers de la mécanique automobile est moins exposée au risque d'informalité (61,5%) que les hommes (90,0%) [G2].

Entrepreneurs du secteur informel et dimension de genre

G2



G3 Degré d'informalité

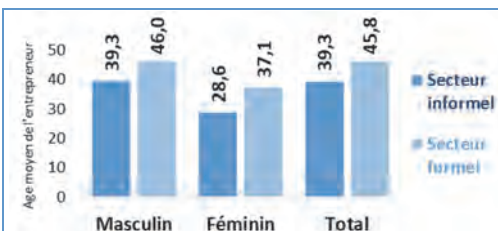


- ✖ L'acquisition d'un NINEA suppose au préalable l'enregistrement au Registre du commerce (RCCM). NINEA et RCCM sont les deux formalités les plus remplies par les entrepreneurs : 10,9% sont enregistrés au RCCM et 8,9% ont un NINEA. Des proportions peu différentes de la moyenne nationale.
- ✖ Un peu plus de 1,0% des entreprises sont affiliées à l'IPRES (1,4%), à la CSS (1,1%) ou tiennent une comptabilité formelle (système SYSCOA, 1,3%). Par contre, 7,5% tiennent une comptabilité non formelle [G3].

- ✗ L'âge moyen des entrepreneurs informels de la famille mécanique automobile est de 39 ans contre 46 ans pour les entrepreneurs du secteur formel [G4].

Age moyen des entrepreneurs

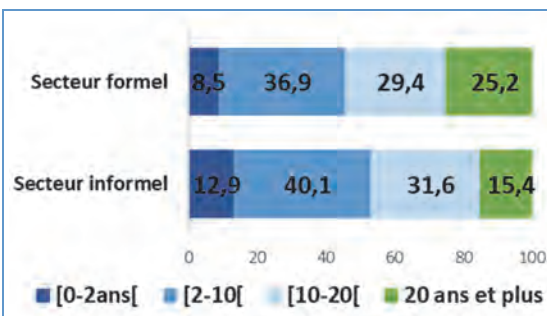
G4



- ✗ 12,9% des unités économiques informelles ont moins de 2 ans contre 8,5% des unités économiques du secteur formel.
- ✗ 47,0% ont plus de 10 ans contre 54,6% des unités économiques formelles [G5].
- ✗ Comme pour les familles cuirs et peaux et menuiserie bois, l'ancienneté des unités économiques de la famille mécanique automobile est supérieure à la moyenne nationale et à la moyenne des 8 familles [G5].

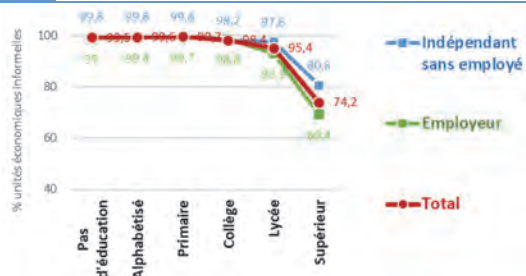
... et ancienneté des unités informelles

G5



G6

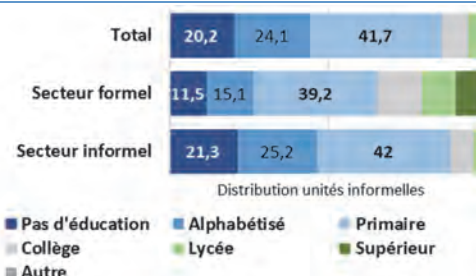
Proportion d'unités économiques informelles selon le niveau d'éducation de l'entrepreneur



- ✗ Plus le niveau d'éducation de l'entrepreneur est élevé, moindre est le risque d'œuvrer dans le secteur informel : 99,5% des entrepreneurs sans éducation sont dans le secteur informel contre 74,2% des entrepreneurs diplômés du supérieur. Le niveau d'informalité diminue mais demeure élevé [G6].
- ✗ L'effet positif du niveau d'éducation sur l'accès au secteur formel est plus marqué parmi les employeurs par rapport aux travailleurs indépendants sans employés [G6].

Profil éducationnel des entrepreneurs formels et informels

G7

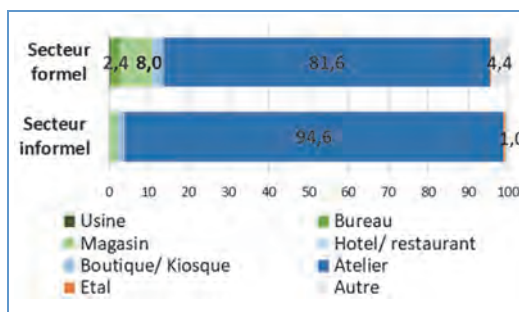


- ✗ Le secteur informel absorbe une proportion importante d'entrepreneurs peu ou pas instruits [G7].
- ✗ Plus de 45% des entrepreneurs du secteur informel est sans éducation ou alphabétisé contre 26,6% parmi les entrepreneurs du secteur formel [G7].
- ✗ 3,7% des entrepreneurs ont un niveau secondaire (lycée) ou supérieur contre 19,6% des entrepreneurs du secteur formel [G7].

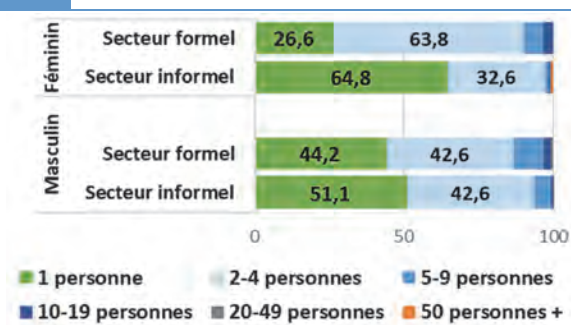
- ✗ Précarité du lieu de travail parmi les entrepreneurs informels : en raison de la nature de leur activité, la majorité des entrepreneurs des métiers de la mécanique automobile exercent dans des ateliers (94,6% des informels et 81,6% des formels). [G8].
- ✗ Ce qui distingue les entrepreneurs du secteur informel est le besoin d'amélioration du local mentionné fortement parmi les contraintes [G11 et G12] et les besoins de financement [G13].

Lieu de travail

G8



G9 Taille des unités économiques informelles

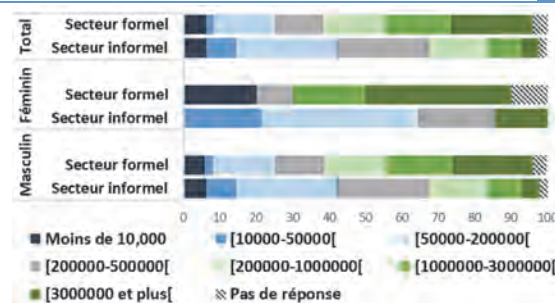


- ✖ Sous réserve de la validité des données sur le capital social, 14,4% des entrepreneurs informels ont un capital de moins de 50 000 FCFA, 42% ont un capital social de moins de 200 000 FCFA et 14,1% un capital social supérieur à 1 million FCFA (contre plus de 40% parmi les entrepreneurs du secteur formel) [G10].
- ✖ Comme dans les autres familles, le capital social est inférieur parmi les unités dirigées par les femmes (21,4% des femmes entrepreneurs ont un capital social inférieur à 50 000 FCFA contre 14,5% des hommes) et est surtout inférieur par rapport aux unités du secteur formel.

- ✖ Près de 65% des femmes entrepreneurs du secteur informel et 51,1% des hommes travaillent seuls, sans l'aide d'employés [G9]. Tout comme pour les familles couture et confection, menuiserie bois, ces proportions observées pour les unités de la famille mécanique automobile sont inférieures à la moyenne nationale.
- ✖ Néanmoins, comme dans les autres familles, la grande majorité des unités de production informelles de la famille mécanique automobile (91,7%) ont moins de 5 personnes et 98,5%, moins de 10 personnes [G9].

Capital social pour les unités formelles et informelles selon le sexe de l'entrepreneur

G10



G11 Contraintes (toutes | Réponses multiples)



- ✖ Parmi les contraintes les plus citées par les entrepreneurs informels de la famille mécanique automobile, le manque de local adapté est mentionné par le plus grand nombre (78,6%).
- ✖ Tout comme la famille couture et confection ou menuiserie bois, la famille mécanique automobile cite le difficile accès à la technologie, aux machines et aux pièces détachées (73,0%).
- ✖ Viennent ensuite les difficultés d'écoulement de la production (52,2%) [G11].

Contraintes (principale)

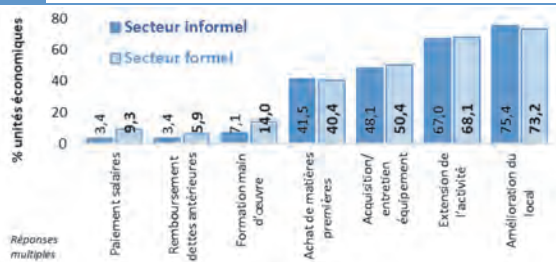
G12



- ✖ Considérant la principale contrainte, le manque de local adapté se détache largement, cité par 34,8% des entrepreneurs informels (contre 22,8% des entrepreneurs formels).
- ✖ Près d'un entrepreneur sur 5 mentionne le difficile accès à la technologie, aux machines et aux pièces détachées (18,4%) contre 14,0% des formels.
- ✖ Un entrepreneur informel sur 10 cite les difficultés d'écoulement de la production comme principale contrainte (cette proportion est supérieure parmi les entrepreneurs formels) [G12].
- ✖ Le manque d'accès au crédit arrive en 6^e position, cité comme contrainte principale par 4,7% des informels ... et 8,4% des entrepreneurs formels. [G12]

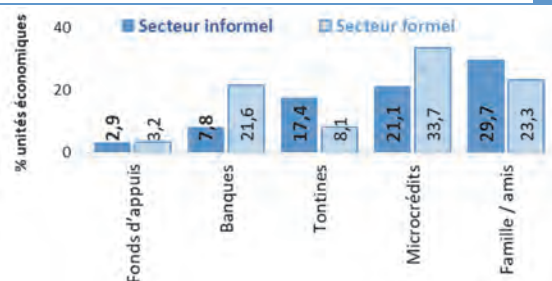
G13

Financement : besoins des entrepreneurs informels et formels



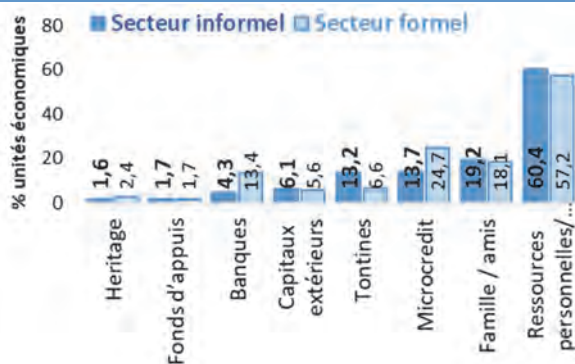
Financement : Sources sollicitées par les entrepreneurs informels et formels

G14



G15

Financement : Sources utilisées



- ✗ Les principaux besoins de financement portent sur l'amélioration du local (73,2% des entrepreneurs informels), l'extension de l'activité (65,9%) et l'achat de matières premières (54,1%). A noter qu'à l'exception du local, ces besoins de financement concernent des proportions encore plus élevées d'entrepreneurs formels [G13].
- ✗ La famille et les amis (36,3%), le microcrédit (17,0%) et les tontines (11,3%) sont les principales sources de financement sollicitées par les entrepreneurs informels. Les banques et le microcrédit sont davantage sollicités par les entrepreneurs formels [G14].
- ✗ Les ressources personnelles (54,8%) et la famille et les amis (25,4%) sont les principales sources de financement utilisées [G15].

- ✗ 4,0% des entrepreneurs informels déclarent être affiliés à une organisation patronale ou professionnelle, une proportion plus élevée que la moyenne nationale et plus élevée que la moyenne observée au sein de 8 familles.
- ✗ Cette est légèrement inférieure au taux d'affiliation parmi les entrepreneurs formels (5,9%) mais la différence est moins marquée que dans les autres familles [G16].

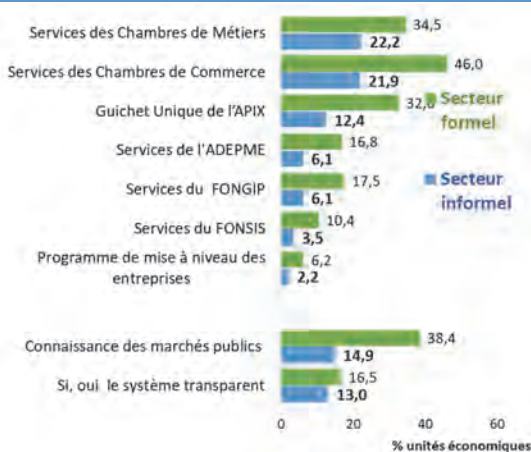
Affiliation à une organisation patronale ou professionnelle & éducation des entrepreneurs

G16



G17

Connaissance des dispositifs d'aide ou de conseil aux entreprises



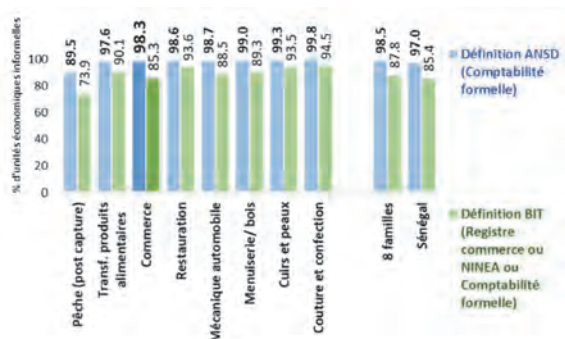
- ✗ Les entrepreneurs du secteur informel ont une connaissance limitée des services d'appui aux entreprises. Toutefois, la connaissance de ces services est supérieure à la moyenne nationale parmi les entrepreneurs informels de la famille mécanique automobile : 22,2% connaissent les chambres de commerce (contre 34,5% des entrepreneurs formels) et 21,9% connaissent les services des chambres de métiers.
- ✗ 12,4% des entrepreneurs informels ont connaissance du guichet unique de l'APIX et 6,1% des services de l'ADEPME et du FONGIP. Enfin, une plus faible proportion connaît le Fonds Souverain d'Investissement du Sénégal (FONSIS) et le programme de mise à niveau des entreprises.
- ✗ 14,9% déclarent connaître l'existence de marchés publics. Parmi eux, 13% estiment que le système de passation des marchés est transparent [G17].



- ✖ 98,3% des unités économiques du commerce sont dans le secteur informel*

* Proportion selon la définition de l'ANSD. Les graphiques suivants présentés au cours de ces 4 pages suivent la définition du BIT à partir des données du Recensement Général des Entreprises (RGE) réalisé par l'ANSD en 2016. L'analyse porte sur les entreprises (et les entrepreneurs) et non l'emploi.

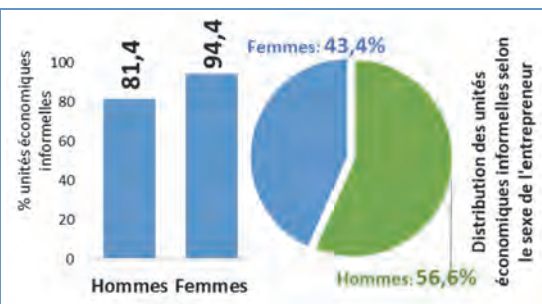
G1 Pourcentage d'unités informelles



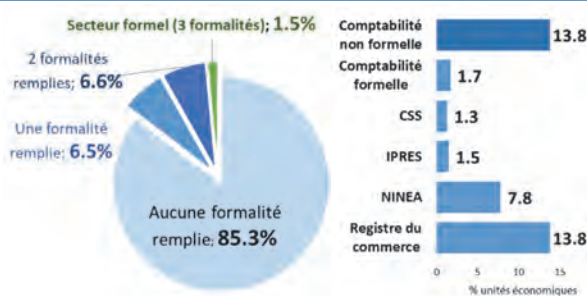
- ✖ Les unités économiques informelles de la famille commerce représentent de loin la majorité (51,8%) de l'ensemble des unités économiques informelles non agricoles au Sénégal.
- ✖ 56,6% des entrepreneurs sont des hommes, 43,4% des femmes [G2].
- ✖ Les femmes entrepreneurs du commerce sont plus exposées au risque d'informalité (94,4%) que les hommes (81,4%) [G2].

Entrepreneurs du secteur informel et dimension de genre

G2



G3 Degré d'informalité

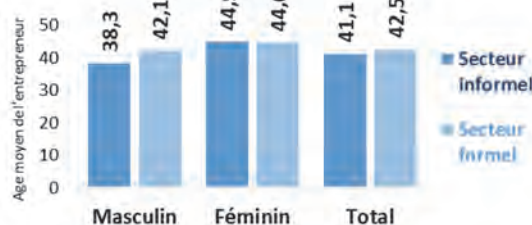


- ✖ L'acquisition d'un NINEA suppose au préalable l'enregistrement au Registre du commerce (RCCM). NINEA et RCCM sont les deux formalités les plus remplies par les entrepreneurs : 13,8% sont enregistrés au RCCM et 7,8% ont un NINEA. Des proportions légèrement supérieures à la moyenne nationale.
- ✖ Un peu plus de 1,0% des entreprises sont affiliées à l'IPRES, à la CSS ou tiennent une comptabilité formelle (système SYSCOA). Par contre, 13,8% tiennent une comptabilité non formelle [G3].

- ✗ L'âge moyen des entrepreneurs informels de la famille commerce est de 41 ans contre 42/43 ans pour les entrepreneurs du secteur formel [G4].

Age moyen des entrepreneurs

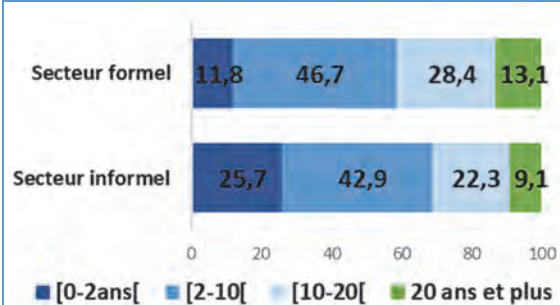
G4



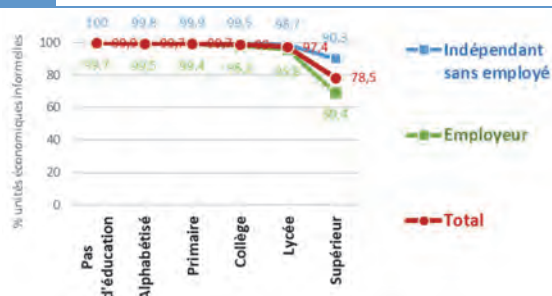
- ✗ 25,7% des unités économiques informelles ont moins de 2 ans contre 11,8% des unités économiques du secteur formel. Le commerce se distingue des autres familles par une proportion particulièrement élevée d'unités informelles récentes, indicateur aussi de cessation fréquente / précoce des activités informelles dans ce secteur.
- ✗ 31,4% des unités économiques du commerce ont plus de 10 ans contre 41,5% des unités économiques formelles [G5].

... et ancienneté des unités informelles

G5

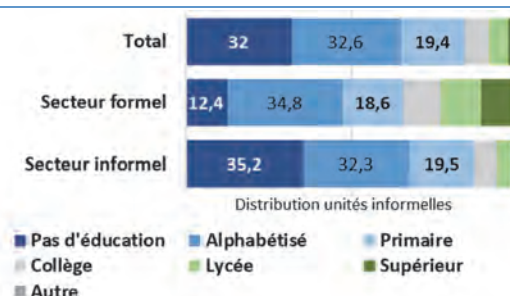


G6 Proportion d'unités économiques informelles selon le niveau d'éducation de l'entrepreneur



Profil éducationnel des entrepreneurs formels et informels

G7

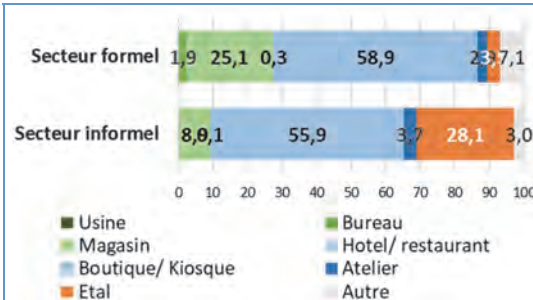


- ✗ Plus le niveau d'éducation de l'entrepreneur est élevé, moindre est le risque d'œuvrer dans le secteur informel : 99,9% des entrepreneurs sans éducation sont dans le secteur informel contre 78,5% des entrepreneurs diplômés du supérieur. Néanmoins le niveau d'informalité reste élevé [G6].
- ✗ L'effet positif du niveau d'éducation sur l'accès au secteur formel est plus marqué parmi les employeurs par rapport aux travailleurs indépendants sans employés [G6].
- ✗ Précarité du lieu de travail parmi les entrepreneurs informels : plus de la moitié des entrepreneurs informels du commerce exercent dans un kiosque ou une boutique (55,9%) et 28,1% sur des étals (sous-estimé compte tenu des unités couvertes par le recensement) [G8].
- ✗ Ce qui distingue les entrepreneurs du secteur informel est la proportion plus élevée qui exercent sur des étals ou des kiosques [G8].

- ✗ Le secteur informel absorbe une proportion importante d'entrepreneurs peu ou pas instruits [G7].
- ✗ Près de 2 entrepreneurs sur 3 du secteur informel sont sans éducation ou, au mieux, sont alphabétisés contre 47% des entrepreneurs du secteur formel [G7].
- ✗ 6,1% des entrepreneurs ont un niveau secondaire ou supérieur contre 22,6% des entrepreneurs du secteur formel [G7].

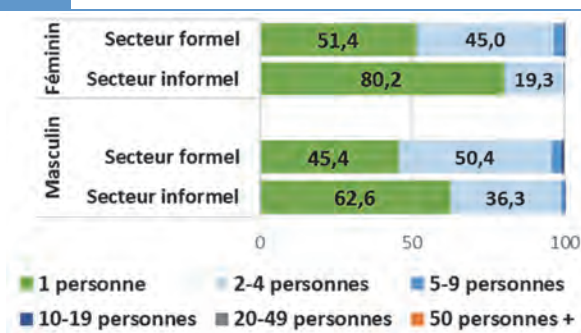
Lieu de travail

G8



* A noter que le RGE exclut les travailleurs à domicile, les commerçants ambulants et les tabliers. Ces travailleurs représentent une proportion significative des travailleurs du secteur informel, notamment dans le commerce.

G9 Taille des unités économiques informelles

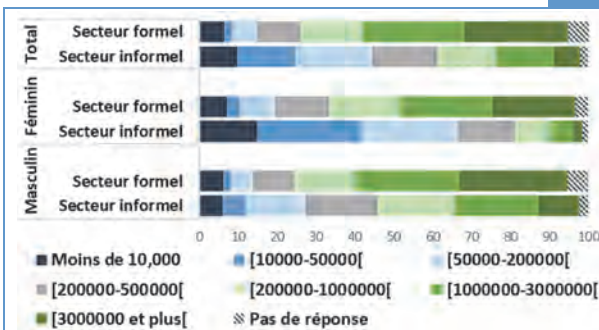


- ✗ Sous réserve de la validité des données sur le capital social, près d'un quart des entrepreneurs informels ont un capital social inférieur à 50 000 FCFA et 44% inférieur à 200 000 FCFA.
- ✗ Plus de 4 femmes entrepreneurs informelles sur 10 a un capital social de moins de 50 000 FCFA contre 1 homme sur 10 opérant dans le secteur informel.
- ✗ Enfin, 22% des entrepreneurs informels du commerce ont un capital social supérieur à 1 million (8% des femmes et un tiers des hommes). Cette proportion reste inférieure aux 45% observés parmi les entrepreneurs formels [G10].

- ✗ 80,2% des femmes entrepreneurs du secteur informel et 62,6% des hommes travaillent seuls, sans l'aide d'employés. Ces proportions d'autoentrepreneurs sont supérieures à la moyenne nationale [G9].
- ✗ La grande majorité des unités de production informelles de la famille commerce (99,1%) ont moins de 5 personnes et 99,7%, moins de 10 personnes [G9].

Capital social pour les unités formelles et informelles selon le sexe de l'entrepreneur

G10



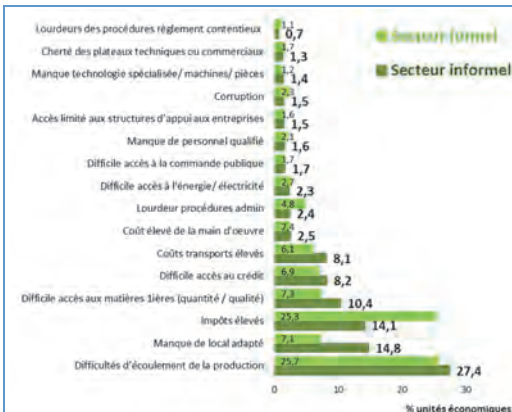
G11 Contraintes (toutes | Réponses multiples)



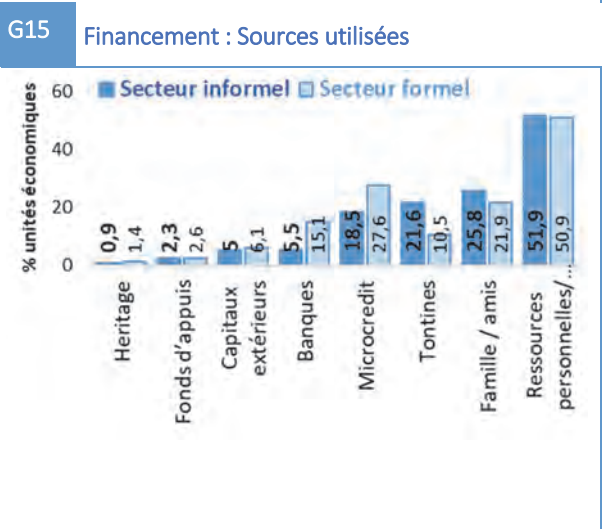
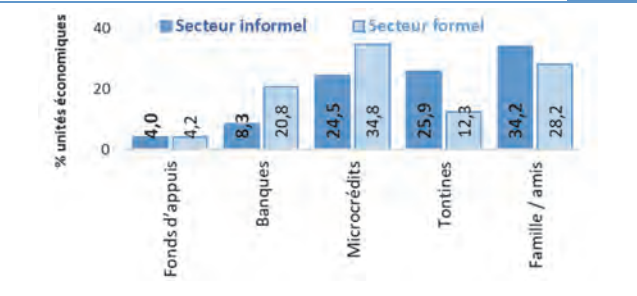
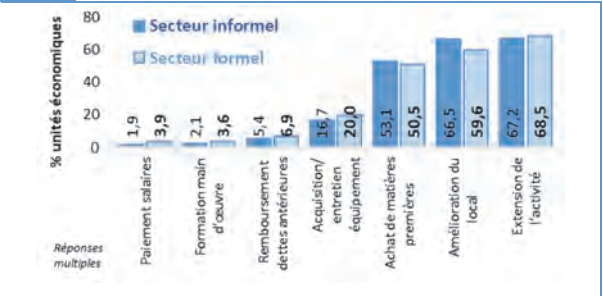
- ✗ Les contraintes les plus citées par les entrepreneurs informels du commerce sont les difficultés d'écoulement de la production (73,5%) et le manque de local adapté (62,9%), cette dernière contrainte étant plus spécifique aux informels qu'aux formels.
- ✗ Les impôts élevés concernent en premier lieu les entrepreneurs du secteur formel : 65% d'entre eux citent les impôts parmi les principales contraintes contre 44,9% des entrepreneurs informels [G11].

Contraintes (principale)

G12

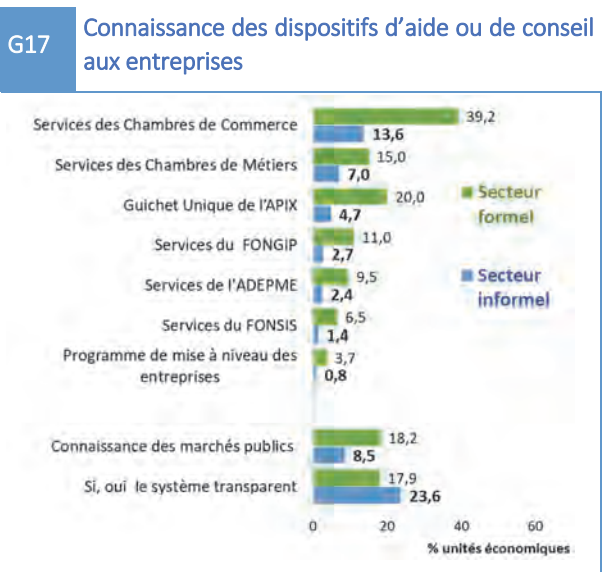
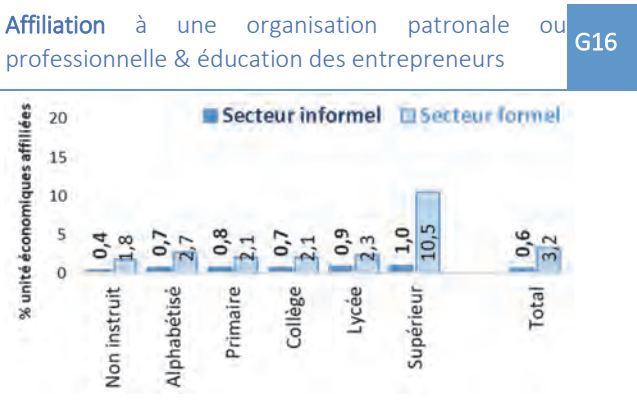


- ✗ Considérant uniquement la principale contrainte, les difficultés d'écoulement de la production citées par plus d'un quart des entrepreneurs informels (27,4%) devançant largement les autres problèmes.
- ✗ Le manque de local adapté est mentionné par 14,8% des informels contre seulement 7,1% des entrepreneurs formels [G12].
- ✗ Les impôts élevés sont retenus comme principale contrainte par un quart des entrepreneurs formels (contre 14,1% des informels), au coude à coude avec le problème d'écoulement de la production [G12].



- ✗ Les principaux besoins de financement portent sur l'extension de l'activité (67,2% des entrepreneurs informels), l'amélioration du local (66,5%), et l'achat de matières premières (53,1%). Ce sont également les principaux besoins de financement cités par les entrepreneurs formels [G13].
- ✗ La famille et les amis (34,2%), les tontines (en seconde position dans le cas du commerce avec 25,9%, une proportion supérieure à la moyenne nationale) et le microcrédit sont les principales sources de financement sollicitées par les entrepreneurs informels. Les banques et le microcrédit sont davantage sollicités par les entrepreneurs formels [G14].
- ✗ Les ressources personnelles (51,9%), la famille et les amis (25,8%) et les tontines (21,6%) sont les principales sources de financement utilisées [G15].

- ✗ Moins de 1% des entrepreneurs informels déclarent être affiliés à une organisation patronale ou professionnelle contre 3,2% des entrepreneurs du secteur formel. Cette proportion est parmi les plus faibles observées au niveau des 8 familles [G16].
- ✗ Ce taux d'affiliation passe à 1% des entrepreneurs informels et 10,5% des entrepreneurs formels parmi les diplômés de l'enseignement supérieur.



- ✗ Les entrepreneurs du secteur informel ont une connaissance limitée des services d'appui aux entreprises. Seulement 13,6% connaissent les services des chambres de commerce et la moitié (7%), les services des chambres de métiers. La connaissance des dispositifs d'appui est plus élevée parmi les entrepreneurs formels [G17].
- ✗ Moins de 5% des entrepreneurs informels du commerce ont connaissance du guichet unique de l'APIX.
- ✗ Moins de 3% ont connaissance des services du FONGIP et de l'ADEPME et environ 1% connaissent le FONSIS ou le programme de mise à niveau des entreprises.
- ✗ 8,5% déclarent connaître l'existence de marchés publics. Parmi eux, près d'un quart estime que le système de passation des marchés est transparent.

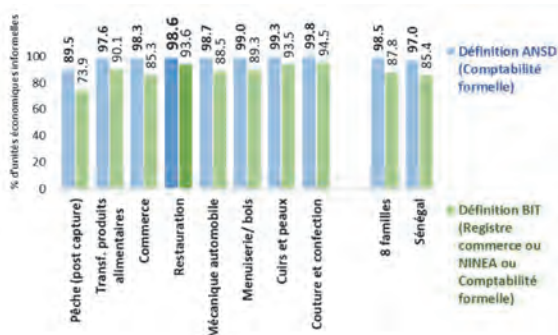


Restauration

- ✖ 98,6% des unités économiques, majoritairement des femmes entrepreneurs, sont dans le secteur informel*

* Proportion selon la définition de l'ANSD. Les graphiques suivants présentés au cours de ces 4 pages suivent la définition du BIT à partir des données du Recensement Général des Entreprises (RGE) réalisé par l'ANSD en 2016. L'analyse porte sur les entreprises (et les entrepreneurs) et non l'emploi.

G1 Pourcentage d'unités informelles

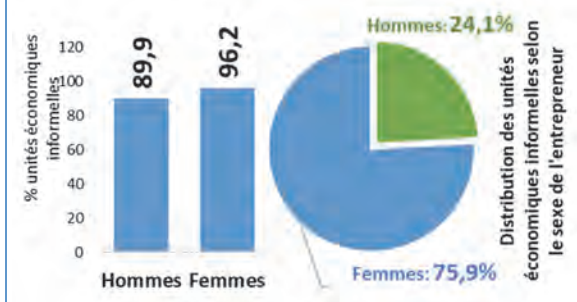


- ✖ Les unités économiques informelles de la famille restauration représentent 4,9% de l'ensemble des entreprises informelles non agricoles au Sénégal.
- ✖ La majorité des entrepreneurs sont des femmes, 75,9%, 24,1% des hommes [G2].
- ✖ Les femmes entrepreneurs des métiers de la restauration sont plus exposées au risque d'informalité (96,2%) que les hommes (89,9%) [G2].

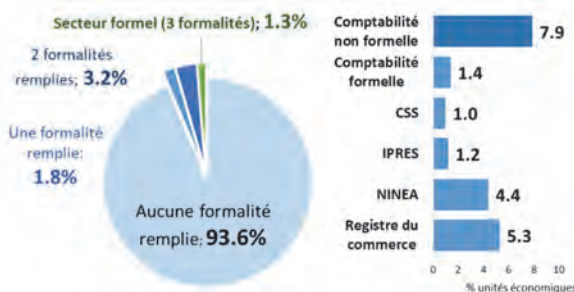
- ✖ Selon la définition de l'ANSD, (tenue d'une comptabilité selon le SYSCOA), 98,6% des unités économiques de la famille restauration sont dans le secteur informel.
- ✖ Selon la définition du BIT, 93,6% des unités économiques sont informelles. La définition est plus souple et considère comme formelle toute unité économique qui dispose d'un NINEA ou est immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou tient une comptabilité selon le SYSCOA [G1].

Entrepreneurs du secteur informel et dimension de genre

G2



G3 Degré d'informalité

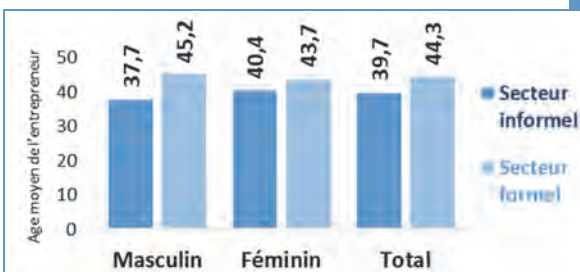


- ✖ L'acquisition d'un NINEA suppose au préalable l'enregistrement au Registre du commerce (RCCM). NINEA et RCCM sont les deux formalités les plus remplies par les entrepreneurs : 5,3% sont enregistrés au RCCM et 4,4% ont un NINEA. Des proportions bien inférieures à la moyenne nationale.
- ✖ Environ 1,0% des entreprises sont affiliées à l'IPRES, à la CSS ou tiennent une comptabilité formelle (système SYSCOA). Par contre, 7,9% tiennent une comptabilité non formelle [G3].

- ✗ L'âge moyen des entrepreneurs informels de la famille restauration est de 39/40 ans contre 44/45 ans pour les entrepreneurs du secteur formel [G4].

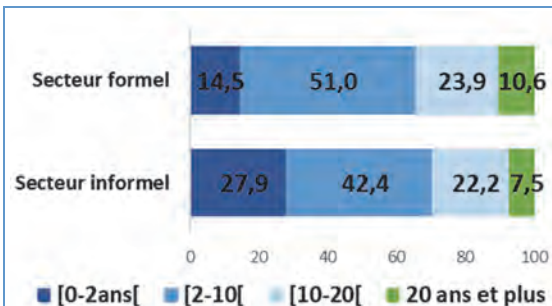
Age moyen des entrepreneurs

G4

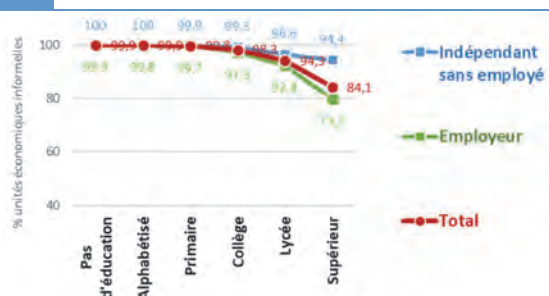


... et ancienneté des unités informelles

G5



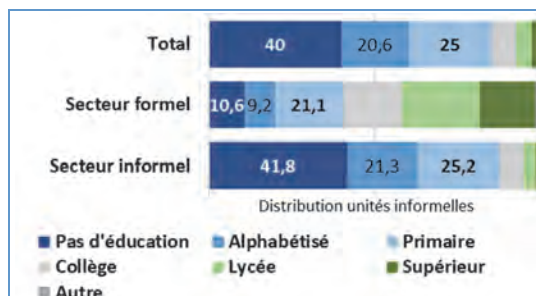
G6 Proportion d'unités économiques informelles selon le niveau d'éducation de l'entrepreneur



- ✗ Plus le niveau d'éducation de l'entrepreneur est élevé, moindre est le risque d'œuvrer dans le secteur informel : 99,9% des entrepreneurs sans éducation sont dans le secteur informel contre 84,1% des entrepreneurs diplômés du supérieur. L'informalité diminue avec l'augmentation du niveau d'éducation mais reste néanmoins élevée [G6].
- ✗ L'effet positif du niveau d'éducation sur l'accès au secteur formel est plus marqué parmi les employeurs par rapport aux travailleurs indépendants sans employés [G6].

Profil éducationnel des entrepreneurs formels et informels

G7

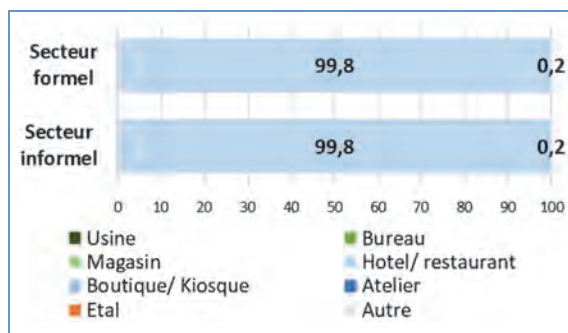


- ✗ Le secteur informel absorbe une proportion importante d'entrepreneurs peu ou pas instruits [G7].
- ✗ Plus de 6 entrepreneurs sur 10 du secteur informel sont sans éducation ou, au mieux, sont alphabétisés contre moins de 20% des entrepreneurs du secteur formel [G7].
- ✗ 4,7% des entrepreneurs ont un niveau secondaire ou supérieur contre près de 10 fois plus, 40,6% des entrepreneurs du secteur formel de la restauration [G7].

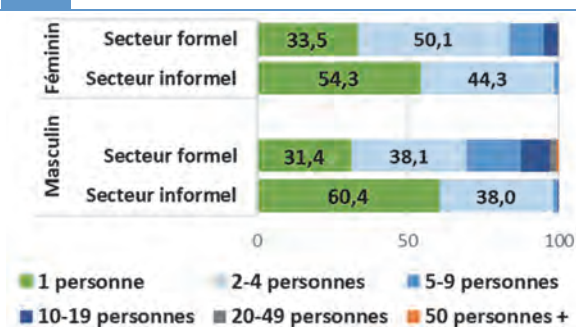
- ✗ Précarité du lieu de travail parmi les entrepreneurs informels : En raison de la nature même de l'activité, la quasi-totalité des entrepreneurs de la restauration exercent dans des restaurants [G8].
- ✗ Ce qui distingue les entrepreneurs du secteur informel est le besoin d'amélioration du local mentionné fortement parmi les contraintes [G11 et G12] et les besoins de financement [G13].

Lieu de travail

G8



G9 Taille des unités économiques informelles

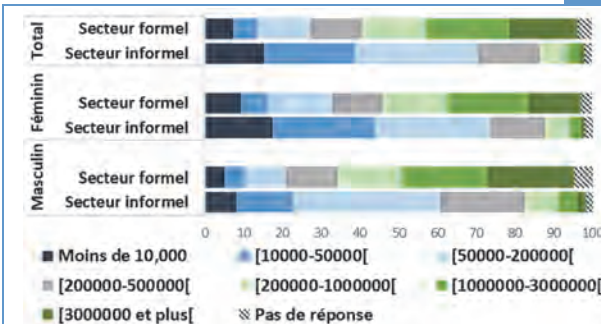


- ✗ Sous réserve de la validité des données sur le capital social, 38% des entrepreneurs informels ont un capital social inférieur à 50 000 FCFA et 70% un capital social inférieur à 200 000 FCFA. Ces deux proportions sont très largement supérieures à la moyenne nationale.
- ✗ Près de 44% des femmes entrepreneurs informelles ont un capital social de moins de 50 000 FCFA contre 23% des hommes opérant dans le secteur informel).
- ✗ Enfin, seuls 4,5% des entrepreneurs informels de la restauration ont un capital social supérieur à 1 million (3,7% des femmes et 7,2% des hommes) contre près 40% parmi les entrepreneurs formels [G10].

- ✗ 54,3% des femmes entrepreneurs du secteur informel et 60,4% des hommes travaillent seuls and tant qu'autoentrepreneurs, sans l'aide d'employés [G9].
- ✗ La grande majorité des unités de production informelles de la famille restauration (98,5%) ont moins de 5 personnes et 99,9%, moins de 10 personnes [G9].

Capital social pour les unités formelles et informelles selon le sexe de l'entrepreneur

G10



G11 Contraintes (toutes | Réponses multiples)



- ✗ Les contraintes les plus citées par les entrepreneurs informels de la restauration sont les difficultés d'écoulement de la production (75,1%) et le manque de local adapté (71,2%), cette dernière contrainte étant plus spécifique aux informels qu'aux formels.
- ✗ Les impôts élevés concernent en premier lieu les entrepreneurs du secteur formel : 57,2% d'entre eux citent les impôts parmi les principales contraintes contre 35,9% des entrepreneurs informels [G11].

Contraintes (principale)

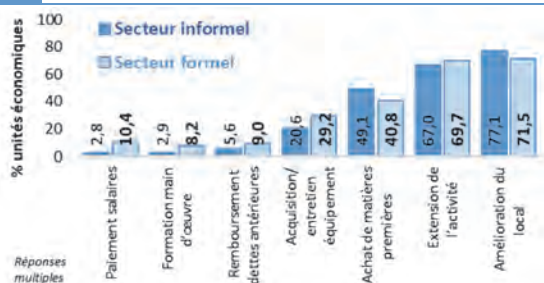
G12



- ✗ Considérant uniquement la principale contrainte, les difficultés d'écoulement de la production, citées par 31,5% des entrepreneurs informels, devancent largement les autres problèmes.
- ✗ Le manque de local adapté est mentionné par 22,4% des informels contre seulement 8,8% des entrepreneurs formels [G12].
- ✗ Les impôts élevés sont retenus comme principale contrainte par 21,9% des entrepreneurs formels (contre 8,7% des informels), au coude à coude avec le problème d'écoulement de la production [G12].

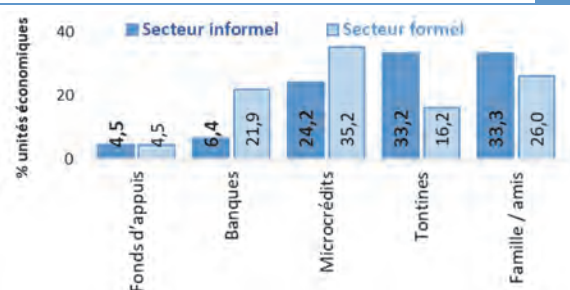
G13

Financement : besoins des entrepreneurs informels et formels



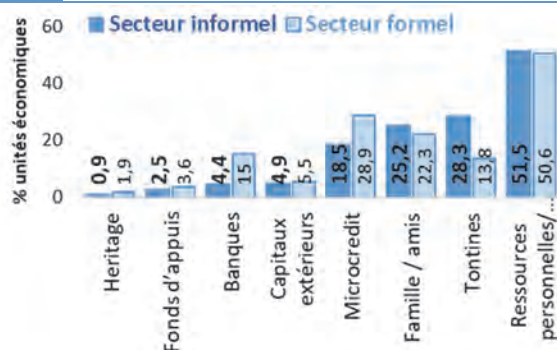
Financement : Sources sollicitées par les entrepreneurs informels et formels

G14



G15

Financement : Sources utilisées

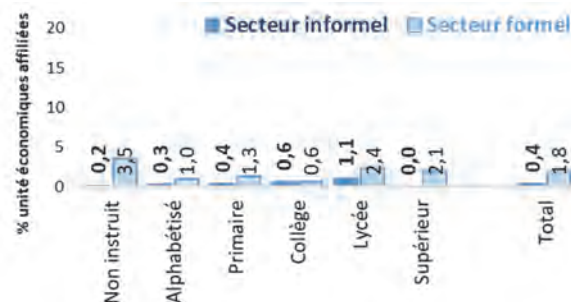


- ✗ Les principaux besoins de financement portent sur l'amélioration du local (73,2% des entrepreneurs informels), l'extension de l'activité (65,9%) et l'achat de matières premières (54,1%). A noter qu'à l'exception du local, ces besoins de financement concernent des proportions encore plus élevées d'entrepreneurs formels [G13].
- ✗ La famille et les amis (36,3%), le microcrédit (17,0%) et les tontines (11,3%) sont les principales sources de financement sollicitées par les entrepreneurs informels. Les banques et le microcrédit sont davantage sollicités par les entrepreneurs formels [G14].
- ✗ Les ressources personnelles (54,8%) et la famille et les amis (25,4%) sont les principales sources de financement utilisées [G15].

Affiliation à une organisation patronale ou professionnelle & éducation des entrepreneurs

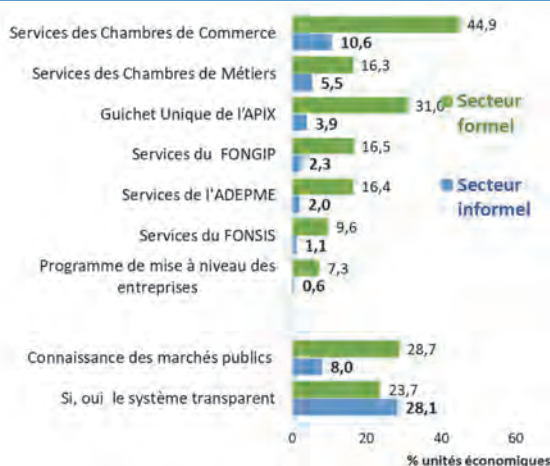
G16

- ✗ Moins de 0,5% des entrepreneurs informels déclarent être affiliés à une organisation patronale ou professionnelle contre 1,8% des entrepreneurs du secteur formel. C'est la proportion la plus faible observée au sein des 8 familles [G16].
- ✗ Ce taux d'affiliation reste extrêmement bas, quel que soit le niveau d'éducation des entrepreneurs (formels et informels) [G16].



G17

Connaissance des dispositifs d'aide ou de conseil aux entreprises



- ✗ Les entrepreneurs du secteur informel ont une connaissance limitée des services d'appui aux entreprises : 9,4% connaissent les chambres de commerce contre 42,2% des entrepreneurs formels. La connaissance des dispositifs d'appui est plus élevée parmi les entrepreneurs formels.
- ✗ Près de 4% des entrepreneurs informels des métiers de la restauration ont connaissance du guichet unique de l'APIX et environ 2% des services de l'ADEPME et du FONGIP. Enfin, environ 1% ou moins, répondent par l'affirmative concernant la connaissance du service du Fonds Souverain d'Investissement du Sénégal (FONSIS) ou du programme de mise à niveau des entreprises.
- ✗ 8,2% déclarent connaître l'existence de marchés publics. Parmi eux, un tiers estime que le système de passation des marchés est transparent (contre 17,1% parmi les entrepreneurs du secteur formel) [G17].

Annexe 2. Définition des 8 familles sur la base des données RGE 2016 et de l'enquête nationale sur l'emploi au Sénégal (ENES 2015)

1 Peaux, cuir et maroquinerie - Apprêt, tannage des cuirs et fourrures - Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie, de seller - Fabrication de chaussures	2 Couture / confection - Filature, tissage et ennoblissement textile - Fabrication de tapis et carpettes - Fabrication d'étoffes à mailles et d'articles textiles non - Fabrication d'articles d'habillement
3 Commerce - Commerce de véhicules automobiles - Commerce de pièces détachées et d'accessoires automobiles - Activités des Intermédiaires du commerce de gros - Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'aliments - Commerce de gros d'animaux vivants, de peaux et cuirs - Commerce de gros de produits alimentaires, boissons et tabac - Commerce de gros de textiles, habillement et chaussures - Commerce de gros de produits pharmaceutiques et médicaux - Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires - Commerce de gros de carburants et combustibles - Commerce de gros de bois - Commerce de gros d'autres matériaux de construction, quincaillerie - Commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles - Commerce de gros d'équipements pour l'informatique - Commerce de gros d'autres équipements industriels et fourni - Commerce de gros non spécialisé - Commerce de détail en magasin non spécialisé - Commerce de détail en magasin spécialisé de produits alimentaires - Commerce de détail en magasin spécialisé de produits pharmaceutiques - Commerce de détail en magasin spécialisé de textiles, habillement - Commerce de détail en magasin spécialisé d'articles et ap - Commerce de détail en magasin spécialisé de quincaillerie - Commerce de détail en magasin spécialisé de livres, journaux - Commerce de détail en magasin spécialisé de carburants - Commerce de détail en magasin spécialisé d'autres produit - Commerce de détail sur éventaies et marchés de viandes e - Commerce de détail sur éventaies et marchés de fruits et - Commerce de détail sur éventaies et marchés de céréale - Commerce de détail sur éventaies et marchés de textiles, - Commerce de détail sur éventaies et marchés d'articles n - Autres commerces de détail hors magasin	4 Transformation de produits alimentaires (hors pêche) - Abattage, transformation et conservation des viandes - Transformation et conservation des fruits et légumes - Fabrication de corps gras d'origine animale et végétale - Fabrication de produits laitiers et de glaces - Travail des grains - Fabrication de produits amylacés - Fabrication de pain et de pâtisseries fraîches - Biscuiterie et pâtisserie de conservation - Fabrication de pâtes alimentaires, de couscous Fabrication d'aliments pour animaux - Fabrication de sucre - Chocolaterie ; confiserie - Transformation du café, du thé - Fabrication de condiments et assaisonnements - Fabrication de denrées diverses nca - Fabrication de boissons alcoolisées - Production d'eaux de table et de boissons non alcoolisées
5 Menuiserie bois - Sciage et rabotage du bois - Fabrication de feuilles de placage, de contreplaqués et de - Fabrication d'ouvrages en bois de menuiseries et de charp - Fabrication d'articles divers en bois, liège, vannerie ou	6 Mécanique auto - Entretien et réparation de véhicules automobiles - Commerce et réparation de motocycles
7 Pêche (post capture) - Abattage, transformation et conservation des viandes - Congélation de poissons, crustacés et mollusques - Séchage, salage ou fumage du poisson	8 Restauration - Restauration

Annexe 3. Annexe méthodologique : Définitions internationales et opérationnelles de l'emploi informel et de l'emploi dans le secteur informel

Encadré 10. Définitions internationales et opérationnelles de l'emploi informel et de l'emploi dans le secteur informel

A. Emploi dans le secteur informel

Les normes internationales distinguent entre *l'emploi dans le secteur informel* et *l'emploi informel*. L'emploi dans le secteur informel est un concept fondé sur l'entreprise. Il est défini à partir des caractéristiques du lieu de travail du travailleur concerné tandis que la notion d'emploi informel est fondée sur l'emploi, et est déterminée par la relation de travail et le type de protection dont bénéficie le travailleur en lien avec son emploi.

Conformément aux normes internationales adoptées par la 15^e Conférence internationale des statisticiens du travail, le secteur informel est un sous-ensemble d'entreprises sans personnalité morale, qui n'ont pas d'existence juridique distincte de celle de leurs associés²⁰. Elles ont été créées par un ou plusieurs membres d'un ou plusieurs ménages. Elles ont généralement un faible niveau d'organisation et développent leur activité à une petite échelle, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production.

Afin de faciliter les comparaisons, l'OIT a adopté une définition opérationnelle de l'emploi dans le secteur informel en se basant sur les critères suivants:

1	Secteur institutionnel (État/entreprises publiques/ONG; secteur privé; ménages). Ce critère permet de distinguer les personnes qui travaillent dans des établissements publics, des entreprises privées, des organisations non gouvernementales ou internationales, et autres institutions reconnues comme faisant partie du secteur formel. Cette notion sert également à identifier les personnes travaillant dans les ménages qui produisent des biens entièrement ou partiellement pour leur consommation personnelle.	Entreprises publiques, ONG et OING => secteur formel Ménages => ménages Unités économiques privées => critère suivant
2	Destination de la production: le but de ce critère est d'exclure du secteur informel les personnes qui travaillent dans une exploitation agricole ou une entreprise privée (non immatriculée) dont la production est exclusivement destinée à la consommation personnelle.	Vend partiellement sa production sur le marché => critère suivant Uniquement pour la consommation personnelle => ménages
3	Immatriculation de l'unité économique conformément à la législation nationale («en cours d'immatriculation» est considéré comme non immatriculé). Cette déclaration doit être faite au niveau national et notamment auprès des organismes de la sécurité sociale et des autorités fiscales. Ce critère identifie les entreprises agissant comme des sociétés (les quasi-sociétés), mais qui se trouvent en dehors du champ d'application du secteur informel. Les modalités d'immatriculation applicables au concept du secteur informel devraient être examinées dans le contexte national.	Immatriculation auprès des institutions correspondantes => secteur formel Pas d'immatriculation/immatriculation manquante/ne sait pas => critère suivant
4	Comptabilité: l'unité économique tient des livres comptables conformément aux dispositions légales ou des comptes officiels (bilans comptables). Les informations sur les pratiques comptables d'une exploitation agricole ou d'une entreprise privée non immatriculée permettent de savoir si l'unité économique a une existence juridique distincte de celle de ses associés.	Comptabilité officielle => secteur formel Pas de comptabilité officielle/comptabilité manquante/ne sait pas => critère suivant (méthode alternative)

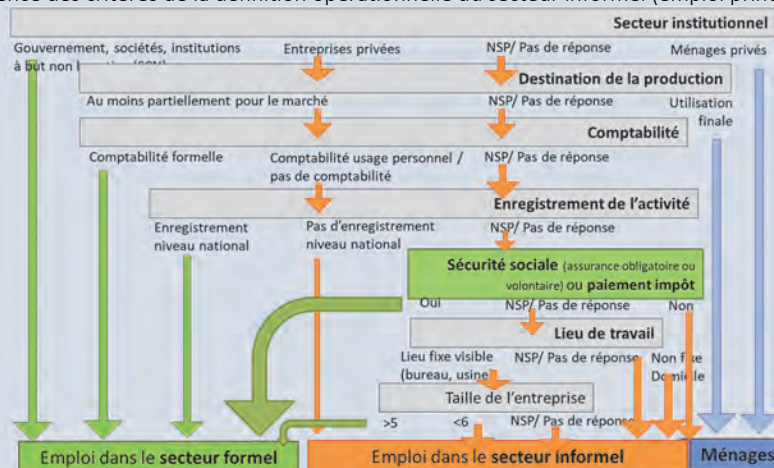
Critères alternatifs à utiliser seulement en absence des critères 3 et 4 (pas de question/pas de réponse/ne sait pas)

5	Pour les salariés: cotisations sociales patronales (et salariales) ou déclaration des revenus du travail (p. ex.: l'employeur cotise-t-il à la sécurité sociale? Les revenus du travail sont-ils déclarés afin de payer des impôts sur le revenu?).	S'il y a cotisations sociales (de préférence pour les pensions) => secteur formel Non, autre réponse, pas de réponse, ne sait pas => critère suivant
---	--	---

²⁰ OIT: *Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel*, quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), Genève, 1993.

6	Taille: différencier les unités de cinq travailleurs au maximum de celles qui en ont plus de cinq et qui travaillent de façon continue.	Si l'unité compte plus de cinq travailleurs et est située dans des locaux fixes et visibles => secteur formel
7	Lieu de travail: Distinguer les unités économiques itinérantes, situées au domicile de l'employeur, dans la rue, sur un chantier de construction, une parcelle agricole, etc. des unités économiques opérant dans des locaux fixes et visibles, tels que des bureaux ou des usines.	S'il y a moins de six travailleurs ou si les locaux ne sont pas fixes=> secteur informel

Figure 48. Séquence des critères de la définition opérationnelle du secteur informel (emploi principal):



B. Emploi informel

Contrairement à la notion de secteur informel qui adopte les unités de production comme unités d'observation, dans le concept d'emploi informel les unités d'observation sont les emplois ^{21 22}. Dans le cas des travailleurs indépendants et des employeurs, le caractère informel de l'emploi est déterminé par le secteur auquel appartient l'entreprise. Par conséquent, les travailleurs indépendants (sans salariés) qui dirigent une entreprise informelle sont considérés comme occupant un emploi informel. De même, les employeurs (ayant recours à de la main-d'œuvre salariée) qui dirigent une entreprise informelle sont considérés comme occupant un emploi informel. Tous les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale appartiennent à la catégorie de l'emploi informel, qu'ils travaillent dans des entreprises du secteur formel ou informel.

Dans le cas des salariés, la nature de l'emploi dépend de la relation de travail. Selon les normes internationales, pour qu'un emploi salarié soit considéré comme informel la relation de travail ne doit pas être soumise, par la loi ou la pratique, à la législation nationale du travail, l'impôt sur le revenu, la protection sociale ou le droit à certains avantages liés à l'emploi (préavis en cas de licenciement, indemnité de licenciement, congés payés annuels, arrêts de maladie, etc.). Dans la pratique, la nature de l'emploi d'un salarié est déterminée à partir d'éléments opérationnels, tels que le versement de cotisations sociales par l'employeur et le droit à des congés de maladie et des congés payés annuels.

Critères adoptés pour l'harmonisation des estimations du BIT sur l'emploi informel:

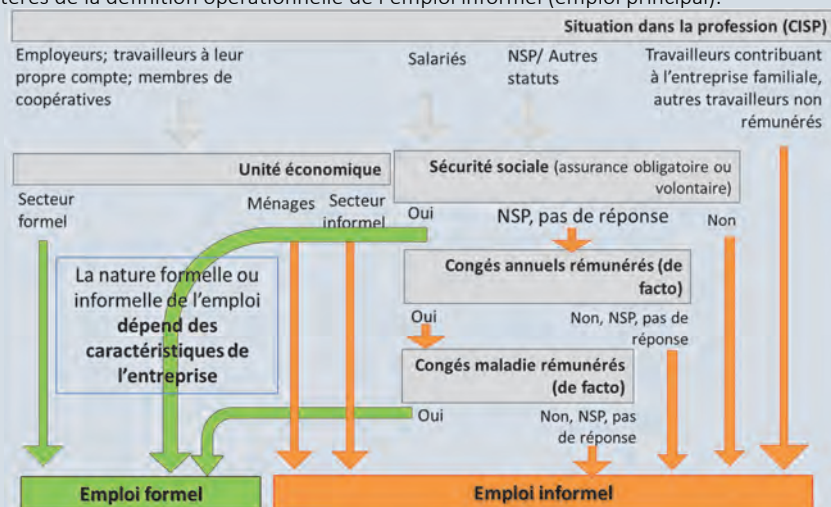
1	Le point de départ est la situation professionnelle d'une personne. Si une personne est déclarée comme étant un travailleur familial, aucune question supplémentaire n'est nécessaire; elle est considérée comme exerçant un emploi informel. Dans le cas d'une personne déclarant être employeur, travailleur indépendant ou membre d'une coopérative de producteurs, nul besoin de poursuivre les questions. La nature formelle ou informelle de l'emploi sera déterminée en	- o Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale => emploi informel - o Employeurs, travailleurs indépendants, membres d'une coopérative => la nature formelle ou
---	--	---

²¹ OIT: *Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel*, Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 2003.

²² Hussmanns, Ralf: *Measuring the informal economy: From employment in the informal sector to informal employment*, document de travail n° 53, Département de l'intégration des politiques du BIT, Bureau de statistique, Genève, décembre 2004.

	fonction des caractéristiques de l'unité économique à laquelle appartient cette personne. Les employeurs, les travailleurs indépendants et les membres de coopératives de producteurs dont les entreprises appartiennent au secteur formel sont considérés comme ayant un emploi formel. De même, les employeurs, les travailleurs indépendants et les membres de coopératives de producteurs dont les entreprises appartiennent au secteur informel sont considérés comme ayant un emploi informel. S'il s'agit d'une entreprise familiale, ou qui produit des biens entièrement ou partiellement aux fins de la consommation personnelle, l'emploi du chef d'entreprise est aussi considéré comme informel. Toutefois, le traitement statistique des catégories «salariés» et «non renseigné» est différent et dépend du critère du versement des cotisations sociales par l'employeur ou du droit aux congés payés annuels et congés de maladie.	informelle de l'emploi est déterminée par la nature de l'unité économique ○ Salariés => critère suivant
2	Pour les salariés: La plupart des pays font le choix du versement de cotisations sociales à un régime (de retraite) par l'employeur (en complément des cotisations salariales) et c'est aussi le choix retenu ici. Le problème est de savoir si l'employeur cotise au nom du salarié. Il NE s'agit PAS de savoir si le salarié bénéficie actuellement de prestations sociales dont il aurait acquis des droits par un emploi précédent.	○ Cotisations sociales => emploi formel ○ Pas de cotisations sociales => emploi informel ○ Non, pas de réponse => critère suivant
3	Droit à des congés payés annuels: les congés payés annuels désignent les périodes de vacances, le congé dans les foyers, une absence pour fête ou pour décès, et autres congés occasionnels. Dans certains cas, le salarié peut obtenir une contrepartie pour certains types de congés non pris. Cette contrepartie est également comprise.	Lorsque les données sur la sécurité sociale ne sont pas disponibles ou ne concernent pas les salariés (le régime national non contributif étant la norme):
4	Droit à des congés maladie indemnisés (en cas de besoin). Le congé de maladie désigne le droit d'être payé par l'employeur pendant les jours où le salarié s'absente du travail en raison d'une maladie ou d'un accident. Son usage doit être clairement délimité, en particulier pour le différencier du congé de maternité ou de paternité qui pourrait s'appliquer et dont le versement dépend légalement d'autres sources que l'employeur.	○ Droit à des congés payés annuels ET des congés maladie indemnisés => emploi formel ○ Sinon, emploi informel

Figure 49. Critères de la définition opérationnelle de l'emploi informel (emploi principal):



Ces critères ont été systématiquement appliqués dans plus de 100 pays qui disposaient de données suffisantes, extraites des enquêtes nationales sur la population active ou d'enquêtes similaires auprès des ménages. L'objectif principal est de faciliter les comparaisons internationales. Ces critères peuvent varier de la méthode adoptée dans le pays, si bien que les estimations de l'emploi dans le secteur informel et de l'emploi informel peuvent être légèrement différentes.

Annexe 4. Les formalités à remplir pour formaliser une entreprise

1. Inscription au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM)

L'inscription au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) est une démarche obligatoire préalable à l'exercice de toute activité commerciale au Sénégal. Elle est aussi obligatoire pour inscrire les sûretés mobilières.

Qui peut s'inscrire au registre du commerce ?

Toute personne physique ou morale souhaitant exercer une activité commerciale. La démarche doit être initiée par l'intéressé ou une personne dûment mandatée.

NB : Les fonctionnaires, les personnels des collectivités publiques et les auxiliaires de justice (avocat, huissier, expert-comptable, etc.) n'ont pas le droit d'exercer des activités commerciales.

Documents à fournir :

✗ Pour l'inscription au registre du commerce des personnes physiques

- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois
- Un certificat de résidence
- Une photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité
- Un timbre fiscal de 2 000 FCFA

NB : Les personnes mariées doivent fournir un certificat de mariage datant de moins de 3 mois.

✗ b) Pour l'inscription au registre du commerce des personnes morales

- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois
- Un certificat de résidence
- Une photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité
- Un timbre fiscal de 2 000 FCFA

NB : Les personnes mariées doivent fournir un certificat de mariage datant de moins de 3 mois.

Le coût :

✗ a) Pour l'inscription au registre du commerce des personnes physiques

- 17 000 FCFA se décomposant ainsi :
- Un droit d'enregistrement de 10 000 FCFA
- Le timbre fiscal de 2 000 FCFA
- Une participation aux frais de la CCIAD de 5 000 FCFA
-

✗ b) Pour l'inscription au registre du commerce des personnes morales

- 32 000 FCFA se décomposant ainsi :
- Un droit d'enregistrement de 25 000 FCFA
- Le timbre fiscal de 2 000 FCFA
- Une participation aux frais de la CCIAD de 5 000 FCFA

Délai de délivrance ?

5 jours.

NB : Il est nécessaire de faire une photocopie de ce document qui sera utile en cas de perte pour l'établissement du duplicata.

Où s'adresser ?

Au greffe du tribunal régional du lieu d'exercice de l'activité commerciale.

2. Le numéro d'identification national des entreprises et des associations (NINEA)

Toute organisation exerçant au Sénégal doit figurer dans un répertoire des entreprises, des établissements et des associations lui fournissant une identification satisfaisante pour faciliter ses démarches administratives. Le numéro d'identification national des entreprises et des associations (NINEA) est le numéro unique par lequel une organisation est enregistrée dans ce répertoire.

Qui peut demander un NINEA ?

La procédure d'obtention d'un avis portant numéro d'identification national des entreprises et associations (NINEA) doit être initiée par :

- Pour les personnes physiques : l'intéressé lui-même ou une autre personne dûment mandatée. Sont considérés comme personnes physiques, les propriétaires de titre foncier, les attributaires de bail, les commerçants ainsi que ceux exerçant des professions libérales.
- Pour les personnes morales (GIE, associations, sociétés, ONG) : le responsable de la structure.

NB : Les personnes physiques ou morales peuvent être représentées par un cabinet conseil.

Documents à fournir :

✗ a) Pour une personne physique :

Pour le propriétaire ou l'occupant d'un terrain

- Une demande manuscrite
- Une photocopie de la carte nationale d'identité
- Un timbre fiscal de 1 000 FCFA
- Une attestation de titre d'occupation (contrat de location, attestation de bail, permis d'occuper, titre foncier, etc.)

Pour un commerçant

- Une demande manuscrite
- Une photocopie de la carte nationale d'identité
- Un timbre fiscal de 1 000 FCFA
- Une photocopie du certificat d'immatriculation au registre du commerce
- Une photocopie du contrat de location ou de l'acte de propriété du lieu d'exercice de l'activité

Pour un membre d'une profession libérale

- Une demande manuscrite
- La photocopie d'une des pièces suivantes : la carte nationale d'identité, la carte professionnelle ou l'arrêté ministériel d'autorisation d'exercice de la profession
- Un timbre fiscal de 1 000 FCFA
- Une photocopie du certificat d'immatriculation au registre du commerce
- Une photocopie du contrat de location ou de l'acte de propriété du lieu d'exercice de l'activité

✗ b) Pour une personne morale

Pour un GIE

- Une demande manuscrite
- Une photocopie de la carte nationale d'identité du président du GIE
- Un timbre fiscal de 1 000 FCFA
- Une photocopie des statuts du GIE
- Une photocopie du contrat de location ou de l'acte de propriété du lieu d'exercice de l'activité
- Une photocopie du certificat d'immatriculation au registre du commerce

Pour une société commerciale

- Une demande manuscrite

- Un timbre fiscal de 1 000 FCFA
- Une photocopie des statuts de la société
- Une photocopie du certificat d'immatriculation au registre du commerce
- Une photocopie du contrat de location ou de l'acte de propriété du lieu d'exercice de l'activité

Pour une association

- Une demande manuscrite
- Un timbre fiscal de 1 000 FCFA
- Une photocopie des statuts de l'association
- Une photocopie du récépissé de déclaration d'association

Pour une ONG

- Une demande manuscrite
- Un timbre fiscal de 1 000 FCFA
- Une photocopie des statuts de l'ONG
- Une photocopie du décret portant création de l'ONG

Le coût : En dehors du timbre fiscal joint au dossier, la délivrance du NINEA est gratuite.

Délai de délivrance : Environ 3 jours.

NB : Pour les sociétés commerciales, la patente est immédiatement due après immatriculation.

Où s'adresser ?

Au centre des services fiscaux (CSF) du lieu de domicile fiscal de l'intéressé.

Pour les investisseurs qui passent à l'APIX ou à l'ADEPME, la demande est adressée directement à la DGID par ces agences.

3. Immatriculation à l'IPRES : Devoirs et obligations de l'employeur

L'immatriculation

Les établissements, au sens de l'article 2 du Code du Travail, doivent obligatoirement adhérer à l'institution de gestion du régime de retraite et y affilier leur personnel. (Réf : Article 3 du Décret n° 75-455 du 24 Avril 1975)

En d'autres termes, dès que votre entreprise est constituée et que votre premier salarié est embauché, vous devez vous présenter à l'IPRES pour remplir les formalités d'adhésion.

Les membres adhérents doivent fournir, sur le formulaire qui leur est remis à cet effet, les renseignements permettant leur identification. Les entreprises qui comprennent plusieurs établissements doivent faire connaître l'adresse de chacun d'eux en précisant la nature de ses activités. (Réf : Article 4 du Décret n° 75-455 du 24 Avril 1975)

Les obligations

- L'employeur ou adhérent est responsable de la déclaration et du paiement à l'IPRES des cotisations patronales et des cotisations salariales retenues sur la rémunération de ses salariés ;
- Il a l'obligation de produire les déclarations annuelles de salaires lorsqu'il s'agit d'un employeur du secteur public ou privé ;
- Il doit également produire les déclarations trimestrielles de salaires même lorsqu'il s'agit d'un employeur de maison.

Les déclarations

Les déclarations se font sur différents supports :

- les bulletins de versement (régime général et régime complémentaire des cadres) ;
- les états des entrées (régime général et régime complémentaire des cadres) ;
- les états récapitulatifs des salaires (ERS) (régime général et régime complémentaire des cadres) ;
- les états du personnel et des salaires (EPS) (régime général et régime complémentaire des cadres);
- les états complémentaires du personnel et des salaires (ECPS) (régime général et régime complémentaire des cadres).

Est employeur « toute personne physique ou morale ayant à son service moyennant rémunération une ou plusieurs personnes » (article 136 du Code de la Sécurité Sociale). On distingue plusieurs types d'employeurs²³

On appelle “ adhérent ” tout employeur qui a embauché du personnel et qui s’est fait identifié à l’IPRES par un numéro d’immatriculation ou numéro d’adhésion.

Adhésion à l’IPRES

Dès que votre entreprise est constituée et dès que votre premier salarié est embauché, vous devez venir à l’IPRES faire votre adhésion.

Les pièces suivantes doivent être fournies :

- une demande écrite,
- un contrat de travail,
- une copie légalisée carte d’identité nationale employé,
- un numéro d’immatriculation ecig de l’employeur à la Caisse de Sécurité sociale,
- un imprimé à remplir : bulletin d’adhésion (état du personnel et des salaires).

²³ Les types d'employeurs incluent : les personnes physiques (entreprise individuelle, employeur de personnel domestique, professions libérales) et les personnes morales (sociétés commerciales — SNC, SCS, SARL, SA, établissement public ou parapublic, groupement d'intérêt économique (GIE) et État.

Annexe 5. Annexe Statistique : Tableaux complémentaires

Figure 50. Distribution des unités économiques informelles et formelles selon la taille de l'entreprise et le sexe de l'entrepreneur/se, %, 2016)

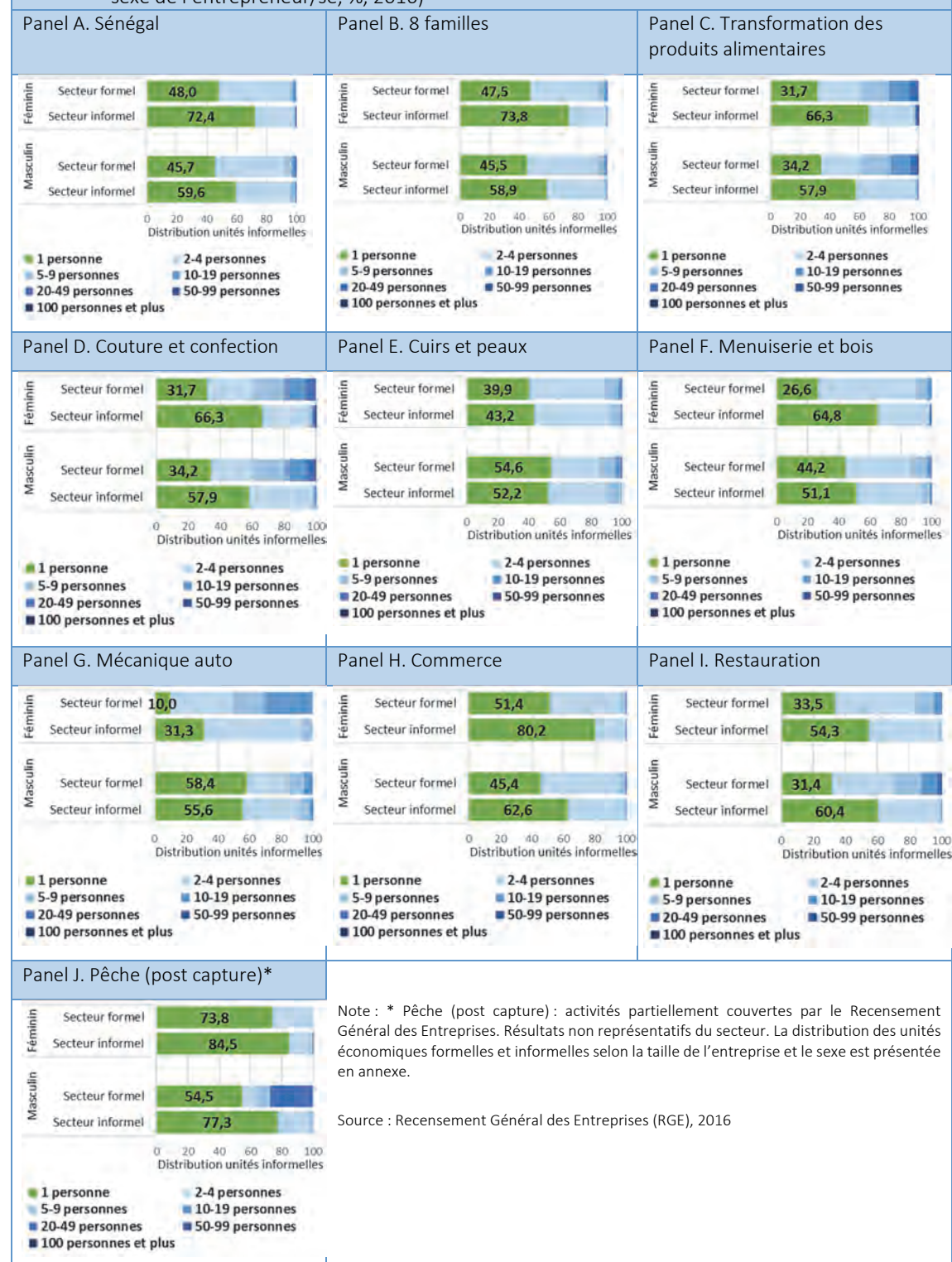
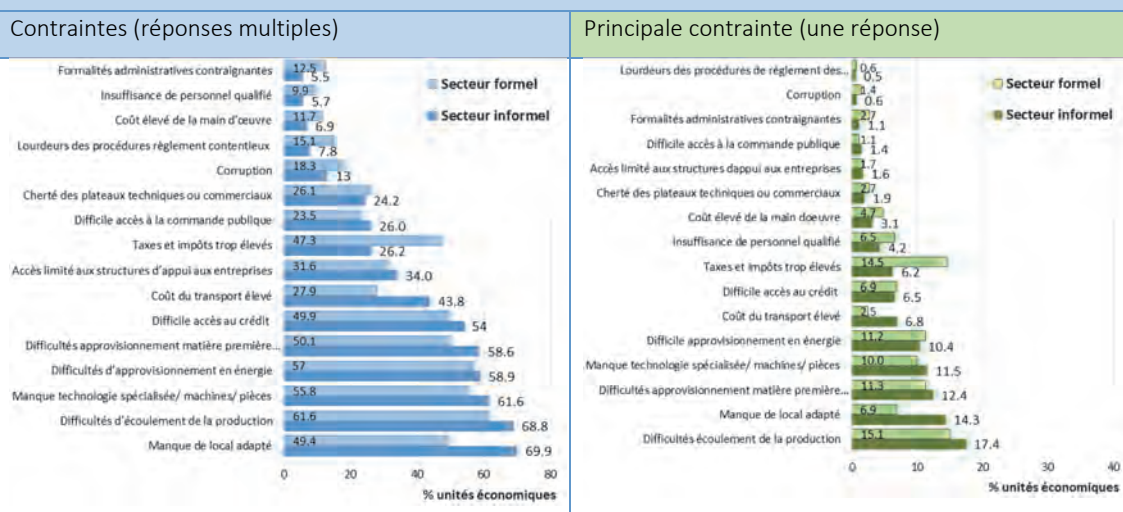
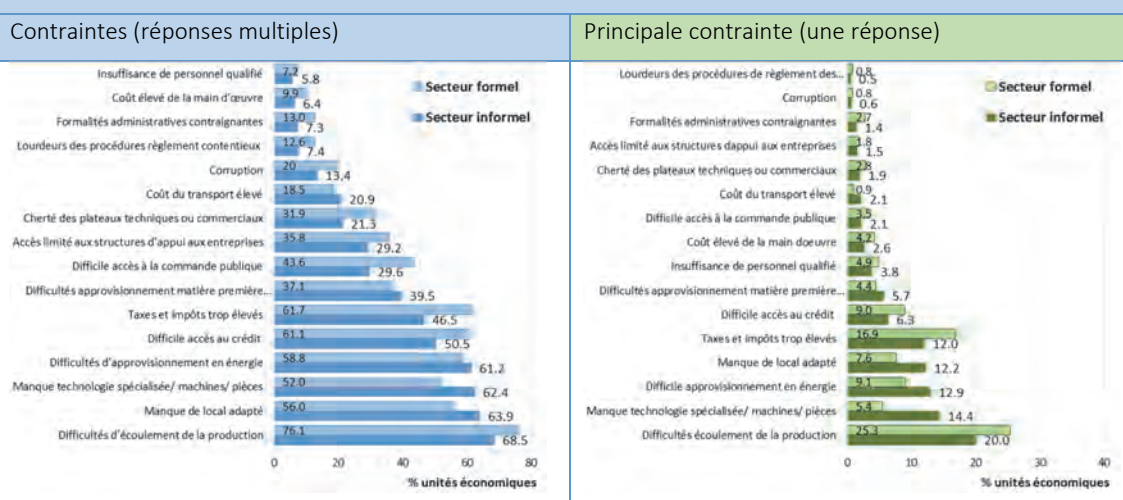


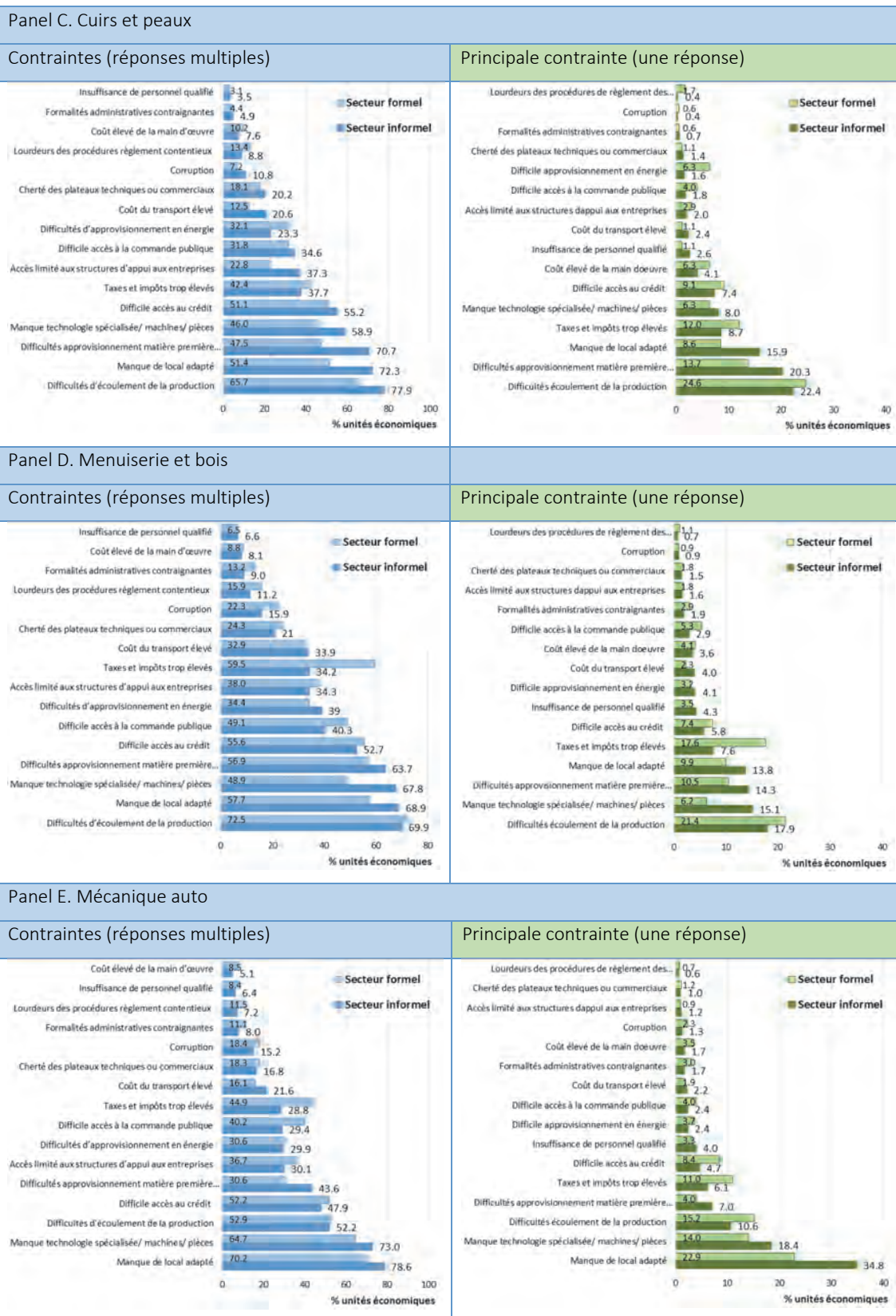
Figure 51. Pourcentage d'unités économiques informelles et informelles selon les principales contraintes rencontrées (toutes contraintes ; la principale) (% , 2016)

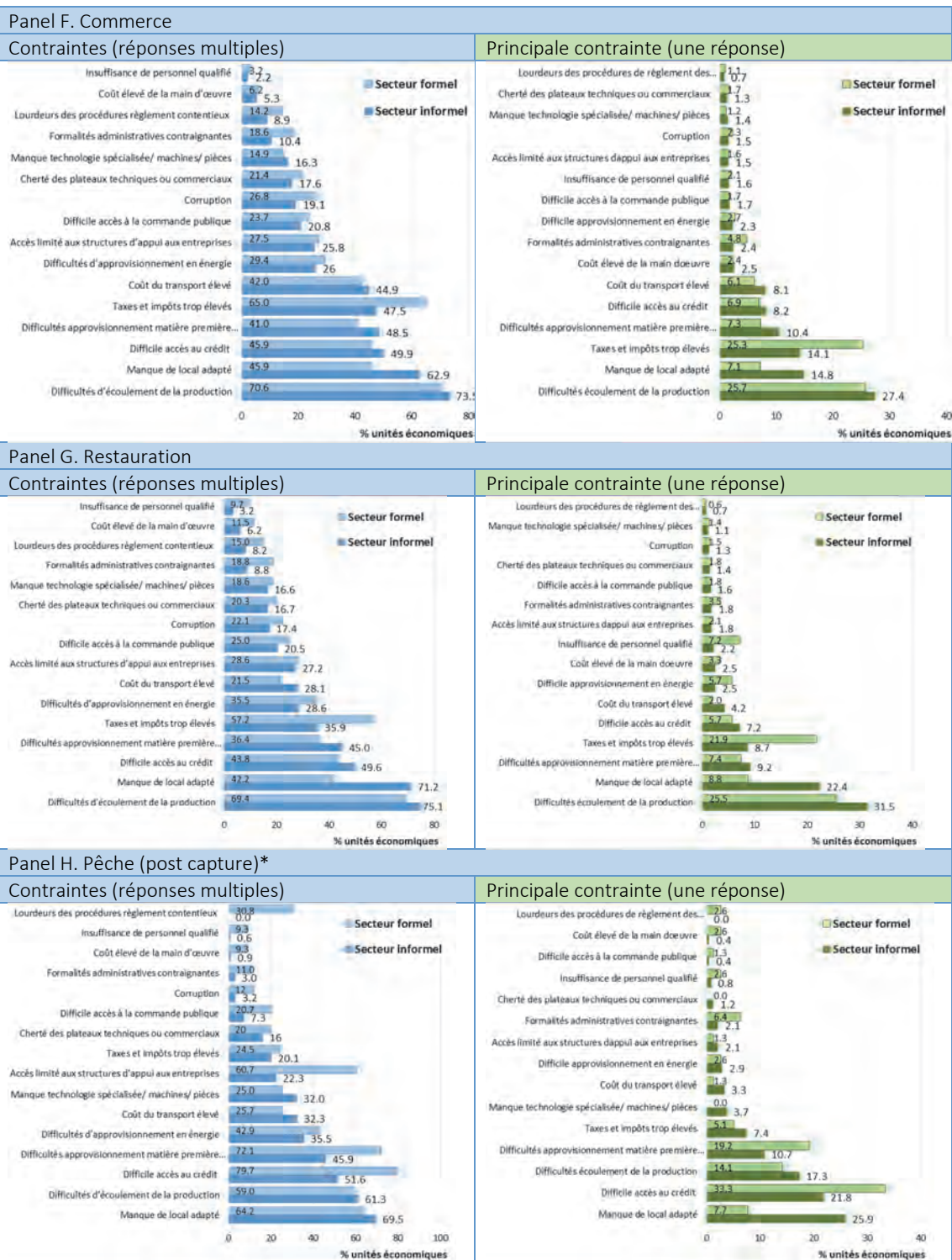
Panel A. Transformation des produits alimentaires



Panel B. Couture et Confection







Note : * Pêche (post capture) : activités partiellement couvertes par le Recensement Général des Entreprises. Résultats non représentatifs du secteur.

Source : Recensement Général des Entreprises (RGE), 2016.